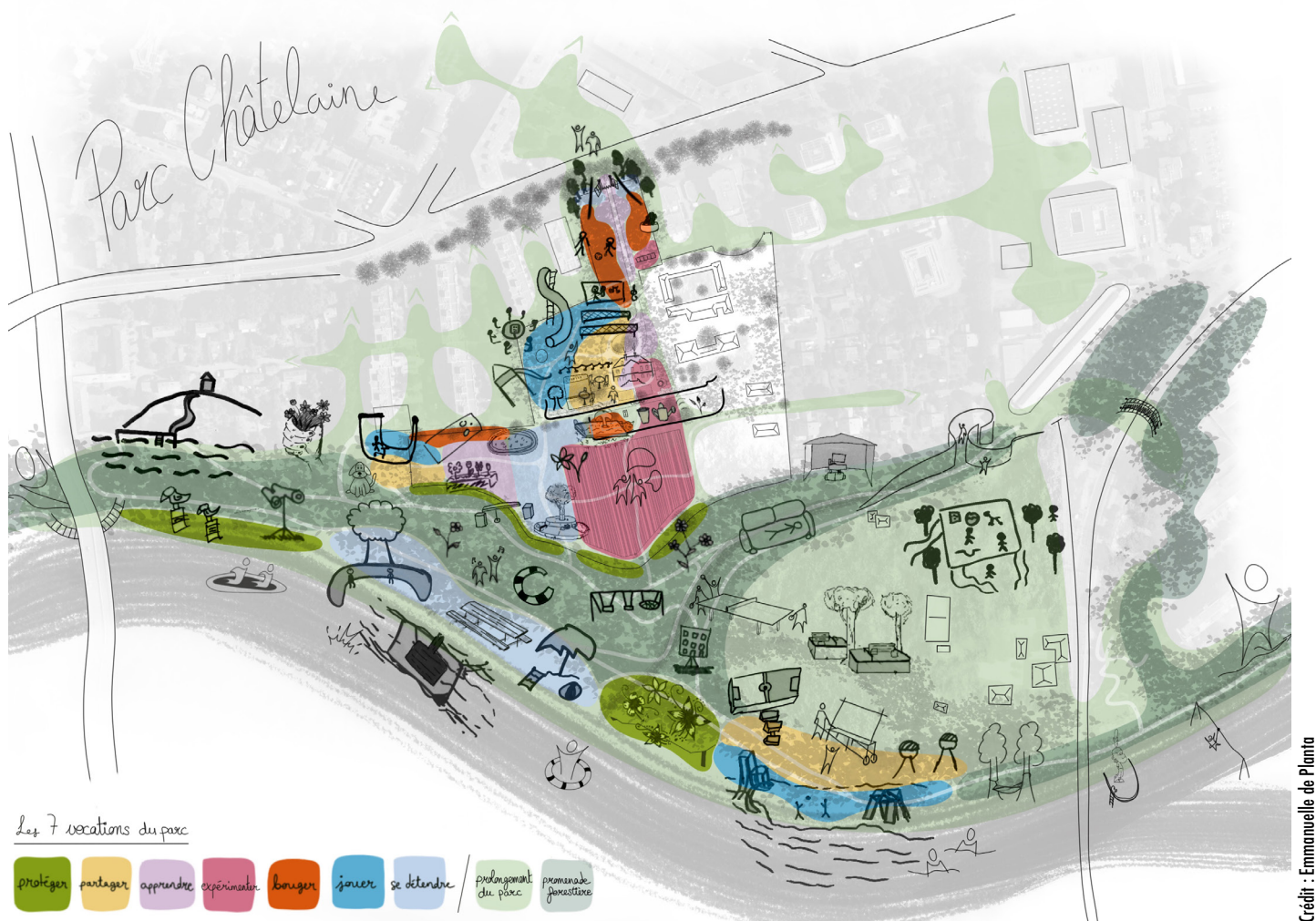




Héritage en transition : les domaines patrimoniaux pour (p)réparer l'urbain

Une exploration par le projet autour de la Campagne-Masset à Genève

**Emmanuelle de Planta
& Kyle Ogaard**

Septembre 2025

Faculté des sciences de la société
Master conjoint UNIGE-HES-SO en développement territorial
Orientation Développement régional
& Urbanisme de projet

Directrice : Nathalie Mongé

Expert : Luca Pattaroni

Mémoire n° : 1185 (Emmanuelle de Planta) & 1186 (Kyle Ogaard)



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Hes·so
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

R e m e r c i e m e n t s

À Marta Alonso, pour son regard bienveillant, patient et curieux, qui nous a accompagné·es tout au long de cette traversée.

À Nathalie Mongé, pour son accueil généreux et la liberté créative qu'elle nous a permis d'oser.

À Luca Pattaroni, pour sa disponibilité et son expertise plurielle.

À Wissam, alias M. Berjawi, pour nous avoir ouvert la porte de sa classe avec confiance et chaleur.

À ses élèves, que nous remercions profondément, pour leur curiosité et leurs mots qui nous ont permis de mieux comprendre ce territoire.

À Xenia et Matias nous avoir prêté main forte en atelier.

À Laura Vellela, pour nous avoir offert un autre regard sur ce territoire.

À Marina Janssens et Alain Dubois, pour le temps offert, la passion transmise et les récits partagés.

À toutes les personnes rencontrées au fil des arpentages, que nous avons tenté de faire entendre dans ces pages.

À Pierre Varcher, Gérard Duc, et toutes celles et ceux qui, depuis la Maison de Quartier de Saint-Jean ou ailleurs, ont documenté patiemment la mémoire vive de ce territoire.

À nos proches, enfin, qui nous ont soutenu·es, relu·es, encouragé·es, parfois porté·es.

Et à toutes celles et ceux, croisé·es sur le chemin, qui nous ont transmis savoirs et élans, souvent sans le savoir : ce mémoire porte aussi leurs traces.

Nous nous remercions aussi mutuellement, car cette aventure fut d'abord celle de deux ami·es.

Deux voix qui ont su se comprendre, se respecter et s'inspirer. Ce compagnonnage restera l'un des souvenirs les plus précieux de cette traversée, et pour cela, nous en sommes chacun·e profondément reconnaissant·e.

R é s u m é

Ce mémoire collectif explore la manière dont l’ouverture et l’activation d’un héritage patrimonial peut le transformer en un levier stratégique de réparation urbaine face aux vulnérabilités contemporaines.

À travers le cas de la Campagne-Masset à Genève - domaine privé au cœur d’un quartier dense et fragmenté - ce travail montre comment un patrimoine exclusif peut devenir un bien commun paysager, porteur de lien, de soin territorial et de justice socio-environnementale. Déjà intégrée en 1935 au maillage de parcs de Bodmer et Braillard, cette parcelle fait , depuis les années 1980, l’objet de tentatives publiques d’acquisition restées vaines. Dans une ville confrontée à la fois à l’accueil de nouvelles populations et à l’adaptation climatique, ces projections collectives, réaffirmées en 2024, révèlent autant les intérêts que les tensions autour de ces rares ressources foncières dont les mesures de protection empêchent le développement.

À partir d’un diagnostic sensible et collaboratif du quartier et de son territoire, qui laisse une grande place au récit, cette recherche par le projet propose des orientations de transformations légères de ce déjà-là exceptionnel pour faire émerger une vision partagée d’un parc comme infrastructure constitutive du quartier, à la jonction entre mémoire et devenirs.

S u m m a r y

This collective thesis explores how the opening and activation of a heritage estate can transform it into a strategic lever of urban repair in the face of contemporary vulnerabilities.

Through the case of the Campagne-Masset in Geneva – a private estate at the heart of a dense and fragmented neighborhood – the study shows how an exclusive heritage site can be reimagined as a landscape commons, fostering connection, territorial care, and socio-environmental justice. Already integrated in 1935 into Bodmer and Braillard’s park network, the parcel has, since the 1980s, been the object of repeated but unsuccessful public acquisition attempts. In a city confronted both with the arrival of new populations and with the urgency of climate adaptation, these collective projections, reaffirmed in 2024, reveal not only enduring interest but also the tensions surrounding scarce land resources whose protective status prevents their development.

Grounded in a collaborative and narrative-driven territorial analysis, this research-through-design proposes light-touch pathways of transformation for this exceptional “already-there.” Its aim is to let a shared vision emerge: a park conceived as an essential piece of neighborhood infrastructure, standing at the intersection of memory and possible futures.

Table des matières

PARTIE 1 - CADRE DE RÉFLEXION	9
1.1 Intentions initiales	10
1.2 Choix du site et définition des périmètres	12
1.3 Problématisation et question de recherche	18
1.4 Notre posture de travail et plan de réponse	20
1.5 Méthodologie	22
 PARTIE 2 - DIAGNOSTIC CHRONOTOPIQUE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE : TRACES, FRACTURES ET DEVENIRS	 27
2.1 Aux origines d'un territoire habité : lecture paysagère et formation des domaines patriciens - traces	28
2.2 Des domaines aux faubourgs : les campagnes comme support de la ville qui déborde - traces	42
2.3 La terraformation totale des campagnes au temps des modernes - traces	54
2.4 Anatomie d'un quartier fragmenté par une urbanisation sans ménagement - fractures	66
2.5 La densification intense du quartier, fabrique d'une mixité en trompe-l'oeil - fractures	86
2.6 Entre solastaglie et résistances habitantes : des campagnes urbanisées aux champs de lutte - fractures	98
2.7 Espaces publics : lutte des places dans un quartier qui en manque - fractures	108
2.8 Un quartier sous pression climatique : les injustices spatiales comme vulnérabilités de demain - fractures	126
2.9 Aux confins d'un territoire éprouvé : lecture prospective entre héritage et possibles - devenirs	136
Point final : des traces et des fractures, un héritage en devenir	148

PARTIE 3 - LE DOMAINE CHÂTELAINE SOUS LES PROJECTEURS : HISTOIRE ET ENJEUX	153
3.1 Point de bascule dans le récit d'un héritage bourgeois	154
3.2 Quant est-il de la parcelle aujourd'hui ?	155
3.3 L'ouverture du domaine : une question de société récurrente	159
3.4 Le rachat du domaine comme révélateur des oppositions politiques	162
3.5 À la croisée des chemins : explorons un des possibles	168
 PARTIE 4 - PROJET : DE LA CAMPAGNE-MASSET AU PARC CHÂTELAINE	 173
4.1 Un nom de projet comme posture d'action	174
4.2 Vers un commun transformateur : le parc Châtelaine, suture des continuités régionales	178
4.3 Châtelaine, les promesses d'un parc à son quartier	182
4.4 Châtelaine, le parc des possibles : vocations et imaginaires	188
 PARTIE 5 - CONCLUSION	 195
5.1 Raconter le territoire	196
5.2 Ce que le projet révèle	202
5.3 Un projet - carte postale ou un plan de survie ?	206
5.4 À la confluence, un nouveau fleuve émerge	208
 Bibliographie	210
Figures	215
Annexes	220

« Il faut apprendre à regarder si l'on veut construire. Regarder longuement et avec attention. Se rendre sur les lieux, en partir et y revenir, y demeurer suffisamment longtemps pour les sentir, si l'on peut dire. Car, on le sait, le territoire n'est pas une page blanche ou une table vide. Il a été suffisamment affecté dans le temps pour que l'on dise qu'il possède une épaisseur, des morphologies, et aussi une inertie. Le territoire a une histoire et ce que l'on voit aujourd'hui, c'est l'ensemble des traces de son passé, des marques de ce qui fut. Le projet doit lire ces histoires enchâssées dans le site, et apprendre à les comprendre, à les interpréter, à retrouver les significations portées par ces traces. Le projet, si projet il y a, ne peut effacer ces traces, ou en tout cas il ne peut les esquiver. Il en part, il s'appuie sur elles et les considère comme une invitation à réfléchir. Cette logique du regard attentif nous apprend que le futur est dans le présent. Que les traces dans le site en sont des potentialités, des appels pour de futurs possibles. Projeter, c'est entrer en dialogue avec ces traces. »

Besse et Tiberghien, 2018

PARTIE I

CADRE DE RÉFLEXION

- 1.1 Intentions initiales
- 1.2 Choix du site et définition des périmètres
- 1.3 Problématisation et question de recherche
- 1.4 Notre posture de travail et plan de réponse
- 1.5 Méthodologie

1.1 Intentions initiales

Ce travail de mémoire est né à la confluence de courants multiples : pensées et envies, compétences et biais, projections et intuitions. Une jonction voulue, patiemment recherchée, façonnée par les détours et les rapides de nos parcours respectifs. Si la formation, que nous ponctuons avec ce travail, ainsi que les expériences professionnelles menées en parallèle, nous ont appris quelque chose, c'est que la ville est un objet collectif. Elle se tisse de voix diverses, de temporalités discordantes, d'intérêts parfois antagonistes, et c'est à cette polyphonie que nous avons voulu ajouter la nôtre, en clôturant notre master par une production commune. Après avoir navigué côte à côte lors de plusieurs ateliers, nous avons envie de prolonger ce compagnonnage : approfondir ce que nous partageons et apprendre de nos différences.

En fil rouge, nous partageons avant tout une recherche continue de sens dans ce que nous faisons. Nous appartenons à cette génération des marches pour le climat, sensibilisée dès l'enfance au fait que l'équilibre qui nous porte est fragile, menacé, réversible seulement jusqu'à un certain point. Nous constatons pourtant que les politiques publiques, même celles qui se veulent exemplaires, manquent d'ambition et de vision, tandis que notre société poursuit sa course effrénée vers une impasse écologique et sociale. Ce regard critique, nous le portons aussi sur nous-mêmes, car nous savons, par nos expériences professionnelles notamment, combien l'inertie collective de notre société, à laquelle nous appartenons pleinement, rend difficile tout changement de cap face à un iceberg désormais bien visible. Ainsi, dans ce monde instable et polarisé, nous cherchons encore notre posture, notre place : tiraillé·es entre la nécessité d'agir autrement et la difficulté de rompre avec les mécanismes d'une ville traitée comme un produit d'investissement. Pourtant, nous savons que la matière même de notre métier - sols, eaux, airs, relations humaines et non-humaines - nous place en première ligne. Ce mémoire est donc pour nous, un point d'étape dans ces réflexions personnelles.

Cette quête s'accompagne aussi d'un désir d'exploration : celle de nos compétences d'abord, en confrontant les savoir-faire acquis, mais aussi celle des possibles, en testant d'autres outils et en expérimentant de nouvelles approches conceptuelles. C'est pour cette raison que nous avons choisi un mémoire de type projet, pour sortir de notre zone de confort et opérationnaliser nos réflexions, en les frottant à la réalité du terrain. Cette volonté commune d'ouverture devait cependant articuler finement nos différences en les alignant vers un objectif partagé : Emmanuelle, inscrite en développement régional, diplômée en Sciences humaines et sociales de l'environnement, attentive au patrimoine et à la participation des habitant·es ; Kyle, inscrit en urbanisme de projet, issu de la géographie humaine et des sciences de la communication, animé par la question du lien entre santé et ville et par la mise en récit de la ville. Or, en bout de course, nous pouvons l'affirmer : grâce à l'échange constant et au respect mutuel, nous avons maintenu un rythme de rame concerté qui nous a permis de filer ensemble dans le tumulte du projet. Nos particularités individuelles ont nourri ce dialogue, ouvert des failles, créé des tourbillons par lesquels l'argument s'est faufilé, transformé et enrichi, jusqu'à faire naître un projet véritablement commun.

Pour accueillir toutes ces ambitions, il nous restait à, à la fois, choisir un terrain capable d'abriter nos convergences comme nos particularités, mais aussi de solliciter une direction qui nous permettrait de pousser au plus loin le croisement des disciplines et des compétences. Sur ce point, nous avons eu la chance d'être guidé·es par des regards patients et bienveillants venus de l'architecture du paysage, de l'architecture et de la sociologie : tels des reliefs dessinant un bassin versant, ils ont orienté nos flux et sculpté nos méandres. C'est grâce à ce chemin tracé à plusieurs mains que nous avons ensuite rencontré notre territoire et cherché à en saisir le récit. De ce terrain généreux et accueillant, des rencontres, des étonnements et des émerveillements, de petits nants sont venus nourrir notre pensée-fleuve.

À présent, il est temps pour nous de transmettre cet objet plus loin, avec l'espoir que cette confluence donne naissance à un cours nouveau, autrement coloré, rythmé et renforcé, capable d'atteindre une embouchure imprévue. Ce mémoire est le récit de cet instant précis : une jonction, un moment où les eaux se mêlent avant de poursuivre leur route vers d'autres rivages, encore inconnus.



Fig. 1.1 à 1.6 - Photos du site

1.2 Choix du site et définition des périmètres

Pourquoi ce territoire ?

Le choix de notre terrain de recherche est aussi le résultat d'une croisée des chemins. En effet, mues par l'envie de travailler ensemble, nous cherchions un terrain dont la diversité du tissu était à même de supporter et de conjuguer nos aspirations individuelles, mais aussi un terrain que les planifications urbaines avaient souvent mis de côté. Or, à ce moment-là, l'un réalisait un stage dont l'objet d'intérêt était la rive droite de Genève, en tout particulier le secteur Châtelaine et l'autre, découvrait, en stage aussi, la commune de Lancy, juste en face. Ainsi, notre loupe s'est rapidement portée sur une zone dont le pont Butin pourrait être le centre. C'est en travaillant sur un projet de requalification de l'ensemble du Contrat-Social que nous avons découvert - et choisi - de partir du secteur au sud de l'Ain en commune de Genève. En effet, il était effectivement à l'angle mort des planifications, dans l'ombre du Plan Directeur du Quartier (PDQ) Concorde, et son tissu composite et hétérogène a attiré nos curiosités respectives, entre questions patrimoniales (ensemble du Contrat Social, un plan de site protégeant des villas inspirées du modèle des cités-jardins, des campagnes patriciennes réduites, mais tout de même préservées), urbaines (les PLQ des Jardins du Rhône, des Eidguenots, des espaces publics étonnant - le cycle de Cayla, une continuité piétonne et cycliste avec l'avenue d'Aïre, mais aussi des infrastructures de transports impactantes - entre avenues, pont et viaduc ferroviaire) et environnementales (la protection des rives du Rhône, des reliques de zone forêt) ; le tout à proximité immédiate du centre-ville. Cependant, au-delà d'une analyse rationnelle, ce choix est aussi le résultat d'un étonnement partagé : ni en longeant l'avenue d'Aïre ni en regardant des cartes ou orthophotos, nous n'avions remarqué la richesse de ce lieu et cette curiosité de l'inconnu a confirmé notre envie d'exploration.

Définition des périmètres

Ce choix fait, il nous restait à dresser les contours de notre réflexion, mais aussi de notre projet et notons-le tout de suite : les différentes échelles de travail finalement présentées ici sont le résultat d'un processus itératif, nourri par nos arpentages, nos rencontres, nos recherches, nos lectures et aussi par l'affinage de notre problématique ; processus et frontières qui auraient certainement encore évoluées si nous avions poursuivi plus longtemps ce travail. Ainsi, il correspond à notre lecture, humainement partielle et biaisée, de ce que nous identifions (ou souhaitons) comme « quartier », compris comme « échelle d'intervention jugée pertinente » (Bertoni, 2024), exprimant « simultanément un lieu de résidence, qu'on souhaite identifier par rapport aux autres parties de la ville, et une communauté à laquelle on appartient, marquée par les liens sociaux, parfois par la solidarité morale et pratique » (ibid.).

Notre première conviction est que, pour rompre l'isolement du sud de l'avenue d'Aïre, il fallait envisager une échelle capable de transcender les grandes ruptures existantes. Nous souhaitons nous éloigner d'une logique d'aménagement qui utilise les réseaux lourds de transport comme frontières, réduisant ainsi la réflexion urbaine à des « alvéoles » closes. Une telle approche, à nos yeux, empêche de remettre en question ces découpages et, surtout, de recréer des liens physiques entre ces fragments urbains.

Quelle était alors l'échelle qui répondait à nos ambitions ? Celle du quartier codé comme 1203 ? Si nous l'avons identifié comme un point de départ pertinent, elle traduisait une vision artificielle et surplombante d'un territoire dont l'objectif fondamental était d'en assurer un contrôle administratif (ibid.) alors que notre travail se veut, au contraire, comme une lecture du territoire par ses habitant·es. Ainsi, nos arpentages et discussions nous ont amené à effectuer les constats suivants :

1. en partant d'une focale mise sur la partie urbanisée des campagnes Masset et Cayla, l'avenue d'Aïre et, plus loin, les voies ferrées apparaissent comme des ruptures, mais les commerces, équipements publics et parcs situés de l'autre côté incitent les habitant·es à les franchir régulièrement, de sorte qu'elles ne constituent pas de véritables frontières infranchissables. En poursuivant vers le nord, c'est l'avenue de Châtelaine qui semble avoir ce rôle. Un atelier participatif nous a confirmé cette intuition.
2. À l'est, le centre commercial des Charmilles, bien qu'en périphérie physique du périmètre, occupe une place centrale dans la vie du quartier. Au-delà, la place des Charmilles agit comme un seuil marquant son entrée, tandis que la tranchée ferroviaire vers Lancy signale le début d'un autre quartier, Saint-Jean, avec son esprit village. Cependant, les équipements publics situés au nord de la couverture ferroviaire (Maison de Quartier et City Stade) conservent une forte attractivité, brouillant ainsi la perception de cette frontière.



Fig. 1.7 - Carte sensible d'arpentage du périmètre d'étude

3. À l'est, l'avenue-autoroute de l'Ain constitue une frontière physique et vécue qui pourrait logiquement marquer la limite de notre périmètre. Nous avons toutefois choisi d'y inclure le secteur des Libellules, convaincu·es de l'importance de créer des connexions entre deux mondes aujourd'hui séparés et de dépasser ce clivage hérité du mouvement moderne
4. Enfin, au sud, le Rhône constitue, du point de vue des usages humains, une frontière nette dans l'espace vécu.

Or, à mesure que l'on apprend à connaître ce quartier, à le parcourir dans les tous les sens, une tâche blanche, soit un espace inconnu, s'est dessinée en son centre : la parcelle 5304 - 87 avenue d'Aire, cachée derrière son grand portail et sa végétation. Ce dernier vestige d'un plus grand domaine autour duquel nous tournions, non sans difficultés, nous apparaissait d'un coup comme un élément pivot du quartier qui, aujourd'hui, participe à sa fragmentation, mais qui, demain, pourrait au contraire servir de ressource stratégique pour sa mise en relation.



Fig. 1.8 - Carte sensible d'arpentage du périmètre d'étude

Seulement quelques temps après que cette évidence se soit imposée à nous, l'actualité a largement rattrapé nos réflexions : M. Chappuis, le fameux dessinateur Zep, mettait son bien en vente et la Ville de Genève se positionna pour son rachat. Ainsi, pensant que le travail que nous avons déjà entamé pouvait contribuer à nourrir les réflexions qui allaient démarrer sur son aménagement futur, nous avons choisi d'en faire notre périmètre de projet. Nous ne savions alors pas à ce moment-là qu'un débat populaire et politique allant jusqu'à une votation allait émerger et nous accompagner pendant plusieurs mois et que le projet que nous penserions pour ce périmètre choisi représenterait aussi une prise de position politique dans cette discussion majeure.

Faire de cet ancien domaine le centre de notre recherche nous ouvrait aussi de nouvelles échelles de réflexion : celles de la région et du canton dans lesquelles s'insère le quartier. En effet, par sa taille et sa relation au Rhône, imaginer cette parcelle versée dans le domaine public nous semblait avoir un impact qui dépasse notre périmètre d'étude et qui pouvait accompagner l'évolution de la ville dans son ensemble.

Les périmètres retenus

Les périmètres ci-dessous représentent les différentes échelles traversées par notre analyse et notre projet. Si ces représentations simplifient fortement des jeux d'échelle bien plus complexes, elles servent avant tout à rendre intelligible et localisée la reddition de notre travail. Ainsi, le trait délimitant constitue moins une frontière qu'une épaisseur de mise en relation entre échelles.



Fig. 1.9 - Carte situant les six périmètres

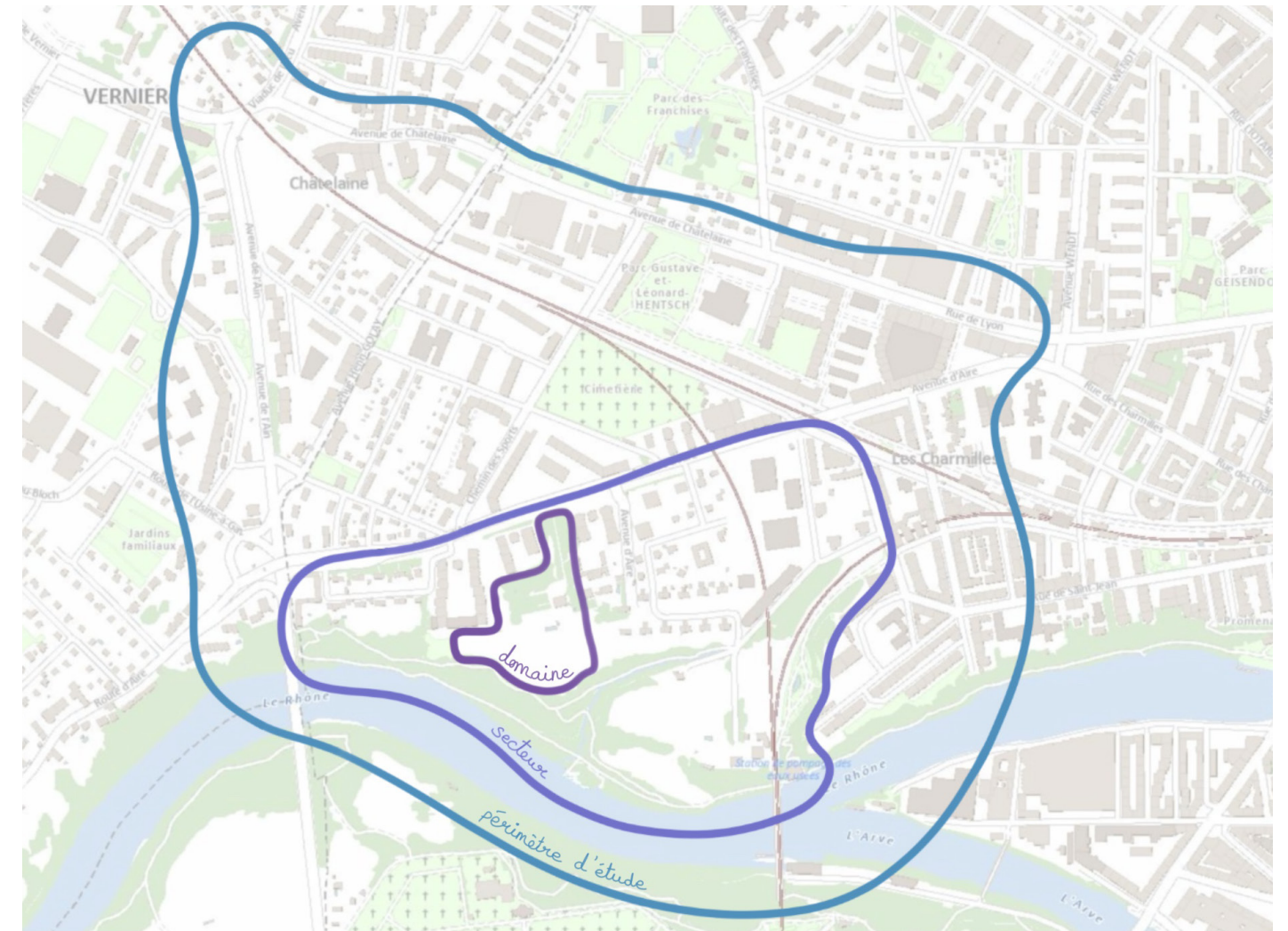
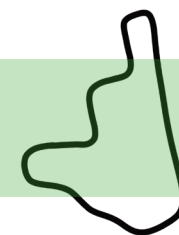


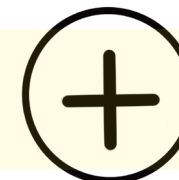
Fig. 1.10 - Carte situant le domaine, le secteur et le périmètre d'étude

Clés de lecture

Tout au long du mémoire, certaines informations - parées d'un cadre coloré - viendront compléter notre analyse en apportant une focale à différentes échelles.



Informations concernant l'évolution du domaine



Informations complémentaires concernant l'évolution du périmètre d'étude ou renseignant sur une notion théorique

1.3 Problématisation et question de recherche

Si on les redécouvre aujourd’hui, les domaines patriciens, premières terres campagnardes à la lisière de la ville, ont accompagné son extension suite au démantèlement de la ceinture fazyste au XIXe, mais de façons très différentes selon les lieux. Certains, morcelés et vendus, ont servi de réserve foncière avant d’être absorbés par la ville, ne laissant parfois que le souvenir d’un nom ou une trace bâtie, rescapée grâce à des mesures de protection patrimoniales ou naturelles, et désormais perdues parmi les immeubles, comme les Délices. D’autres, transmis à la collectivité par dons ou acquisitions, sont devenus de grands parcs publics (Varembé, La Grange...) qui ont valu à Genève sa réputation de « Cité des Parcs » (Deuber Ziegler, 2024, 12 décembre), tant ces derniers sont nombreux et couvrent une portion importante du territoire (Ville de Genève, 2025, 14 janvier). Ce traitement différencié de l’héritage patricien au cours des deux-cents dernières années a eu pour conséquence que ces espaces verts sont répartis inégalement dans la commune et les habitant·es bénéficient très différemment de leurs bienfaits en fonction de leur adresse de résidence (Scuderi & Nguyen, 2025, 23 janvier).

En l’occurrence, le quartier, ici décrit comme « Saint-Jean-Aïre-Charmilles », et en particulier le périmètre que nous étudions, compte parmi ceux les moins bien desservis en parc public de la ville alors que son niveau de densité est l’un des plus élevés de Suisse (Pattaroni, 2024, 10 décembre). Cette densification par opportunités, appelée à se poursuivre au travers de la réalisation de différents PLQ adoptés, a fortement marqué la morphologie du périmètre et l’a fragmenté en différentes poches qui communiquent difficilement entre elles. Ces poches - le domaine patricien du XVIIe, les cités-jardins ouvrières de XIXe, les ensembles modernes des années 60, les concepts post-modernistes des années 80 ou encore les réalisations contemporaines - sont, à la fois, des témoignages précieux d’époques urbaines et sociétales différentes, mais représentent aussi des ruptures, matérialisées par des séparations physiques tel que des voiries ou des grillages, qui péjorent l’expérience de la ville pour ses habitant·es, de plus en plus nombreux·euses, qui ne peuvent plus librement la traverser. Cette urbanisation continue a aussi eu pour conséquence de transformer une campagne qui était alors en périphérie de la cité en un centre urbain fortement minéralisé dont certains sites, tel que le cycle d’orientation de Cayla, sont devenus inadaptés aux réalités climatiques futures.

Au milieu de ce contexte, une opportunité de réparation émerge (à nouveau) fin 2024 : Philippe Chappuis, connu sous le nom de Zep, met en vente son domaine privé de la Campagne-Masset, acquise auprès de la famille éponyme en 2008. La Ville, qui avait cherché à l’acquérir plusieurs fois au cours des années 70 à 80, se positionne pour racheter ce qui est l’une des toutes dernières campagnes encore privées en milieu urbain dense et l’ouvrir à la population (Dufour, 2024, 20 novembre). Cependant, le coût élevé de cette transaction, mais aussi l’absence d’une programmation solide pour la demeure provoque de fortes oppositions du camp de la droite économique qui va jusqu’à motiver l’organisation d’un référendum prévu pour la fin de l’année 2025. Cette controverse, mais aussi la célébrité du vendeur en font un objet médiatique et politique qui marquera le début de l’année 2025.

Si nous avons vu dans cette actualité un objet de réflexion académique, c’est que nous pensons que ces oppositions révèlent des tensions sociétales et font émerger des questionnements qui impliquent à la fois les décideur·euses et les habitant·es, mais aussi les concepteur·rices que nous représentons. En effet, face à la financiarisation graduelle de la ville (Harvey, 2004) qui tend à faire du rapport coût-bénéfice et de la négociation d’intérêts privés les fondements de l’aménagement du territoire, il y a un enjeu à comprendre quel rôle joue actuellement, et pourrait jouer dans le futur, un grand domaine relativement préservé, composé d’un ensemble bâti mémoriel, de vignes, de prairies et de forêts dans une ville sous tension, en mal de relations et de justice spatiale, dont l’habitabilité est menacée par les bouleversements climatiques à venir.

Ce travail de recherche par le projet est l’occasion d’apporter un regard académique à une discussion à la fois politique et populaire, tout en franchissant une étape supplémentaire, en tant que concepteur·rices : imaginer ce que l’ouverture d’un tel domaine pourrait signifier pour la ville et son quartier, et entrevoir le visage qu’aurait, au XXIe, une campagne patricienne devenue parc. Entre mémoire, présent et devenir, notre réflexion visera donc à apporter des réponses à la questions de recherche suivante :

Dans quelle mesure l’activation d’un domaine patrimonial exclusif peut-elle en faire une ressource stratégique pour réparer les liens, réduire les injustices spatiales et renforcer la résilience climatique en milieu urbain ? *Le cas de la Campagne-Masset à Genève.*

1.4 Notre posture de travail et plan de réponse

Se poser cette question revient d'abord à s'intéresser au quartier où s'insère la parcelle et à inscrire notre démarche dans le récit du territoire, que notre travail cherchera à saisir au plus près de la réalité vécue par les habitant·es, en suivant ses péripéties, ses bifurcations et ses épreuves. À cette fin, notre approche repose sur une lecture attentive aux réalités matérielles, historiques, sociales et sensibles, et s'appuie sur un diagnostic multiscalaire, de la région à un aménagement de rue mobilisant l'interdisciplinarité, la parole habitante et l'observation in situ. Porté·es par la conviction que l'urbanisme ne peut être que contextuel, plus proche du ménagement que de l'aménagement, ce portrait sensible du territoire, appuyé sur une méthodologie conçue pour dépasser notre seule perception, nous servira à esquisser, dans une vision d'un devenir souhaitable pour ce dernier, de premières pistes pour réparer et préparer le territoire aux enjeux de demain.

Ce récit du territoire, nous en proposerons une reddition diagnostic dans la **PARTIE 2**, en dressant le portrait dynamique et chronotopique de la situation initiale, pré-projet, du quartier. Nous ouvrirons cette analyse par une lecture paysagère et historique, afin de décomposer le palimpseste urbain dans lequel s'inscrit la Campagne-Masset et de comprendre comment les dynamiques actuelles du quartier ont émergé. Cette trame mémorielle se prolongera par une analyse morphologique de la fragmentation du territoire, attentive aux enclavements, aux obstacles et à leurs effets sur les usages. Nous examinerons ensuite l'impact de la densification sur les habitant·es et, en contrepoint, les mobilisations que ce processus a suscitées, avant d'aborder la place, la qualité et les dynamiques des espaces publics dans cet environnement fortement bâti. Enfin, une lecture prospective visera à identifier non seulement les évolutions certaines (projets en cours), mais aussi les incertitudes à intégrer, notamment climatiques et sociales, ainsi que les germes d'avenir susceptibles de soutenir l'émergence d'un nouveau récit vertueux.

Ce diagnostic, s'il cherche à offrir un portrait le plus fidèle possible du quartier, demeure une lecture partielle et située, façonnée par notre regard, nos capacités perceptives et, inévitablement, nos biais. Nous assumons cette subjectivité et avons choisi de la rendre explicite en emmenant le lecteur dans notre expérience de terrain. Ainsi, chacune des sous-parties s'ouvre sur un souvenir d'arpentage : le récit d'un moment vécu dans le périmètre d'étude, source d'étonnement significatif, qui a orienté et parfois structuré l'écriture de la partie analytique qui suit. Notre travail intègre donc le récit comme un outil d'analyse à part entière et un moyen d'ouvrir l'interprétation au-delà des formes usuelles de la rationalité scientifique (+).

Cette lecture du territoire nous conduira dans la **PARTIE 3**, le moment pivot - qui est en train de perturber le récit du quartier - qu'est la mise en vente de la Campagne-Masset en 2024. Nous en analyserons les péripéties et leurs impacts. En effet, cette vente réactive une histoire de tentatives d'acquisition publique et cristallise les tensions autour de la rareté des grands domaines encore privés dans un milieu urbain dense. La perspective de la votation à venir dépasse largement l'enjeu foncier : elle engage, à travers un objet concret, un débat sur la ville de demain, où s'affrontent des enjeux divergents que nous tâcherons d'identifier.

Le projet, en **PARTIE 4**, constituera notre proposition de dénouement à cette histoire en suspens, et apportera des pistes qui, selon nous, pourraient contribuer à améliorer la situation initiale du quartier. Construit à partir des caractéristiques intrinsèques du domaine et des besoins exprimés par les habitant·es et les autorités communales, il s'ancre dans les enjeux de justice socio-spatiale. Nous y montrerons l'importance du domaine dans l'articulation socio-écologique du canton, sa capacité à transformer en profondeur le quartier, et formulerons des recommandations d'action à l'échelle locale pour tirer parti du futur parc afin de soigner ce que le diagnostic aura révélé. Nous esquisserons enfin ce que pourrait être un parc pensé pour le XXI^e : appropriation différenciée, relations et protections, expérimentations, refuges pour le vivant. L'objectif n'est pas de figer une image, mais d'ouvrir l'imaginaire et les possibles, tant dans les fonctions que dans les modes de gestion.

La **PARTIE 5**, conclusion de notre démarche, envisage une situation finale où le quartier a pris soin de lui-même et a pansé les fragilités de la situation initiale, tout en se rendant moins vulnérable face aux incertitudes de demain. Elle n'achève cependant pas le récit ; elle en amorce un nouveau, que les habitant·es, concepteur·rices et décideur·euses pourront prolonger, réinterpréter, transformer. C'est une manière de rendre au quartier ce temps d'écoute, de réflexion et de discussion qui a façonné notre année de recherche, et de laisser à ses habitant·es le soin d'en tirer ce qu'ils jugeront le plus pertinent pour la suite. À travers le projet, adossé à une partie analytique dense et à une méthodologie sensible, nous cherchons moins à clore qu'à ouvrir : offrir une contribution modeste, mais assumée à une histoire renouvelée du projet urbain, que chacun pourra s'approprier à sa manière.



Comme le rappellent Matthey et al. (2025), le **récit** constitue « un point focal permettant de comprendre l'expérience humaine » et, lorsqu'il est affirmé comme posture de recherche, « ouvre des terrains à l'expérimentation d'autres façons analytiques qui, frayant avec la recherche-création, permettent de tester la manière d'articuler [...] les choses dites durant une recherche, les prélèvements atmosphériques constitutifs d'ambiances ou de milieux, ces observables incertains [...] en échappant aux formes parfois sclérosées des modes d'expression de la rationalité scientifique (texte, tableau, graphique, figure, photographie...) ». Ces récits ne sont donc pas des apartés littéraires ou des anecdotes : ils donnent chair aux situations analysées et apportent « ce qui serait resté dans l'ombre, car faisant état des impressions, sensations et de l'intuition du chercheur·euse. » (Audas, 2025). « En assumant de montrer l'imprégnation du chercheur·euse dans son matériau brut et sa façon d'en extraire certaines matières au détriment d'autres se révèle le caractère alchimiste du travail de recherche » (Tixier, 2023 dans *ibid.*), soit « cette capacité de ne pas glisser vers la surinterprétation tout en acceptant que la rigueur scientifique soit aussi emprunte de sensibilité » (*ibid.*).

1.5 Méthodologie

Pour nous saisir de ce terrain, qui nous était jusqu'alors peu connu, nous avons mobilisé une méthodologie privilégiant les approches qualitatives et croisant trois regards contrastés :

- 1. notre perception sensible du territoire ;
- 2. les discours des habitant·es et acteur·rices locaux·ales ;
- 3. des apports scientifiques et documentaires pluridisciplinaires, issus de médiums et d'époques variés.

1. Notre perception sensible du territoire

Profitant de notre posture extérieure au quartier, nous avons cherché à nous y immerger et à en saisir nos étonnements et sensations. Guidé·es par une lecture cartographique en amont, nous avons réalisé cinq arpentages au temps long, à différentes heures et sous diverses météo·s :

- 28.07.24 & 02.04.25 : les berges du Rhône et leurs connexions aux espaces urbanisés ;
- 13.03.25 : l'est du périmètre (Cayla, Eidguenots, Coin de Terrain, Contrat Social) ;
- 28.03.24 : l'ouest du périmètre (Jardins-du-Rhône, Michée-Chauderon, sud de Concorde) ;
- 11.04.25 : quartier étendu (Concorde, Charmilles, Hentsch, Saint-Jean).

Nous avons tiré de ces explorations de précieuses données : photographies, notes, observations, ressenties et discussions spontanées avec des usager·ères du quartier. Toutes ces données ont été traduites par des cartes sensibles individuelles, ensuite partagées et discutées en binôme.

2. Discours des habitant·es et acteur·rices

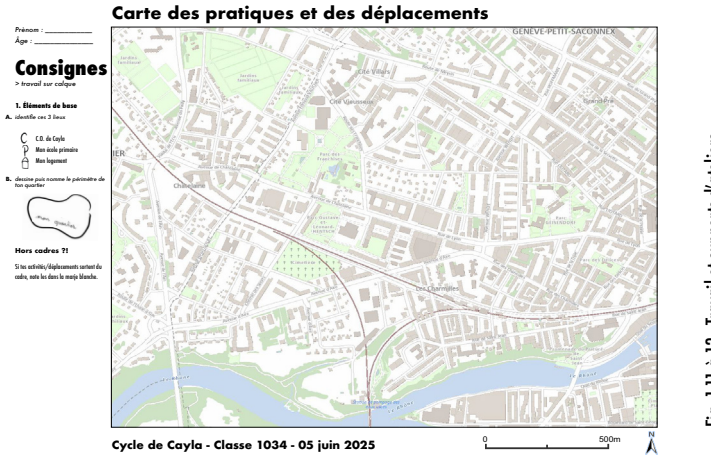
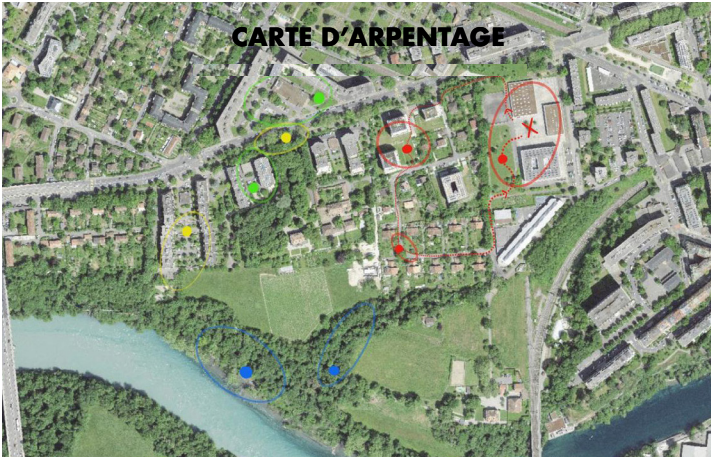
Cette première lecture a orienté nos questionnements et motivé la recherche de paroles locales pour y répondre.

Discours des habitant·es :

- Nous avons analysé l'ensemble des revues semestrielles Quartier Libre publiées depuis 2019 par la Maison de Quartier - dont nous souhaitons noter la qualité éditoriale - pour repérer des témoignages en lien avec nos thématiques.
- Ces lectures nous ont notamment permis de réaliser que le quartier s'était historiquement organisé pour peser dans la fabrique urbaine. Ainsi, il nous paraissait pertinent et contextuel d'intégrer des dispositifs participatifs à notre méthodologie. Or, pour ne pas disperser nos moyens et perdre en substance, nous avons choisi de nous concentrer sur un public cible : les personnes adolescentes du quartier. Habitantes de la ville de demain et pourtant absentes du discours urbain (et donc à la parole difficilement saisissable), elles sont à un âge charnière où l'autonomie de déplacement nouvellement acquise nourrit un regard critique sur la ville et des attentes, en particulier sur l'espace public qu'elles utilisent largement. Grâce à un professeur d'histoire et de géographie du cycle Cayla, qui nous a généreusement mis à disposition les quatre dernières périodes de son année scolaire, nous avons eu l'opportunité de concevoir deux temps participatifs séquencés sur deux semaines avec une même classe de 20 élèves de 14-15 ans. Outre l'opportunité, nous y avons vu une richesse : ces élèves partageaient une co-

présence imposée par la répartition des effectifs scolaires et par leur âge mais se différenciaient fortement tant par leurs adresses de résidence (répartis dans notre périmètre d'étude) que par leurs origines socio-économiques. Ces ateliers avaient pour ambition d'instaurer une relation réciproque entre les élèves et nous. Nos objectifs étaient donc à la fois de recueillir des informations précieuses à notre recherche et aussi, d'offrir un moment pédagogique de découverte du métier d'urbaniste. Nous avons bénéficié du soutien de deux animateur·rices ainsi que de M. Berjawi, l'enseignant, qui en a profité pour tisser des liens avec son programme scolaire. Les deux temps se sont décomposés comme suit :

Atelier 1 : Les objectifs étaient de faire connaissance avec les élèves, de présenter la pratique de l'urbanisme - à laquelle ils·elles allaient ensuite se prêter - et de recueillir leurs savoirs et expériences habitantes à l'échelle du quartier. Dans un premier exercice, chaque élève travaillait individuellement sur du calque et des cartes pour y indiquer des éléments traduisant leurs expériences situées (voir annexes Mon quartier en carte et Carte des usages et déplacements). Ensuite une nouvelle mission leur était attribuée : celle de partir en groupe explorer différents périmètres pré-établis et de réaliser leur premier arpentage. Pour ce faire, les élèves ont été stimulé·es via une grille de questions et un jeu de rôle. Nous leur avons fait piocher un des 6 personnages d'un jeu de carte conçu pour l'occasion afin de les inviter à percevoir le territoire d'abord avec leur regard, mais aussi en le dépassant, imaginant l'expérience d'un autre personnage imposé. Jusqu'à cette étape, nous avons volontairement gardé secrète la focale de notre recherche - la Campagne-Masset - afin de ne pas influencer leur représentation de l'espace.



Atelier 2 : La deuxième intervention portait sur le périmètre du domaine et visait à leur faire découvrir la phase « projet » d'une démarche d'urbanisme, tout en recueillant leurs idées pour un potentiel parc. Après avoir restitué les arpentages, nous avons révélé le thème complet de notre mémoire, puis formé quatre groupes, chacun travaillant sur une fonction possible d'un parc. Sans contrainte, les élèves ont imaginé et dessiné des aménagements répondant à leur thème, pour eux-mêmes mais aussi pour l'un des six personnages du jeu de cartes. Les propositions étaient ensuite disposées sur de grandes pièces de puzzle thématiques, assemblées pour composer une vision collective du futur parc, inaugurée lors d'un vernissage festif marquant aussi la fin de l'année scolaire. Les résultats de ces interventions (analyse résumée en annexe) ont été mobilisés tout au long de notre travail de mémoire.



Fig. 1.14 à 1.16 - Travail et supports d'ateliers

- Pour compléter notre regard habitant·es et en particulier affiner notre compréhension de la conflictualité dans le quartier, nous avons sollicité un entretien avec une responsable du service des correspondant·es de nuit à la Ville de Genève qui nous a été refusé en raison de la temporalité politique dans laquelle notre mémoire s'inscrit.
- Parmi les dispositifs que nous avons imaginé, mais que nous avons finalement mis de côté pour nous concentrer sur ceux décrit au-dessus : un atelier participatif léger avec les aîné·es de la résidence pour personnes âgées adjacentes à la Campagne-Masset, en contrepoids de la perspective des adolescent·es et une balade urbaine avec les habitant·es rencontré·es lors de nos arpentages pour affiner notre exploration du lieu.

Discours des acteur·rices politiques :

- **Du côté des partisan·es** : nous avons analysé les contenus produits par le Forum 1203 et par le Collectif de soutien au futur Parc de la Campagne-Masset publiés sur leurs sites internet ou reportés dans la presse locale (Le Temps, Tribune de Genève, Le Courrier, la RTS, le Léman Bleu). Nous avons également mené des entretiens semi-directifs avec Mme. Marina Jassens - membre du Collectif de soutien au Futur parc de la Campagne-Masset - et M. Alain Dubois - membre du comité du Forum 1203 - tous deux habitant·es du quartier et signataires de l'appel de soutien au futur parc.
- **Du côté des opposant·es** : nous avons analysé plusieurs débats autour des ventes de la Campagne-Masset et de l'urbanisation du quartier, archivés par le Mémorial du Grand Conseil et du Conseil municipal de la Ville de Genève afin d'identifier les arguments contrastés, mais aussi le site abritant la pétition pour le référendum.

3. Apports scientifiques et documentaires

Enfin, nous avons complété ces matériaux par un corpus historique (archives, iconographie, cartographie), scientifique (articles et études) et statistique (OCSTAT, CATI-GE), pour mettre en perspective nos observations et les discours recueillis.

Les parties suivantes visent à articuler cette triangulation méthodologique, en veillant à un équilibre entre les différents points de mesure et à leur mise en cohérence au service de la reddition que nous faisons d'un des récits de ce territoire.

PARTIE 2

DIAGNOSTIC CHRONOTOPIQUE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE : TRACES, FRACTURES ET DEVENIRS

- 2.1 Aux origines d'un territoire habité : lecture paysagère et formation des domaines patriciens - **traces**
 - 2.2 Des domaines aux faubourgs : les campagnes comme support de la ville qui déborde - **traces**
 - 2.3 La terraformation totale des campagnes au temps des modernes - **traces**
 - 2.4 Anatomie d'un quartier fragmenté par une urbanisation sans ménagement - **fractures**
 - 2.5 La densification intense du quartier, fabrique d'une mixité en trompe-l'oeil - **fractures**
 - 2.6 Entre solastaglie et résistances habitantes : des campagnes urbanisées aux champs de lutte - **fractures**
 - 2.7 Espaces publics : lutte des places dans un quartier qui en manque - **fractures**
 - 2.8 Un quartier sous pression climatique : les injustices spatiales comme vulnérabilités de demain - **fractures**
 - 2.9 Aux confins d'un territoire éprouvé : lecture prospective entre héritage et possibles - **devenirs**
- Point final** : des traces et des fractures, un héritage en devenir

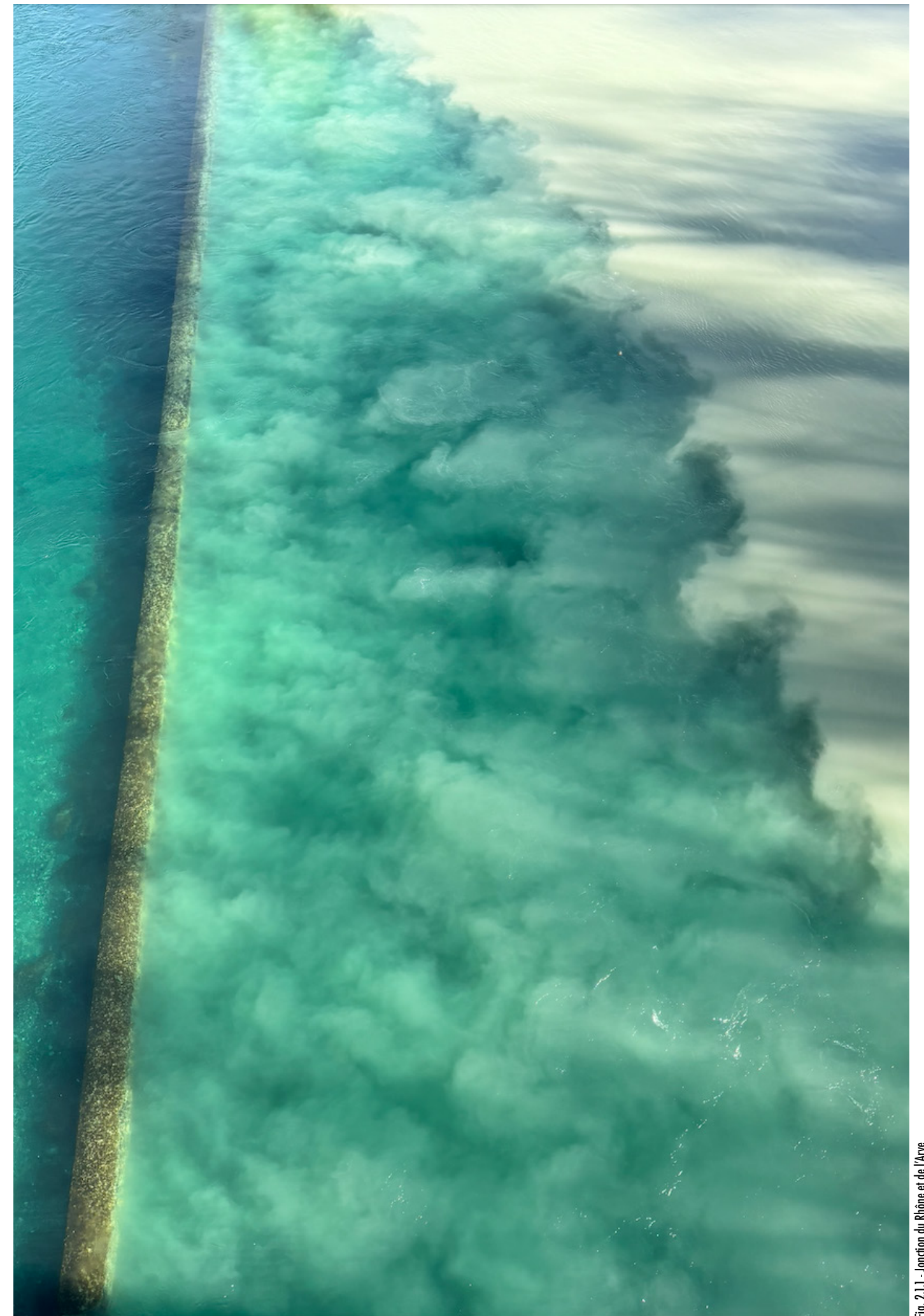


Fig. 2.0.1 - Carte localisant les souvenirs d'arpentage ouvrant chaque sous-chapitres

2.1 Aux origines d'un territoire habité : lecture paysagère et formation des domaines patriciens - **traces**

Souvenir d'arpentage : 02 avril 2025

« Alors que l'on se tient là, au milieu du viaduc ferroviaire de la Jonction, à survoler la ville de nos yeux, on voit le Léman, dont les Alpes soulignent la superbe, se rétrécir pour redevenir Rhône ; fleuve dont on oublierait la provenance tant, engoncé dans son écrin bétonné, il semble chic et courtois. Longeant le flot que seul un barrage interrompt, on découvre ces immeubles juchés à même la falaise et on se demande comment l'eau, puissance créatrice autant que destructrice, n'emporte pas avec elle ce bout de ville que le bon sens ne voudrait pas là. Suivant le mouvement paisible d'un canard qui semble vouloir rejoindre la mer, notre regard ne peut qu'être ébahi face au spectacle, ingénieusement mis en scène par cette ligne de béton, des eaux tumultueuses et opaques de l'Arve qui se jettent dans le turquoise d'un Rhône apaisé. On se retourne alors et derrière les rails, la ville disparaît, d'un coup net, et laisse place à une nature exubérante, épaisse, profonde dont les camaïeux de verts explosent au regard, comme un feu d'artifice. Le Rhône chargé sans le vouloir par les sédiments de l'Arve, s'assombrit et disparaît dans un virage, laissant en suspens un certain désir d'aventure. Si notre regard ne se faisait pas interrompre par un train à double étage filant là à cadence régulière, on en oublierait de remarquer les grandes villas bourgeoises se découpant entre les arbres. De leurs terrasses, comme des gradins désertés, ce spectacle se déploie pendant que nous, simples habitant·es de la cité, découvrons, sur la pointe des pieds, au-dessus d'une rambarde métallique qui veut nous protéger, la vie et les mondanités que ces campagnes pittoresques devaient jadis accueillir. »



Introduction : le biorégionalisme comme posture de diagnostic

Partir des fondements géographiques et paysagers du territoire que nous étudions ne relève pas d'un simple détour descriptif. Il constitue une étape essentielle pour comprendre les conditions d'émergence de notre périmètre d'étude : les structures naturelles qui l'ont rendu habitable, les permanences qui y subsistent, mais aussi les continuités topographiques, écologiques ou symboliques que l'urbanisation moderne a recouvertes ou rompues sans toujours parvenir à les effacer. L'objectif ici n'est pas de retracer une généalogie exhaustive de la genèse de ce territoire, mais de dégager les grandes logiques d'occupation du site, depuis ses caractéristiques géo-morphologiques jusqu'à la constitution des domaines patriciens qui en façonnent encore la mémoire habitante et les formes urbaines.

Si affirmer que « toute ville fait partie d'une région [...] et est construite sur des fondations naturelles » (Sale, 1985) semble relever de l'évidence, force est de constater que cette posture de projet a largement été marginalisée par les pratiques contemporaines de l'aménagement, qui tendent à instrumentaliser le sol, le climat ou la topographie et à les mettre au service d'objectifs programmatiques et fonctionnels. Or, dans un contexte de raréfaction des ressources et d'urgence écologique, cette approche montre ses limites et appelle à un changement de regard : celui qui consiste à revenir à ce « niveau zéro » de l'aménagement, où le territoire est d'abord lu pour ce qu'il est, soit un système vivant, avant d'être envisagé comme support passif de projet.

Dans cette optique, certains apports du bio-régionalisme américain des années 1980, dont nous oublierons à dessein les écueils essentialistes et déterministes, offrent un cadre pertinent à notre lecture. Ces contributions viennent souligner la nécessité de prêter attention aux régimes du vivant, aux dynamiques biogéographiques, aux continuités écologiques et géologiques qui structurent silencieusement les formes urbaines. Comprendre « le lieu exact où nous vivons spécifiquement » (Sale, 1985), ses ressources, ses limites, ses fragilités, mais aussi les arrangements humains qu'ils l'ont permis, « dessinés et adaptés selon des paramètres géo-morphiques » (ibid.) suppose de nous une certaine humilité que nous déclinons en préambule : nous ne sommes ni géologues, ni biologistes, ni historiens, ni ethnologues. Nous cherchons simplement à emprunter, dans une démarche transdisciplinaire, les savoirs nécessaires à une lecture fine et située du territoire ; une lecture qui ne relève pas de la nostalgie d'un territoire oublié, mais bien d'un geste analytique, capable de révéler « comment ont été explorées les possibilités humaines et naturelles d'une région » (ibid.) et comment elles peuvent continuer de l'être. En effet, si les dynamiques urbaines modernes ont largement « perturbé la vie naturelle en détournant les rivières, rasant les forêts [et] imperméabilisant les sols », il est tout aussi vrai, comme le souligne encore Sale, que « de grandes opportunités urbaines persistent » (ibid.).

Un amphithéâtre avec le Rhône en vedette

En ce sens, la région dans laquelle notre périmètre d'étude s'inscrit est particulièrement intéressante à analyser. En effet, loin de l'image d'une « cuvette » uniforme et plane, le bassin genevois constitue un véritable amphithéâtre paysager façonné par l'affrontement millénaire de forces géologiques titanesques et de dynamiques hydrologiques au long cours. Comme le rappelle Convercey : « la géographie genevoise est le résultat d'une multitude de phénomènes naturels qui se sont entrechoqués, suivis, concurrencés, complétés, associés en un paysage parfois pittoresque, mais dans lequel le tranquille voisine avec le violent, le spectaculaire, le modeste » (Convercey et al., 2018).



Fig. 2.1.2 - Vue sur Genève



Fig. 2.1.3 - La Jonction, la propriété Cayla et l'embouchure du Nant-Cayla entre 1850 et 1875

Ce paysage se déploie selon une logique de grand théâtre ouvert à l’est. Le Léman, vaste miroir d’eau douce, en constitue l’avant-scène. À sa droite, le Jura s’élève, mystérieux et massif, tandis que les Alpes lui font face, puissantes et majestueuses. Le Salève, avancée calcaire spectaculaire, offre un promontoire d’où l’on perçoit le territoire comme un palimpseste de forces telluriques. En son cœur, le Rhône traverse la scène. Issu du glacier homonyme, il quitte le Léman à Genève pour entamer un parcours sinueux et tourmenté. Il reçoit, à peine sorti du centre-ville, les eaux tumultueuses et chargées de sédiments alpins de l’Arve, avant de s’engouffrer plus loin, avec fracas, dans le défilé de l’Écluse, où il perce le Jura d’un dernier grand geste géographique qui parachève la fermeture occidentale du bassin.

Entre ces éléments exubérants que l’on nomme aujourd’hui « le grand paysage » (OCAN et OU, 2024), le sol genevois, loin d’être plat, est rythmé par une série de crêtes et de sillons orientés sud-ouest/nord-est, formés par l’érosion fluviale, les dépôts alluvionnaires et le modelage par les moraines laissées par les glaciers successifs (Léveillé, 2018). Ce relief, hérité des dynamiques glaciaires du Pléistocène, notamment du retrait du glacier du Rhône il y a environ 37 000 ans, repose sur un socle de molasse érodé et a donné naissance à une plaine ondulée, zébrée de rivières et ponctuée de falaises de graviers (Gallay, 2008 ; Barthassat, 2018). De nombreux nants y tracent des lignes discrètes, introduisant des pentes douces, des dessous et de dessus. Ce « jeu des forces croisées de l’eau, des roches, du climat et de la végétation » (Mulhauser, 2018) façonne ainsi une diversité de situations topographiques qui, dès les premiers peuplements humains, ont guidé les logiques d’établissement, de circulation et de perception.

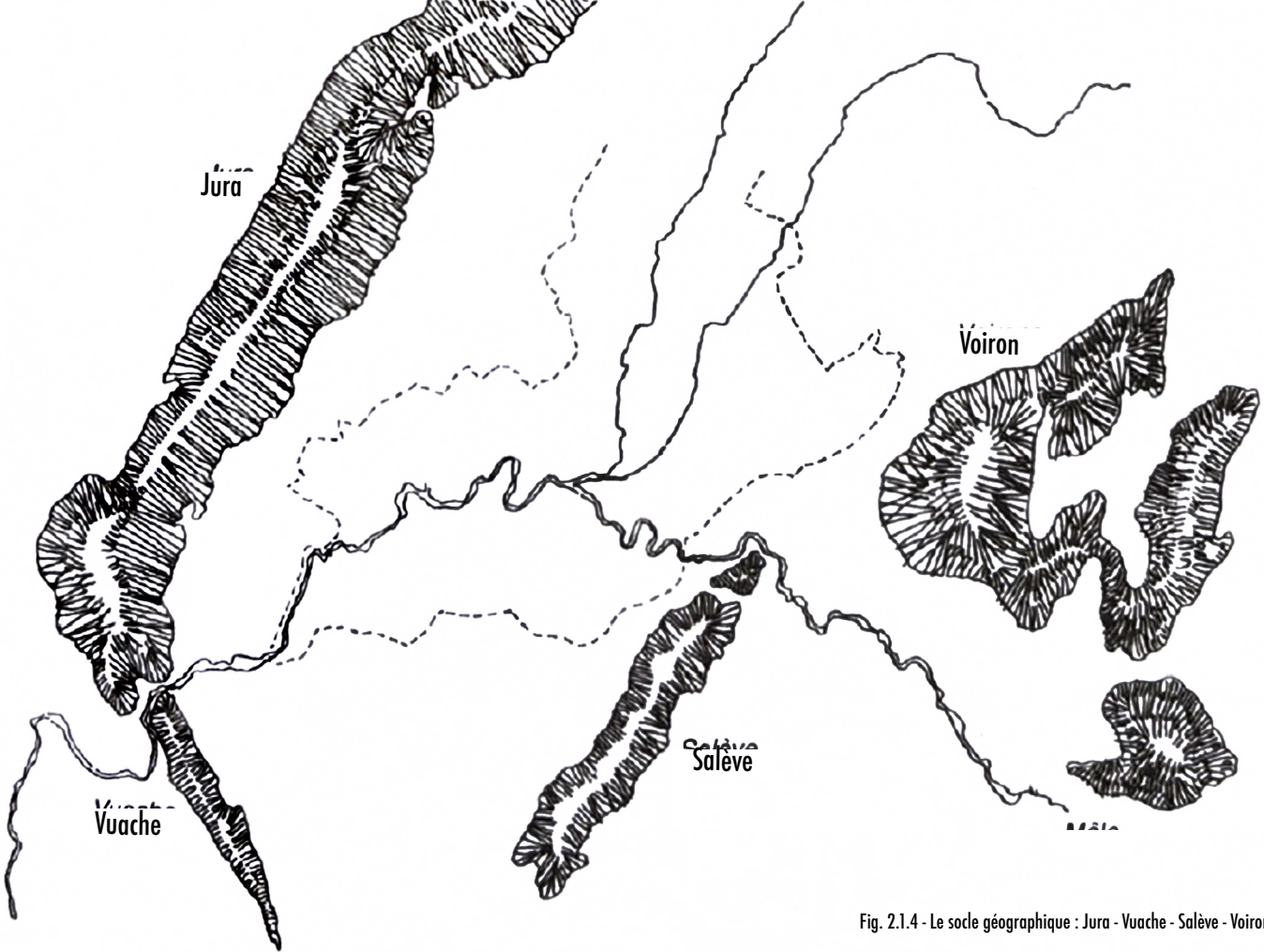


Fig. 2.1.4 - Le socle géographique : Jura - Vuache - Salève - Voirons



Fig. 2.1.5 - Traces d'érosions fluviales



Fig. 2.1.6 - Dessin du Rhône

La jonction des courants, point d’orgue du spectacle

Cette confrontation entre la roche et l’eau trouve une expression unique au niveau de notre terrain d’étude : ici, les dynamiques tectoniques, fluviales et écologiques s’entrelacent dans un paysage prodigieux.

Depuis le sommet du plateau, façonné par les anciennes alluvions du Rhône, s’ouvre un paysage puissant. Ce socle géomorphologique, composé de sables et de graviers fortement cimentés, forme les falaises abruptes de Saint-Jean, véritables belvédères naturels depuis lesquels le regard embrasse l’ensemble du grand paysage : au sud, les pentes du Salève et la ligne alpine ; au nord, les crêtes boisées du Jura. Cette assise, en apparence stable, est en réalité fragile. Comme le rappelle Gérard Duc, « ces formations, d’apparence solide, sont en réalité très vulnérables à l’érosion » (Duc, 2024). L’Arve, torrent montagnard aux crues brutales, vient heurter de plein fouet ces parois friables, accentuant leur effritement ; un phénomène redoublé par l’énergie libérée à la confluence des deux cours d’eau. Ce paysage, que l’on veut contemplatif, est avant tout vivant, instable et parfois, menaçant.

Ces tensions nord-sud, entre verticalité et instabilité, sont traversées par une troisième composante, perpendiculaire : les nants. Ces petits cours d’eau, comme le nant de Cayla ou le nant Vigniez, aujourd’hui disparu sous le viaduc ferroviaire de la Jonction, ont entaillé le plateau de part en part, creusant des canyons boisés, denses et humides. Leur végétation spontanée, dominée par les feuillus (chênes, noisetiers, ormes, tilleuls) témoigne d’une continuité écologique précieuse. Ces entailles, parfois profondes, viennent adoucir les lignes du relief : la falaise devient pente, la rupture devient passage. Elles introduisent dans ce tissu aux formes radicales des respirations, des seuils intermédiaires, des chemins possibles entre le haut et les berges. Abreuvé par ces courants secondaires, le Rhône, dans une courbe élégante, reprend son cours vers l’ouest et disparaît dans la végétation. Le tumulte de la confluence s’efface, et le fleuve, devenu plus large, plus calme, semble soudain plus hospitalier.

À la confluence des chemins, les humain·es s’installent

Au bénéfice de cette géographie singulière, carrefour naturel aux creux des barrières alpines et jurassiennes, protégé et ouvert à la fois, Genève s’impose très tôt comme un lieu de passage stratégique au cœur de l’Europe. Les voies naturelles du sillon rhodanien, entre Lyon et le Valais, favorisent les circulations humaines, commerciales et spirituelles, dont celle du christianisme qui s’introduit d’ailleurs à Genève par l’est (Frey & Bischofberger, 2007). C’est dans ce contexte que naît le mythe fondateur de Saint-Jean-Hors-les-Murs qui, selon les légendes, donne naissance, au XIe, au prieuré de Saint-Jean (+).

En 1100, l’évêque de Genève fait don du site à l’abbaye d’Ainay à Lyon : Saint-Jean devient alors terre ecclésiastique, ni genevoise ni savoyarde (Varcher, 2024). Le site prospère grâce à une combinaison de facteurs favorables : l’abondance de poissons aux confluences, des sols riches en minéraux, un dévers bien orienté, et une exposition plein sud qui favorise la culture de la vigne ; période dont seul subsistent en témoin les vignobles de la Campagne-Masset. Cette anecdote historique - ou légendaire, si elle peut paraître superflue, est pourtant un point de départ pertinent pour notre exploration : le Rhône, figure mythique, imprévisible et puissante alors, est la source et la justification même de tout ce que l’humain va ensuite entreprendre sur ce territoire, même s’il fera tout pour l’oublier.



Fig. 2.1.7 - Genève, Châtelaïne et la campagne Cayla vus du bois de la Bâtie



Qu’est ce que le mythe de Saint-Jean-Hors-les-murs ?

Deux moines, Romain et Palade, en chemin entre un ermitage français et une abbaye valaisanne, s’abritent pour la nuit dans une grotte creusée dans les falaises du Rhône. Ils y rencontrent deux lépreux qu’ils bénissent avant de reprendre leur route. Le lendemain, les malades sont guéris.



Fig. 2.1.8 - Genève vers 1590

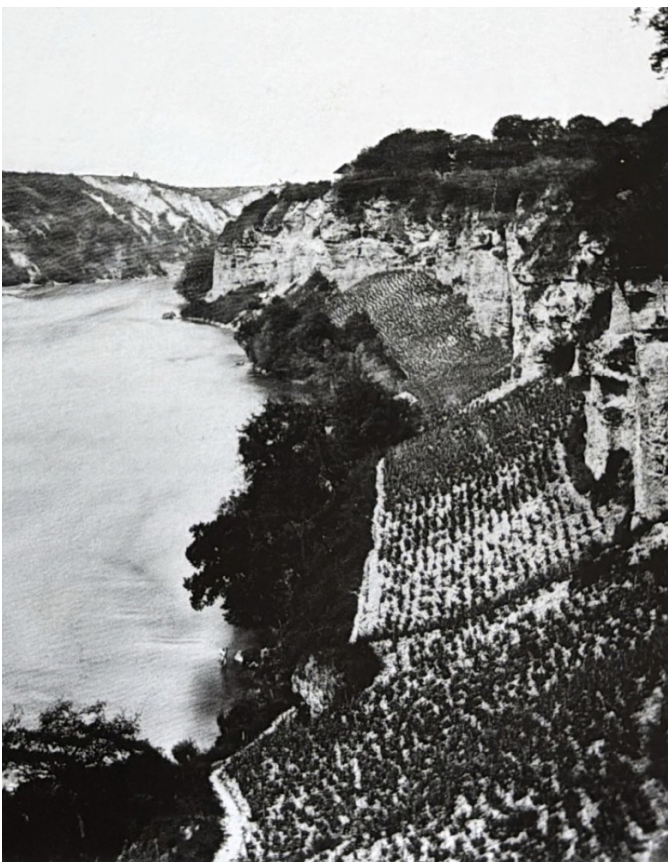


Fig. 2.1.9 - Les terrasses de Saint-Jean entre 1850 & 1875

La campagne genevoise colonisée

L’arrivée des Bernois en 1536 bouleverse cette stabilité : les terres de Saint-Jean sont rattachées à la République de Genève, morcelées et vendues à des familles patriciennes pour financer les campagnes militaires (Keller & Varcher, 2006). Fermes et cultures s’y développent et le Rhône prend une nouvelle fonction : celle de force motrice. Des moulins, laveries et tanneries jalonnent ses rives et, c’est d’ailleurs à cette époque qu’une lavandière, Michée Chauderon, devient tristement célèbre pour être la dernière femme accusée de sorcellerie à Genève. Elle donnera son nom, bien plus tard, à la rue, puis au futur plan localisé de quartier (Porret, 2010) dont les premières constructions préparent leur mise en œuvre le long du flanc est du pont Butin.

À la fin du XVIIIe, le territoire change encore de statut : il devient paysage. Dans un contexte romantique où la nature pittoresque fascine, les familles patriciennes genevoises y font construire des maisons de maître de style néoclassique. Loin de la ville fortifiée dont les portes se ferment chaque soir, cette campagne ouverte offre dépaysement et éloignement du tumulte de la cité aux élites du moment. Les environs de Genève - Genthod, Pregny, Cartigny, Lancy, Veyrier, Champel, Chêne-Bougeries, Cologny, Vandoeuvre, Jussy, Corsier ou encore Hermance - sont devenus des lieux prisés où y établir de nouvelles résidences estivales. Cet élan a notamment été accentué sous l’influence des écrits de Rousseau vantant les bienfaits d’une vie à la campagne.

Les falaises de notre périmètre sont mises en scène : les maisons s’y juchent pour offrir la vue la plus spectaculaire possible sur les fleuves, les montagnes, le grand paysage. Ces points de vue sont arpentés, peints, valorisés. Voltaire, qui réside aux Délices, se plaît à faire admirer à ses invités « la vue sur les trois fleuves tumultueux » et vante le vin de Saint-Jean, qu’il juge « de qualité singulière et admirable » (ibid.). Ce rapport au paysage n’est pas neutre : il est construit. Il relève d’une « invention du paysage », du « paysage genevois » (Barde, 1937) en l’occurrence, propre à la modernité occidentale, qui sélectionne et impose des critères esthétiques spécifiques à partir de regards experts, savants ou artistiques (Trom, 2001 ; Cosgrove, 1998) mais surtout élitiste et donc, masculin.



Fig. 2.1.10 - Plan de Genève avec ses environs, 1760



Fig. 2.1.11 - Carte établie suite au traité de Turin de 1754



Fig. 2.1.12 - Genève, la Jonction: vue prise du bois de la Bâtie vers 1830



La famille Chouet : un domaine et un paysage en construction (1659 – 1776)

La propriété qui nous intéresse s’enracine sur ce que l’on appelait la plaine de Châtelaine, longtemps à cheval entre le pays de Gex et les terres genevoises. Nous commencerons alors l’histoire de ce domaine avec la famille Chouet qui se réfugie à Genève dès le XVI^e, contrainte de fuir la Bourgogne suite aux massacres de la Saint-Barthélemy. Les membres de cette famille sont très actifs sur la scène politique genevoise et bâtissent leur fortune grâce à l’imprimerie et l’édition, gagnant de l’ampleur à cette époque (Santschi, 2005).

Un pré commun

Avant son morcellement et sa vente progressive, la plaine de Châtelaine était un pré communautaire. En 1659, Samuel Chouet acquiert une première parcelle, puis son fils, Léonard Chouet, poursuit le projet et continue d’étendre le domaine. À travers ces gestes d’achat, la famille compose un nouveau territoire, allant des berges du Rhône à l’actuelle Concorde et s’étendant au-delà du pont Butin, comprenant maison, dépendances et exploitations agricoles (Blondel et al., 1984).

Une histoire d’arbres

Quelques décennies plus tard, à la suite du décès de Léonard Chouet en 1691, son fils Jean-Louis Chouet hérite d’un domaine mêlant résidence estival et vie rurale. Précurseur, il devient une figure clé dans le développement des jardins et du paysage genevois. En effet, il défend l’importance et le rôle des arbres, qu’il ne voit pas seulement comme éléments pourvoyant fruits et bois, mais comme créateurs majeurs de paysage. Surnommé « Monsieur arbre » et nommé grand forestier de Genève, il plante en 1701 une double allée de tilleuls dans la plaine de Châtelaine. C’est un geste à la fois politique et poétique, qu’il défend comme un ornement public. Aujourd’hui, ce sont ces mêmes arbres qui bordent encore l’avenue d’Aïre (Varcher, 2018).

Premier legs et passations

En 1710, le domaine se morcelle une première fois, après que Jean-Louis Chouet accepte d’en léguer une partie, correspondant à l’actuelle Concorde, à sa sœur devenue veuve. À la suite du décès de Jean-Louis Chouet en 1756, la propriété passe entre les mains de sa hoirie jusqu’à arriver en possession de sa petite fille Jeanne-Eléonore Chouet. Avec son mari, Jean-Antoine Thuillier, négociant et bourgeois genevois, ils planifient des travaux sur le domaine. Malheureusement, face à une situation financière compliquée, ils sont contraints de devoir se séparer de leurs biens. Après une histoire familiale de 112 années, le domaine est mis en vente sans que les travaux entrepris n’aboutissent (Dunant Gonzenbach, 2024).

La famille Bontems : l’embellissement de la maison de maître (1776 - 1813)

En 1776, c’est le banquier, François-Louis Bontems qui devient le nouveau propriétaire du charmant domaine. Ses projets sont grands, transformant profondément le lieu. La composition végétale est repensée et la demeure principale devient une véritable maison de maître, prenant la forme que nous lui connaissons aujourd’hui. Nous ne savons pas exactement si la famille Bontems a entièrement construit cette dernière ou si elle a dirigé des travaux sur une enseinte existante. En effet, l’Office du patrimoine et des sites s’accorde à dire que la demeure a été construite entre 1765 et 1777 (Office du patrimoine et des sites, 2018).



Fig. 2.1.13 - La Jonction : campagne Cayla vers 1830



Fig. 2.1.14 - Châtelaine et la campagne Cayla vus du bois de la Bâtie

La famille Vieusseux (1813 - 1905)

Suite à différentes difficultés financières Monsieur Bontems vend son domaine à l’épouse du médecin Gaspard Vieusseux, Anne Gravier. La famille Vieusseux en devient propriétaire en 1813. C’est ensuite leur fils Jean-François Vieusseux et sa femme Emilie-Marie qui occuperont le domaine avec leurs deux enfants, Alfred et Emma Vieusseux. Après avoir passé leur enfance dans le domaine familial, c’est Alfred qui en hérite en 1852. Il occupe le manoir avec sa femme Louisa Bertrand (Dunant Gonzenbach, 2024).

Entre Hauterive et Châtelaine-Vieusseux

Emma Vieusseux quant à elle hérite d’une maison de campagne, au-dessus de l’actuel pont Butin, Hauterive. Elle reste néanmoins très attachée au domaine où elle a grandi et y reviendra souvent dessiner, en témoignent les nombreux dessins et croquis représentant le Rhône, les allées d’arbres et la nature avoisinante grandissante. Profitant de la vue du domaine, et toujours sous un pseudonyme, elle a également écrit décrivant avec minutie et malice des romans relatant les mœurs de la société bourgeoise genevoise de son époque (Chappuis, 2016).

Point d'étape 2.1 : traces et influences bourgeoises sur la ville d'aujourd'hui

Nous constatons ainsi que la géomorphologie singulière du site a directement motivé l'installation humaine, d'abord spirituelle, puis agricole et résidentielle. De cette occupation, les campagnes bourgeoises ont laissé de multiples traces : une toponymie toujours vivante (ex. : les Délices, Concorde, les Charmilles...), des villas de maître aujourd'hui insérées dans le tissu urbain, mais aussi des aménagements paysagers structurants, telle la double allée d'arbres de l'avenue d'Aire. Remarquons d'ailleurs que l'influence arboricole continue à semer son influence dans le quartier : les Charmilles tire son nom d'un arbre, le charme, alors planté en allée ornant différentes rues et chemin des alentours (Charrier, 2019). À ces traces bâties s'ajoutent le souvenir d'une culture du jardin d'agrément sur les terrasses bourgeoises et une mémoire agricole que les fermes et les résidus de campagne rendent encore perceptibles. De plus, ces domaines ont découpé de vastes entités foncières en bordure de la ville, selon une logique morphologique toujours lisible dans le tissu actuel. Héritées de familles dont les noms résonnent encore dans l'imaginaire local, ces parcelles constituent un legs ambigu : à la fois mémoire paysagère et réserve stratégique pour une ville bientôt en quête d'espace.



Fig. 2.1.15 - Le découpage des propriétés avant qu'elles ne soient vendues puis morcelées, 2018



Fig. 2.1.16 - Point d'étape 2.1

2.2 Des domaines aux faubourgs : les campagnes comme support de la ville qui déborde - **traces**

Souvenir d'arpentage : 14 mars 2025

« Depuis le chemin du Nant-Cayla, dépassant quelques barrières, poubelles et signes d'interdiction qui marquent l'entrée du lieu et quittant un rond-point peu reluisant, on s'immerge alors dans un petit paradis - peut-être est-il toujours nécessaire de passer par un purgatoire avant d'entrer dans un tel lieu ? De petites maisons mitoyennes champêtres sont plantées au milieu d'un parterre de fleurs, d'arbres fruitiers et autres merveilles botaniques. Là, les barrières sont abaissées voire, parfois, remplacées par un modeste talus fleuri et l'on imagine facilement les discussions matinales, café à la main, entre voisin·es qui, à la venue du printemps, constatent les avancées de leurs potagers. Un écolier passe, pas plus que haut que trois pommes, son cartable le dépassant presque, et l'on remarque les balançoires, les cabanes et les jeux - construits à la main, certains depuis bien longtemps, qui longent cette rue apaisante. En dessous d'un tilleul, on rencontre Raymond qui nous parle de ses parents et de ses petits-enfants, d'un zoo - avec des éléphants - qui autrefois l'amusait et de cet arbre qu'il a planté il y a plus de 50 ans et qui, aujourd'hui grandiose, abrite un petit banc, une table et une bibliothèque partagée, aménagés par ses soins pour celui et celle, qui comme nous, passe. On en oublierait presque le bruit de l'avenue d'Aire à deux pas et même le Rhône qui, lui aussi, juste en dessous, passe. »



Introduction : le morcellement des campagnes patriciennes

Alors que la première moitié du XIXe avait vu s’installer de vastes domaines patriciens dans un paysage encore rural, la seconde moitié du siècle marque un tournant. La destruction des fortifications en 1849 ouvre Genève à une urbanisation rapide, portée par la révolution industrielle, l’arrivée du chemin de fer et l’extension spontanée de la ville vers ses périphéries. Notre périmètre d’étude devient alors un laboratoire de cette mutation : la campagne se fragmente, les premiers lotissements émergent, et les propriétés bourgeoises se voient morcelées et requalifiées. C’est aussi à cette époque que naissent les premières tentatives de planification urbaine à Genève, dans un contexte européen marqué par l’émergence de l’urbanisme comme discipline sociale et hygiéniste. Le premier plan de zones visant à gérer l’extension urbaine de Genève aboutit en 1929 et impacte directement ce territoire, entre dynamique d’urbanisation et protection patrimoniale. La trajectoire des domaines patriciens offre un prisme précieux pour comprendre les héritages morphologiques, sociaux et paysagers à l’œuvre dans le périmètre d’aujourd’hui.

La ville s’échappe de ses murs

La destruction des fortifications de Genève en 1849, impulsée par James Fazy, marque une rupture décisive dans le développement urbain de la ville. En libérant les terres militaires ceinturant la cité, elle permet à Genève de s’étendre au-delà de ses murs historiques, notamment sur la rive droite. Ce geste fondateur, justifié par la nécessité d’accueillir une population croissante et les promesses de l’industrialisation, déclenche une urbanisation rapide, souvent spontanée et erratique, des campagnes adjacentes.

Le quartier naissant de Saint-Jean-Charmillles en est témoin : les grands domaines patriciens commencent leur fragmentation dans les années 1870 au bénéfice des premières villas de la nouvelle classe moyenne. Le domaine de la Charmille est ainsi l’un des premiers à être morcelé dès 1837, accueillant ateliers, maisons de maîtres et cafés. Le tissu urbain qui en résulte est hétérogène, mêlant bâtis bourgeois, terrains en friche, champs et jardins informels.

Ce développement se fait au gré des opportunités. En effet, Genève ne dispose pas encore de plan d’extension de ses quartiers périphériques : « Les constructions peuvent y proliférer en toute liberté [...] la banlieue est offerte à la spéculation et au lotissement » (Zinnow , 1997, cité par Keller & Vuacher, 2006). C’est dans ce contexte que des opérateurs immobiliers privés, comme la Société Immobilière Genevoise (SIG), investissent massivement le quartier. La motivation de cette nouvelle élite, née des développements immobiliers de la ville en expansion, est exclusivement opportuniste et spéculative, comme en témoigne cette archive de 1902 : « La ville s’approche petit à petit et, dans une dizaine d’années, nous verrons peut-être des rues sur notre propriété [...]. Ne touchons donc pas, pour le moment, à ce fonds de réserve qui nous promet de beaux bénéfices » (SIG, dans Keller & Vuacher, 2006).

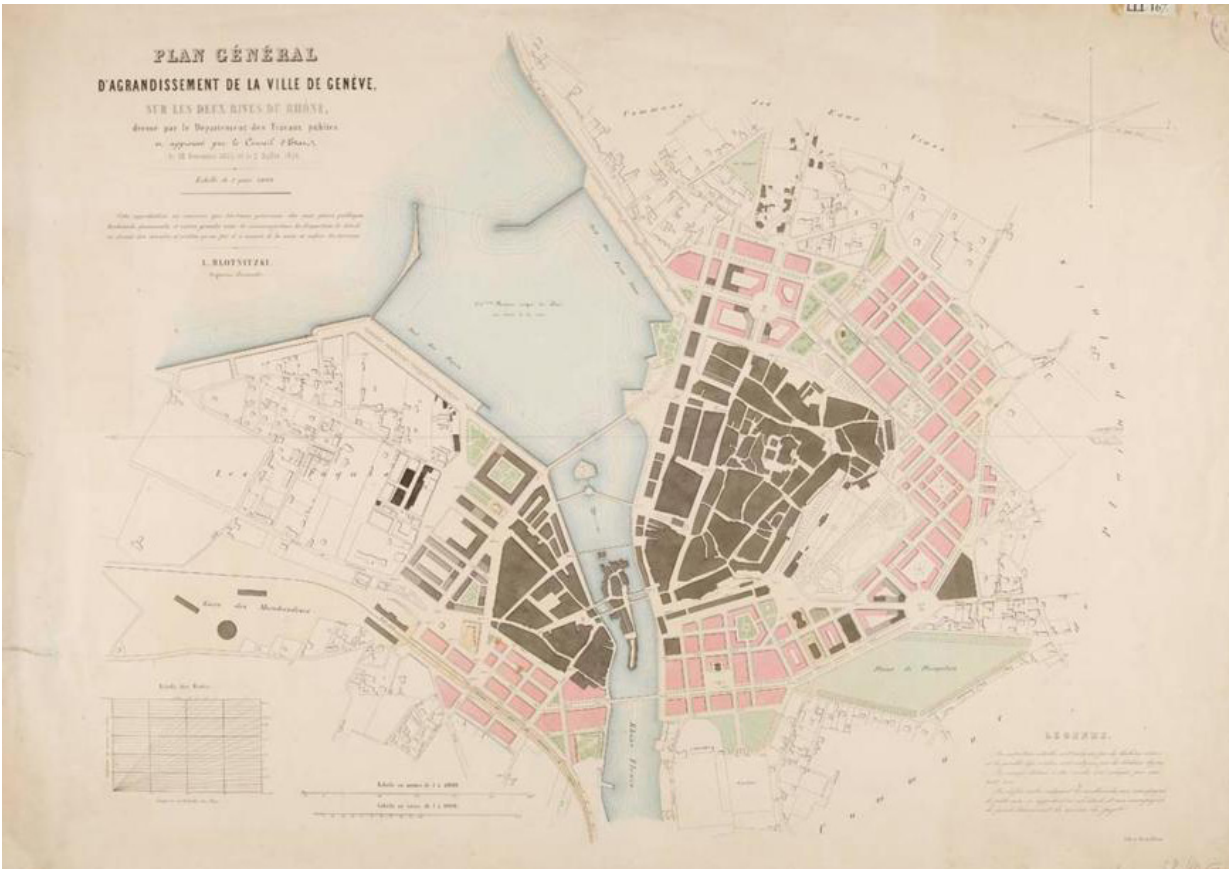


fig. 2.2.2 - Plan général d’agrandissement de Genève par Léopold Blotniski, 1858



Fig. 2.2.3 - Ouvriers sortant d’une usine des Charmilles

Ce manque d'encadrement donne naissance à un tissu morcelé et sans cohérence d'ensemble. Tandis que Saint-Jean se dote progressivement d'immeubles locatifs denses, les Charmilles et les terrains le long de l'avenue d'Aïre conservent un visage plus diffus, mêlant villas, terrains vagues, exploitations agricoles et baraquements ouvriers. En cela, le quartier est emblématique de ce que Bertoni (2024) qualifie de « quartiers d'extension », ces faubourgs intermédiaires où sont expérimentées les premières tentatives de régulation de la croissance urbaine. Au regard de ce contexte, nous pouvons spéculer que, contrairement à d'autres campagnes comme la Charmille, la préservation presque intacte de la Campagne-Masset est due à sa topographie. Ce retrait relatif, dans un quartier en pleine mutation, prépare paradoxalement les conditions de sa relecture contemporaine comme potentiel refuge urbain.

Fer, charbon & huile de coude : l'avènement de la ville industrielle

Dans la foulée de l'ouverture de Genève sur l'extérieur, le projet de relier la ville au réseau ferroviaire français devient un enjeu stratégique. Dès les années 1850, sous l'impulsion de figures comme Dufour ou Bartholoni, la voie ferrée entre Genève et Lyon prend forme, mais franchir le coteau de Châtelaine, sur la rive droite, pose un défi technique de taille. C'est finalement une solution hybride qui est retenue : creuser une tranchée pour faire descendre les trains vers Cornavin, tout en utilisant les déblais pour créer un talus entre Saint-Jean et la gare.

Ce geste d'ingénierie, réalisé dans les années 1850-1860, reconfigure durablement le quartier. La ligne ferroviaire, en tranchée, scinde le territoire en deux : à l'ouest, Saint-Jean devient un village enserré entre les falaises du Rhône et le rail ; à l'est, les Charmilles s'affirment comme une poche d'urbanisation en devenir, propice à l'implantation d'usines et d'ateliers. « La tranchée faite en faveur de la ligne de train Genève-Lyon fit de Saint-Jean un petit hameau où tout le monde se connaissait » (Staeger, 2023) (+).

Malgré cette scission, l'arrivée du rail renforce la dynamique industrielle de la rive droite et attire des investissements. Dès 1890, les sociétés horlogères, d'outillage ou de mécanique choisissent les Charmilles, champs en limite de la ville, pour s'implanter à l'image de Piccard & Pictet qui y bâtissent leur usine automobile, donnant naissance, en 1919, au modèle de voiture Pic-Pic. En miroir à la Jonction et la zone Sous-Terre, qui exploitent la force hydraulique du Rhône, le quartier devient un pôle industriel important à Genève. Mais cette dynamique industrielle ne va pas sans conflits. Les intérêts de la Société Immobilière Genevoise, soucieuse de valoriser ses terrains, s'opposent à l'intrusion trop visible du rail. Elle obtient que les voies menant au viaduc ferroviaire soient couvertes pour en réduire les nuisances qui peuvent dissuader de potentiels locataires. L'urbanisation s'organise ainsi en réaction aux infrastructures, dans une logique de négociation foncière plutôt que de projet d'ensemble.

Cette absence de vision concertée contraste avec les réflexions émergentes à l'échelle cantonale. Dès la fin du XIXe, l'État tente de reprendre la main sur le développement désordonné de ses faubourgs (Centre de recherche sur la rénovation urbaine, 2003). Le concours pour un plan d'extension (1897), puis la création du Bureau du plan (1919), témoignent de cette volonté de rationalisation. Le Plan de zones de 1929, qui classe une partie des rives du Rhône, dont la Campagne-Masset, hors des zones à bâtir, marque une inflexion : pour la première fois, la préservation paysagère entre explicitement dans les objectifs d'aménagement.



Pour les habitant·es, cette fracture représentait aussi une péjoration majeure de leur cadre de vie, comme en fait le récit Blurette Staeger dans le Quartier Libre n° 128 : « Le **train à vapeur** avec son éternel tchou-tchou [...] s'élevait avec peine sur la butte de Saint-Jean. Une brume de charbon sortait de la cheminée en un vaste nuage sombre, qui envahissait le quartier et mâchurait toutes les maisons. De la poussière noire et malsaine que certains enfants sur le pont Miléant, se penchant, respiraient à pleins poumons, la tête dans la fumée pour rigoler ».



Fig. 2.2.4 - Un train longe la rue de Saint-Jean et quille le talus des Terreaux

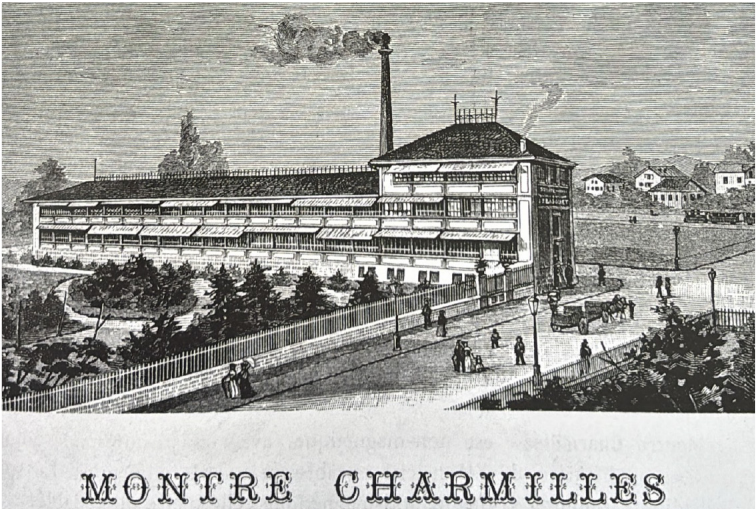


Fig. 2.2.5 - Usine Charmilles

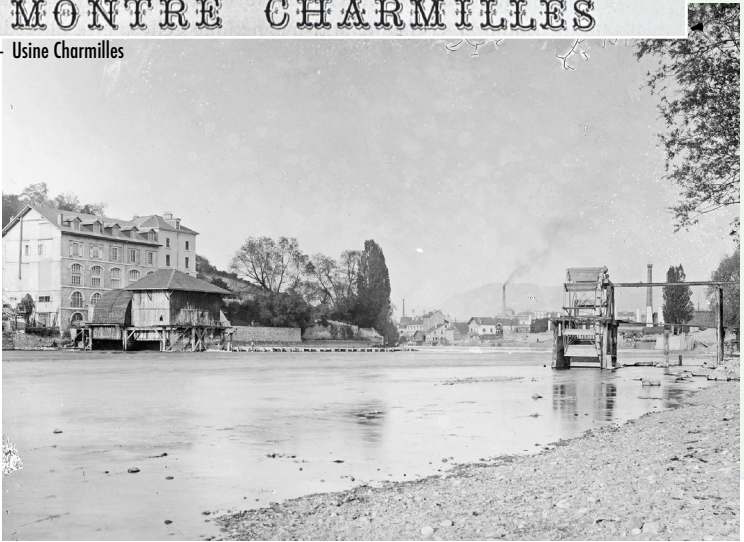


Fig. 2.2.6 - La Minoterie de Sous-Terre et sa roue, 1870

Une roue dans le Rhône

Fin 1864, les Vieusseux installent un système de pompage alors très novateur pour l'époque. Il fonctionnait grâce à une roue hydraulique fixée dans le Rhône qui permettait de faire remonter l'eau du fleuve jusqu'à un petit château d'eau - dont des ruines se trouvent encore au nord-ouest de la demeure - afin d'arroser la campagne (Bruchez, 2016).

Du besoin de loger les ouvriers : un territoire propice à l’expérimentation urbaine

À mesure que l’industrie se développe et attire une main-d’œuvre croissante, la question du logement devient centrale dans le quartier. À cette époque, le logement ouvrier est peu pris en charge par les autorités publiques. Ce sont les grandes entreprises ou les coopératives qui initient les projets les plus ambitieux. En août 1918, la société Piccard, Pictet & Cie, emblématique du quartier, lance un concours d’architecture pour loger ses employé·es. Le site choisi (l’actuel Concorde), de 28 hectares surplombant le Rhône, donne lieu à un projet audacieux de cité-jardin pour 500 familles. Il s’agit de créer « un vaste emplacement salubre et bien orienté [...] avec un ensemble de maisons familiales et collectives, saines et belles, entourées de jardin, qui permettent [...] la culture de la terre et la réalisation de la vie de famille » (Centre de recherche sur la rénovation urbaine, 2003).

Bien que l’entreprise fasse faillite (en 1920) avant de concrétiser son projet, elle illustre une préoccupation croissante à Genève : celle d’un urbanisme à visée sociale, visant à améliorer la qualité de vie des classes populaires. La Société coopérative d’habitation reprendra une partie du terrain pour construire la cité-jardin d’Aïre (1923–1927), selon des principes directement inspirés du modèle britannique porté par Howard, Unwin et Parker. Cette réalisation locale témoigne de la diffusion transnationale des théories urbanistiques de la fin du XIXe, où le quartier devient l’unité d’intervention privilégiée pour articuler habitat, services et espaces publics (Bertoni, 2024). Organisés autour de potagers collectifs, les 120 logements de la cité-jardin d’Aïre reflètent cette volonté d’un cadre de vie amélioré fondée sur la sociabilité de voisinage, la proximité piétonne et l’accès à la nature, dans une logique d’équilibre entre urbain et rural.

Du Rhône pluriel au Rhône industriel : éloigner l’eau devenue danger

Dans la deuxième moitié du XIXe, le Rhône apparaît comme un espace de loisirs pour les habitant·es de Saint-Jean et des Charmilles. En contrebas des domaines patriciens et des premières installations industrielles, les berges du fleuve accueillent bains publics, jeux d’enfants et flâneries. Les falaises offrent un paysage spectaculaire et deviennent peu à peu le théâtre d’usages populaires, spontanés, non planifiés.

À mesure que l’industrialisation s’intensifie, en particulier sous les falaises, dans les zones de Sous-Terre et de la Jonction, la rivière change de statut : elle devient ressource énergétique pour les turbines et les manufactures, puis objet de régulation dans un contexte où la sécurisation du territoire devient un impératif. La construction du Bâtiment des Forces Motrices (BFM) dans les années 1880, puis l’installation de rideaux mobiles pour contrôler le niveau du Léman (en application de la convention intercantonale de 1884) inaugurent une ère nouvelle : celle du Rhône industriel et sécurisé.

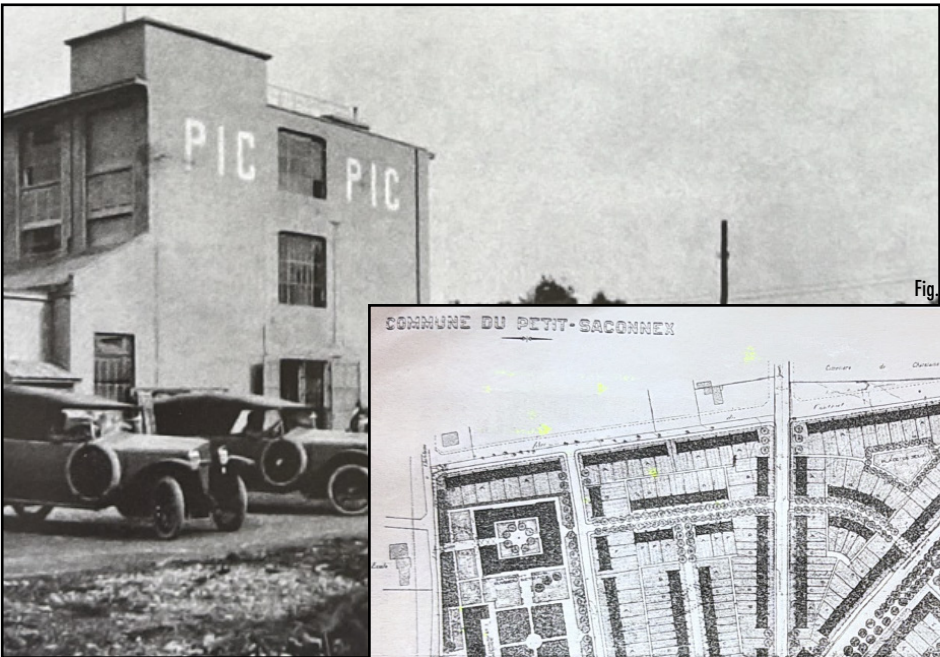


Fig. 2.2.7 - Usine Pic Pic

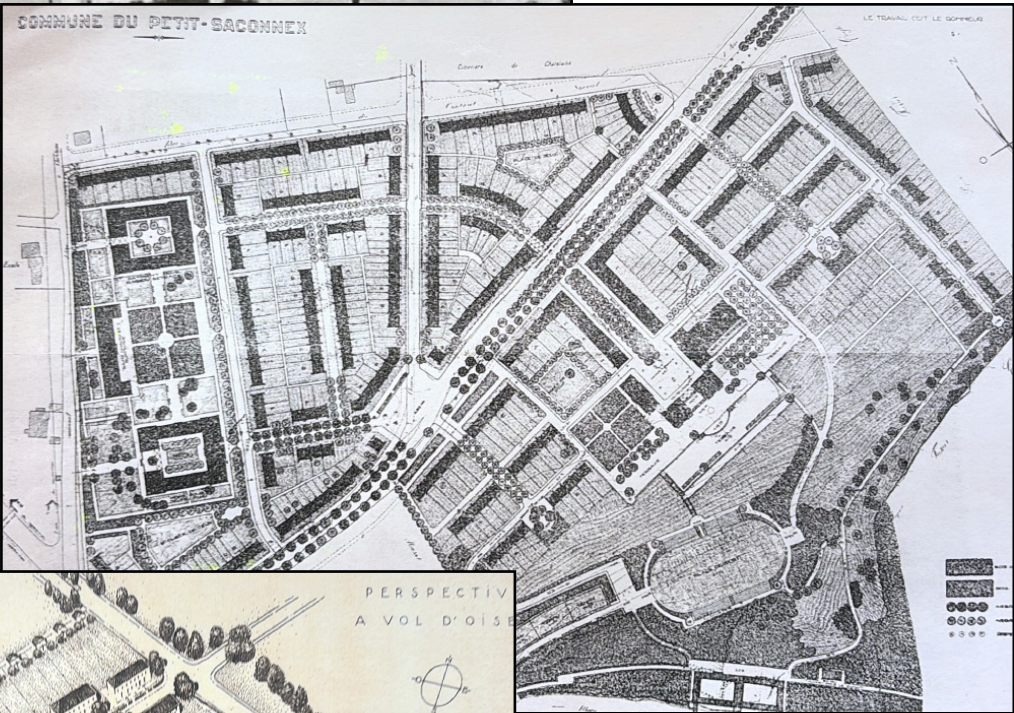


Fig. 2.2.8 - Concours pour la Cité-Jardin, projet de Hans Schmitt, 1919

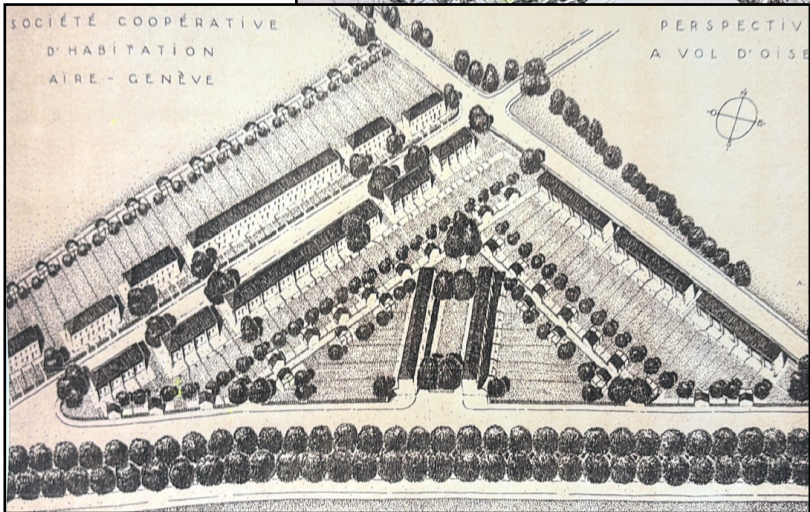


Fig. 2.2.9 - Plan Cité-Jardin-Aïre, Hoechel-Arch, 1923



Dernier legs du domaine

Au début du XXe, les deux dernières héritières du domaine décèdent successivement. Emma Vieusseux, qui était restée co-proprétaire, disparaît en 1901, suivie de sa belle-sœur Louise Vieusseux-Bertrand, alors veuve. Toutes deux sans descendance, cette dernière décide alors de léguer le domaine à son neveu René Masset en 1905, alors marié et père de deux enfants, Charles et Alfred (Bruchez, 2016).

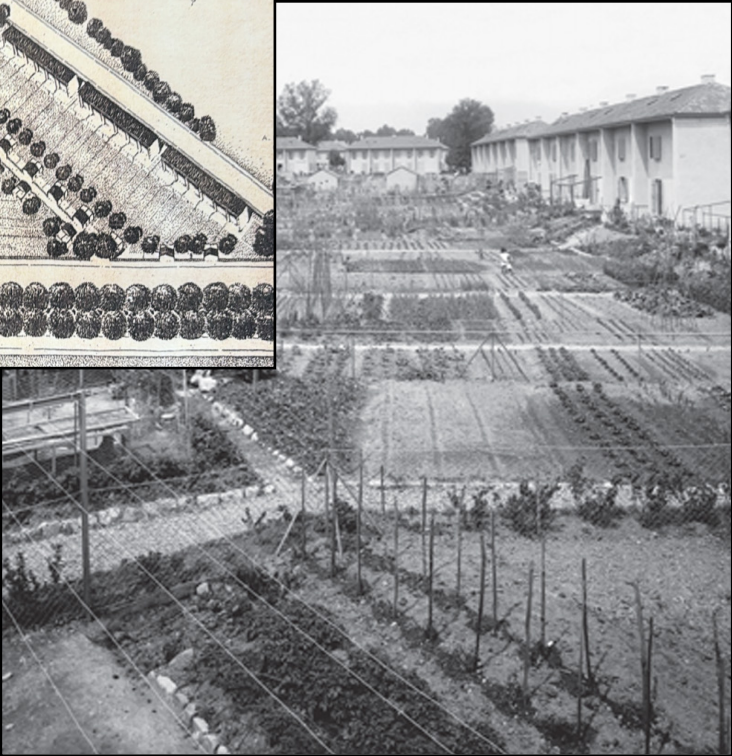


Fig. 2.2.10 - Jardins potagers de la Cité-Jardin-Aïre, 1994

Dès lors, les berges ne sont plus perçues comme un espace de loisirs, mais comme un milieu dangereux et imprévisible duquel l'hygiénisme ambiant appelle à se prémunir. On assiste à un éloignement progressif : les baignades publiques disparaissent, les accès directs sont restreints et les aménagements urbains tendent à tenir les habitant·es à distance. Le fleuve, naguère familier, devient un objet d'ingénierie et l'eau un élément à encadrer, à surveiller.

Pourtant, les usages populaires résistent, notamment à travers l'aménagement de la Promenade des Falaises, initiée dès 1912. Malgré les difficultés morphologiques et les risques d'éboulement, les habitant·es et les autorités locales s'attachent à préserver ce lien au paysage. En 1929, les falaises sont même classées, et une promenade est aménagée à grands renforts de filets pour protéger les marcheurs·euses des chutes de pierres. Paradoxalement, c'est la construction du viaduc ferroviaire - qui a lui-même fait l'objet d'un traitement fin paysager suite à une levée de bouclier de défenseur du paysage (Varcher, 2019) - pendant la seconde guerre mondiale, qui va permettre de poursuivre la promenade et de la connecter au Nant-Cayla en contournant les difficultés morphologiques du terrain. L'eau usée, désormais canalisée sous les quais de la pointe de la Jonction, traverse discrètement le Rhône pour être traitée à la STEP de l'Aïre, à distance du regard. Tout est fait pour préserver l'image d'une nature intacte, servant de décor aux loisirs populaires, tout en masquant les infrastructures techniques qui assurent le bon fonctionnement de la ville moderne.

Fig. 2.2.11 - Le tunnel de Saint-Jean en construction 1942-1943

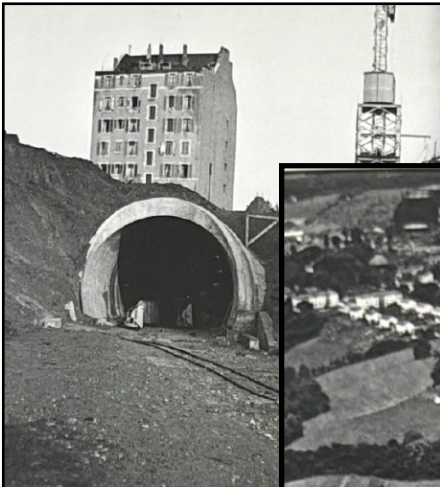


Fig. 2.2.12 - Saint-Jean - Charmilles



Fig. 2.2.13 - Campagne-Masset vers XXe

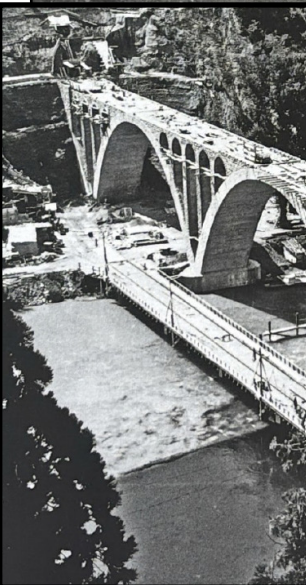


Fig. 2.2.14 - Viaduc de la Jonction en construction vers 1944

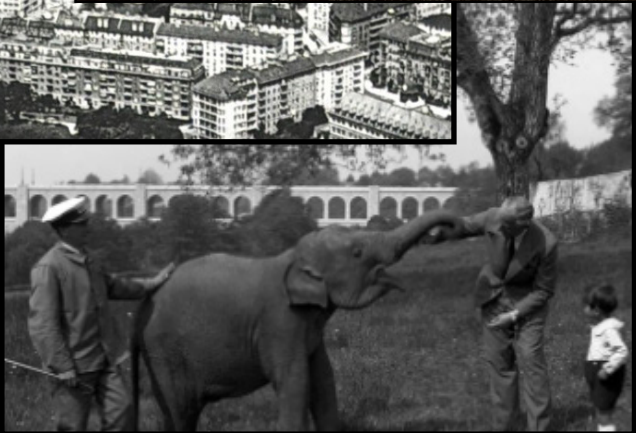


Fig. 2.2.15 - Zoo d'Aire entre 1935 et 1940

La famille Masset : d'une villégiature à une résidence principale (1905 - 2008)

Quatre ans après avoir hérité du domaine René Masset meurt subitement. Le domaine « Châtelaine-Vieusseux-Masset » est alors remis à sa veuve Marianne et ses fils qui hésitent entre location, vente partielle et abandon. Ne voulant pas prendre de décision définitive, la demeure se transforme en pensionnat pour garçons - l'Institut Fox - durant presque 10 ans.

C'est finalement Denise Olivier-Masset, la femme d'Alfred Masset, qui va provoquer un changement dans la manière de considérer et de vivre ce lieu. En 1929, alors qu'elle ne connaissait quasiment pas le domaine, elle convainc son mari d'y emménager pour y vivre à l'année. Il est important de souligner qu'avant cela, la demeure n'a jamais été une résidence principale, mais une maison de campagne essentiellement investie l'été. Ils y resteront jusqu'à leur décès entourés de leurs 4 enfants ; Bernard, Jean, François et Catherine (Bruchez, 2016).

Une stratégie entre ventes et conservation

Pour en faire une habitation permanente, il fallut entreprendre de gros travaux, s'ajoutant aux nouveaux frais d'entretien annuels. Les charges sont lourdes, trop lourdes. Une stratégie familiale se dessine alors : préserver le cœur du domaine et céder le reste par nécessité. La suite de l'histoire de ce domaine d'environ 110 hectares au début du XXe est une question de morcellement progressif, d'impact sur le tissu urbain avoisinant et de gestion patrimoniale coûteuse. Différentes étapes jalonnent cette fragmentation (Varcher, 2025).

Début du morcellement de la campagne - Un zoo aux Charmilles

En 1930, arrive la première coupure. Les Masset vendent une bande à l'angle nord-est du domaine au Stade Français souhaitant y bâtir un équipement sportif. Faute de moyen, le projet ne se réalisera jamais et des lotissements de maisons y seront construits. Mais avant cela, un zoo animera temporairement le quartier, prenant place sur une partie des campagnes Masset et Cayla. Installé par le taxidermiste Henri Larsen en 1935, il offre une forme de distraction inédite aux familles ouvrières : bassin pour hippopotame, rocher à singes, présence de flamants roses, de zèbres et de léopards... Cela attire des milliers de curieux·euses. Cette épopée fragile fait faillite avec l'arrivée de la guerre en 1940. Toutefois, ce zoo aura marqué les imaginaires d'une génération. En témoignent de nombreuses anecdotes, comme celle d'une fugue groupée d'une cinquantaine de singes durant plusieurs semaines à l'été 1935, dont certains auraient même squatté l'allée d'arbres attendant au manoir des Masset (Charrier, 2019).

En 1948, la coopérative Coin de Terre fit construire sur ce terrain dix villas jumelles, inspirées du modèle de la cité-jardin, offrant à des familles modestes un accès à la propriété à des prix encadrés. Grâce au droit de réméré, ces logements sont soustraits à la spéculation foncière (Coin-de-terre.ch, s.d.), incarnant une autre manière, résolument innovante, d'habiter.

Point d'étape 2.2 : traces et influences industrielles sur la ville d'aujourd'hui

De cette période d'expansion de la ville, le quartier conserve une grande variété de formes urbaines et de récits collectifs : les immeubles locatifs de Saint-Jean, les villas ouvrières, les anciennes usines, les restes de la cité-jardin d'Aïre, les petites routes de desserte et les jardins collectifs témoignent d'une urbanisation par opportunités, mais aussi d'un territoire d'expérimentation sociale et paysagère. À travers les projets de logements ouvriers, les promenades aménagées ou la création d'espace public en lieu des grands domaines bourgeois, s'affirme une attention nouvelle portée au cadre de vie, pour toutes et tous. Ce paysage demeure toutefois traversé par de fortes ruptures, notamment ferroviaires, qui ont réalisé une première fragmentation nette et une recomposition du quartier sans pour autant lui en bénéficier. Parallèlement, le Rhône s'efface progressivement derrière ces infrastructures : l'être humain plie le fleuve à ses ambitions capitalistes, en éloigne son danger et l'imaginaire d'un fleuve partagé commence à s'estomper. Cet héritage composite, entre fragmentations, expérimentations sociales et culture jardinière, offre pourtant, aujourd'hui encore, des accroches précieuses pour ré-imaginer ces espaces en communs vivants.



2.3 La terraformation totale des campagnes au temps des modernes - **traces**

Souvenir d'arpentage : 27 juillet 2024

« On remonte ardemment des berges du Rhône, le corps penché en avant pour ne pas perdre l'équilibre et d'un coup d'un seul, les feuillages touffus de la forêt rivulaire nous crachent à la sortie du pont Butin et nous voilà totalement à la merci des rayons du soleil qui, en ce jour chaud, nous font payer en sueur le coût de cet effort. Quel choc : alors que les oiseaux chantaient à l'ombre des arbres et que la fraîcheur nous apaisait quelques pas en amont, on se retrouve dans cet espace surchauffé, totalement minéral, où l'eau laisse place à une rivière de tôles dont l'explosion des moteurs jamais ne s'arrête. Juste en face, de l'autre côté de cette épaisseur moins franchissable - et sûrement plus mortelle - que le Rhône lui-même, on découvre un monde qui semble très lointain : Vernier. On y voit des tours et des barres, sommaires et imposantes, qui émergent et qui laissent supposer que ce sont les plus paupérisés d'entre nous qui doivent supporter ce bourdonnement synthétique et ces émanations chimiques au quotidien. Est-ce cela le paysage du progrès voulu par nos ancêtres modernes ? Nous longeons cette avenue, tout sauf avenante, presque en fuyant, en quête d'un refuge ou d'un chemin de traverse ; et le Rhône, pourtant à trois pas, se fait oublier, englouti par ce paysage fait par l'homme sans le penser pour humain. »



Fig. 2.3.1 - Fin de la promenade du Rhône dominant sur l'avenue de l'Ain

Introduction : des friches à la ville dense contestée

À la suite des mutations industrielles et des premiers mouvements de la ville expansive, la période de l’après-guerre marque un basculement : celui d’une urbanisation accélérée du territoire sous l’effet conjugué de la croissance démographique, de la pénurie de logements et de l’idéologie moderniste portée par les institutions. On ne se contente plus de s’implanter dans un paysage existant, on le terraforme (Lussault, 2023) : on transforme les milieux terrestres pour les adapter à certains besoins humains, au détriment d’autres formes de vie ou de relations. Dans ce processus, les champs disparaissent, les tranchées se creusent, les routes s’élargissent et la ville, peu à peu, se déploie sur l’ensemble du périmètre. Dans ce contexte, la Campagne-Masset, relativement épargnée jusqu’alors, devient à la fois cible de projets urbanistiques et support de luttes, révélant les tensions entre développement, préservation et réparation.

Planifier la ville moderne à partir de ses trames paysagères

À Genève, les décennies qui suivent la Seconde Guerre mondiale sont marquées par une pression démographique sans précédent. Entre 1945 et 1975, la population du canton double, tandis qu’une crise « endémique » (Centre de recherche sur la rénovation urbaine, 2003) du logement s’installe. Dans ce contexte, les outils de l’aménagement ne servent plus seulement à encadrer la croissance urbaine mais visent désormais à créer les conditions de son épanouissement illimité. L’urbanisme s’institutionnalise (ibid.) : les plans directeurs se multiplient, les zones à bâtir sont strictement affectées, la densité devient un objectif, et les principes fonctionnalistes s’imposent comme horizon partagé. Le périmètre Saint-Jean - Aïre - Charmilles devient l’un des terrains privilégiés de cette mise en œuvre, car en périphérie directe de la ville ancienne.

Dans un premier temps, avant-guerre, cette dynamique d'accompagnement cherche à faire de la croissance un levier d’amélioration de la ville dans un contexte de sortie de crise du début des années 30. L’objectif était de profiter du « souffle d’une modernité qui souhaite l’avènement d’une prospérité retrouvée et d’une justice sociale réalisée » (ibid.). En ce sens, le plan Braillard-Bodmer de 1935 (ibid.), emprunt d’une réflexion socialiste, fut une étape importante de la planification genevoise et posait les bases d’une ville pensée à partir des besoins réels de ses habitant·es, avec l’ambition de garantir à chacun·e un accès équitable aux équipements, aux parcs, et à un environnement sain. La nature, particulièrement les domaines patriciens et leur emprise sur des infrastructures naturelles majeures comme le Rhône, étaient au centre de cette réflexion et constituaient même « l’armature urbanistique » de la ville, intégrée à une logique de continuités piétonnes et de sociabilité de proximité (Bertoni, 2024).

Le fonctionnalisme à toute vitesse

Cependant, la seconde guerre mondiale rabat les enjeux urbains et l’après-guerre marque une rupture profonde. Porté par une foi nouvelle dans le progrès, la croissance et la motorisation, l’urbanisme genevois glisse vers une application rigide des principes fonctionnalistes décrits dans la Charte d’Athènes en 1933 lors du 4e Congrès international d'architecture moderne (Corbusier L & al., 1957). Aux idéaux d’une ville égalitaire, pensée pour les besoins quotidiens, succède une logique gestionnaire, où le sol devient une surface logistique à optimiser, et où le vivant, les usages, les liens sociaux s’effacent derrière les exigences de rendement, la priorité donnée à la voiture et une focalisation accrue sur le logement et l’espace intérieur.

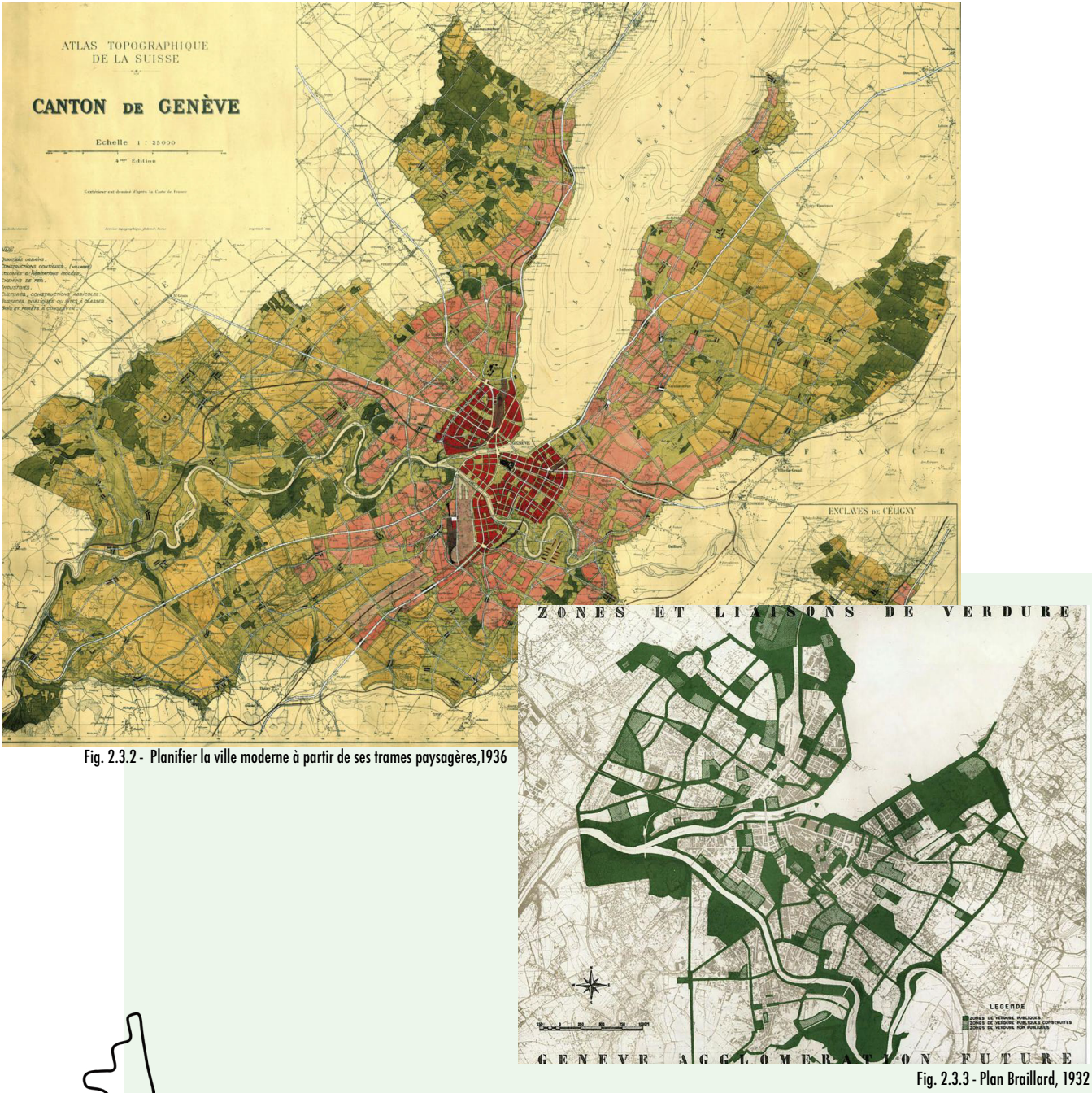


Fig. 2.3.2 - Planifier la ville moderne à partir de ses trames paysagères,1936

Fig. 2.3.3 - Plan Braillard, 1932

Le plan directeur régional de 1936 est le premier document de planification à proposer des surfaces publiques ou sites à classer, car le patrimoine naturel du canton y est considéré comme une « richesse collective, menacée par l’expansion urbaine » (Centre de recherche sur la rénovation urbaine, 2003). « Le bureau du plan d’extension de 1929 à 1931 remarque que le caractère de Genève doit beaucoup à ses parcs et à la verdure, mais que ces lieux sont clôturés et souvent privés » (ibid.) et qu’il faut intégrer, notamment, la Campagne-Masset dans l’infrastructure de parcs et d’allées afin de la mettre « à la portée de tous » (Braillard, M. 1936 dans Centre de recherche sur la rénovation urbaine, 2003).

Le rapport de 1948, puis le plan Marais de 1955, actent cette inflexion : désormais, il faut « construire la ville sur la ville » (Centre de recherche sur la rénovation urbaine, 2003), densifier, segmenter, fluidifier. Les gabarits des voiries sont élargies. Le tramway est substitué par le trolleybus - plus flexible - en 1959. La place des Charmilles devient un rond-point saturé de bitume (Duc, 2020). L'automobile doit « rouler sans entrave et, également, trouver à se stationner » ; les piéton·nes, quant à eux, s'en retrouvent repoussés à la marge.

Dans cette logique, le quartier étudié connaît des transformations radicales. Dès le début des années 1950, l'État rachète un grand pré sur la parcelle Cayla pour y installer dans l'urgence des écoles provisoires : école primaire, école ménagère, école supérieure de jeunes filles, puis cycle d'orientation. Ces installations provisoires, comme souvent, perdureront plus de cinquante ans. En parallèle et à proximité immédiate, l'agence Addor & Juillard profite du coût moindre des terrains de la même parcelle pour construire un ensemble en 1953, nommé Contrat Social (+).

Cette logique d'optimisation du foncier se retrouve aussi dans la densification opérée par la coopérative propriétaire de la cité-jardin. En effet, elle engage, entre 1960 et 1963, la construction de plusieurs barres d'immeubles modernes dans le triangle formé par les rues des Sports, Camille-Martin et l'avenue d'Aïre, signées par les frères Honegger. Cette opération, qui inclut l'aménagement d'une Coop au centre, traduit un changement d'échelle et de paradigme pour les coopératives, qui passent du jardin et de la villa ouvrière à de grandes barres. Le sol cultivé laisse place au bâti et à des espaces dédiés à la voiture ; les espaces communs se déportant sur le toit de la Coop.

Ce type de composition, selon Bertoni (2024), reflète une lecture de la ville héritée de la neighbourhood unit : un assemblage de cellules relativement autonomes, pensées comme des « fragments » reliés entre eux par des infrastructures, mais sans prise réelle sur leur environnement immédiat. L'espace, comme le souligne Vigano (2023), devient fonction : « il doit optimiser les déplacements, encadrer les comportements, réguler les flux ». On y introduit de l'air, du vert, non pour favoriser la relation, mais pour garantir l'hygiène, la lumière, la performance du corps social et productif. L'espace libre n'est plus un lieu de sociabilité : il devient un « tapis vert », souvent stérile, standardisé, géométrique. Les pieds d'immeubles modernes, loin de prolonger le voisinage, marquent au contraire « une prise de distance par rapport à l'idée de proximité spatiale et d'interaction sociale » (Bertoni, 2024). Le quartier devient nœud à relier, vide à remplir, potentiel à exploiter. Dans cette phase d'expansion, Saint-Jean - Aïre - Charmilles cesse progressivement d'être une périphérie populaire ou rurale et devient une portion de ville, surimposée au territoire existant, sur fond de rationalité planificatrice et d'oubli du sol.



Fig. 2.3.5 - Place de Charmilles, 1965



Fig. 2.3.4 - Rond-point des Charmilles, vers 1900



Fig. 2.3.6 - Plan Marais, 1948

Dans les années 1950, le nord de la Campagne-Masset fait l'objet d'un déclassement en zone à bâtir et intègre pour la première fois la planification urbaine en tant que ressource à développer. Le **plan Marais de 1955** envisage d'y faire passer une voie rapide pour franchir le Rhône, doublant ainsi le pont Butin dans sa fonction de ceinture urbaine, et d'y construire des barres d'immeubles adjacents, en totale déprise avec la logique paysagère.

En réaction, en 1959, la maison de maître, une partie de son parc et les terrains bordant le Rhône sont classés et deviennent ainsi non-construisibles. Pour autant, le domaine se retrouve divisé en trois zones d'affectation qui confirment les intentions de développement : la partie nord est classée en zone de développement (construction possible), la partie intermédiaire est classée en zone 5A (construction de villa possible) et le le petit bois du domaine et celui du bord du Rhône sont classés en zones forestières.



Fig. 2.3.7 - Orthophoto, 1959

Le Contrat-Social

Répondant à un concours prônant l'économie de moyens dans un contexte de suppression des aides fédérales au logement social, de jeunes ingénieurs et architectes démontrent qu'une initiative privée peut produire du logement abordable et de qualité. Leur projet initial, centré sur un îlot verdoyant et apaisé, est rapidement contrarié par l'imposition d'une voirie traversante, la rue du Contrat social. En 1966, l'espace central gazonné disparaît au profit d'un parking à deux niveaux et de stationnements de surface, réduisant l'espace public à des surfaces résiduelles et fortement minéralisées.



Fig. 2.3.8 - Centre Coop

Gérer, lutter, protéger : la ville de la fin du XXe

L’essoufflement du modernisme dans les années 70 ne donne pas lieu à un nouveau récit d’ensemble, mais à une accumulation de projets ponctuels. La planification devient gestionnaire, adaptative, sans véritable cohérence territoriale (centre de recherche sur la rénovation urbaine, 2003). Les plans localisés de quartiers (PLQ) se multiplient, visant à maximiser les potentiels résiduels du foncier existant. On densifie ici, on réaffecte là, comme la zone industrielle des Charmilles qui devient un espace résidentiel dense et un grand centre commercial - en lien avec le mode de vie associé avec la logique du tout-voiture - mais sans remettre en cause les infrastructures héritées ni les logiques de zonage, au contraire.

Parallèlement, les années 1980–1990 voient émerger une nouvelle sensibilité à l’histoire du lieu, confortée par le vote en 1979 de la première mouture de la Loi fédérale sur l’aménagement du territoire (LAT) : des associations de quartier se mobilisent pour préserver certains éléments patrimoniaux menacés. La ferme Menut-Pellet, dernier témoin de l’histoire agricole du secteur, est sauvée in extremis. Les restes de la cité-jardin Nouvel-Aïre sont classés, en reconnaissance de ses qualités architecturales. Ces actions révèlent une mutation dans le rapport à la ville . En effet, l’idée que le tissu existant, même modeste, même fragmenté, mérite d’être protégé, pour son importance culturelle et identitaire, s’impose.

Une marina sur le Rhône

Devant toujours faire face à des frais d’entretien conséquents, les Masset continuent de morceler leur domaine, vendant les zones constructibles au nord du terrain. En 1985, un groupement immobilier imagine un projet démesuré : une marina sur le Rhône, comprenant des lotissements de chaque côté du fleuve, jusqu’à l’avenue d’Aïre pour la rive droite et jusqu’au cimetière de Saint-Georges pour la rive gauche. Cette vision heurte les habitant·es, et à nouveau, la résistance s’organise. Ce projet de marina sera définitivement abandonné en 1989 suite à l’adoption d’une loi protégeant toutes les rives du Rhône (Varcher, 2025).

Les Jardins du Rhône

Ces projets ont cependant ouvert la voie à un autre : les Jardins du Rhône. En 1986, les Masset vendent 7,5 hectares de leur terrain aux promoteurs Lavizzari, Payot et Zschokke - conservant 3,4 hectares, soit la surface du domaine aujourd’hui conservé. Un plan localisé de quartier (PLQ) proposant 380 logements en HLM, un EMS, une crèche, une école et un parc public aménagé au bord du Rhône est approuvé en 1988 et ardemment contesté, jusqu’en dans les urnes (voire 2.6). Le 4 juin 1989, après des mois de débats et d’incertitudes, la population genevoise tranche : 56,7 % acceptent le plan d’aménagement, le projet des Jardins du Rhône voit le jour en 1990 et la famille Masset rénovent leur bien classé.

Fig. 2.3.11 - Affiches pour le PLQ



Dans ce contexte de densification opportuniste, la Campagne-Masset devient une anomalie. Elle reste l’une des rares grandes parcelles encore peu construites du périmètre.



Fig. 2.3.9 - Coin-de-Terre, 1986



Fig. 2.3.10 - Mobilisation

Ces aménagements suscitent l’opposition d’habitant·es (cf. 2.6) qui déposent une pétition sommant la Ville d’acheter la propriété afin de la transformer en parc public. Claude Ketterer, alors conseiller administratif, reconnaît démarcher la famille Masset depuis une dizaine d’années afin d’acquérir cette parcelle au nom de la commune (Mémorial du Conseil municipal de la Ville de Genève, 1976, p.136) ; démarche systématiquement déniée par la hoirie Masset (Arsever, 1977). Finalement, la multinationale se retire en 1978, après avoir changé sa politique d’implantation en Europe, et il faudra attendre plusieurs années encore pour que la parcelle évolue.

Le siège européen de l’Union Carbide

En 1976, un premier plan d’aménagement, en deux étapes, voit le jour. La première projette la construction d’un grand immeuble administratif de 7 étages pour l’Union Carbide, une entreprise de chimie multinationale. La seconde prévoit la création de logements HLM/HBM. Parallèlement, avec les financements soulevés par le projet, la famille Masset, qui a emménagé dans les dépendances en 1962 (Dunant Gonzenbach, 2024), s’engage à rénover la maison de maître vieillissante et à offrir à la Ville le droit d’usage du sud du domaine afin d’aménager une promenade publique longeant le Rhône (Mémorial du Conseil municipal de la Ville de Genève, 1776).

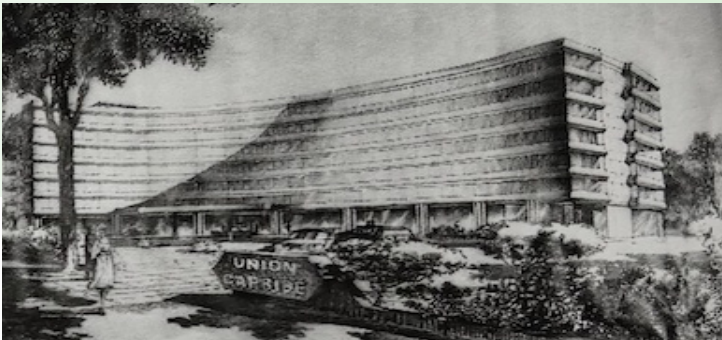


Fig. 2.3.12 - Projet Union Carbide

Les années 2000 : entre développement accéléré et tentatives de réparation

Au tournant du XXIe, le périmètre Saint-Jean - Aïre - Charmilles entre dans une nouvelle phase de transformation. La pression foncière s'intensifie, les derniers interstices sont convoités, et l'aménagement du territoire devient une entreprise d'identification des résidus exploitables. Cependant, contrairement à la période précédente, les limites du modèle moderniste sont désormais visibles. La question n'est plus uniquement de bâtir davantage, mais de réparer ce qui a été disjoint. Pourtant, si les intentions évoluent, les formes, elles, persistent : la planification reste segmentée, les logiques de flux dominant, et les tentatives de recomposition peinent à changer de paradigme.

La décennie 2010 marque la mise en œuvre du PDQ Concorde, présenté comme un projet de requalification d'envergure mais dont la conceptualisation présentera certaines limites héritées du XXe. Le PLQ Eidguenots, adopté au début des années 2020, illustre la persistance du mouvement moderne dans les pratiques d'aménagement. En effet, si les matériaux ont changé, si les discours évoquent la durabilité ou la mixité, les logiques de composition spatiale demeurent quasi identiques. Le nouveau cycle d'orientation de Cayla, inauguré à la même période, participe aussi à cette dynamique. Les anciennes structures provisoires, vétustes et inadaptées, sont démolies au profit d'un ensemble neuf empreint d'un imaginaire fonctionnaliste.

Cette période est aussi celle d'un retour timide du Rhône dans le paysage vécu. Longtemps relégué et oublié, le fleuve réapparaît, en marge, comme un lieu de refuge pour les populations marginalisées. Ce retour reste cependant partiel, voire résiduel : au lieu d'une continuité fluide, le Rhône s'offre par fragments, en recoins difficilement accessibles. Cette réapparition illustre le rapport ambivalent que la ville entretient désormais avec la nature : après l'avoir méthodiquement tenue à distance, on cherche à la réintégrer, sans vraiment remettre en cause les logiques d'aménagement qui ont mené à son effacement.

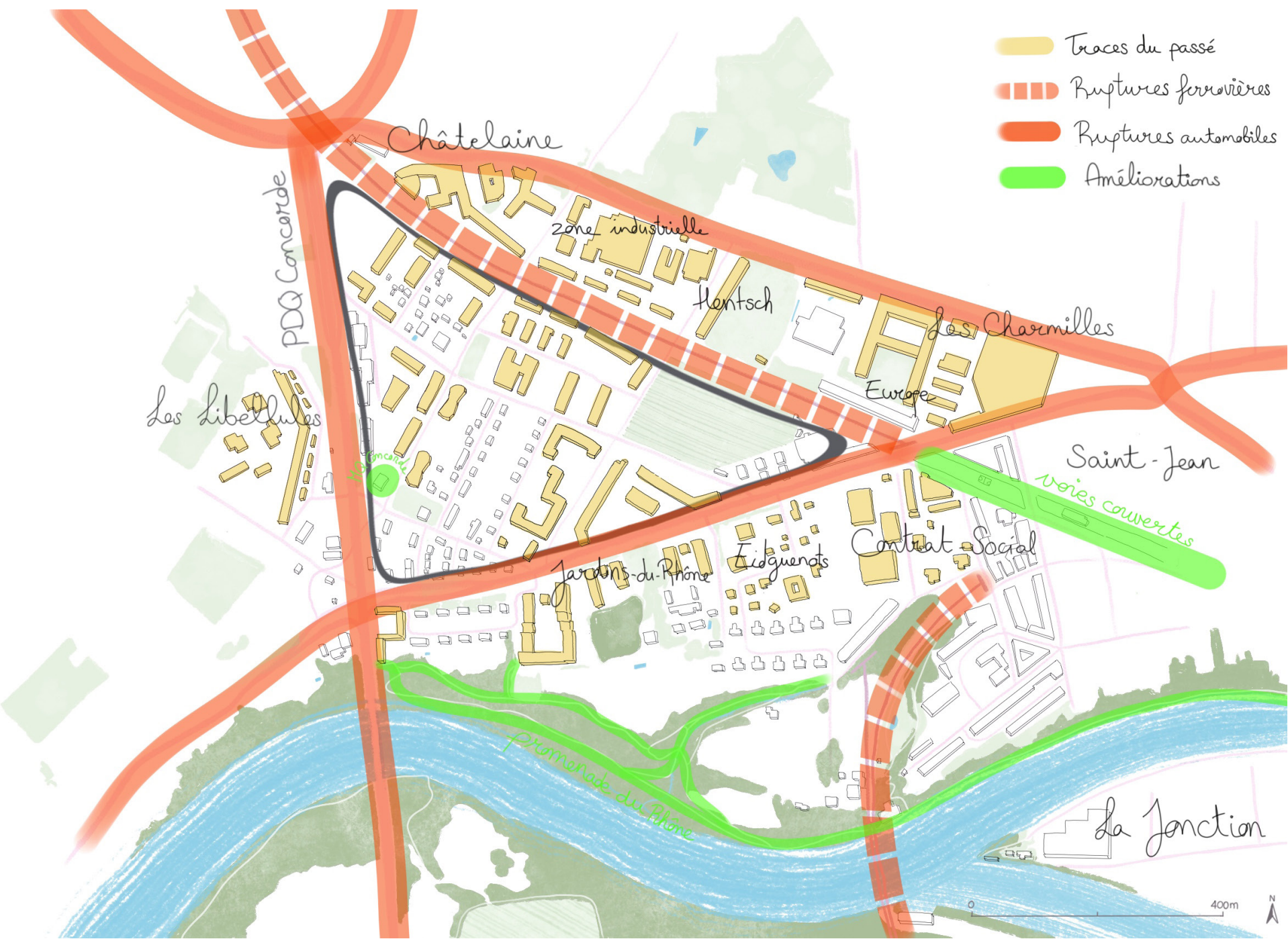
La disparition de Denise Olivier-Masset en 2002 met fin à la présence continue de la famille Masset dans le manoir. Après avoir retardé la vente et face à l'impossible partage du domaine entre les héritier·ères – « nul ne pouvait ou ne voulait racheter la part des autres » (Chappuis, 2016) – la maison de maître et une partie de la campagne sont cédées en 2008 à la famille Chappuis. Les Masset ne conservent alors que les dépendances attenantes.

L'acquisition s'élève à 13,2 millions de francs suisses, auxquels s'ajoutent 5,3 millions pour d'importants travaux de rénovation, menés sous contrôle patrimonial. **Philippe Chappuis, alias Zep**, redonne ainsi à la demeure un état de conservation remarquable et s'y installe avec sa famille. En 2013, les Chappuis décident également de replanter les vignes disparues au milieu du XXe siècle et d'en vinifier la récolte. Mis en cuve et travaillé au Domaine du Paradis à Satigny, le raisin de la Campagne-Masset donne naissance aux premières bouteilles de « La Châtelaine de Genève ».



Point d'étape 2.3 : traces et influences modernes sur la ville d'aujourd'hui

La volonté de terraformation totale de l'après-guerre a profondément changé notre périmètre d'étude : le quartier autrefois suburbain est devenu une part intégrante de la ville qui a vu sa frontière être repoussée. Si cette période répondait à un impératif de création de logements, le legs qu'elle a transmis est majoritairement fait de blessures aux territoires, comme décrit dans les prochaines parties. En réaction, cette période marque aussi l'émergence d'une opposition citoyenne. Leurs actions, parallèles aux premières prises de conscience collectives sur la situation environnementale, vont contribuer à renforcer les politiques de protection du patrimoine et de la nature. En conséquence, les projets du nouveau millénaire cherchent à prendre mieux en compte la notion de qualité mais peinent à sortir des logiques fonctionnalistes. La préservation partielle de la Campagne-Masset en porte les stigmates et incarne autant ce qui a été évité que ce qui a été négocié. Paradoxalement, l'accès public au Rhône récemment retrouvé met en lumière l'effacement du fleuve, encore dissimulé derrière ce qu'il reste de la propriété Masset.



2.4 Anatomie d'un quartier fragmenté par une urbanisation sans ménagement - **fractures**

Souvenir d'arpentage : 05 juin 2025

« Je quitte le béton et la géométrie froide du cycle avec mon petit groupe d'adolescent·es, survolté·es de fuir ces quatre murs pendant que leurs camarades sont mu·es d'y rester, et nous partons explorer les recoins de ce quartier qui est le leur. Mes trois autres collègues font de même et rapidement, je ne les vois plus, chacun·e ayant suivi son petit parcours tracé en amont. Dans ce grand espace engazonné, ébloui par la lumière, il n'y a que nous et une dame d'un certain âge qui déambule avec son chien. Est-ce l'absence d'ombre ou la surabondance d'interdits affichés qui ont fait fuir les potentiels usager·es ? Je sors mon téléphone pour m'assurer du chemin et constate que ce qui nous fait face est en fait une muraille : entre les arbres - souvenir d'un bocage - pourtant bien touffus et disposés sur un haut talus, un double grillage nous arrête. Derrière, pourtant, la diversité du paysage attise ma curiosité : un grand bâtiment massif - qui de loin donne l'impression d'une prison - s'érige au milieu des petites villas, des jardins et des cabanes. La présence d'un portail ravive nos ambitions de traverser, mais les cadenas et la barrière juste derrière nous ramènent à la réalité : c'est par l'avenue d'Aïre que nous nous rendrons à la résidence pour personnes âgées, de l'autre côté du portail Masset. Ce détour, s'il contredit mes envies, m'offre au moins le temps de discuter avec mes co-arpenteur·euses. Sous les grands arbres alignés de pars et d'autres de l'allée, qui nous font presque oublier la rumeur des moteurs à côté, chacun va de son commentaire que je note précieusement. Soudain, à mi-chemin, nous marquons un arrêt : une voiture, sortant de son terrier souterrain, apparaît et de, tout son long, traverse lentement notre chemin pour aller courir sur la piste d'à côté. »



Fig. 2.4.1 - Grillage à côté du Cycle de Cayla

Introduction : un palimpseste qui manque de sens

Si les points précédents ont mis en évidence les grandes phases historiques qui ont façonné le périmètre, depuis l’ancrage topographique des domaines patriciens (2.1), leur progressive urbanisation non planifiée (2.2), puis leur densification fonctionnelle à partir de l’après-guerre (2.3), cette section se concentre sur les formes de fragmentation qui en résultent aujourd’hui, tant dans la morphologie, dans les usages que dans l’imaginaire du lieu. Nous nous intéresserons en particulier à l’organisation spatiale des campagnes Masset et Cayla, secteur de notre périmètre où les formes contemporaines de ruptures physiques et symboliques sont les plus prononcées.

Un périmètre-archipel aux îles peu connectées

Le périmètre étudié, traversé de part en part par des infrastructures de transport majeures (tranchée ferroviaire de Saint-Jean, pont Butin, viaduc ferroviaire, avenue d’Aïre, avenue de l’Ain...), prend aujourd’hui la forme d’un archipel (Lussault, 2009) d’îles urbaines que seuls les passages piétons relient au rythme des feux de circulation. Ces coupures physiques, pensées pour l’efficacité du transit motorisé, dessinent autant de poches autonomes : Saint-Jean, Charmilles, Concorde, Libellules, Servette... Chacune fonctionne selon sa propre logique de planification, de rythme et de récit, avec des dispositifs urbains qui orientent les pratiques à l’intérieur d’un périmètre, mais rarement entre eux. Les voiries deviennent alors les références pour désigner les limites de l’espace de vie commun, ce qui empêche l’émergence d’un quartier qui s’étendrait de part et d’autre de ces axes. Le pont de l’Écu, avec son enchevêtrement de réseaux au-dessus et en dessous, incarne particulièrement cette superposition d’infrastructures qui isole plus qu’elle ne relie. Le pont Butin est ainsi un symbole de cette logique d’infrastructure privilégiant la liaison rapide au détriment du rapport sensible au territoire. Pensé pour le rail mais converti à la voiture, il sépare Genève de Vernier et offre aux piétons une traversée longue, bruyante et hostile malgré le paysage spectaculaire qu’il surplombe.

Même le Rhône, pourtant grande continuité territoriale et écologique à l’échelle régionale, devient ici une frontière. La rive gauche, à quelques battements d’ailes, est difficilement franchissable ; la Jonction et ses plaisancier·ères rivulaires sont si proches qu’on peut les entendre, mais les atteindre relève d’une longue promenade ponctuée de détours. Lors d’ateliers menés au cycle de Cayla, les adolescent·es ont d’ailleurs exprimé leur désir d’un pont piéton pour rejoindre la pointe, ou même d’une tyrolienne les propulsant au-dessus du fleuve jusqu’au bois de la Bâtie ; autant de manières ludiques d’exprimer une attente de relation, aujourd’hui empêchée.

Enfin, les dispositifs censés atténuer ces ruptures n’y parviennent que partiellement. La voie couverte de Saint-Jean, par exemple, offre aujourd’hui une couture physique entre les deux flancs du quartier. Pourtant, dans les représentations des jeunes habitant·es interrogé·es, qui n’ont jamais connu la tranchée ouverte, elle demeure une frontière qui définit un quartier par rapport à un autre. Le même phénomène se retrouve entre Concorde et les Libellules : le passage souterrain existe, mais il ne suffit pas à générer du lien. Ces deux poches urbaines restent vécues comme éloignées, séparées, malgré la proximité géographique. Seul le secteur Concorde semble amorcer un mouvement inverse, en partie grâce à la mise en œuvre du PDQ, comme le souligne Alain Dubois (annexe 2) : « Ça, c’était tous des quartiers villas. Maintenant, il y a quand même des espaces beaucoup plus ouverts. On peut plus facilement traverser qu’avant sans forcément prendre les voiries ».



Fig. 2.4.2 - Début du Point Butin



Fig. 2.4.3 - L'avenue d'Aïre



Fig. 2.4.4 - La Jonction si proche et si loin

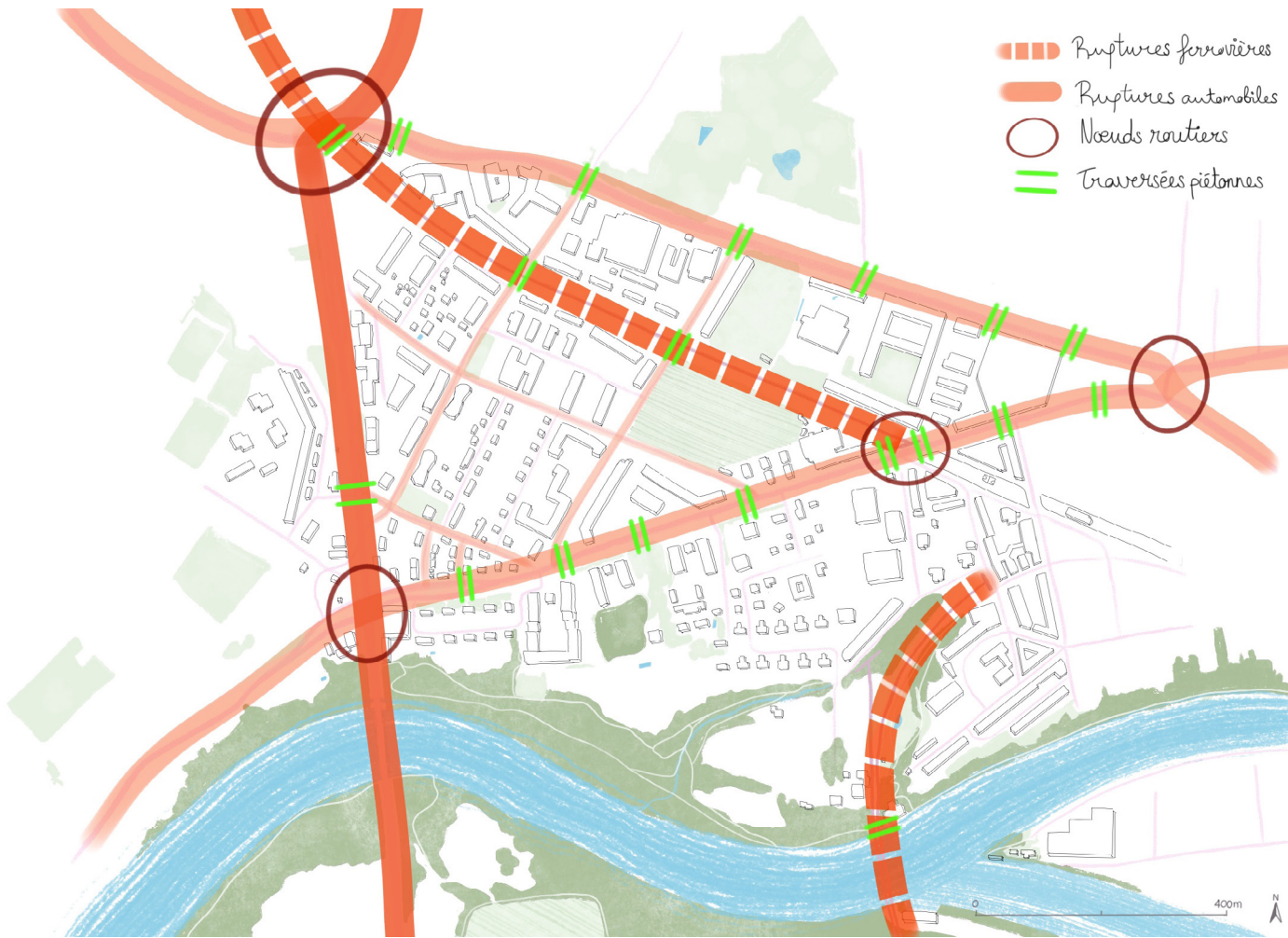


Fig. 2.4.5 - Carte des ruptures

Au sud de l'avenue d'Aire : halo sur le secteur

Le secteur forme aujourd'hui une enclave urbaine tournée vers l'avenue d'Aire, mais refermée sur son flanc sud, dos au Rhône et à la percée ferroviaire de la Jonction. Issu du morcellement progressif des domaines Cayla et Masset, vendu au gré des besoins financiers des hoiries, ce tissu s'est développé de manière opportuniste, sans vision d'ensemble, selon une trame en peigne dont chaque dent s'achève en cul-de-sac. Dans ces opérations, les anciens propriétaires ont toutefois veillé à préserver leur intimité et leur vue sur le fleuve, léguant un ensemble d'îlots ouverts sur l'avenue mais clos par des murets, des dénivelés et des grillages. Seul le projet du Contrat social tenta une insertion paysagère plus harmonieuse ; partout ailleurs, obstacles répétés et signalétique dissuasive traduisent un quartier qui se contourne plutôt qu'il ne se traverse. Comme le résume Marina Janssens, « il y a beaucoup de poches avec des sens uniques et des interdictions » (annexe 1).

Affinons à présent cette lecture d'ensemble afin d'observer la manière dont chaque poche du secteur s'est construite en opposition avec une autre, provoquant replis et aménagements défensifs, faisant d'un espace autrefois ouvert - les campagnes - une addition de fragments découpés de façon nette par des ruptures infranchissables. Cette analyse nous permettra notamment d'identifier les relations imaginables entre ces poches et un potentiel domaine devenu parc public.



L'urbanisation défensive de la campagne Cayla

Le premier mouvement d'introversion émerge dans les années 1950, avec l'aménagement en urgence d'équipements publics sur la parcelle de Cayla. À cette époque, les villas du début du XXe, urbanisation pionnière du domaine, marquent leur territoire face à cette nouvelle affectation publique en érigeant talus, haies et grillages. Cette dynamique de séparation s'accroît avec la construction du cycle d'orientation et de l'école primaire dans les années 2000. Si les cheminements venant de l'est et du nord permettent une traversée relativement fluide, tout passage par l'ouest est empêché par ce qui est devenu une muraille urbaine (1). Cette barrière physique provoque des détours chez les piétons (4) : les plus grandes empruntent l'avenue d'Aïre, tandis que les plus jeunes passent par le chemin du Nant-Cayla, à travers Coin de Terre, sans doute, pour des raisons de sécurité ressentie autant par les parents que par les enfants.

Le chemin William-Lescaze, qui longe l'école sur son flanc sud-est, présente également des signes d'adaptation défensive : utilisé par les voitures pour des manœuvres de rebroussement, il est équipé d'une série de petits potelets visant à limiter le stationnement et à protéger les élèves (2). Ce contexte a probablement motivé les résidents de Coin de Terre à renforcer les dispositifs de protection à leurs propres entrées, dans le but de dissuader le trafic de transit qui aurait permis de contourner l'avenue d'Aïre. L'effet produit est saisissant (3) : à l'entrée est, un véritable sas de rupture matérialise le passage vers cette bulle résidentielle avec muret en pierre renforcé, plot en béton, enfilade de panneaux d'interdiction. L'entrée ouest, quant à elle, est contrôlée par une barrière amovible, délimitant clairement le périmètre de Coin de Terre. On a alors l'étrange sensation d'entrer dans une réserve protégée face à une ville perçue comme menaçante.

La portion non urbanisée de la campagne Cayla (5) semble paradoxalement peu marquée par une logique de fermeture, en contraste de ce qui vient d'être décrit. L'accès au domaine, signalé par un portail modeste toujours ouvert et une simple séparation végétale, se confond facilement avec l'entrée de la promenade publique du Nant de Cayla. La discrétion du domaine tient autant à la topographie qu'aux infrastructures qui l'encadrent : depuis l'avenue, la maison échappe aux regards et seul un champ en pente vers le Rhône apparaît. À l'est, la tranchée et le viaduc ferroviaire dissuadent toute intrusion et masquent une propriété pourtant bien visible à qui en connaît l'existence.



Fig. 2.4.7 - Vue sur les Eidguenots depuis la promenade du Cycle de Cayla



Fig. 2.4.8 - Le chemin William-Lescaze comme point de rebroussement



Fig. 2.4.9 - Le sas d'entrée de Coin de Terre



Fig. 2.4.10 - Du Cycle de Cayla à la Campagne en longeant l'école primaire



Fig. 2.4.11 - La propriété privé de Cayla dont le portail reste ouvert

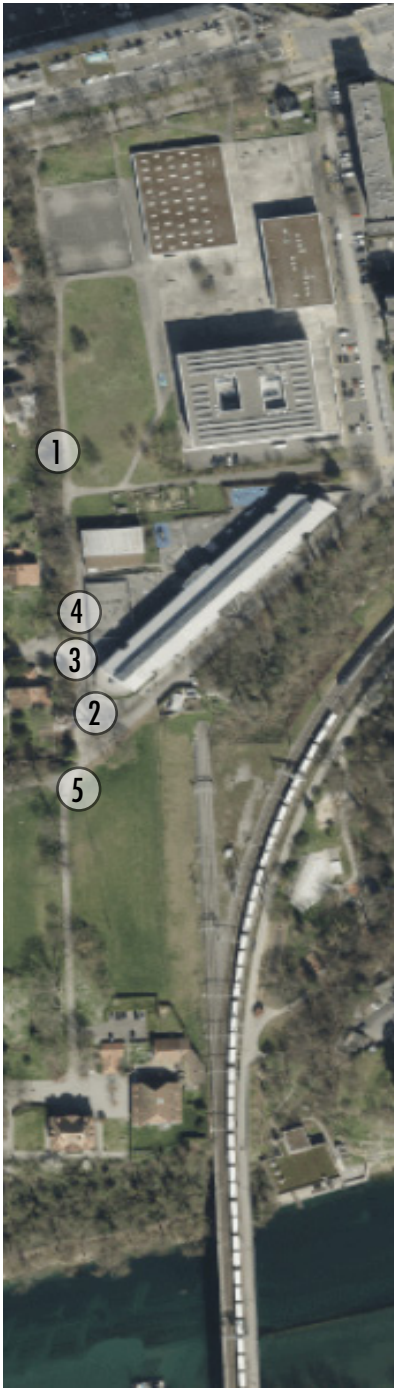


Fig. 2.4.12 - Campagne et établissements scolaires de Cayla

Revenons au Coin de Terre (1, 4), à l'intérieur, la vie s'organise paisiblement le long du chemin principal, bordé de maisons dont les jardins s'ouvrent vers la rue. Les barrières y sont basses, parfois même absentes, révélant une extraversion intérieure qui contraste avec l'introversion extérieure de l'ensemble. Le plan de site de 2018 a certainement renforcé Coin de Terre dans une logique de conservation face au futur développement du PLQ des Eidguenots, sur les parcelles attenantes. Pour autant, le transit piéton de transit semble non seulement toléré, mais aussi subtilement accompagné : les enfants qui traversent le site, en provenance de l'école et en direction des petits plots des Eidguenots (2), semblent être sous une surveillance discrète d'adultes-relais, dans une forme de veille bienveillante, sans qu'elle soit explicitement organisée. Un banc et une boîte à livre, installés par les habitant-es, sont même mis à disposition des passant-es ; geste modeste, mais significatif, qui témoigne de l'hospitalité du site vis-à-vis du passant étranger.

Plus au nord, entre Coin de Terre et l'avenue d'Aïre, les aménagements typiques d'un tissu de villas ont partiellement laissé place à trois plots reliés par un gazon ouvert, issus du PLQ des Eidguenots. Si ce changement a participé à décroquer le site en y ôtant une partie des grillages, haies et portails des jardins privés, il perpétue la logique d'implantation du sud de l'avenue d'Aïre. Côté avenue (3), on y trouve la trémie d'accès au parking souterrain dont la sortie coupe successivement la piste cyclable, la bande piétonne. Une zone de circulation et de stationnement en surface attenante aux activités en rez-de-chaussée est aussi aménagée. Côté cour, une partie de l'espace ouvert se traverse et relie les bâtiments ; l'autre, destiné aux résident-es, est cloisonné par un grillage séparant l'ensemble de la prochaine poche. Si cette logique d'implantation peut être remise en question, notamment dans sa capacité à créer du lien urbain, elle reste cohérente avec le reste de la rue, et se distingue même, dans une certaine mesure, par la forme des plots qui, moins orientés et plus détachés, introduisent une certaine respiration. Pour autant, plusieurs parcelles de villas résistantes (5), marquent toujours leur territoire par des dispositifs de fermeture (hautes ganivelles, haies, grillages) et de protection.

C'est toutefois un autre bâtiment du même PLQ qui tranche nettement avec le tissu environnant. Ce bâtiment très urbain se distingue par son échelle, sa forme et son traitement, totalement étrangers au gabarit modeste et au caractère résidentiel du quartier. Entièrement cerné de grillages hauts, séparé par un fort dénivelé de Coin de Terre, il constitue une enclave dont la seule ouverture se fait côté rue. Cela tient probablement à la réalisation encore partielle du PLQ, mais le résultat est un tissu urbain temporairement incohérent, mal articulé et en manque de relation. Ici, on ne parle plus de poches introverties, mais d'îlots indépendants et juxtaposés.



Fig. 2.4.13 - Une cabane au bord du chemin



Fig. 2.4.14 - Sur le chemin du Nant-Cayla, le long détour du petit écolier



Fig. 2.4.15 - Avenue des Eidguenots



Fig. 2.4.16 - Un jardin mitoyen du Coin de Terre



Fig. 2.4.17 - Clôture dans Coin de Terre



Fig. 2.4.18 - Coin-de-Terre et Les Eidguenots



L'urbanisation en poches isolées de la Campagne-Masset

Le développement du secteur a isolé les anciennes dépendances de la Campagne-Masset, transformées par la famille éponyme en une résidence fermée sans lien avec l'avenue d'Aïre. Cette « sécession urbaine » (Cattan & Berroir, 2005), évoquant les gated communities américaines, se matérialise par un haut portail opaque et un grillage dense, masquant un micro-quartier desservi par deux petites rues privées à l'allure de village de vacances (4).

Ceci étant remarqué, intéressons-nous au PLQ des Jardins du Rhône, qui, dans sa mise en œuvre, a donné lieu à trois poches d'habitat, toutes organisées selon un même modèle (5) : deux barres, parallèles entre elles et perpendiculaires à l'avenue d'Aïre, un pavillon de plain-pied (2) en façade accueillant des activités plus ou moins extraverties (du cabinet médical au café) ; à l'arrière, en fond de cour, un espace public clos est structuré en deux parties, une minérale attenante (1) au pavillon et l'autre engazonnée et fermée par un mur (3). Sur les côtés extérieurs des deux barres, on trouve, en plus des chemins de dessertes, de très petits jardins (6) dont la taille contraste avec les haies épaisses qui les délimitent. La circulation se fait autour sur les limites extérieures de la poche, et les logements s'organisent en retrait, tournés vers un espace de vie intérieur, protégé du tumulte de la rue. En façade, on retrouve une organisation similaire aux Eidguenots : aire de stationnement visiteurs, trémie pour parking souterrain puis rue. En somme, une morphologie repliée, qui met à distance le dehors, tout en maintenant une accroche minimale avec l'espace public via une façade plus active.

L'accès à la propriété des Chappuis (7), par l'allée de marronniers, elle-même entièrement encloisonnée, constitue une barrière physique et symbolique épaisse, qui sépare la poche est du PLQ, côté Eidguenots, des deux poches ouest, côté Michée-Chauderon. La poche ouest, directement adjacente à la parcelle des Chappuis, se distingue légèrement par son espace ouvert, en fond de cour : elle semble tirer parti de l'enclavement du domaine patricien en orientant son espace ouvert central vers le sud, au bénéfice des résident·es de la structure pour personnes âgées. Cette poche, bien que toujours fermée, adopte une géométrie un peu moins rigide, plus débordante.



Fig. 2.4.19 - deux barres, parallèles entre elles et perpendiculaires à l'avenue d'Aïre



Fig. 2.4.20 - pavillon de plain-pied en façade accueillant des activités plus ou moins extraverties



Fig. 2.4.21 - En fond de cour : un espace public clos. De l'autre côté de la haie : les dépendances Masset

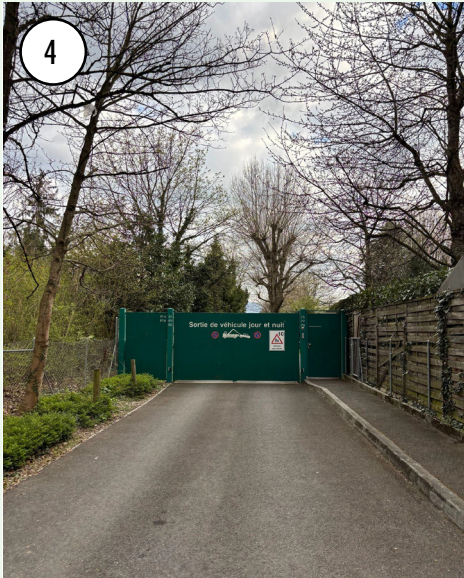


Fig. 2.4.22 - La « gated community » des Masset



Fig. 2.4.23 - Les poches des Jardins du Rhône



Fig. 2.4.24 - Petits jardins dont la taille contraste avec les haies épaisses



Fig. 2.4.25 - Campagne-Masset et les Jardins-du-Rhône



Fig. 2.4.26 - L'allée du domaine comme zone tampon entre deux poches habitées

La dernière poche, la plus vaste, s'étire sur une longueur presque deux fois supérieure aux autres. Si elle reprend les mêmes codes morphologiques que ses deux autres sœurs, elle s'adapte toutefois à une déclivité marquée en direction du Rhône et doit également desservir un équipement public en fond de cour : une école primaire. Dès le franchissement du pavillon en façade, une série d'escaliers organisent les niveaux (2), eux-mêmes ponctués de bandes gazonnées, et reliés par des rampes d'accès serpentine qui confèrent au terrain un caractère géométrique qui traduit une volonté architecturale. Cet espace ouvert fortement minéral débouche sur une école primaire, qui étonne par sa discrétion et sa petite taille, et qui malgré sa position en limite directe avec la prairie de la Campagne-Masset, n'en bénéficie que peu en raison des hauts grillages qui marquent le domaine(3, 4). Enclavée (1), mais protégée des nuisances de l'avenue d'Aïre, cette école, les logements et les services réunis participent à donner un caractère très autonome à cette poche. L'accès au Rhône, cependant, à proximité de la cour de l'école, rompt partiellement son isolement.

Un autre élément accentue encore davantage cette impression de cloisonnement : l'architecte a volontairement différencié chaque ensemble par un vocabulaire décoratif abondant (revêtements de façade et garde-corps distincts) qui contribue à créer une impression d'unité, et en contrepois, d'isolement des deux barres jumelles composant chaque poche. Par cette ambiance visuelle, on sait immédiatement si l'on est « dedans » ou « dehors » (6, 7).

Enfin, enclavé entre le pont Butin et la moyenne ceinture, un tissu de villas mitoyennes, proche du modèle de la cité-jardin, subsiste en attendant la réalisation du PLQ Michée-Chauderon. Bien qu'encasté dans les infrastructures, ce secteur se distingue des autres par son orientation vers le Rhône : jardins tournés vers le fleuve, barres en quinconce protégeant un espace vert calme et fleuri (5). Ce contraste entre bruit et contraintes d'un côté, respiration et équilibre spatial de l'autre, confère à cette poche un caractère singulier, mais voué à disparaître.



78 Fig. 2.4.27 - Entre grillage et bâti, l'école primaire



Fig. 2.4.28 - Un ruissellement minéral vers le Rhône



Fig. 2.4.29 - Les circulations extérieures à la poche le long du domaine Masset



Fig. 2.4.30 - L'école primaire depuis le portail de la prairie Masset

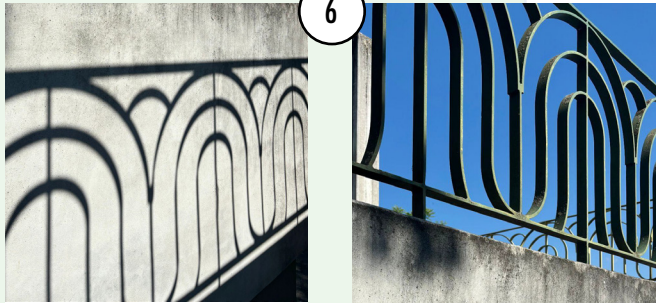


Fig. 2.4.31 - Vocabulaire décoratif propre à chaque poche



Fig. 2.4.32 - Chaque poche son motif distinctif



Fig. 2.4.33 - Un jardin juché sur la falaise



Fig. 2.4.34 - Jardins-du-Rhône

Un secteur non identifiable et hors quartier

Fragmenté en poches étanches et dépourvu de traversées, le secteur souffre d’une forte introversion. Que ce soit depuis l’avenue d’Aïre ou depuis les berges du Rhône, il ne se lie pas dans la ville et compose un interstice urbain discret, soustrait au regard et à l’usage.

Ce caractère furtif, presque camouflé, se manifeste aussi dans le langage : il est difficile de nommer ce secteur. Notre propre hésitation à l’inscrire dans un quartier témoigne d’un flou identitaire structurel. Campagne-Masset ? Cela renvoie davantage à la propriété privée de de la famille Chappuis. Cayla ? C’est le nom du cycle, pas d’un quartier. Jardins du Rhône ? Personne ne s’en revendique : « j’habite aux Jardins du Rhône » n’est pas une phrase entendue. Concorde ? C’est le triangle de l’autre côté de l’avenue, avec une réalité sociale et morphologique distincte. En somme, cet espace est flottant, plus proche d’un débordement de ville sur des franges patriciennes que d’un quartier intégré. Et pourtant, ses limites sont claires, dessinées par les infrastructures. Mais l’absence de lien symbolique affaiblit l’attachement : ce périmètre n’existe pas socialement, il n’est pas raconté collectivement.

Ce flottement s’est confirmé lors des ateliers cartographiques avec les adolescent·es du cycle, invité·es à dessiner et nommer leur quartier. Le résultat est éloquent. Les Charmilles apparaissent comme un centre fort et identifiable, dont les frontières sont floues, mais l’influence déborde largement, jusqu’à inclure partiellement les anciens domaines Masset et Cayla (suivant le point de vue de celles et ceux qui y habitent, mais pas de celles et ceux dont le logement est de l’autre côté de l’avenue d’Aïre). Saint-Jean, au contraire, est solidement délimité, bordé par des infrastructures marquées (voies ferroviaires, Rhône, routes rapides), mais également doté d’une narration urbaine cohérente et d’une identité revendiquée. Le cycle de Cayla est parfois cité comme point de contact entre Charmilles et Saint-Jean, mais il est plus souvent rattaché aux Charmilles. Concorde, quant à lui, n’existe tout simplement pas dans les représentations. Il n’émerge ni comme centre, ni comme frontière, malgré les investissements urbanistiques récents.

En réalité, cette partie sud de l’avenue d’Aïre est perçue comme « hors quartier », isolée entre les entités fortes que sont Charmilles, Saint-Jean et les Libellules. Elle n’a ni nom partagé, ni récit fédérateur. Son code postal, 1203, semble parfois le seul liant symbolique entre des morceaux de ville qui s’ignorent. Dans un tissu urbain où l’identité se construit souvent par le récit, par la revendication collective, par la toponymie, ce secteur peine à exister, pris entre des marges patriciennes refermées sur elles-mêmes et des quartiers populaires solidement ancrés dans l’imaginaire collectif.

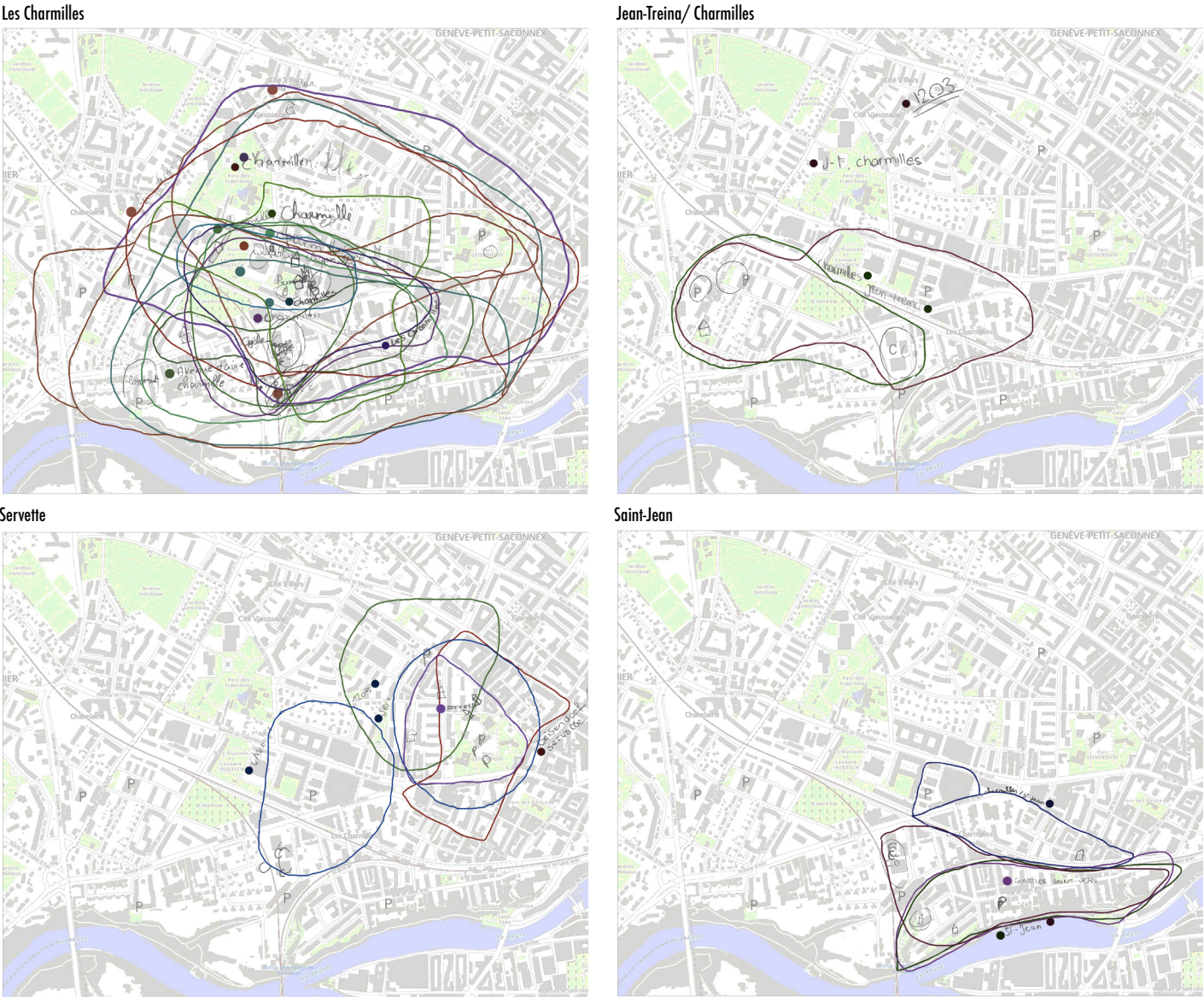


Fig. 2.4.35 - Extraits de l'annexe 3 B - « Mon quartier en carte »



Lorsqu’on a demandé aux élèves s’ils connaissaient la propriété privée des Chappuis, un seul a su l’identifier, les autres ignorant jusqu’à son existence. Le portail, bien que réel et massif, semble inexistant dans le paysage mental et finalement apparaît très discret dans l’enchaînement urbain de l’avenue.



Fig. 2.4.36 - « un domaine invisible pour les adolescent·es »

Le Rhône : loin du regard, loin du coeur

Malgré son impact géographique et symbolique à l’échelle régionale, le Rhône est étonnamment absent de la vie quotidienne du secteur, pourtant indissociable à son existence même. Cette distance, à la fois physique, sensorielle et culturelle, est d’autant plus marquante que le quartier lui tourne littéralement le dos. Très peu de percées permettent de rejoindre le fleuve, et celles qui existent (parc du Promeneur solitaire, extrémité nord de Cayla, passage au niveau du pont Butin ou traversée des Jardins du Rhône) sont mal signalées, fragmentaires et peu lisibles. Il faut « connaître pour savoir », comme en témoignent les élèves du cycle de Cayla, pour qui l’accès au fleuve est hors champ mental : « Je pense jamais à aller vers le Rhône. » « Je vais à la piscine de Varembé ou du Lignon. » « Je vais en ville pour le lac, la piscine. » (annexe 3).

L’absence de vues depuis l’espace public accentue cette mise à distance. Depuis l’avenue d’Aïre, le grand paysage est obstrué, voire nié : les murs des domaines bourgeois, les infrastructures routières et les talus dissimulent toute perspective sur le fleuve. Seul l’horizon du Jura surgit par instants, mais il est vite absorbé par les infrastructures automobiles. Le viaduc ferroviaire, l’un des rares belvédères publics, cristallise cette tension : lorsque des grilles de protection plus hautes ont été posées pour prévenir les suicides, les habitant·es se sont mobilisé·es pour conserver l’accès visuel au paysage, une action qui souligne, à la fois la rareté de ces points de vue dans le périmètre, mais aussi une certaine envie de les préserver et, on peut le supposer, de les développer.

Ce détachement ne va pourtant pas de soi. Il est le fruit d’une longue histoire d’éloignement planifié, d’une logique d’urbanisation où le Rhône a été relégué « en fond de propriété, le long des zones de villas », écrit Mulhauser (2023). L’eau y est « au second plan, voire cachée, comme s’il avait été décidé de lui tourner le dos », générant « des situations de conflit, de confrontations non assumées, des ségrégations fonctionnelles » (ibid) à la différence du Léman, valorisé comme façade prestigieuse. Là où les Pâquis ou les Eaux-Vives revendiquent leur rapport direct à l’eau et construisent leur identité à partir de cet élément, les bordures du Rhône ont accueilli pendant longtemps les relégués du territoire - ouvriers, usines, citernes, centrales énergétique, déchetterie - dans un rapport d’opposition et de protection envers le fleuve. Si cette vision évolue à mesure que la densification de la partie suburbaine de la ville se poursuit, le travail cartographique mené avec les adolescent·es du cycle de Cayla l’a confirmé : le Rhône n’est pas au centre des pratiques et des imaginaires du quartier. Comme le formule le collectif Convergence et al. (2023) dans Repérages, le périmètre est à l’image du reste de cette ceinture urbaine, c’est un « espace encombré d’objets, incapable de donner à voir le fleuve ».



Fig. 2.4.37 - Accès aux berges du Rhône depuis Cayla



Fig. 2.4.38 - Bains-des-Pâquis

Point d'étape 2.4 : au menu, un secteur, quatre fragments

L'histoire du périmètre étudié est marquée par des dynamiques d'accumulation plutôt que de coordination. À la superposition des époques et des logiques d'aménagement, s'ajoute l'absence d'un projet global à l'échelle du quartier. Cela a produit un tissu hétérogène, ponctué d'infrastructures majeures et de poches urbaines disjointes. Ce morcellement se lit dans l'espace, se ressent dans les parcours, et se prolonge jusque dans la manière dont les habitant·es perçoivent - ou ne perçoivent pas leur quartier. Même le Rhône, dont l'histoire a pourtant structuré ce territoire, y est aujourd'hui relégué à l'arrière-plan. Il reste difficile d'accès, peu visible, absent des pratiques quotidiennes et effacé de l'imaginaire local, à rebours d'autres quartiers genevois pour qui l'eau constitue un repère fondamental.

La portion urbanisée des derniers domaines Masset et Cayla en est l'exemple le plus manifeste : fragmentée en poches introverties, dans une logique de défense vis-à-vis de leur voisin, elles-mêmes organisées en forme de peigne connecté perpendiculairement à l'avenue d'Aïre et tournant le dos au Rhône, elle accumule les ruptures, les impasses, les haies opaques, les portails et les trémies de parkings. Invisibilisé dans les représentations mentales, mais aussi dans les pratiques physiques, absorbé par les figures voisines que sont les Charmilles ou Saint-Jean, le secteur peine à exister en tant qu'entité urbaine ; et ne semble d'ailleurs pas le chercher.

Nous constatons ainsi que notre terrain d'étude est fragmenté à quatre différentes échelles : son ensemble est coupé de l'infrastructure naturelle fondamentale qu'est le Rhône ; son tissu urbain est segmenté en îles par les infrastructures lourdes de transport qui traversent le territoire ; l'île Masset-Cayla, angle mort de la planification d'ensemble, se décompose elle-même en de multiples petites poches introverties, voire exclusives ; et enfin, dans l'imaginaire collectif, l'absence de récit et de lien commun prive le secteur d'une identité propre et fédératrice.



2.5 La densification intense du quartier, fabrique d'une mixité en trompe-l'oeil - **fractures**

Souvenir d'arpentage : 11 avril 2025

« On quitte l'entrelacement de béton – « un chef-d'œuvre de génie civil », comme j'ai déjà pu l'entendre – qu'est le Viaduc de l'Écu, non sans peiner à l'imaginer en un nœud vivant, animé demain d'une gare et d'un espace culturel. Nous longeons ensuite la voie ferrée par un chemin rocailleux, bordé d'une palissade de chantier, qui devrait un jour devenir un tronçon de voie verte. Rapidement, nous bifurquons dans une allée et pénétrons dans la Concorde. « Construire la ville sur la ville » n'a jamais été aussi visible qu'ici : une villa, d'apparence humble, côtoie un immeuble dont la peinture semble si fraîche que l'on se demande s'il est déjà habité ; une personne cultive ce qui semble être un jardin partagé pendant que des ouvriers s'affairent, avec fracas, autour d'un chantier que les échafaudages et les grues mettent en scène. En déambulant, on se fait la remarque que les différences de traitement architectural et d'aménagement des rez-de-chaussée révèlent d'un simple coup d'œil ce qui relève du logement coopératif et ce qui n'en relève pas. Tout ici paraît neuf, en devenir ou sur le point de disparaître. »



Introduction : d’une fragmentation morphologique à une fragmentation sociale

Après avoir observé la fragmentation du périmètre, ce prochain volet du diagnostic cherchera à prendre la mesure de la densification - différenciée en fonction des fragments - que le territoire a connu depuis le début du siècle et à comprendre la façon dont ce processus a modifié la composition démographique, sociale et économique de sa population.

Prendre la mesure de la densification

Comme en témoigne la morphologie urbaine, le périmètre étudié a connu, au cours des vingt dernières années, une densification marquée, mais, dans l’ensemble, comparable à celui du canton (+17 % contre +19 % à l’échelle cantonale entre 2006 et 2024, OCSTAT, 2024). Cette évolution est cependant considérable si on la remet dans le contexte du tissu urbain préexistant qui faisait déjà partie des plus denses du Canton. Aujourd’hui, certains sous-secteurs dépassent les 30 000 habitant·es/km², des densités qui rivalisent avec celles des Pâquis, pourtant emblématiques de l’hyper-densité genevoise. Il est aussi important de remarquer que, bien plus que les Pâquis, ce secteur a une population considérée, selon des critères socio-économiques, comme particulièrement vulnérable : l’indice de précarité du CATI-GE (2024) catégorise sept des dix sous-secteurs de notre périmètre comme précaires, dont deux font partie des dix-neuf moins favorisés du Canton (ceux en ville de Vernier) (OCSTAT, 2024). Toutefois, ces chiffres masquent des écarts considérables entre les différentes poches du quartier, résultats de logiques historiques, foncières et politiques très contrastées.

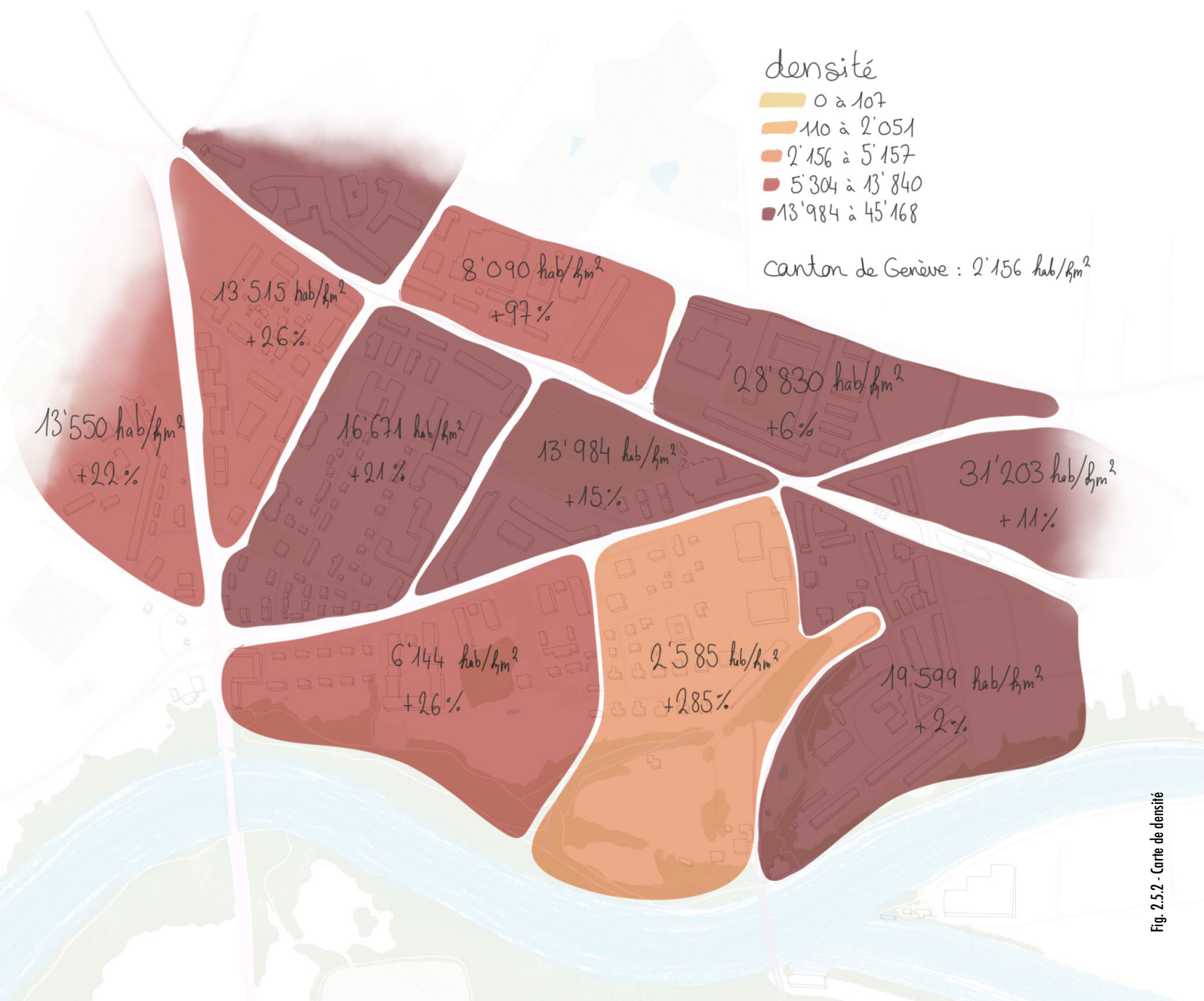
L’est du périmètre (Saint-Jean), à proximité immédiate de la ville ancienne, avait déjà atteint un seuil de densité élevé dès les années 1990. Dès lors, la croissance, bien qu’avérée et continue, y fut modérée (+2 % au Contrat-Social, +6 % aux Charmilles), traduisant une forme de stabilité urbaine. Ces tissus, relativement consolidés, sont aujourd’hui davantage marqués par un vieillissement de la population (ibid.), la réhabilitation du bâti, et un ralentissement des mutations morphologiques.

En revanche, à l’ouest du secteur, là où les formes urbaines restaient indéterminées, les opportunités de transformation ont été saisies de façon intense et ciblée. Villas de la classe moyenne, logements ouvriers devenus vétustes, friches industrielles, grandes parcelles sportives ou interstitielles : ce tissu typique des lisières de la ville du XXe a servi de réserve foncière à une densification accélérée, planifiée dans le cadre des zones de développement 3 (ZD3) et de multiples PLQ en découlant. Ainsi, dans le seul secteur des Eidguenots, la population a été multipliée par quatre en vingt ans (+285 %), tandis qu’autour du parc Hentsch, les effectifs ont doublé. Les sous-secteurs, de part et d’autres de l’avenue de l’Ain, ont d’ailleurs connu une augmentation de leur densité de +23% et cela, alors que le PLQ Michée-Chauderon et une partie du PDQ Concorde n’ont pas encore été réalisés.



Cette dynamique d’expansion de la zone résidentielle témoigne aussi d’une **évolution des seuils d’acceptabilité urbaine**. Longtemps considérées comme des zones de relégation (voir 2.2), ces marges sont aujourd’hui investies par la ville du centre. La crise continue - oxymore, notifions le - du logement et la pression foncière ont rendu admissible ce qui, quelques décennies plus tôt, aurait été jugé impropre à l’habitat : construire des logements familiaux au contact d’axes à fort trafic, de nuisances sonores et visuelles.

Remarquons aussi que cette densification se réalise toujours en deux étapes successives : d’abord émerge le bâti, cœur névralgique de la production urbaine, puis, à renfort de mobilisation citoyenne, le cadre de vie est amélioré. La couverture de la tranchée ferroviaire à Saint-Jean, par exemple, est intervenue bien après les vagues de construction. Le cas du PDQ Concorde est tout aussi éloquent : les projets immobiliers ont précédé la création du parc devant la Coop, la fermeture de certaines rues à la circulation ou la mise en place d’équipements de proximité.



Si la densification à l'œuvre depuis vingt ans dans le périmètre étudié a métamorphosé la composition sociale du quartier, elle n'a en rien gommé la logique d'archipel décrite en 2.4. Au contraire, peut-être parce que les nouveaux projets ne remettent jamais en question les grands axes de transports comme limites au cadre d'action, cette organisation en fragments se voit aujourd'hui confirmée tant dans les statistiques que dans les usages.

Comme l'analyse Gérard Duc (2024) : à l'est (Saint-Jean, quartier de l'Europe) et au sud (Jardins du Rhône) du périmètre, où les constructions sont plus anciennes, on retrouve davantage de logements en PPE et en loyer libre, avec seulement quelques logements d'habitat social ou coopératif (notamment à travers la Fondation Jean-Dutoit). À l'inverse, la partie ouest, historiquement marquée par un habitat ouvrier, est aujourd'hui le bastion du logement coopératif, notamment autour du triangle formé par le chemin des Sports, l'avenue d'Aïre et la rue Camille-Martin.

- **les élèves de Saint-Jean** vont davantage multiplier les activités extra-scolaires et se déplacer sur l'ensemble du canton pour s'y rendre, à l'image d'une adolescente qui pratiquait du violon à la Place Neuve, de la danse bolivienne aux Palettes et du water-polo aux Pâquis ;
- **les élèves s'identifiant des Charmilles** vont davantage témoigner de pratiques plus sédentaires au sein de leur quartier , comme plusieurs d'entre eux qui « chillent » et « traînent » entre le City des voies couvertes, le centre commercial et le Parc Hentsch ;
- **les élèves habitant à l'ouest de Concorde**, quant à eux, pallient un manque de centralité à proximité immédiate par une mobilité accrue en dépassant les limites de leur sous-secteur (bibliothèque à Châtelaine, activités sportives au Lignon, city-stade vers Saint-Jean).

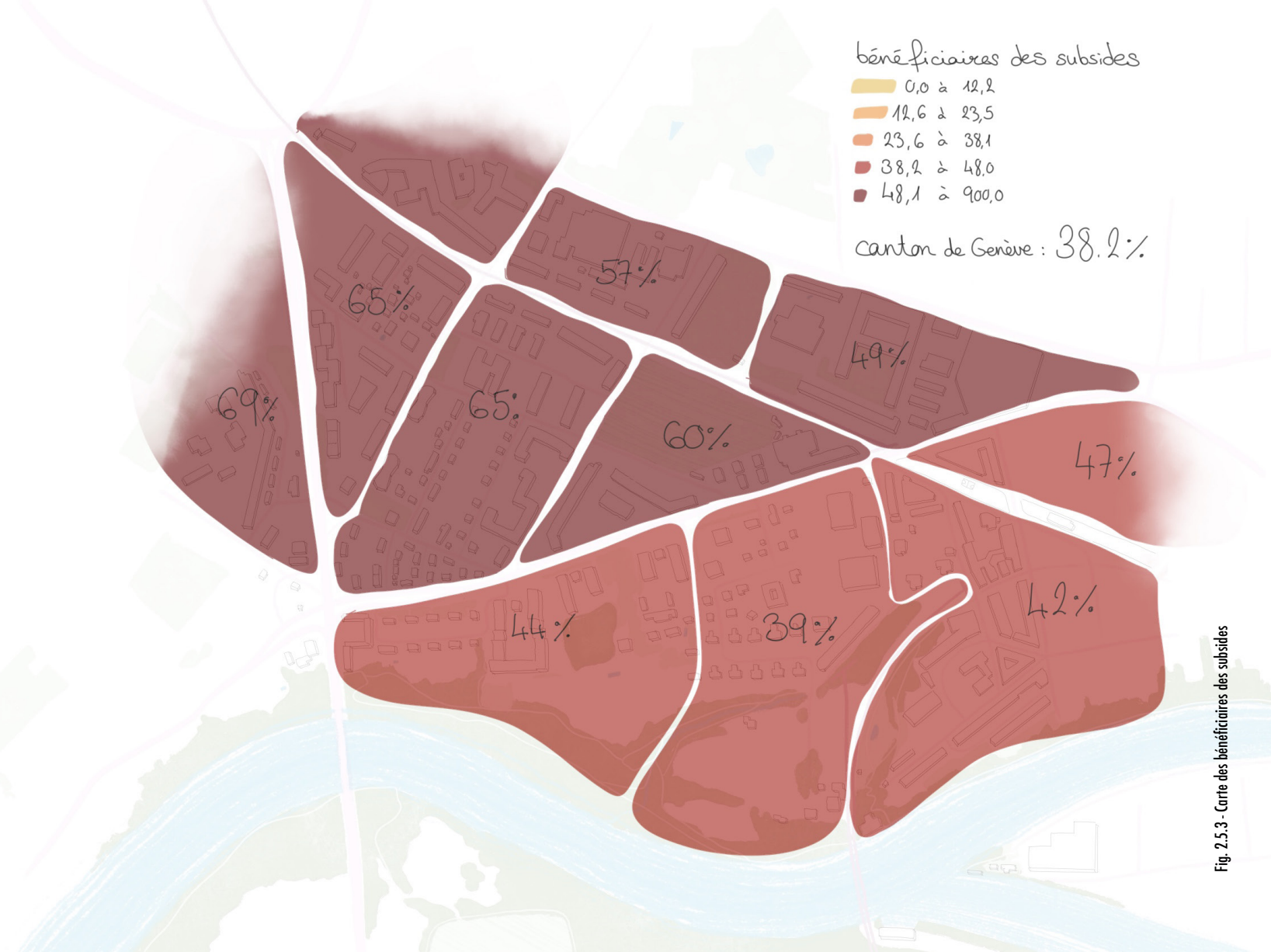


Fig. 2.5.3 - Carte des bénéficiaires des subsides



Entre logiques libérales et interventions étatiques : l'évolution différenciée des fragments

Cependant, la réalité socio-démographique de ces îlots est loin d'être figée. Elle évolue, parfois très rapidement, en fonction des logiques foncières, des modalités d'aménagement et, en particulier, du degré d'intervention publique prévue par la zone d'affectation.

Le cas d'un PLQ en zone de développement : les Eidguenots

Le cas de la Campagne-Masset, et plus spécifiquement du sous-secteur des Eidguenots, en offre l'illustration la plus spectaculaire. Entre 2006 et 2025, ce périmètre a vu sa densité croître de **+285 %** (OCSTAT, 2024), transformant un ancien tissu de villas ouvrières en un véritable morceau de ville. Ce bouleversement ne s'est pas limité à la morphologie urbaine : il s'est accompagné d'un profond renouvellement social et générationnel. Le secteur, historiquement relativement homogène, a connu un rajeunissement marqué, la part des 0-19 ans passant d'un quart à un tiers de la population. En termes absolus, cela représente un passage de 174 enfants/km² à **801 enfants/km²**, soit une augmentation de **+360 %** en vingt ans (ibid.). Cette dynamique est également perceptible dans la part de la population étrangère, passée d'un habitant sur dix à un tiers des résidents du quartier (ibid), témoignant directement d'un bénéfice direct de la densification planifiée : une plus grande mixité sociale. En effet, ce changement dans la composition sociale du sous-secteur s'explique notamment par l'inscription du secteur en zone de développement 3 (ZD3) et la mise en œuvre d'un PLQ intégrant les règles dites des trois tiers (HBM, HM, PPE). Ce cadre légal a permis l'introduction d'une diversité de statuts résidentiels, facilitant une forme de mixité programmée dans un tissu auparavant peu accessible aux populations précarisées. Le secteur, classé dans la catégorie CATI-GE 1 (très favorisé) en 2006, est ainsi passé à la **catégorie 3** (mixte) en 2024, marquant une évolution significative de son profil socio-économique.

Le cas d'un développement non contrôlé en zone ordinaire : la réaffectation de Pic-Pic

À l'inverse, certaines poches du quartier, sorties du cadre réglementaire de la zone de développement (comme les Jardins du Rhône) ou relevant d'une planification plus libérale (en zone ordinaire), ont connu une dynamique de densification sans régulation sociale. C'est notamment le cas du quartier de l'Europe, situé en zone ordinaire 3, où, en l'absence de contrainte publique forte, des opérations de promotion immobilière ciblant des ménages à haut pouvoir d'achat, excluant de fait les habitant·es les plus modestes, ont été développées. La surélévation et réaffectation des anciennes usines Pic-Pic en PPE de standing, en est un exemple. En une dizaine d'années, les indicateurs CATI-GE montrent un passage de la catégorie 4 (précarisée) à 1 (très favorisée). C'est aussi, notons-le, l'un des seuls secteurs du périmètre à bénéficier d'un nouveau parc public contemporain, ce qui accentue son attractivité auprès de classes moyennes et supérieures. Une nouvelle poche de résidences luxueuses s'est ainsi constituée au nord-ouest du quartier, en contraste marqué avec des secteurs restés populaires. Ce développement sans cadre contraignant illustre les effets ambivalents de la densification : vecteur de mixité lorsqu'elle est planifiée, mais facteur d'exclusion lorsqu'elle est livrée aux logiques du marché.



Fig. 2.5.5 - Eidguenots : entre ville et pavillons



Fig. 2.5.6 - Bâtiment de la HEAD dans le parc Hentsch

Zoom sur le PDQ Concorde : un archipel qui se recompose à plus petite échelle

Si les interventions étatiques permises par la zone de développement 3 permettent, on l'a vu, d'améliorer la mixité sociale à l'échelle d'un sous-secteur, un examen plus fin révèle que cette dernière consiste davantage en de la co-présence sociale dans un périmètre restreint plutôt qu'en un véritable brassage urbain.

Le cas du PDQ Concorde est éclairant : emblématique d'une planification ambitieuse, il a permis de regrouper dans un même périmètre une grande diversité de statuts résidentiels - logements subventionnés (HBM, HM), loyers libres et PPE - et d'introduire des équipements et des espaces publics. Cela a eu pour conséquence de faire passer ce sous-secteur de la catégorie 6 à la 5 de l'indicateur de précarité du CATI-GE (2024), témoignant donc d'un certain succès.

Pourtant, au-delà de cette diversité agrégée, la répartition effective des types de logements se fait par immeuble et non au sein même du bâti. Ainsi, chacun·e réside avec ses pairs et voit de sa fenêtre celles et ceux qui n'en sont pas. Marina Janssens le résume ainsi : « Moi j'habite là, à la Codha, on est un peu les bobos de luxe du quartier, mais à part ça, on est entourés de personnes qui n'ont pas beaucoup de moyens » (annexe 1). Cette logique reproduit à l'échelle du bâti la fragmentation déjà identifiée à l'échelle du quartier ; les poches, bien que ramenées à l'échelle de l'immeuble, persistent (+).

Nous remarquons aussi, via le PDQ Concorde, que la répartition des différents types d'immeubles reproduit, voire renforce, les inégalités socio-environnementales. En effet, les logements les plus exposés aux infrastructures lourdes sont majoritairement ceux affectés aux habitant·es dont les statuts sociaux sont les plus précaires. Les immeubles HBM ou HM sont ainsi positionnés en lisière du quartier, tandis que les PPE et logements à loyer libre bénéficient des zones plus calmes, verdoyantes ou centrales. Cela traduit dans l'espace le résultat des négociations entre types de propriétaires aux ambitions divergentes : les fondations poursuivent des objectifs quantitatifs de création de logements pendant que les développeurs cherchent à valoriser leurs actifs par des emplacements plus qualitatifs. Ainsi, si l'on a cessé de reléguer les populations précaires de la ville dans des quartiers périphériques en bloc, on les place désormais dans les marges internes à l'îlot, côté nuisance. Ce constat étant posé, reconnaissons tout de même, comme le rappelait Quartier Libre 130, que « le logement dans un quartier, sa mixité à l'intérieur de ses secteurs, voire au sein d'un même immeuble, est un équilibre précaire, difficile à réaliser, mais sans conteste infiniment plus appréciable que l'îlot de pauvreté ou de richesse » (2024).



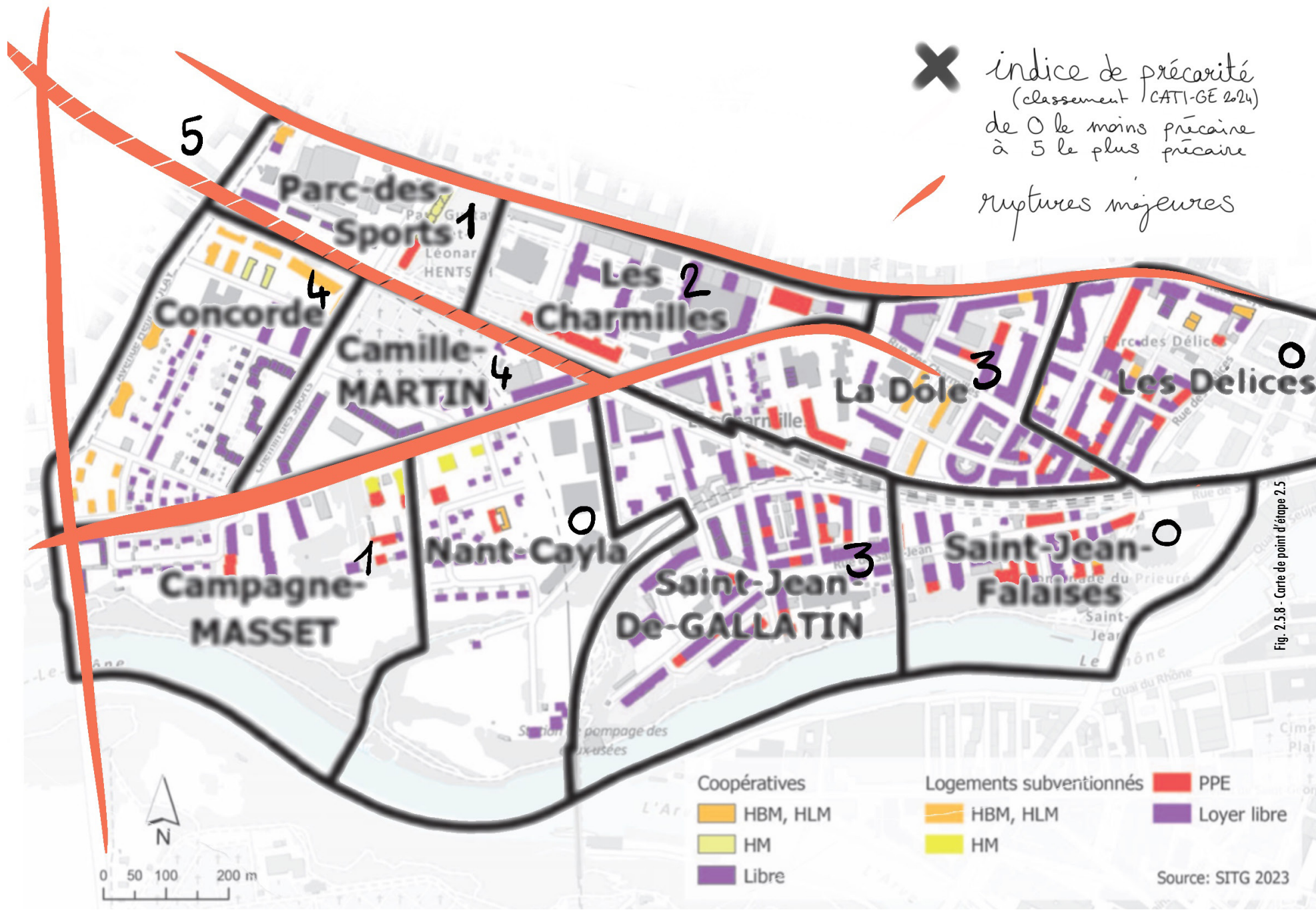
Lorsque les propriétaires sont multiples, l'application de la règle des trois tiers est simplifiée : le HBM/HLM est attribué à une fondation qui traduit ses droits à bâtir dans son propre immeuble ; un promoteur privé fait de même pour son lot qu'il vend ensuite en PPE ; et, disons, une caisse de pension, construit un autre immeuble voué à la location sans contrôle de loyer.



Fig. 2.5.7 - Zoom sur Concorde

Point d'étape 2.5 : une densification planifiée qui affine les injustices spatiales

Ce quartier, dont la population est globalement plus précaire qu'ailleurs, a connu une densification importante que les statistiques permettent d'objectiver, mais celle-ci ne s'est pas opérée de manière uniforme. À l'est, les poches les plus anciennes, déjà fortement construites, ont été optimisées par les promoteurs à mesure que les immeubles échappaient aux régulations sociales de l'État, entraînant une homogénéisation progressive de la population. À l'ouest, au contraire, les secteurs encore peu denses ont été efficacement remplis dans le cadre des règles de la zone de développement. Cette dynamique produit une augmentation statistique de la diversité sociale mais qui relève davantage de la co-présence que d'une réelle mixité. Ainsi, la fragmentation persiste et évolue. L'archipel de poches homogènes laisse parfois place à des immeubles d'entre-soi qui reproduisent à l'échelle du bâtiment les inégalités socio-environnementales. Elle se double aussi d'un bouleversement rapide du cadre de vie pour les habitant·es préexistant·es.



2.6 Entre solastaglie et résistances habitantes : des campagnes urbanisées aux champs de lutte - fractures

Souvenir d'arpentage : 11 avril 2025

Une scène étonnante va nous révéler un indice de tensions, ou plutôt, de rébellion face à la ville qui partout émerge : une villa se tient fièrement dans son jardin verdoyant, cernée par deux hauts immeubles rectangulaires dont les façades, en embuscade, longent les limites de la parcelle comme pour signifier à cet esprit résistant que bientôt, elles les dépasseront. Si un grand smiley jaune et un drapeau annonçant « The Geneva Skate Board Museum » n'étaient pas présents, on aurait facilement pu se croire dans un remake local du film « Là-Haut ». Intriguées, nous nous enfonçons dans le jardin et montons les quelques marches jusqu'au palier de la porte. Là, Jim nous accueille chaleureusement et nous fait visiter ce lieu, sans pareil, dont les objets aux mille couleurs s'amoncellent dans un bazar très organisé. Il nous parle de ce projet, qui, depuis 30 ans, les occupe, lui et son ami d'enfance. Mais plus que son histoire (passionnante), dont il faudrait un autre travail de mémoire pour conter, c'est son témoignage des métamorphoses urbaines et sa façon d'en bénéficier, dans une forme de résistance mouvante, qui nous marque. En effet, comme nous le pressentions, la villa qui nous accueille est vouée à la démolition et Jim, en bon représentant de la génération du mouvement squat, l'occupe, en prend soin et l'ouvre, sans contreparties, à un public d'averties ou de curieuses... en attendant que sa date de destruction - sans cesse repoussée - tombe un jour. Lorsque ce moment arrivera, lui et son ami s'en iront, sans rancune, mais avec une certaine lassitude, leurs milliers de planches sous le bras, comme ils l'ont fait à quatre reprises, et ils continueront à partager leur passion sous un nouveau toit précaire. Leur passage dans un quartier ne reste cependant jamais inaperçu et continue de vivre dans la mémoire des habitantes les plus jeunes. Jim constate d'ailleurs, avec une certaine amertume, le manque d'infrastructures et d'espaces publics dont la jeunesse pourrait se saisir - comme un skatepark - dans un quartier qui, pour lui, est à nouveau l'expression d'une densification bulldozer et spéculative telle qu'il a pu observer ailleurs. »



Introduction : au-delà des chiffres, l’humain face à la densification

Nous chercherons dans cette partie à confronter la densification planifiée, celle saisie par les indicateurs précédents, à la densification vécue, celle que seule une écoute active perçoit. Nous nous intéresserons ici aux effets que ce processus a sur les corps, les sensibilités, les usages ; mais aussi les résistances qu’elle a engendré et qui ont donné corps à une identité de quartier mais aussi à une gouvernance habitante.

Habiter la perte de son quartier

Dans un tissu déjà bâti et habité, densifier revient à intervenir dans des cadres de vie en place, à transformer des repères ancrés et dynamiques héritées. Le processus même de densification - rapide, répété, souvent peu accompagné - peut ainsi devenir une source de tensions, voire de souffrance, en particulier, pour les populations préexistantes.

Le cas du PLQ des Eidguenots parle de cette tension entre densité normative et densité perçue. Dans ce secteur, le triplement rapide de la densité au sein d’un tissu initialement composé de villas ouvrières, a été vécu comme une violence. « En 2018, toute une partie du quartier a disparu et une centaine de familles ont emménagé dans trois immeubles de sept étages qui surplombent les petites maisons de ceux qui ont décidé de rester », relève Quartier Libre (Ding & Vaucher, 2024). La mutation est brutale, elle bouleverse les formes de sociabilité : « La pression de la densification commence à faire exploser ce lieu de vie où tout le monde se connaissait et où on s’échangeait les nouvelles par-dessus les barrières des jardins. » (ibid.). Certain·es habitant·es cherchent à maintenir un esprit de voisinage - comme en témoigne cette initiative de mettre des pommes récoltées dans un jardin privé en libre accès dans la rue - mais ces gestes ne suffisent pas à compenser l’absence de soutien institutionnel : « une centaine de familles ont emménagé quasi simultanément, aucun soutien ne leur a été apporté » (ibid.). Cette densification est ainsi perçue, pour les propriétaires de villas, comme imposée et conforte le sentiment, qui émerge en rive droite, que la charge spatiale du territoire cantonal n’est pas également répartie (Da Cunha, & Kaiser, 2009).

Ce sentiment est accentué par le rythme soutenu des transformations urbaines. À peine une opération achevée, une autre débute, dans une boucle quasi ininterrompue. « En ce début d’année, les bulldozers achèvent de niveler la parcelle bordant le chemin des Sports. Le long de la rue de Lyon, les pelleteuses ont également repris leur ballet, qui gommara définitivement l’une des dernières traces du passé industriel des Charmilles », observe Gérard Duc (2019). Chez les habitant·es de longue date, cette dynamique produit une forme de solastalgie (Albrecht, 2005) : une douleur liée à la perte d’un environnement familier, jalonné de repères, parfois mémoriels, remplacé par des bâtiments massifs et un paysage de chantier. « Ce quartier se densifie avec des gens dedans », résume Marina Janssens (annexe 1), soulignant que, contrairement aux projets ex nihilo comme L’Étang à Vernier, ici, on construit dans l’habité. Le long de l’avenue de l’Ain, les « petites maisons-familiales » (ibid.) cèdent la place à des volumes imposants, tandis que le secteur T, encore habité, est promis à la démolition.



Fig. 2.6.2 - Mutation brutale du quartier



Fig. 2.6.3 - Cohabitation entre nouveaux et anciens bâtiments

Ce besoin de pause dans un tissu dense est d'ailleurs relevé par les adolescent·es du cycle, qui lors de l'arpentage au bord du Rhône, voient en ce lieu décrit comme « calme », « apaisant », « un bon échappatoire » à un « chez soi, [où] on peut se sentir suffoqué ». La densification, telle que concrétisée aujourd'hui, s'exprime ainsi dans la corporalité même des habitant·es de tout âge ; elle devient source de stress pour l'humain qui doit s'adapter à un territoire mouvant et de plus en plus contraint, dans sa forme, mais aussi dans son affectation.

Dans ce contexte, une rupture de confiance avec les autorités de planification s'installe. Le récit d'un urbanisme public porteur de promesses est mis à mal. Marina Janssens (annexe 1) mentionne à propos du possible rachat de la Campagne-Masset par la Ville de Genève : « quand on a collecté les signatures devant la Coop, plein de gens disaient, parce qu'ils n'étaient pas trop au courant : "Ouais, mais si la Ville rachète, c'est pour construire encore" ». Ce scepticisme traduit un sentiment d'être laissé pour compte dans un processus trop rapide, trop opaque et trop désincarné. Le quartier apparaît alors comme un espace « sans cesse chamboulé par la ronde des pelleteuses » (Duc, 2019), plus façonné par les injonctions à produire que par une écoute de la « capacité de charge en changement du quartier » (d'Abboville, 2025).

Face à la densification, la naissance d'un « village gaulois » (annexe 2)

Au-delà d'un territoire marqué par des transformations imposées, ce quartier se distingue par la détermination de ses habitant·es à se mobiliser et à s'organiser durablement, jusqu'à devenir un véritable contre-pouvoir citoyen capable d'agir sur son cadre de vie.

Cet esprit de lutte émerge de la marge dans les années 1980, marquées par l'accélération d'une urbanisation guidée par des logiques spéculatives (Vaucher,2024). Des personnes, souvent issues des mouvements sociaux ouvriers (Harvey, 2004), posent les premières pierres d'une mobilisation plus diffuse, qui s'étend à « des communautés à revenus supérieurs dotés d'une capacité de résistance beaucoup plus grande » (ibid.) Parmi ces figures, Daniel Marco, architecte, militant, mais surtout habitant de l'avenue d'Aïre, insuffle à ce quartier sa vision d'une ville comme champ d'affrontement idéologique et levier d'émancipation collective (Sony,Y, 2017), laissant, par ses écrits, ses dessins et sa présence active en assemblée, un héritage qui a activement contribué à la politisation de ses habitant·es (+).

Plusieurs ingrédients d'une mobilisation durable s'alignent alors : 1) des individus politisés, 2) l'annonce de grands projets, 3) une association qui organise l'opposition et, surtout, la naissance, en 1985, d'une Maison de Quartier qui défend et diffuse les principes du droit à la ville.

Issu d'un travail d'étudiant·es de l'Institut d'études sociales (HES), ce lieu, bien plus qu'un centre d'animation, est pensé comme un endroit pour « faire quartier », pour accueillir les revendications, les débats, les solidarités naissantes (Keller & Varcher, 2008). Or, dans un contexte de désengagement progressif de l'État des politiques de cohésion sociale (Duc, 2024,), cette structure autogérée acquiert une autonomie croissante et participe activement à faire infuser une culture de la participation active - voire de l'opposition - dans un quartier alors en pleine mutation (M'Simbona S., 2025).



En effet, la ville, si elle a toujours servi à « absorber les capitaux excédentaires » (Harvey, D. 2004), connaît une financiarisation exponentielle et sert de relai stable de transformation et d'accumulation du capital dans un contexte de crise (ibid.). La planification, quant à elle, est de plus en plus déléguée au secteur privé et joue, selon Harvey (ibid.), le rôle de « trouver l'ajustement entre pure machine de croissance et les questions de redistribution » (ibid.) afin de conserver un système stable et non contesté. Face à cette dynamique, certain·es habitant·es, influencé·es par la géographie critique d'inspiration marxiste, les théories du droit à la ville telles que conceptualisées par Lefebvre en 1968 (2009) et les pratiques issues du mouvement squat genevois, initient une opposition locale (Janssens M., 2024 ; M'Simbona S., 2025) .



Fig. 2.6.4 - Action citoyenne



La **Campagne-Masset**, pourtant bourgeoise et à l'abri jusque-là, devient, durant cette période, un terrain de lutte de cette ville qui se polarise, entre développeurs d'un côté et habitant·es de l'autre. En effet, le déclassement du nord de la parcelle en zone à bâtir a autant attisé les convoitises spéculatives que mis en lumière ce domaine arboré exclusif dans un tissu urbain dense.

Le projet d'implantation du siège de la multinationale Carbide sur la Campagne-Masset, décrit en point 2.3, constitue un tournant dans l'histoire citoyenne du quartier. « L'Association de Défense du quartier de Saint-Jean - Cayla - Avenue d'Aïre » (Keller & Varcher, 2006), qui s'était formée en 1976 pour demander la création d'un passage souterrain sous l'avenue d'Aïre, se saisit de cette opposition et organise une mobilisation d'ampleur qui finit, pour la première fois, par prendre un tournant politique. Le vivier du 1203 est allumé.

Ainsi, lorsque l'Etat propose le PLQ des Jardins du Rhône, le quartier est prêt à lutter. Le référendum « Pour un parc public à Saint-Jean - Contre le bétonnage » est lancé, des recours sont portés jusqu'au Tribunal fédéral. Les avis divisent, la bataille est alors politique et médiatique. Comme aujourd'hui, certain·es plaident pour un développement urbain selon les principes de la LAT, d'autres défendent l'importance de préserver ce poumon vert au cœur d'un quartier devenant de plus en plus dense et redoutent une bétonisation sans vision d'ensemble (X.P., 1988). Jean Delpech l'affirme devant 300 personnes réunies en 1986 pour une table ronde baptisée « Saint-Jean, quel avenir ? » : « En tout cas, nous nous battons jusqu'au bout pour que la Campagne-Masset soit un parc public avec des équipements collectifs ! » (Varcher, 2025). Le 4 juin 1989, après des mois de débats et d'incertitudes, la population genevoise tranche : 56,7 % acceptent le plan d'aménagement.



Fig. 2.6.5 - Affiche contre le PLQ Jardin-du-Rhône

Au tournant du millénaire, deux luttes majeures cristallisent la culture de la mobilisation et amorcent sa structuration durable : la couverture des voies de Saint-Jean et la sauvegarde de la poste Beulet (Varcher, 2019). Dans les deux cas, une réponse collective émerge face à des décisions perçues comme déconnectées des besoins du quartier (+).

Galvanisée par ces expériences aigres-douces, une centaine d’habitant·es se réunit à la Maison de quartier en octobre 1999 pour fonder, ce que l’on connaît aujourd’hui comme, Forum 1203. Cette structure souple et sans statut juridique, pensée pour coordonner les luttes et porter une parole commune sur les projets urbains (annexe 2) organise, en quelques mois, neuf assemblées publiques et monte un groupe de pilotage pour assurer la continuité de la démarche (Lupianez, 2019).

D’un bastion résistant à un acteur partenaire

À partir de ce moment pivot, le Forum 1203 devient une structure centrale du quartier : il interpelle les autorités, suit les projets, anime des groupes de travail et soutient les initiatives citoyennes. Il incarne alors un basculement d’une logique de résistance à celle d’un engagement actif dans la fabrique urbaine, revendiquant une planification plus juste, plus lente, et plus habitée. Son rôle dans l’élaboration du PDQ Concorde est emblématique : le Forum a participé aux négociations sur les espaces publics et la pacification des rues, jouant un rôle d’intermédiaire entre habitant·es, autorités et maîtres d’ouvrage.

Avec le temps, sa reconnaissance institutionnelle, marquée par l’obtention d’une subvention communale et la présence de salarié·es (annexe 2), a consolidé sa légitimité tout en transformant son rôle. Selon Alain Dubois, c’est cette implication des résident·es et l’ouverture d’acteurs·ices institutionnels qui ont permis une densification plus apaisée (annexe 2). Le Forum n’est pas opposé à la densité, mais en négocie les conditions, exige la transparence et accompagne les effets. Cette culture du dialogue favorise une amélioration de la qualité des projets (Da Cunha & Kaiser, 2009), laquelle, selon Lynch (1969), repose sur l’adéquation entre l’environnement urbain et les aspirations des habitant·es ; condition même de l’acceptabilité sociale.

Aujourd’hui, le Forum accompagne les projets urbains tout en prenant soin de la cohésion sociale : il informe, vulgarise et explique via journaux, panneaux, newsletters et organise des actions concrètes (chantiers participatifs, cartographies sensibles, jardins collectifs, activités avec l’Hospice général). En parallèle et de façon complémentaire, la Maison de quartier, désormais moins mobilisée sur la contestation, a pu recentrer son action et mettre en œuvre sa vision d’une animation socio-culturelle engagée (Keller & Varcher, 2006).

Cette double dynamique - institutionnalisation du Forum et enracinement de la Maison de quartier - fait du 1203 un territoire rare à Genève, où les habitant·es prennent soin de leur cadre de vie, de manière discrète, mais déterminée quitte à hausser le ton lorsqu’ils jugent cela nécessaire, comme lors des débats sur le cycle de Cayla ou le rachat de la parcelle Chappuis.

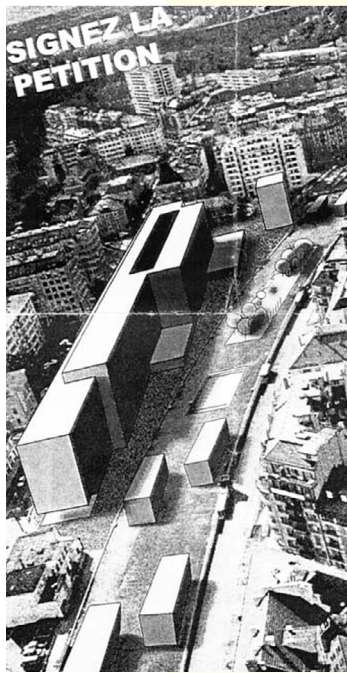


Fig. 2.6.6 - Pétition



Fig. 2.6.7 - Lutte pour la préservation de la poste des Charmilles

Le renforcement de la tranchée ferroviaire dans les années 1980, lié au prolongement de la ligne vers l’aéroport, mobilise longuement la population du quartier. Creusée initialement au XIXe siècle, cette infrastructure était déjà perçue comme une fracture urbaine : « traverser de Saint-Jean aux Charmilles relevait du voyage à l’étranger », raconte Blurette Staeger dans Quartier Libre (2023). L’épaississement de cette coupure devient alors l’occasion, 110 ans après, de tenter de recoudre le quartier : en 1987, plus de 5’000 signatures sont récoltées pour exiger une couverture des voies. Si la crainte est grande que celle-ci ne serve qu’à implanter des parkings (Keller & Varcher, 2006), le projet aboutit finalement, dix ans plus tard, à une reconquête partielle avec la création d’une maison de quartier, d’une bibliothèque, d’un marché couvert et d’aires de jeux pour enfants. Portée initialement par la Coordination de Saint-Jean, la couverture des voies donne ensuite lieu à un concours d’aménagement dans les années 1990. Alors que les associations locales défendaient la création d’une centralité vivante entre Saint-Jean et les Charmilles, le projet retenu privilégie une mise en scène patrimoniale des traces ferroviaires au détriment des usages. Malgré une place symbolique obtenue au sein du jury, les collectifs constatent alors leur impuissance à infléchir la décision (Keller & Varcher, 2006). Parallèlement, l’annonce de la fermeture de la poste Beulet déclenche une autre mobilisation, née de l’initiative personnelle de l’habitante Jacqueline Meng. Pétitions, interpellations et actions symboliques aboutissent à sa réouverture en 2001 (Varcher, 2019).



Fig. 2.6.8 - Manifestation en soutien pour le Futur parc de la Campagne-Masset dans le domaine



Fig. 2.6.9 - Accueil des nouveaux et nouvelles habitant·es

Point d'étape 2.6 : un quartier et des habitant·es en manque de soin

Dans ce contexte d'une densification souvent perçue comme invasive, un esprit de « village gaulois » (annexe 2) a émergé au sein du quartier. Il s'est organisé pour tenir face à la pression et exiger une forme de justice spatiale. Et lorsque cette justice promise par les politiques publiques se fait attendre, ou déçoit, ce sont les habitant·es eux-mêmes qui prennent le relais. Le Forum 1203, les MQ Saint-Jean et Concorde, l'espace de quartier « Le 99 », les associations de parents d'élèves, les comités d'usager·ères ont tissé une maille citoyenne capable d'accompagner les populations arrivantes, de pacifier les transitions, de préserver une dynamique de quartier.

Cependant, cette dynamique est fragile. En effet, elle repose, non seulement, sur un nombre restreint d'acteur·rices clé·es qui vieillissent et dont le relai est incertain, mais elle est aussi dépendante du soin que que les autorités portent à la relation de confiance, assez unique dans le canton, tissée dans le conflit, entre l'administration et les habitant·es. Une densification mal accompagnée, trop rapide ou peu qualitative, peut briser cette confiance durablement établie et faire, à nouveau, basculer ce rapport vers une logique d'opposition.



Fig. 2.6.10 - Carte du point d'étape 2.6

2.7 Espaces publics : lutte des places dans un quartier qui en manque - **fractures**

Souvenir d'arpentage - 02 avril 2025

« Face à nous, un paysage spectaculaire jaillit d'entre les feuillages : le Rhône s'écoule avec un calme majestueux sous les voûtes imposantes du pont Butin. Nous avons poursuivi aussi loin que possible ; au-delà, il ne reste qu'un fin rebord au pied des falaises friables. Nous faisons demi-tour. Ici, le sentier est tortueux, jonché de souches, de grosses pierres ; de canettes vides aussi.

Nous découvrons alors un homme en train de construire un escalier de bois menant à une grotte. Curieux·ses, nous commençons à grimper la pente, courte mais abrupte, quand une dame âgée promenant son chien nous arrête : « Laissez-les tranquilles. » nous conseille-t-elle gentiment. Un peu frustrés de ne pas avoir été au bout du mystère, nous reprenons notre chemin. Un long tronc mort, imposant, sculptural, nous accueille dans une grande clairière au bord de l'eau. On s'assoit, et on profite de la sérénité du lieu, que le turquoise illumine. Seul un enfant y joue avec un chien sous le regard de son père. La dame s'arrête elle aussi, et la discussion s'engage.

Habitante de Vernier, Joss vient se promener ici depuis l'ouverture au public dans les années 80. Elle évoque Mme Masset, raconte s'être liée d'amitié avec les hommes de la grotte, et nous explique qu'ils vivent là, sans déranger personne. Elle nous désigne un homme qui passe, un petit tronc sur l'épaule, et nous glisse que celui-ci, en revanche, vit en ermite. La discussion est plaisante, mais le temps file. Nous laissons Joss, qui croise l'un de ces habitants du Rhône et le salue. Sur le retour, nouvelle scène d'étonnement : un homme, à flanc de pente, s'affaire autour d'un tronc, qu'il sculpte avec soin. Jacques, l'artiste - informaticien et habitant de Saint-Jean à ces heures perdues - nous explique que lorsqu'il aura terminé son impressionnant dragon, il continuera à parsemer le chemin du Nant de Cayla de nouvelles sculptures en bois. Le souvenir de l'arbre qui fût, un geste délicat qui révèle ce qui est là, une forêt rêvée pour demain.

Au bout du sentier, soudain, entre deux haies, la ville resurgit. Le gravier cède la place au béton, les arbres aux immeubles. On se retourne : en observant cette entrée discrète entre deux jardins, jamais aurait-on imaginé y trouver un tel lieu. »



Fig. 2.7.1 - Manifestation artistique spontanée au bord du Rhône

Introduction : l'espace public comme support de la ville

Nous l'avons vu jusqu'ici : le quartier est dense, très dense, et marqué par une forte fragmentation. Intéressons-nous à présent à la trame de l'espace public - ou plutôt à son absence -, qui constitue pourtant l'un des fondements de la ville. Cette analyse mettra en lumière que les espaces publics du périmètre sont trop peu nombreux, souvent de faible qualité, mal reliés entre eux, et peinent à remplir les fonctions essentielles qu'on attend d'eux ; en particulier, celle de faire lien.

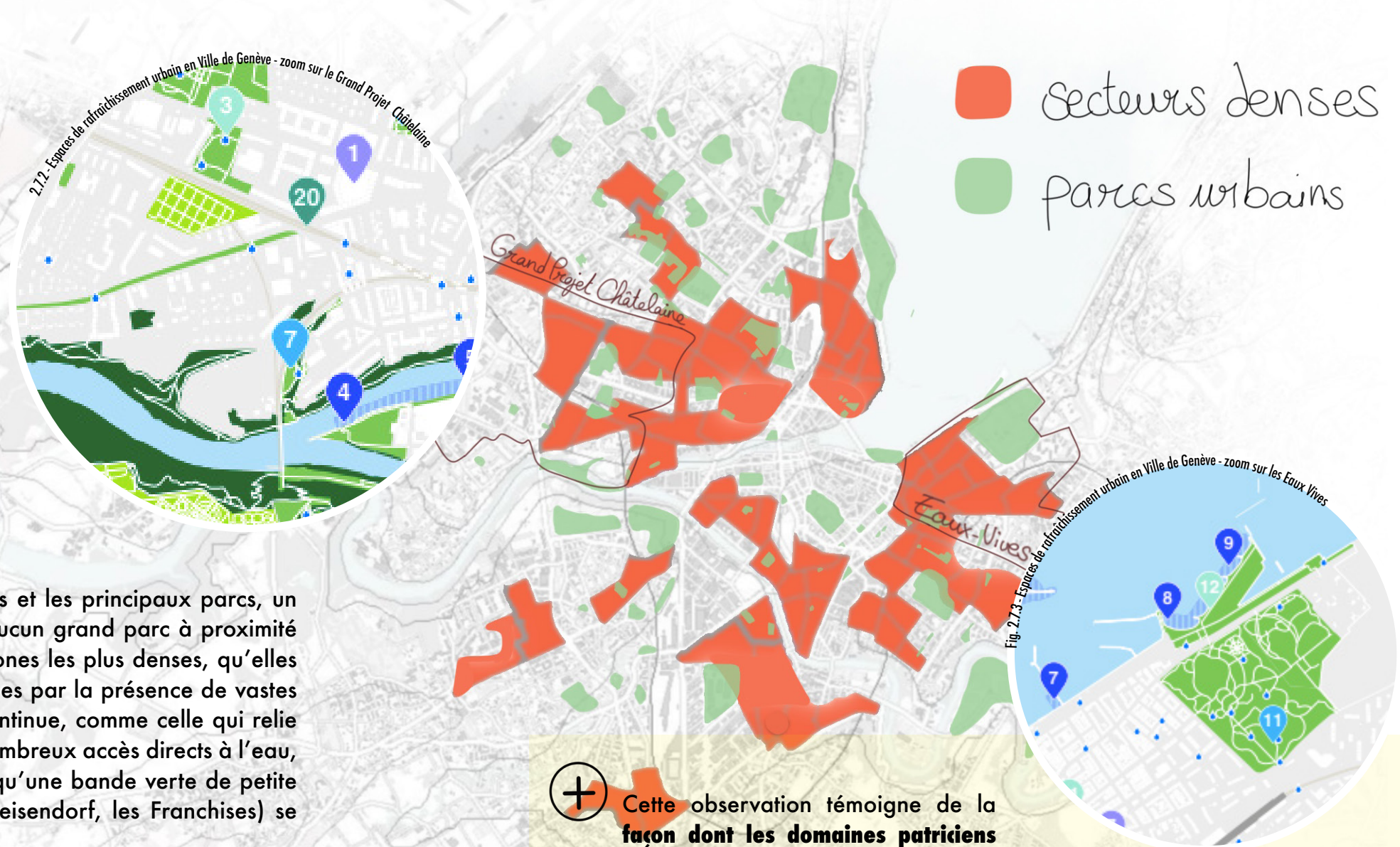
La distribution inégale (et injuste) des espaces verts à Genève

En point de départ, prenons de la hauteur et observons en quoi notre quartier se distingue du reste de l'espace urbain central du canton en matière d'espace public.

À la lecture de cette carte croisant les sous-secteurs les plus denses et les principaux parcs, un constat s'impose : notre secteur est très dense mais ne dispose d'aucun grand parc à proximité immédiate. Plus encore, sur l'ensemble du territoire cantonal, les zones les plus denses, qu'elles soient sur la rive gauche ou droite, sont presque toujours compensées par la présence de vastes parcs (Eaux-Vives, Perle du Lac), voire d'une séquence végétale continue, comme celle qui relie les Pâquis à la crête du Grand-Saconnex (+). À cela s'ajoutent de nombreux accès directs à l'eau, notamment au Léman. Le périmètre étudié, à l'inverse, ne compte qu'une bande verte de petite taille et aucun parc majeur. Les seuls parcs de taille moyenne (Geisendorf, les Franchises) se situent à sa marge.

La carte des espaces de rafraîchissement urbain, proposé par la Ville de Genève, confirme cette lecture : une pataugeoire à la promenade du Promeneur Solitaire (7), un point d'ombre sur les voies (20), une brumisation au parc Hentsch (3) et une fine bande verte le long du Rhône - non identifiée comme point de baignade - composent l'armature climatique du quartier. Remarquons d'ailleurs, comme pour pallier l'absence d'un parc majeur, que l'avenue d'Aïre y figure dans la même teinte que le parc La Grange, pourtant sans commune mesure malgré son arborisation remarquable. Le point vert central pourrait tromper, mais il s'agit du cimetière de Châtelaine, qui, contrairement à celui des Rois, n'est pas utilisé comme parc. Comme le remarque Alain Dubois (annexe 2) : « ce n'est pas non plus l'endroit le plus bucolique ».

Si l'on croise maintenant ces constats avec les indices de précarité du CATI-GE (2024), le portrait de cette inégalité d'accès aux espaces verts devient celui d'une injustice sociale. En effet, en comparant deux quartiers aux nombres d'habitant·es équivalent (Eaux-Vives : 22 284 habitant·es ; Charmilles-Châtelaine : 23 710), on constate que l'expérience de la densité n'est pas égale. Un·e résident·e de la rue du Lac est, non seulement, socio-économiquement plus favorisé·e mais, en plus, il·elle bénéficie de deux fois plus d'espaces verts, ainsi que d'un accès aménagé au Lac, que son·sa co-citadin·e du Chemin des Sports, où l'alternative facilement accessible pour trouver de la fraîcheur est de se promener sous les platanes d'une avenue bruyante, entre piste cyclable et flux automobile (Eaux-Vives : 12,9 m2/hab. ; Charmilles-Châtelaine : 5,8 m2/hab - OCSTAT - Le Temps, 2025).



+ Cette observation témoigne de la façon dont les domaines patriciens ont été mobilisés différemment selon leur localisation. À l'origine, ces grands domaines étaient distribués tout autour de la cité close, de la rive gauche à la rive droite, du Léman au Rhône. Pourtant, nous l'avons vu en point 2.3, l'expansion urbaine de la période industrielle a mobilisé ces héritages de façon très différenciée en fonction de leurs localisations. Sur la rive gauche, ces domaines sont devenus au XIXe des grands parcs publics ou des jardins privés, aujourd'hui figures de proue de la Genève paysagère - argument de choix, notons-le, des opposant·es à la densification en rive gauche. En revanche, ceux situés en bord de Rhône ont servi de réserve foncière à la ville débordante. Ce traitement inégal révèle une hiérarchisation des territoires : les élites de la rive gauche ont su reconnaître et préserver, très tôt, la valeur écologique et sociale de ces espaces dans une ville appelée à se densifier. Les quartiers relégués, déjà porteurs des charges du monde moderne, quant à eux, ont vu leurs ressources paysagères sacrifiées. Sur la rive droite, on peut penser que c'est l'arrivée de la Société des Nations, puis des organisations internationales, motivées en partie par ce paysage de qualité, qui a permis de préserver une trame verte descendant jusqu'au Léman. Aujourd'hui, sur cette rive, les campagnes Masset et Cayla figurent parmi les rares domaines encore en main privée. Dans la ville dense, en bord d'eau, il n'en subsiste plus.

Un périmètre sous-doté en espace public

Revenons à l'échelle de notre périmètre d'étude et rappelons que notre quartier se compose d'un archipel de poches urbaines qui, même lorsqu'elles présentent une certaine mixité statistique, attribuent les espaces selon une logique d'homogénéité sociale (un bâtiment, une classe sociale). Là où le bâti n'y parvient pas, nous allons chercher à voir, si l'espace public, en relai, permet de transformer cette coprésence spatiale en une véritable mixité vécue et si les habitant·es bénéficient des apports de la ville - rencontre, brassage et surprise (Lavadinho & Winkin, 2025) - plutôt que d'en subir uniquement les contraintes.

Or, pour que l'espace public soit support relationnel, il faut qu'il soit suffisamment dimensionné en nombre et en taille. Or, dans notre quartier, comme l'illustre la carte présentée en amont, les espaces publics sont peu nombreux, souvent étroits, et prennent majoritairement la forme de trottoirs, de zones de desserte ou de résidus d'aménagement, bien plus que de véritables lieux de séjour. Dans ce périmètre, on ne trouve aucun parc de grande envergure, ni même de place minérale d'ampleur suffisante pour agir comme un cœur de quartier. Le parc des Franchises, situé en lisière nord du périmètre, est sans doute celui qui s'en rapproche le plus par sa taille, mais, comme le montre l'atelier avec les adolescent·es, sa distance et l'effet rupture de l'avenue de Châtelaine, en font un espace public distant.

D'autres espaces de taille moyenne, comme le parc Geisendorf ou le parc Hentsch, remplissent cependant une fonction de respiration urbaine, mais uniquement à l'échelle du quartier. Les adolescent·es du cycle de Cayla rencontrés lors des ateliers les citent comme des destinations de replis ou des lieux de rendez-vous, mais non comme des centralités majeures.

Quant aux autres espaces accessibles de petite taille - square attenant au cycle, esplanades devant les écoles, espaces partagés dans les îlots de logements - leur superficie modeste et leur configuration les rendent soit peu attractifs, soit, lorsqu'ils ne le sont pas, sous-dimensionnés. Marina Janssens le confirme : « C'est un quartier, c'est pas qu'il n'est pas arboré [...], mais il n'y a aucun espace vert public, à part le tout petit parc à côté de la Maison de quartier Concorde » (annexe1).

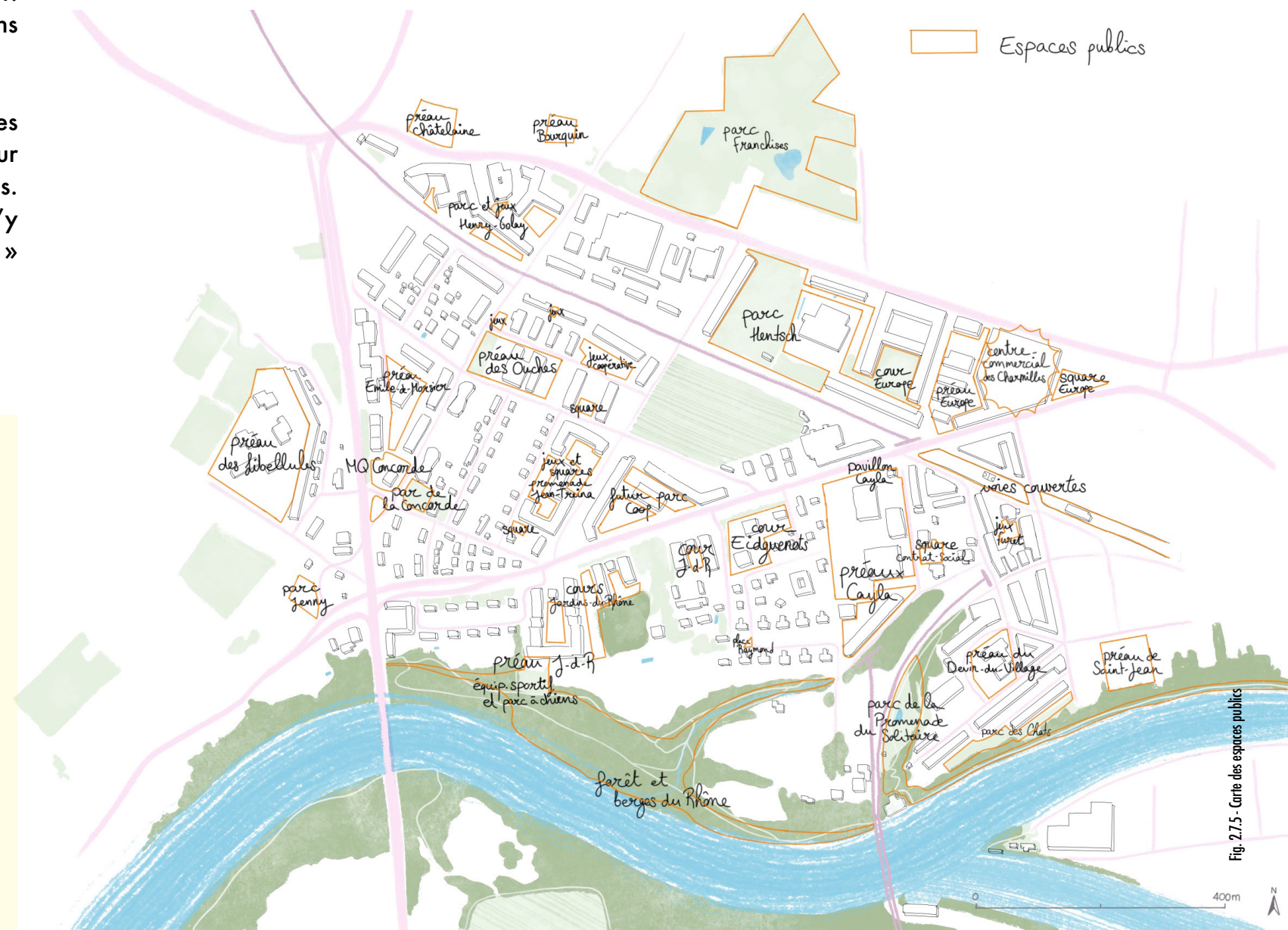
Le potentiel relationnel de l'espace public

Si la ville dense et compacte offre, en théorie, les conditions de « l'intensité relationnelle » (Cattan & Berroir, 2005), « essence même du fait urbain » (ibid.), c'est l'espace public, ses aménités accessibles, diversifiées et conviviales, qui porte la promesse de l'urbanité (Da Cunha, & Kaiser, 2009). Or, pour que puisse émerger un « sentiment d'urbanité » (Amphoux, 1999), il faut disposer de centralités suffisantes en nombre, en taille et en qualité, capables de produire cette intensité relationnelle qui permet des interactions facilitées, en un minimum de temps (Da Cunha & Kaiser, 2009). La centralité, définie comme un « lieu d'échanges sociaux accessible en permanence » (ibid.) permet non seulement l'émergence du lien social, mais aussi la réduction de la ségrégation résidentielle, à condition qu'il repose sur une hétérogénéité des morphologies, des ambiances et des activités urbaines.

Trois conditions faisant d'un espace public, un réel support de relation sociale, peuvent alors être dégagées (ibid.) :

- Une trame lisible, continue et hiérarchisée d'aménités urbaines, où le patrimoine joue un rôle de support et d'orientation ;
- Une accessibilité équitable, qui renforce les valeurs de justice urbaine et de polyvalence des usages ; ce que Jane Jacobs nomme « l'effervescence des entrecroisements » (ibid.) ;
- Une diversité d'ambiances, qui permet aux publics, aux âges et aux temporalités de coexister sans exclusion mutuelle.

Ces principes sont encore loin d'être réunis dans notre quartier. Comme beaucoup d'autres, il hérite d'un urbanisme fonctionnel dont le parti pris historique a été, selon Sonia Lavadinho (2025), « systématiquement en faveur de la vitesse plutôt que de l'urbanité », réduisant « l'espace dédié à la présence humaine au sein de la ville fonctionnelle ». Aujourd'hui encore, « le vivre-ensemble demeure fragile, car les espaces publics assez généreux pour accueillir la présence humaine constituent encore la portion congrue des aménagements - en taille comme en nombre » (ibid.).



Des espaces publics résiduels de mauvaise qualité

En plus d’être peu nombreux et trop petits, leur qualité est moindre. La majorité des lieux identifiés comme espaces verts, soit les lieux à priori qualitatifs, dans le périmètre - qu’il s’agisse du parc Hentsch ou des abords du cycle de Cayla - se résument à de grandes surfaces engazonnées dont la composition végétale ne permet ni l’abri, ni l’émergence d’ambiances différenciées. Leur esthétique, lisse et standardisée, est souvent couplée à une série d’interdits explicites qui encadrent fortement les usages : interdiction de manger, de jouer au ballon, de promener son chien.

Cette logique de contrôle est visible dans l’aménagement lui-même, qui tend à neutraliser les appropriations spontanées. L’examen, coproduit avec les adolescent·es lors de l’arpentage, de l’espace vert créé au sein du PLQ des Eidguenots est à cet égard éloquent : un seul banc, au design minimaliste et peu confortable, trône au milieu d’une vaste pelouse rase, à égale distance des deux bâtiments qui l’entourent, sans ombre ni repli, dans une posture d’exposition permanente. Difficile de ne pas y voir, davantage qu’un espace de repos, une forme sculpturale, une mise en scène du bâti. L’usage réel, observé sur site, contredit d’ailleurs l’intention d’un lieu de séjour : l’espace est traversé, non habité. Une ligne de désir ,bien marquée, le coupe en diagonale, témoignant d’une intensité de passage, mais non d’arrêt. La qualité sonore, elle aussi, est mise à mal par la proximité immédiate de l’avenue d’Aïre, dont le bruit permanent altère les conditions de séjour.

Le préau du cycle de Cayla cristallise cette logique jusqu’à l’extrême. Si son ouverture et sa traversabilité pourraient à priori constituer des qualités urbaines, celles-ci se trouvent annulées par la minéralité totale du sol, l’absence d’abris, de plantations, d’assises confortables ou de zones différenciées. Les quelques éléments de mobilier urbain y semblent disposés sans logique d’usage ni d’ambiance, comme posés là par nécessité plus que par intention. Cependant, sûrement parce que ce lieu de vie leur est imposé, les adolescent·es n’en gardent pas une impression si négative et le voient aussi comme un lieu « apaisé », « silencieux », où l’on peut « entendre les oiseaux », bien que trop « vide » pour être vraiment approprié (annexe 3).

Conséquences : entre-soi, évitement, surconcentration

Cette rareté des espaces verts, leur modeste dimension et leur faible qualité ne sont pas sans conséquences sur les usages sociaux. Trois phénomènes principaux peuvent être observés : l’entre-soi, l’évitement et la surconcentration. Celles et ceux qui disposent d’un espace extérieur privé (jardin, terrasse, rooftop) tendent à se replier chez elles et eux, vivant en autarcie dans leur logement ou leur îlot. D’autres, qui ne possèdent pas ces aménités, mais qui disposent d’un capital spatial plus élevé, à l’image des adolescent·es de Saint-Jean, se tournent vers des espaces publics identifiés comme de meilleure qualité : parcs du centre-ville, piscines de Varembeé ou du Lignon, bords du lac.

À l’inverse, celles et ceux qui restent doivent se partager les quelques lieux disponibles, qui ne sont pourtant ni conçus, ni dimensionnés pour accueillir une telle diversité ou intensité d’usages. Ce déséquilibre entre surface disponible et densité d’occupation provoque une spécialisation implicite des lieux : à chaque groupe son espace, choisi en fonction de caractéristiques physiques qui répond à des besoins propres à ce dernier (ex : une femme avec poussette dans le grand espace ouvert du parc Hentsch, les adolescent·es des Charmilles dans des coins plus exigus et intimes).

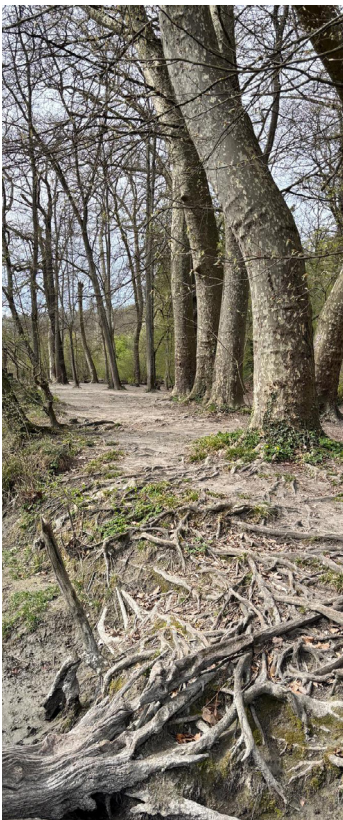


Fig. 2.7.6 - Berge du Rhône



Fig. 2.7.7 - Place des Eidguenots



Fig. 2.7.8 - Préau du cycle de Cayla



Fig. 2.7.9 - Planètes Charmilles



Fig. 2.7.10 - Carte de la qualification des espaces publics

Cette logique de groupes « in / out » (Castano & al, 2002) bien visible sur plusieurs sites, engendre des dynamiques d’entre-soi qui contredisent frontalement la promesse de mixité sociale portée par la ville dense. Le City Stade sur la voie couverte en offre une illustration claire : les adolescent·es y trouvent un espace protégé, où ils et elles peuvent se retrouver sans contraintes. Cependant, cette appropriation rend le lieu peu fréquentable pour d’autres publics - familles avec enfants en bas âge, personnes âgées - qui s’en éloignent (annexe 2).

Les plus vulnérabilisé·es - adolescent·es sans lieu de repli, groupes précaires ou marginaux - se retrouvent alors cantonné·es aux interstices, aux marges, aux recoins invisibles du tissu urbain. Pendant ce temps, les catégories plus aisées continuent de bénéficier d’un choix plus large d’espaces fréquentables, comme le parc Hentsch, plus végétal. Cette inégale capacité à accéder à un environnement urbain hospitalier renforce les écarts de capital spatial, au sens de Harvey (2008), et affaiblit le potentiel relationnel de la ville.

Enfin, l’absence d’une véritable centralité publique fait que le seul lieu qui occupe efficacement la fonction de brassage social et de rencontre est le centre commercial des Charmilles. Les adolescent·es du cycle en témoignent : parce qu’il réunit, par défaut, ce que les espaces publics du quartier ne parviennent pas à offrir - des assises nombreuses, une diversité d’ambiances, une température contrôlée, une accessibilité aisée, et surtout, une tolérance implicite à la présence prolongée - sa capacité d’attraction et sa place dans la vie locale est majeure. Or, cette réalité pose une question de fond quant au projet urbain souhaité : voulons-nous une ville où les adolescent·es préfèrent se retrouver entre les vitrines d’un centre commercial plutôt qu’au bord du Rhône, pourtant tout proche ?

Un espace contraint propice aux conflits d’usage

Face à cette rareté et à cette fragmentation des espaces publics, se joue une « lutte des places » (Lussault, 2009) : une compétition implicite ou explicite pour l’accès à des lieux considérés comme qualitatifs, qui se traduit parfois par des conflits ouverts ou plus souvent par l’apparition de frontières invisibles empêchant la cohabitation.

Les passages sous les barres Honegger, par exemple, ont été le théâtre de tensions entre adolescent·es, attiré·es par ces zones discrètes et en retrait : « Les jeunes étaient, à un moment donné, tous rassemblés sous le petit passage dans les immeubles [...] qui discutaient et plein d’habitants n’osaient même plus passer. Et puis il y a eu pas mal de feux de poubelles, de vandalisme dans les garages » (annexe 1). Cette recherche d’intimité a généré des nuisances sonores et des conflits avec les habitant·es des étages supérieurs, peu enclins à partager cet espace intermédiaire. « Les ados ont toujours manifesté le besoin d’avoir des espaces pour eux, on n’a jamais rien pu planifier » témoigne Alain Dubois (annexe 2).



Fig. 2.7.11 - Parc Hentsch comme espace de famille



Fig. 2.7.12 - Le préau de l’école de l’Europe, un espace disputé



Fig. 2.7.13 - Carte qualifiant les berges du Rhône et localisant certaines tensions

Mais c’est sans doute sur les berges du Rhône que cette « lutte des places » s’incarne le plus clairement. Entre le Nant de Cayla et les falaises côté Vernier, cette bande fluviale accueille aujourd’hui une diversité de publics. Si cette pluralité pourrait témoigner d’un potentiel de cohabitation, le sous-dimensionnement du site et son enclavement en font au contraire un espace sous pression.

En longeant le fleuve, on traverse littéralement des mondes, découpés par des seuils invisibles que les souches de bois morts, laissées sur place, viennent parfois matérialiser. À l’entrée, les familles pique-niquent, les enfants se baignent, les barbecues fument encore. Un peu plus loin, le calme s’installe avec quelques couples ou lecteur·rices isolé·es. Plus loin encore, la musique augmente, les bouteilles s’ouvrent : des groupes de jeunes venus faire la fête s’approprient les lieux. Enfin, dans les portions les plus reculées, voire acculées, une population marginalisée - personnes sans-abri, usager·ères de drogues - a fait de ces recoins enclavés un abri discret, voire un lieu de vie. Certaines grottes naturelles ont été transformées en refuges de fortune, aménagées sommairement avec des objets récupérés.

Des signes concrets témoignent de cette appropriation différenciée. En effet, à mesure que l’espace accessible se ressert, les barbecues cèdent la place à des balançoires de fortune suspendues au-dessus de l’eau, puis, plus loin encore, à des amas de canettes, de vêtements abandonnés, de sacs de couchage ; ce qui pour d’autres usager·ères, est un facteur de rejet. « Je vais pas là, c’est ghetto », confient plusieurs adolescent·es lors de l’arpentage. Cette phrase, aussi abrupte que révélatrice, exprime autant un imaginaire de danger qu’un processus d’auto-exclusion. Là où l’espace public est insuffisant, la promiscuité génère le cloisonnement : chacun trouve sa place, mais personne ne partage la même. Marina Janssens le résume (annexe 1) : « On a déjà cette chance énorme d’avoir le bord du Rhône. Mais le bord du Rhône, vous l’avez visité, c’est une zone un peu sauvage, hyper sympa, tous les gens du quartier y vont se baigner l’été, c’est super. Mais ça ne convient pas à tout le monde ».

Une répartition inégale de la charge au sein des espaces publics du quartier

Ce quartier est aussi le témoin d’une répartition inégale des publics dans les espaces existants. La zone des Charmilles, mieux dotée en aménités, concentre une forte densité résidentielle et attire des usager·ères bien au-delà de son périmètre, jusqu’à la saturation. Or, cette dynamique peut ainsi devenir périlleuse car, comme le décrit Lavandinho (2025), un endroit où il y a du monde attire du monde. Ce n’est pas une des participantes des ateliers qui va le contredire : « Je vais là où y a du monde ». Le secteur Concorde, quant à lui, amorce une amélioration, grâce au décroisement des parcelles initié par le PDQ et à la création de nouveaux lieux de rencontre. Au sud de l’avenue d’Aïre, enfin, la qualité relationnelle des espaces reste très faible : leur traitement minéral, leurs formes rigides, l’absence d’ombre ou de confort, ainsi que les regards croisés qui les traversent en permanence, les rendent peu hospitaliers. Les lieux y demeurent dispersés, peu connectés et s’inscrivent pleinement dans la logique de poche décrite au point 2.4. Ils créent du vide, mais peu de liens. Certains espaces, pourtant qualitatifs, restent cependant largement méconnus ou peu fréquentés. Par exemple, l’espace attenant à la résidence pour seniors, offre ombrage, végétation, recoins d’intimité, mais son ambiance feutrée et son introversion (recherchée) en font un lieu perçu comme privé.

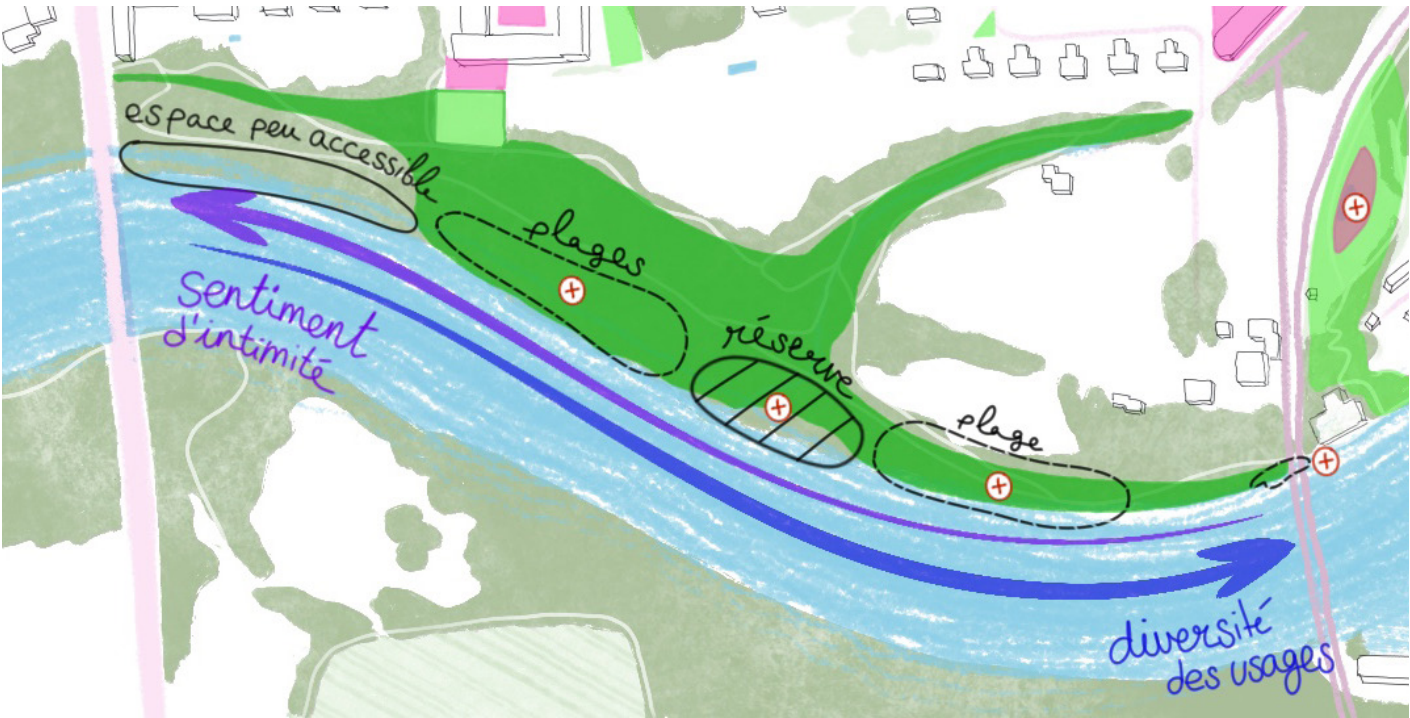


Fig. 2.7.14 - Zoom sur les berges du Rhône

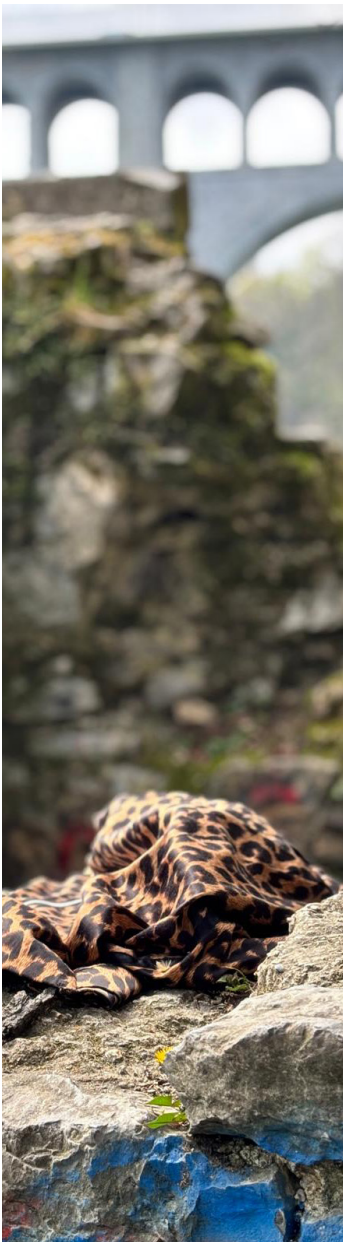


Fig 2.7.15 - « Espace peu accessible »



Fig. 2.7.16 - « Plages »



Fig. 2.7.17 - « Réserve »



Fig. 2.7.18 - « Plage »

Un archipel en manque de liaisons : de l'espace public à la rue

La figure de l'archipel, déjà mobilisée dans l'analyse morphologique (2.4), s'applique tout aussi bien à la question de l'espace public. Dans ce quartier, les lieux ouverts ne forment pas une trame continue, mais un chapelet d'îlots disjoints, faiblement connectés entre eux. À l'exception notable de la voie couverte de Saint-Jean, ces espaces sont reliés non par des séquences lisibles et conviviales, mais par des trottoirs étroits, bruyants, discontinus. Or, on l'a vu, le lien - la possibilité de circuler, de dériver, de se rencontrer - conditionne en grande partie l'expérience urbaine (Da Cunha & Kaiser, 2015).

Dans un quartier aussi morcelé, la rue pourrait pourtant jouer un rôle de liant, de support d'urbanité (Lavadinho, 2025). Or ici, elle demeure majoritairement pensée pour la voiture. Même dans les secteurs calmes, comme au sein du PLQ des Eidguenots, les rues manquent de qualité relationnelle : pas d'arbres, peu ou pas de bancs, pas d'animation. Les trottoirs y sont des lignes de passage, rarement des lieux de séjour.

Ce déficit de confort et de lisibilité se traduit donc logiquement dans l'expérience piétonne : « nombre de nos rues et de nos avenues sont devenues de véritables murs » (2021). Dans cet archipel d'espaces publics, le déplacement d'un point à un autre est une expérience avant tout fonctionnelle. La carte des déplacements réalisée avec les adolescent·es le confirme : pour traverser la voie ferrée et se déplacer entre le cycle de Cayla, le City Stade ou le centre commercial des Charmilles, il n'y a pas d'autre possibilités que de passer par un carrefour marquant la fin de la voie couverte de Saint-Jean. Or, ce point de passage majeur et incontournable pour les piétons est exclusivement pensé pour articuler la hiérarchie des différents réseaux viaires. Loin d'être un carrefour vivant (Lavadinho, 2025), sa traversée est marquée par l'absence d'ombre et le rythme des feux.

Seule l'avenue d'Aïre échappe partiellement à ce constat. Arborée (mais au sol totalement minéral), ponctuée de bancs, elle accueille une fréquentation intergénérationnelle soutenue et est une véritable artère piétonne pour le quartier, mais même là les accès sont contraints : d'un côté, une piste cyclable très empruntée ; de l'autre, une voie rapide qu'il faut franchir aux feux. Dans un tissu disjoint, l'avenue prend l'allure d'un long ponton, suspendu entre deux rives, difficilement atteignable. L'expérience qu'en font les adolescent·es s'en trouve ainsi très contrastée, entre appréciation de la « verdure » et désagrément du « bruit des voitures », qu'ils veulent éloigner en mettant une « haie » entre la route et le cheminement piéton.

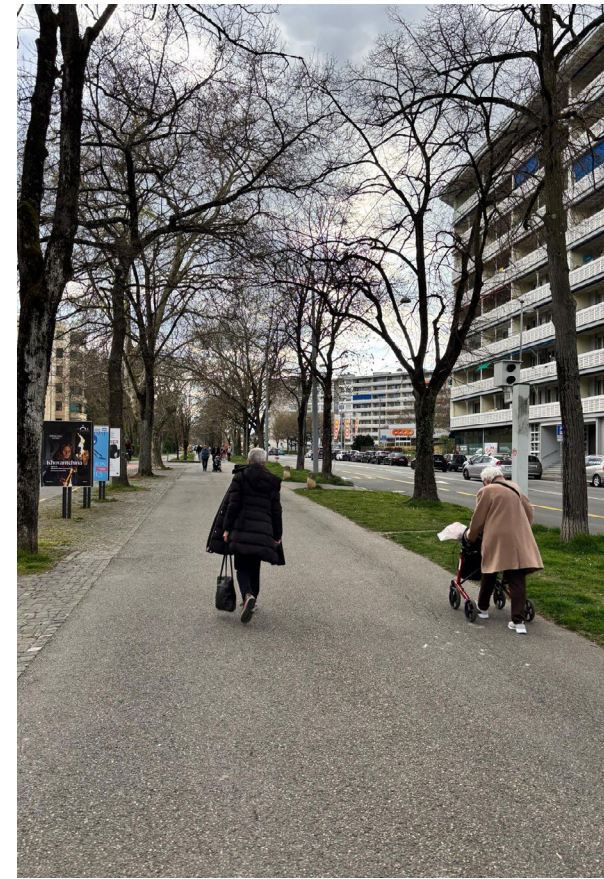


Fig. 2.7.19 - Avenue d'Aïre

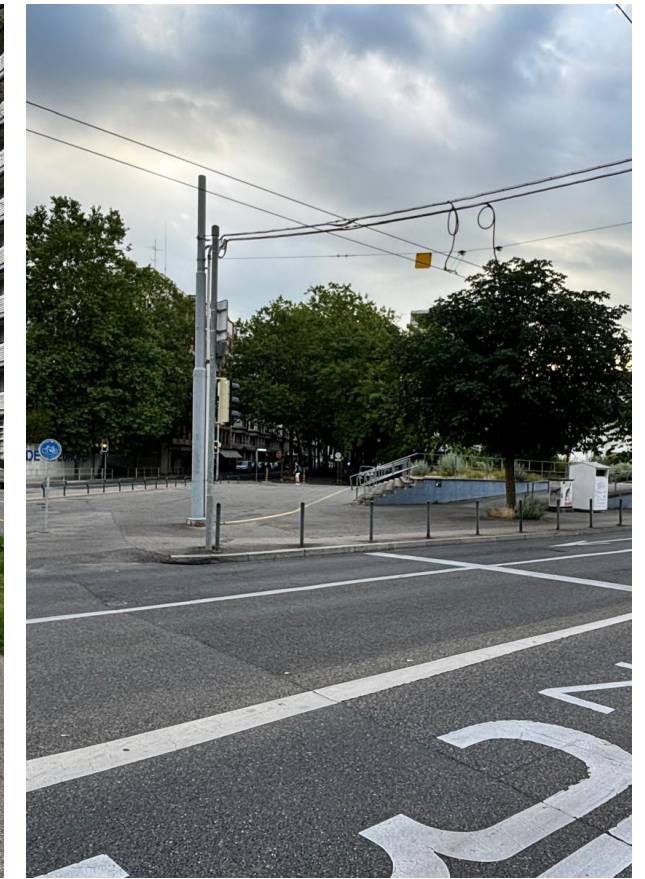
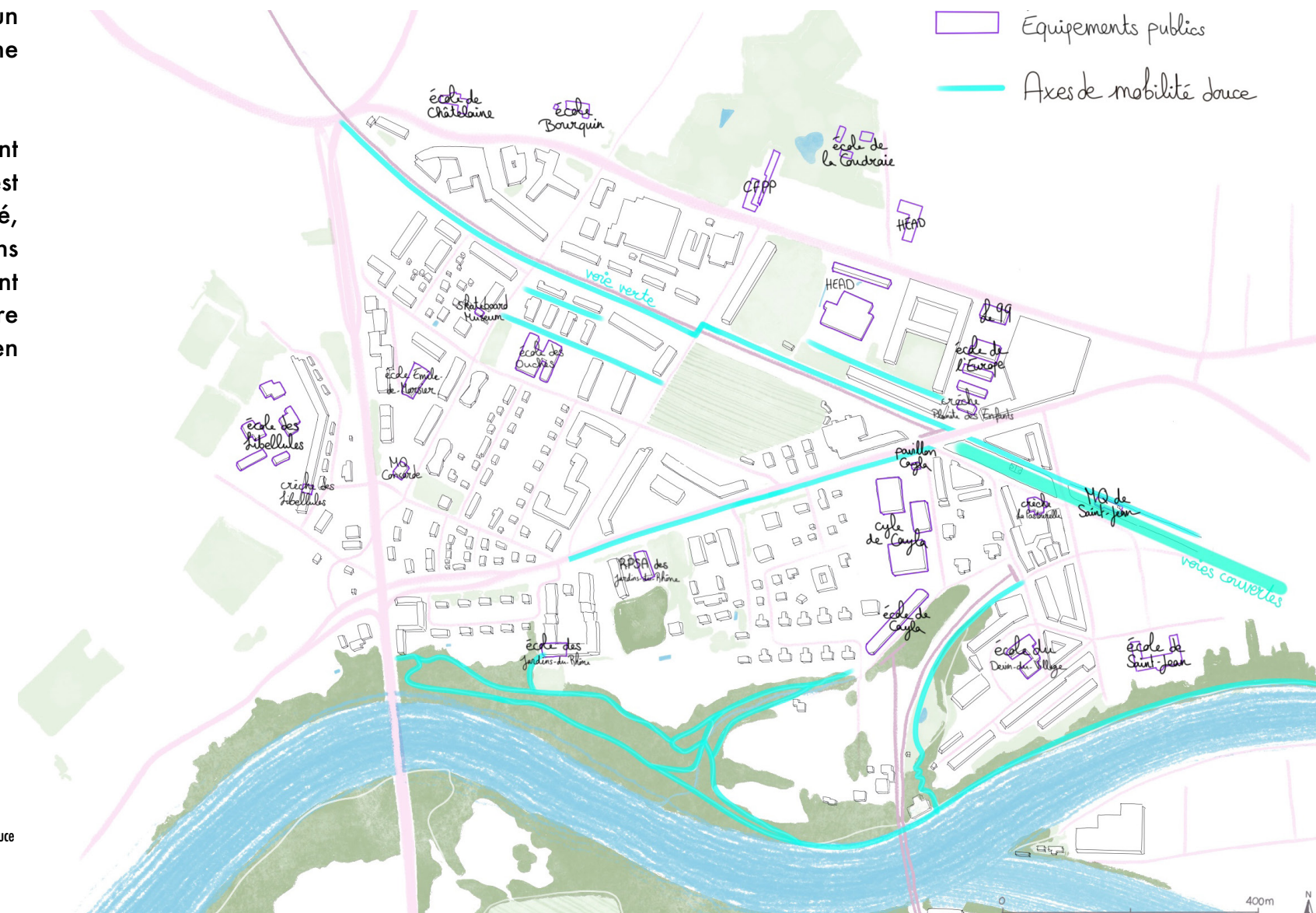


Fig. 2.7.20 - Début de la voie couverte



À hauteur d'enfant : des équipements publics isolés et des chemins contrôlés

Les équipements publics - crèches écoles, cycles, infrastructures sportives - jouent un rôle ambivalent dans ce territoire fragmenté. D'un côté, ils agissent comme de puissants attracteurs qui transgressent les cloisons sociales. De l'autre, ces équipements sont aujourd'hui conçus comme de simples points de desserte, focalisés sur les flux d'entrée et de sortie. L'espace public qui les entoure est minimal ou de mauvaise qualité et ne crée pas les conditions du séjour, de la rencontre ou simplement, du jeu qui permet d'en faire des catalyseurs relationnels.

L'école primaire de Cayla en est une illustration frappante. Une passerelle devait initialement relier son préau au parc du Promeneur Solitaire situé juste en face, de l'autre côté de la tranchée ferroviaire (Keller & Varcher, 2006). Le budget ne fut jamais voté. Résultat : un préau minéralisé, clôturé, enclavé entre voies ferrées, parcelles privées et bâtiments, à quelques centaines de mètres d'un parc qualitatif qu'il faut pourtant quinze minutes pour atteindre à pied.

L'école des Ouches fait exception. Insérée dans un tissu plus poreux, pensée dans le cadre du PDQ Concorde, elle bénéficie de seuils publics, de micro-espaces attenants - places, jardins, bancs - et d'une circulation automobile limitée. Elle montre qu'un équipement peut, s'il est bien intégré, contribuer à la couture urbaine plutôt qu'à l'isolement.

Cette fragmentation se répercute directement sur la vie des enfants et des adolescent·es, qui apparaissent comme les grands oubliés du quartier. Là où les campagnes offraient autrefois des terrains d'aventure, où les rues faisaient continuité avec les jardins et les bois, les enfants pouvaient expérimenter la ville en liberté. Aujourd'hui, « peu de parents et on les comprend, sont prêts à autoriser leurs enfants à se rendre seuls à la Maison de quartier s'il faut traverser la rue de Lyon, des Charmilles ou l'avenue d'Aïre » (QL 124). Ils sont cantonnés à quelques lieux sécurisés, souvent accompagnés, parfois même exclus des rares espaces publics existants, comme au jardin du Rhône où les jeux de ballon sont interdits.

Pourtant, la part des enfants est plus élevée ici qu'ailleurs : 23 % des habitant·es du secteur ont moins de 19 ans (contre 21 % à Genève), et jusqu'à 31 % dans le sous-secteur de la Campagne-Masset (OCSTAT, 2024). Ce n'est pas un détail, mais un enjeu majeur pour le quartier comme pour la ville.



Fig. 2.7.22 - Jeux du préau de l'école de Cayla

Fig. 2.7.23 - Interdictions en tout genre entre l'école et le cycle de Cayla



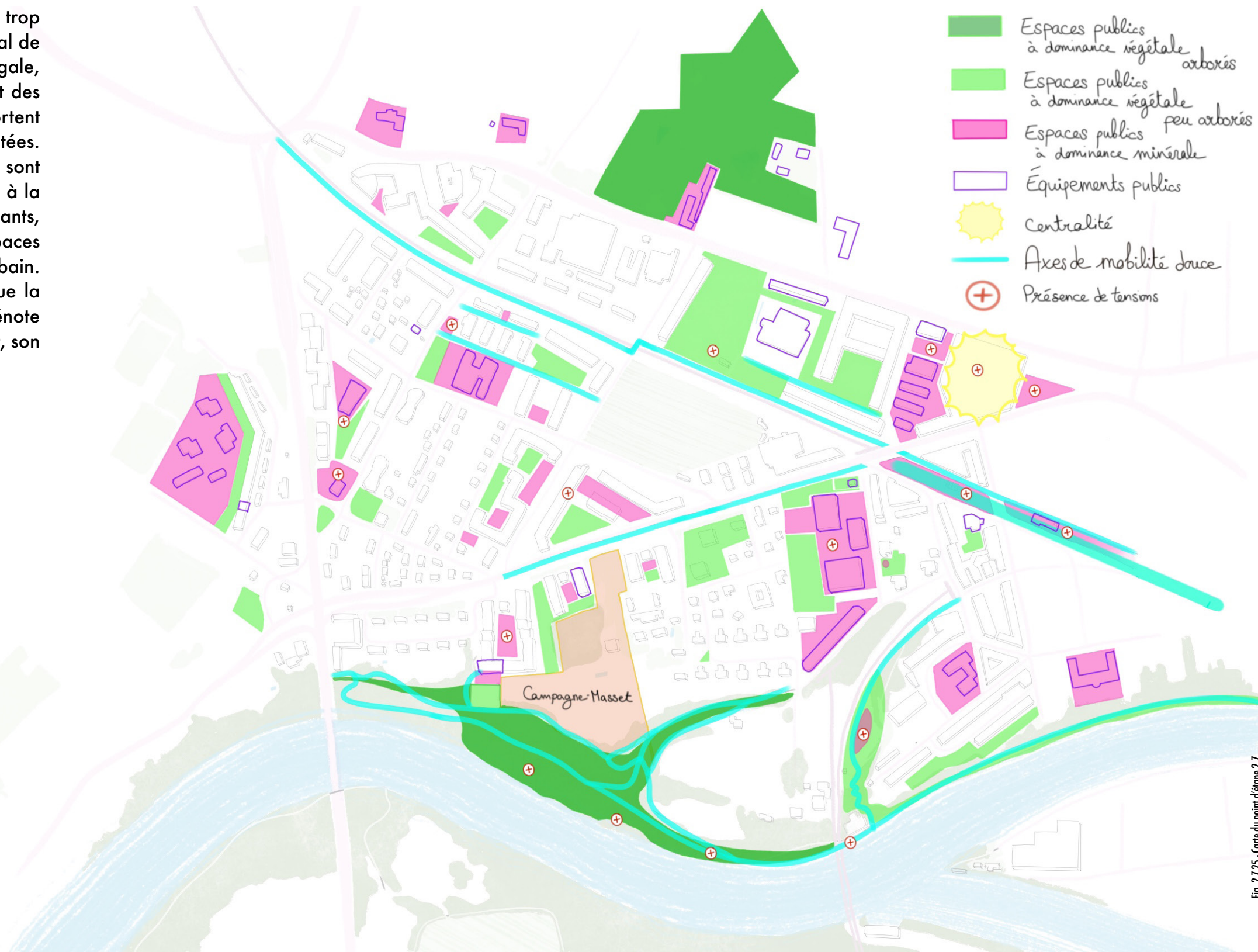
Les récits des habitant·es plus âgé·es rendent tangible ce glissement. **Le quartier était autrefois un formidable « terrain de jeu »** pour les enfants (Varcher, 2017). On y construisait des cabanes, on y jouait dans les rues, on y descendait en luge l'hiver dans les bois de Cayla. Mais dès 1948, le basculement s'amorce. Uldry écrivait déjà : « Les nouveaux immeubles locatifs couvrent les derniers espaces libres ; les jardins ouvriers et les garages occupent les terrains vagues où s'ébattaient les enfants [...]. Les règlements de police interdisent les jeux de ballon [...]. Quant aux adolescents, ils encombre les carrefours » (ibid.). Or, « en limitant l'expérience de l'enfant à ces aménagements sécurisés, en réduisant ainsi tout frisson d'exploration transgressive ou en le coupant des autres espaces de la ville qui suscitent chez lui tant d'émotions et d'ajustements dans son comportement, on restreint tout simplement pour lui des manières de se réveiller au monde et donc de grandir par ses propres moyens ». (Breviglieri, 2023).



Fig. 2.7.24 - Enfants jouant dans la rue

Point d'étape 2.7 : des espaces publics qui confirment l'insularité du quartier.

Dans un canton aux espaces verts majeurs inégalement répartis, les habitant·es de notre périmètre, dense, fragmenté et relativement défavorisé, souffrent tout particulièrement d'un manque d'espaces publics de qualité. Cette situation d'injustice spatiale se traduit dans des espaces publics trop rares, trop petits ou inadaptés qui peinent à jouer leur rôle fondamental de lien et de support du vivre-ensemble. Leur répartition inégale, leur faible qualité et leur absence de continuité nourrissent des logiques d'évitement, d'entre-soi ou de conflit, qui confortent les inégalités sociales et spatiales précédemment constatées. Les enfants et personnes adolescentes, nombreux·euses ici, sont spécialement impacté·es par ce constat. Entre rues dédiées à la voiture, équipements publics isolés et espaces intimes insuffisants, ils·elles se retrouvent majoritairement cantonné·es à des espaces intérieurs et ont une expérience très partielle de l'urbain. Face à cette lecture, la Campagne-Masset, plus encore que la Campagne-Cayla qui est acculée en fond de quartier, dénote par sa taille, sa qualité, sa position stratégique mais, surtout, son exclusivité.



2.8 Un quartier sous pression climatique : les injustices spatiales comme vulnérabilités de demain - fractures

Souvenir d'arpentage : 12 juin 2025

« Pour nous, habitant·es du centre-ville, la porte d'entrée du terrain d'étude est ce carrefour qui marque la fin de la voie couverte. À vélo, nous jaillissons de la fine bande cyclable bordée d'arbres, pour déboucher sur un grand espace bitumé, étrangement indéterminé. La largeur y devient soudaine, inexplicable et le marquage au sol disparaît puis reprend plus loin. Rien ici n'est accueillant : pas un banc, pas un arbre, rien. Personne n'y trouve sa place : ni le cycliste, en quête de fonctionnalité, ni le piéton, pour qui traverser ce vide revient à franchir un champ abiotique. En face, la tranchée ferroviaire ouvre un paysage difficile à lire. De part et d'autre, les voitures scandent l'espace au rythme des feux, départs et arrêts réguliers. Rapidement, nous partons. Transpirants de notre effort, nous garons nos vélos dans une large rue-parking qui relie d'une suture de béton le Contrat Social au cycle de Cayla. Dans le préau, nous attendons notre ami professeur. L'été est presque là. Il fait chaud - anormalement chaud - et nos corps peinent à se rafraîchir. Deux tables de ping-pong en béton soulignent l'immensité de cet espace sans ombre. Autour de nous, une grande dalle grise se déploie entre les immeubles et vient s'échoir, au loin, sur un gazon vert uniforme. Ce désert urbain est ponctué, ça et là, d'arbres fragiles qui émergent comme des zombies et projettent une ombre aussi fine qu'un trait d'encre de chine sur des cubes de bétons censés marquer une centralité. Pas un recoin, pas même un auvent pour nous abriter. Il est midi. Notre ami arrive et sa classe, bien que chaude, nous offre un souffle de fraîcheur. Les adolescent·es s'installent, et nous, nous pensons au Rhône, si proche, que rien ici pourtant n'évoque. »



Si ce quartier présente aujourd’hui des conditions urbaines défavorables et inégales à l’échelle cantonale, ces injustices socio-spatiales risquent, sans réparations majeures, de s’accroître à mesure que la pression climatique s’intensifiera. La forte compacité bâtie, la minéralisation, la rareté des espaces publics ou encore le poids des infrastructures constituent déjà autant de fragilités qui pèseront demain sur l’habitabilité du quartier.

Paysage climatique : un quartier globalement précaire et des poches sacrifiées

Notre périmètre d’étude porte, plus qu’ailleurs, le coût humain de la segmentation persistante entre politiques de santé et planification urbaine. La carte de température diurne ressentie (PET) met en lumière une précarité environnementale manifeste. Cette dernière ne se répartit ni au hasard, ni uniformément : elle épouse les logiques d’aménagement passées et les hiérarchies sociales actuelles.

Les zones les plus chaudes se concentrent, logiquement, dans les espaces les plus minéralisés. Cependant, il ne s’agit pas uniquement des grandes infrastructures routières : certains lieux importants du quartier, densément peuplés ou fortement fréquentés, apparaissent eux aussi comme des points critiques. C’est le cas du cycle de Cayla, dont les surfaces bitumées, la faible présence d’ombre et la position en surplomb accentuent la chaleur ressentie ou du City Stade, identifié par le SEVE comme « un endroit stratégique dans ses projets visant à déminéraliser la ville » (Duc, 2019). C’est aussi le cas du secteur du Contrat Social, poche socio-économiquement défavorisée : ici, la densité élevée s’accompagne d’une quasi-absence de végétation, remplacée par un parking, majoritairement loué par des pendulaires. L’effet d’accumulation thermique est aggravé par la voirie périphérique et les préaux de l’école Cayla, faisant de ce secteur l’un des plus chauds du périmètre.

À l’inverse, les zones les plus fraîches du quartier se concentrent autour des entités arborées continues, notamment entre l’avenue d’Aire et les rives du Rhône. Ces espaces profitent principalement aux logements de la classe moyenne installés dans les poches des Jardins du Rhône ou dans les tissus pavillonnaires anciens.

À une échelle plus fine, les cartes de PET (+) confirment les constats issus de l’observation : le cœur du Jardin du Rhône, malgré sa désignation de parc public, fonctionne comme un îlot de chaleur, tandis que l’EMS bénéficie de la fraîcheur générée par la Campagne-Masset. Les coopératives présentent quelques points légèrement plus tempérés, sans toutefois atteindre les effets attendus d’une trame verte cohérente. À l’inverse, les espaces interstitiels des Charmilles, souvent déconnectés et minéralisés, figurent parmi les plus exposés.

Remarquons tout de même que vert et confort thermique ne riment pas systématiquement : le parc Hentsch, s’il offre une ouverture vertueuse pour la santé mentale, reste l’un des lieux les plus chauds du périmètre en raison du traitement des sols, largement minéral ou engazonné et l’absence presque totale d’ombre. Notifions d’ailleurs que la zone la plus chaude correspond aux grandes marches bétonnées, conçues comme un geste architectural fort ; aussi belles en photo que chaudes au vécu.



L’indicateur PET ?

L’indicateur PET (Physiological Equivalent Temperature) intègre plusieurs paramètres déterminants pour le confort thermique, tels que la température de l’air, l’humidité, le rayonnement solaire ou encore la vitesse du vent, auxquels s’ajoutent des données socio-économiques et des observations de terrain. Il permet ainsi de mieux traduire la température réellement ressentie par les humains que les indicateurs classiques basés sur les seules images satellitaires, lesquels se limitent aux températures de surface et ne rendent pas compte de l’expérience thermique vécue à hauteur humaine.

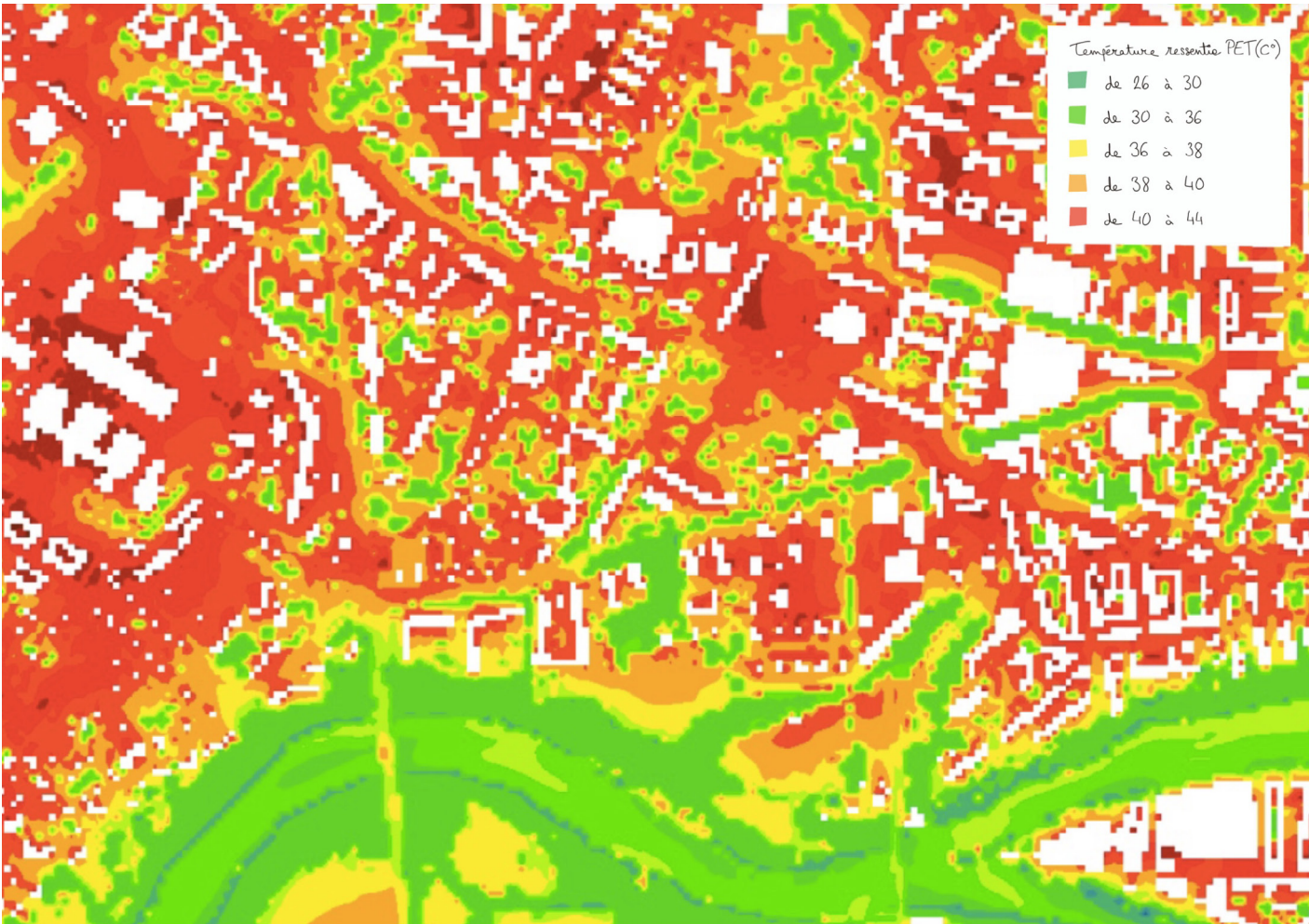


Fig. 2.8.2 - Carte du PET

En contraste frappant, la Campagne-Masset apparaît comme l'espace le plus frais du plateau. Ce domaine privé, largement arboré, composé de prairies, de vignes et de boisements denses, abrite aujourd'hui quelques familles seulement. Son effet rafraîchissant, perceptible bien au-delà de ses limites, agit comme une véritable infrastructure climatique. Il incarne l'un des derniers refuges du périmètre et rappelle, à ce titre, combien la qualité environnementale reste, ici, rare et inégalement partagée.

Les injustices socio-spatiales d'aujourd'hui comme vulnérabilités de demain

Alors que le vocabulaire utilisé jusque-là pour décrire le quartier a été du registre insulaire, c'est dans son incapacité à juguler la chaleur que notre périmètre d'étude se lit comme une trame. Ce que l'on observe dans la situation climatique actuelle constitue les points de vulnérabilités de demain. Sans amélioration, les injustices socio-spatiales identifiées vont s'intensifier, au point de remettre en question l'habitabilité du quartier à terme.

En effet, l'objectif de limiter le réchauffement climatique à +1,5 °C étant désormais hors de portée (IPCC, 2023), il devient nécessaire de considérer, pour planifier demain, les scénarios les plus défavorables. Le sixième rapport du GIEC (AR6, 2023) indique que, dans un scénario possible de réchauffement global de +4 °C à l'horizon 2100, plausible en l'absence de réduction drastique des émissions, les vagues de chaleur deviendraient plus longues, plus intenses et plus fréquentes. L'OCEV prévoit, pour la Suisse romande, un triplement des jours de canicule et une hausse sensible des températures nocturnes, réduisant la récupération thermique pour les corps et les sols (Minet, 2025). Dans notre quartier, cela signifierait qu'un préau exposé comme celui du cycle de Cayla pourrait rester inutilisable plusieurs semaines par an, transformant un espace central de sociabilité en friche temporaire. Les mêmes rapports soulignent que les précipitations pourraient devenir plus intenses, mais moins régulières, cumulant risques d'inondations soudaines et sécheresses prolongées. Appliqué au périmètre, ce double effet accentuerait le ruissellement sur les grandes surfaces minérales comme la dalle du Contrat Social, tout en réduisant la capacité des rares sols perméables à infiltrer et stocker l'eau, mais aussi à rafraîchir la ville.

Face à cet état de fait, des visions plus ambitieuses apparaissent, comme la Vision Territoriale Transfrontalière (2024), qui affirme vouloir conjuguer socle du vivant et accueil de population. Cependant, force est de constater que le regard sur l'avenir reste largement fixé sur le nombre de logements à produire chaque année plutôt que sur la préservation des éléments biologiques. On se demande encore trop rarement si la ville de 2050 ou 2100 sera tout simplement habitable ; car, si l'immobilier s'intègre aisément dans les bilans comptables, la valeur d'une préparation climatique reste beaucoup plus difficile à chiffrer. Une chose est cependant évidente : « Combien de milliards une meilleure protection du climat, des sols ou de la biodiversité pourrait-elle faire épargner chaque année ? » (Gemmenne, 2022).

Notre propos ici n'est pas de détailler comment, à l'échelle du quartier, agir sur le dépassement des limites planétaires (Rockström et al., 2009) - même si chaque action locale doit y contribuer - mais de souligner que l'urgence est d'abord celle de l'adaptation sociale et environnementale. Or, si selon l'OMS, « le changement climatique est la plus grande menace pour la santé à laquelle l'humanité est confrontée » (Tanner et al., 2022), nous observons que cette menace s'applique localement de façon différenciée en fonction des aménités urbaines disponibles à proximité immédiate du lieu de vie pour en atténuer les effets.



L'accès aux espaces publics de qualité, un enjeu de santé publique

Au-delà de sa fonction sociale, l'accès à un espace public de qualité est, aujourd'hui, un enjeu de santé publique et de justice territoriale. Si cette idée n'est pas nouvelle - l'épidémiologie sociale du XIXe liait déjà habitat dégradé et vulnérabilité physique - force est de constater, comme le souligne Joëlle Schwartz (2022), que les politiques de santé restent largement centrées sur la responsabilité individuelle. Pire, certaines injonctions écologiques, telles que la promotion des éco-gestes ou les appels à la sobriété, peuvent renforcer la stigmatisation dans les quartiers populaires lorsqu'elles ignorent les conditions sociales d'existence.

À l'inverse, des études menées à Genève et Lausanne montrent qu'une approche structurelle, fondée sur la création d'environnements favorables - réseaux cyclables, coopératives d'achat, espaces publics de qualité - s'avère plus juste et plus efficace (ibid.). Ces travaux rejoignent ceux de Francesco Panese (2022), qui appelle à une « santé publique écologique », fondée sur des interventions collectives et situées, prenant acte de la plasticité des corps face aux pressions climatiques et sociales. Dans cette perspective, les espaces verts ne relèvent plus de l'agrément, mais deviennent de véritables infrastructures de soin. Pour Zinsstag (2022), la santé humaine ne peut être pensée indépendamment de son environnement (air, eau, végétation, sols, faune). Les bénéfices sont aujourd'hui largement documentés : baisse de la mortalité, amélioration de la santé mentale, réduction du stress et des maladies cardiovasculaires, soutien au développement cognitif des enfants (Gonzalez Holguera & Senn, 2022).

Pourtant, l'un des arguments récurrents avancés par les autorités pour freiner l'aménagement d'espaces verts reste leur coût, et plus encore, celui de leur entretien. Or, si ces espaces étaient reconnus pour ce qu'ils sont - des infrastructures de santé publique - et intégrés, il deviendrait possible de comparer ces coûts aux économies qu'ils génèrent pour le système de santé, de plus en plus lourd à assumer pour les individus comme pour les collectivités. Dans cette perspective, ce qui est aujourd'hui perçu comme une dépense superficielle apparaîtrait comme un investissement rationnel. Comme le rappellent Gonzalez Holguera et Senn, « en termes économiques, une meilleure prise en compte des co-bénéfices à court ou moyen terme permettrait notamment de justifier les investissements nécessaires d'en renforcer l'acceptabilité ».

Des (rares) ressources climatiques sous pression anthropique

Face aux épisodes de chaleur, de plus en plus longs et fréquents, les habitant·es cherchent des refuges thermiques - verts ou bleus. L'évolution récente du rapport au Rhône en témoigne. Ce qui était autrefois un paysage de fond, peu fréquenté et marginalisé dans les usages quotidiens, devient progressivement un espace de destination, investi pour ses qualités de fraîcheur et de détente. Aux promeneur·euses du quartier s'ajoutent désormais les habitant·es du reste de la ville, et même des touristes, en quête de lieux plus calmes que les plages saturées du Léman.

Du quai du Seujet à la Ferme du Moulin, le fleuve devient, l'été venu, un véritable parc aquatique continu, suture des deux rives. Des milliers de personnes s'y laissent porter au fil du courant, transformant la rivière en un couloir de baignade à ciel ouvert. Cette fréquentation accrue révèle l'intensité de la demande en nature accessible et en fraîcheur partagée. Mais elle exerce aussi une pression directe sur un espace dont l'aménagement n'a pas évolué depuis les années 1970, et dont les berges restent étroites, fragiles et souvent peu adaptées à cette multiplicité d'usages.

L'impact sur la biodiversité est réel et les tensions d'usage se cristallisent. L'îlot situé à l'aval de la passerelle de la Paix, désigné comme zone de réserve pour la faune et la flore, se voit régulièrement investi par des couples ou des groupes à la recherche d'un lieu intime et préservé. Ce lieu, conçu comme sanctuaire pour le non-humain, devient ainsi le théâtre d'un conflit silencieux entre aspirations humaines et exigences écologiques.

C'est, à nouveau, du quartier lui-même que des formes de régulation ont émergé (annexe 2). L'Association de défense du Rhône, portée par des habitant·es engagé·es, a œuvré pour alerter les pouvoirs publics, installer une signalétique adaptée, et mieux délimiter les zones sensibles.

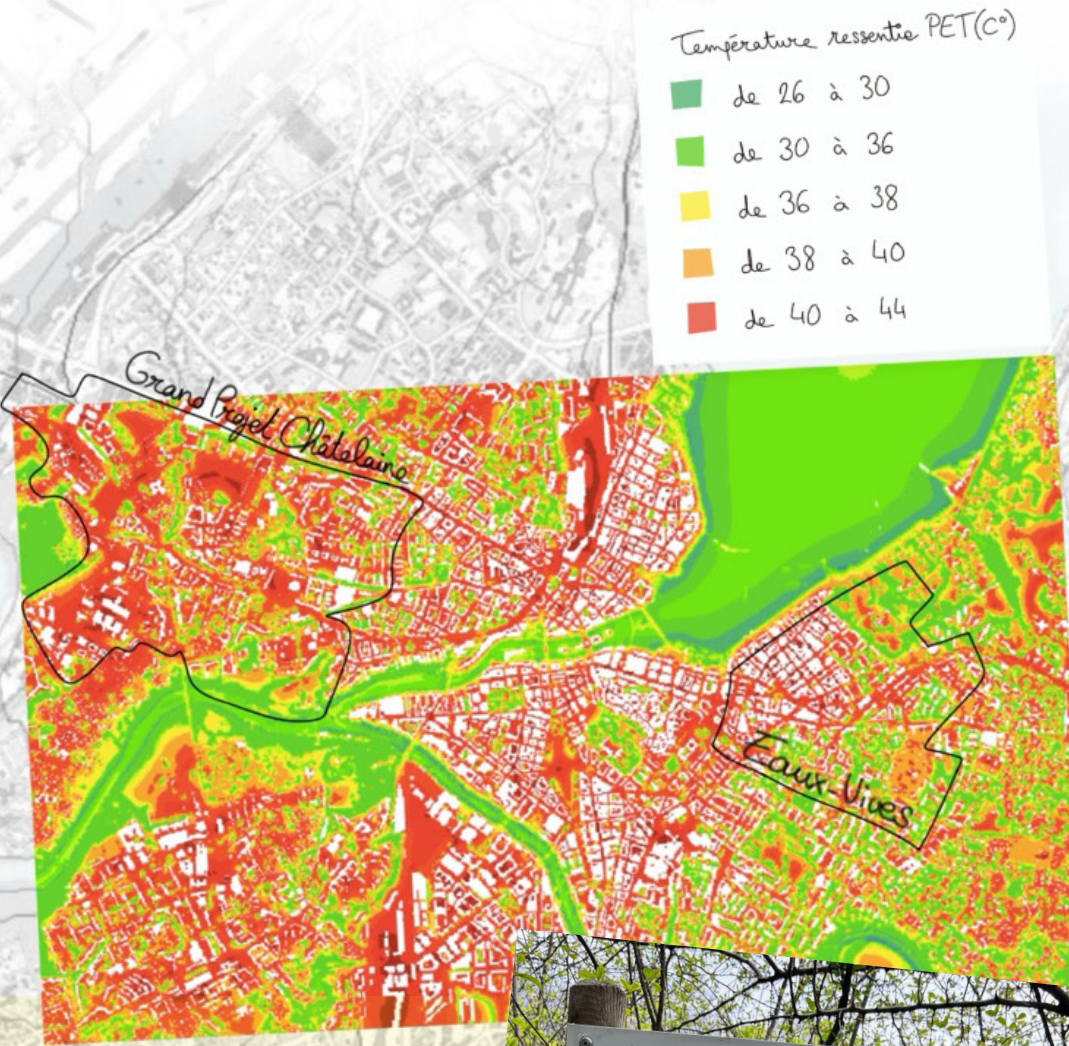


Fig. 2.8.3 - Carte du PET comparant le GP Châtalain et les Eaux-Vives



Si nous mettons ici l'accent sur le climat, c'est parce que ses effets se répercutent directement sur nos corps et nos usages, mais un autre enjeu, indissociable, doit être aussi intégré : la résilience de la biodiversité. En effet, **la ville est un écosystème vivant et interdépendant** ; or, le XXe nous a légué une gestion segmentée des enjeux – eau, sols, habitats, espèces - au point d'en oublier leur codépendance. Et cette gestion ne vient pas sans risques comme le rappellent Tanner et al. (2022) : « La perte de biodiversité et l'affaiblissement des services écosystémiques nuisent aussi gravement à la santé humaine. Ils conduisent, entre autres, à la dégradation de la qualité de l'eau potable et à la baisse de la production alimentaire ».

Cette dissociation artificielle - penser la Terre comme astre physique et le monde comme organisation politique et sociale - nous a conduit à agir comme si « nulle action posée dans le monde ne pouvait durablement affecter la Terre, et comme si, en retour, les dégradations de la Terre ne touchaient pas au plus profond de nous-mêmes » (Gemenne, 2022). Elle s'inscrit dans un modèle de société fondé sur la croissance économique perpétuelle et la consommation accrue de matières et d'énergie, qui a connu depuis les années 1950 une accélération sans précédent, qualifiée de « Grande Accélération » (Tanner et al., 2022). Or, « l'impact de ce mode de vie [...] menace à court terme l'habitabilité de la planète pour l'espèce humaine. Les limites planétaires sont des barrières tangibles et non négociables, dont le dépassement a aujourd'hui des conséquences dramatiques sur l'humanité et le reste du vivant ».

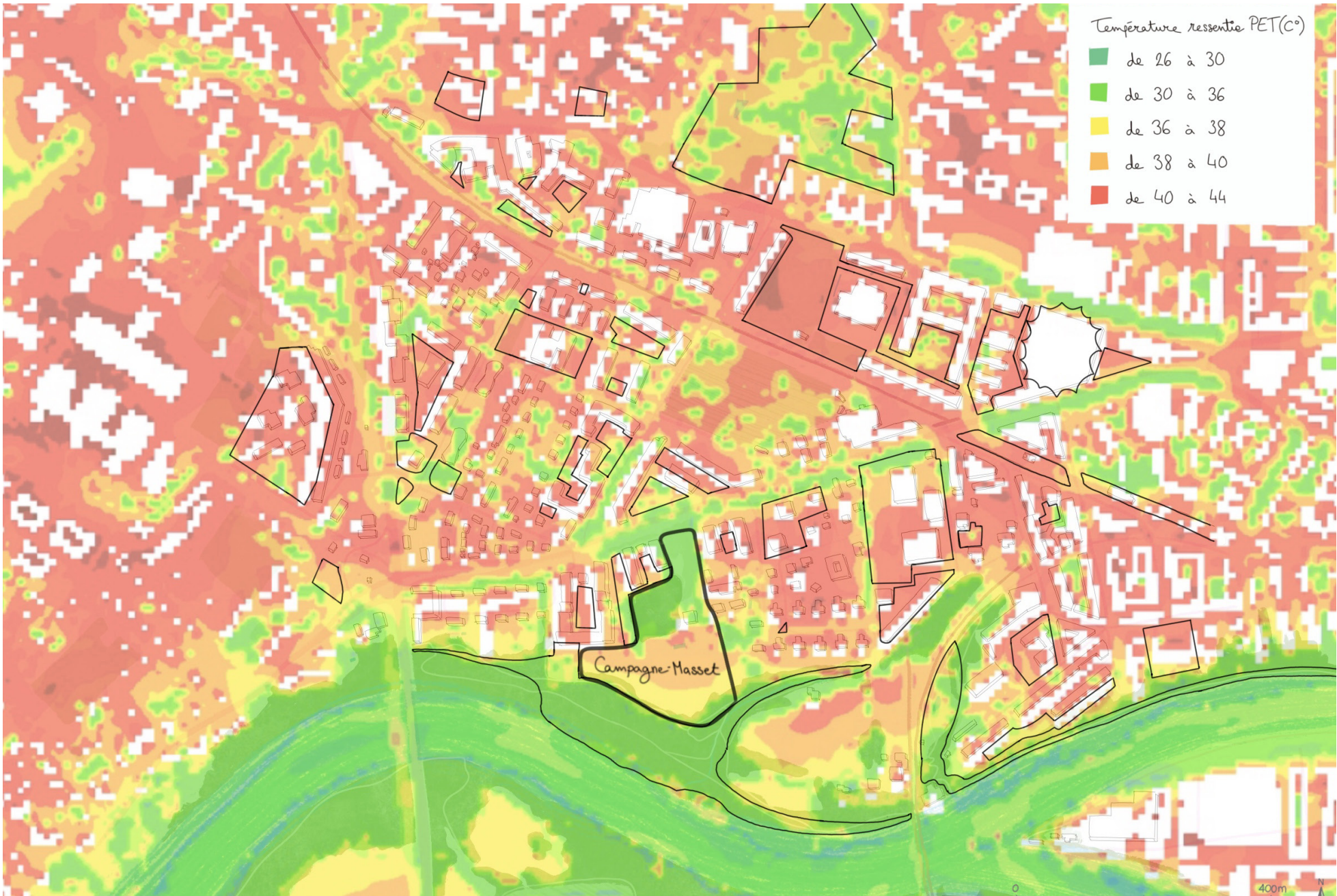


Fig. 2.8.4 - Zone de biodiversité sous pression au bord du Rhône

Point d'étape 2.8 : archipel urbain en mer rouge

L'analyse climatique de notre périmètre d'étude vient conférer à l'ensemble des observations effectuées dans les parties précédentes une dimension objectivable. En effet, la pression thermique agit comme un réactif révélateur, à la fois, de l'héritage de la terraformation moderne, mais aussi des injustices spatiales qui marquent le canton. Sur la carte PET, l'archipel de fragments et d'espaces publics laissent place à un maillage minéral bio-imperméable incapable de rafraichir une ville qui surchauffe. Or, au regard des projections climatiques dont la seule certitude est la péjoration, cette trame rouge porte en elle les vulnérabilités de demain et va jusqu'à menacer l'habitabilité de certains morceaux du territoire. Cependant, cette trame révèle aussi, en impression négative, les ressources socio-climatiques, rescapées du béton, qui peuvent demain servir d'appui aux réparations territoriales ; à condition de les ménager et d'en prendre soin.

- Appliqué au périmètre étudié, ce constat implique de :
- 1. identifier les réserves foncières non bâties qui peuvent servir à l'expansion de la résilience urbaine face à l'urgence climatique. Notons ici la Campagne-Masset qui se démarque particulièrement en terme de capacité de rafraichissement.
 - 2. repenser les affectations monofonctionnelles des espaces verts (comme le cimetière de Châtelaine).
 - 3. intégrer l'eau comme ressource stratégique et non comme un simple décor.



2.9 Aux confins d'un territoire éprouvé : lecture prospective entre héritage et possibles - **devenirs**

Souvenir d'arpentage : 28 mars 2025

« Nous continuons à marcher, les yeux grands ouverts, tous les sens en éveil. La ville bruisse autour de nous, mais c'est la Coop - ses grandes lettres oranges découpées sur le gris du bâti - qui nous rappelle soudain qu'il y a longtemps que nous n'avons pas marqué de pause. Face au bonhomme rouge qui nous barre la route, nos jambes, légèrement tremblantes, protestent contre ce répit forcé. Pour passer le temps, nous observons l'autre rive de la chaussée : pelleteuses et camions dansent au pied de deux immeubles aux teintes savamment choisies. Déjà, dans notre esprit, le parking s'efface et laisse place à des arbres. Notre goûter en main, nous retraversons ce fleuve bétonné et trouvons refuge sous la voûte apaisante des tilleuls majestueux. Un banc nous tend les bras, juste en face d'un portail monumental dont la ferronnerie s'entrelace au lierre comme si les deux avaient poussé ensemble. Derrière, c'est la Campagne-Masset, ou plutôt le Domaine Châtelaine-Vieusseux, comme l'annonce sobrement la plaque à l'entrée. Autour de nous, des adolescent·es ricanent en marchant, deux dames âgées avancent, cannes à la main, à un rythme mesuré ; une jeune femme court, tandis que deux mères, poussettes côte à côte, discutent d'un pas vif. L'allée qui longe la route devient la scène du ballet tranquille d'une fin d'après-midi de printemps. Nous fermons les yeux et voyons cette même chorégraphie se prolonger là, en face, sous la voûte serrée des marronniers, jusqu'au mystère que cache son extrémité. Nous rêvons à ce que deviendrait le quartier si, demain, les barrières tombaient. Chacun·e pourrait venir apprécier la vue que les familles patriciennes chérissaient et, peut-être même, entendre le murmure du Rhône qui coule en contrebas. Comme ce serait doux, en plein été, d'y trouver fraîcheur et silence lors des canicules, désormais si fréquentes. Un claquement métallique nous ramène au présent. Le portail s'ouvre lentement, laissant glisser une Tesla blanche qui s'engage prudemment sur l'allée piétonne avant de filer vers le centre. Derrière le volant... c'est Zep, en personne. Hasard délicieux. Et voilà qu'une autre apparition, presque théâtrale, s'invite dans la scène : le maire de Genève passe sur un vélo rutilant. L'espace d'un instant, les trajectoires se frôlent. Zep tourne vers le centre, Alfonso Gomez poursuit parallèlement, longeant l'avenue d'Aïre à contre-courant du Rhône. Deux lignes presque jointes, séparées d'un souffle, qui s'éloignent l'une de l'autre tout en restant étrangement liées. Nous sourions : qui sait ? Peut-être qu'un jour, leurs chemins se rejoindront. Et, de ce croisement, le devenir du quartier changera. Futur en suspens. »



Fig. 2.9.1 - Portail de la Campagne-Masset

Introduction : des futurs passés aux demains incertains

Avant d'aborder la Campagne-Masset, une dernière lecture prospective du périmètre s'impose. Nous commencerons par explorer ce que Besse et Tiberghien (2018) appellent le « futur passé, c'est-à-dire les restes des projets du passé, plus ou moins achevés, qui reposent encore dans le territoire ». Puis, comme accroche du projet à venir, nous terminerons ce diagnostic en identifiant les germes de possibles, de continuités, de réparations et d'utopies que ce quartier laisse entrevoir ; les « noyaux de futur dans le territoire, comme des bulles d'eau ou des cristaux enfermés dans les roches, traversant, intacts, le temps » (ibid.).

« Business as usual »

Une certitude s'impose : la pression démographique sur le quartier va continuer à croître dans les années à venir. Daniel Dind résume bien cette tendance dans Quartier Libre (2019) : « La mutation urbaine se poursuit [...] avec, en perspective, une très importante densification démographique due aux enchaînements de logements en voie de construction ».

Plusieurs opérations d'ampleur sont déjà engagées ou actées :

1. Centre culturel de Châtelaine : en plus de son programme culturel, il comprendra 350 logements étudiants.
2. Avenue de l'Ain : 154 logements HM.
3. Chemin du Croissant : un PLQ partiellement réalisé.
4. Secteur T : 220 logements avec autorisation de construire, au prix de la démolition de petits immeubles ouvriers et de jardins collectifs.
5. PLQ Michée-Chauderon : à la jonction de la Campagne-Masset et de l'avenue de l'Ain, 330 logements remplaceront 18 villas, deux immeubles de 12 logements et 10 studios. Porté par la FPLC et la coopérative Les Falaises, le projet se compose de deux grands « V » ouverts vers le Rhône et affiche une volonté affirmée de garantir une mixité sociale jugée déficiente dans les quartiers voisins (Quartier Libre, n° 120, p.3).
6. PLQ des Eidguenots : encore 5 immeubles à réaliser, dont 3 destinés au logement, pour un total de 320 unités.

La réalisation complète de ces projets dépend toutefois de la volonté des propriétaires, et certaines situations de cohabitation entre un bâti très hétérogène - comme aux Eidguenots - pourraient perdurer. Une fois ces programmes réalisés, le potentiel de densification dans le quartier sera proche de la saturation, à l'exception possible de quelques friches industrielles le long de l'avenue de Châtelaine ou d'un petit secteur en zone 5 au nord de la parcelle Cayla - un site stratégique pour l'accessibilité au Rhône. Les villas restantes, quant à elles, bénéficient d'une protection au titre des plans de site.

Si la plupart de ces projets intègrent la création d'espaces ouverts, ceux-ci restent pensés à l'échelle de chaque opération et ne constituent pas de véritables espaces publics majeurs. Or, le foncier disponible pour des aménagements d'ampleur se réduit considérablement, à l'exception notable des Campagnes Masset et Cayla, derniers grands domaines capables d'offrir une véritable respiration au quartier.



Fig. 2.9.2 - Futurs logements

Des tentatives de réparation : mobilités, équipements, espaces publics

Si les projets de densification dominent les perspectives du quartier, certains aménagements visent à réparer des ruptures héritées des décennies précédentes. Souvent portés par le PDQ Concorde, ils cherchent à rendre le territoire plus traversable, plus lisible, et à y introduire de nouveaux lieux de rencontre.

La transformation du secteur Concorde illustre cette ambition de mise en lien à l'échelle du quartier. Aujourd'hui traversé par un important trafic de transit – plusieurs milliers de véhicules par jour entre le pont Butin, Châtelaine, les Charmilles et le Lignon –, ce « giratoire habité » (Herold-Sifuentes, 2020) devrait voir disparaître ce flux grâce à la création d'un U-Turn (A) sur l'avenue d'Aïre et d'une nouvelle bretelle reliant cette avenue à celle de l'Ain. Cette modification permettra de convertir cet espace éprouvé en une véritable place publique, reliée au quartier des Libellules par un passage sous-voie réaménagé (B). La requalification des avenues Henri-Golay et Jean-Simont, ainsi que la pacification des rues parallèles, viendront compléter cette transformation (C). L'enjeu, non adressé, reste toutefois de garantir une traversée aisée de l'avenue d'Aïre pour les habitant·es du sud (Michée-Chauderon, Jardins du Rhône, Eidguenots) vers les commerces et services de Concorde (ibid.).

À une échelle plus large, la perspective d'un nouvel arrêt CFF à Châtelaine, d'ici 10 à 15 ans, pourrait transformer la relation du quartier aux voies ferrées : de rupture, elles deviendraient vecteur de connexion (D). Ce projet pose toutefois la question de la reconfiguration du nœud complexe de l'Écu. S'y ajoutent la Voie verte d'agglomération, l'amélioration des traversées piétonnes sur l'avenue de l'Ain et, à plus long terme, la possibilité d'un tram sur cet axe.

De nouveaux équipements publics, dont certains majeurs, viendront également créer des centralités propices à une intensité relationnelle accrue. Parmi les plus attendus figure le « Concorde Espace culturel » (E), dont l'ouverture est prévue en 2026.

Par son ampleur et son programme, il affirme la place du quartier comme partie intégrante du centre-ville, et non plus comme simple périphérie ; à condition d'une intégration harmonieuse dans la trame de ces espaces publics à venir.

Dans un registre plus modeste, mais innovant, une crèche sera créée par surélévation au-dessus du supermarché Coop, au cœur des barres Honneger, face à la Campagne-Masset (F). L'implantation d'une école de danse chemin des Ports, déjà autorisée, complètera ce pôle (G). Entre la crèche, l'école de danse, la Coop et le parc en cours de réalisation à la place du parking Honneger (H), cette zone pourrait devenir un petit foyer relationnel, même si la discontinuité imposée par l'avenue d'Aïre en limite la portée.

À ces nouveaux équipements s'ajoutent des projets de requalification de l'espace public. Le futur parc linéaire de Vernier (I) - hors périmètre strict, mais allant jusqu'aux Libellules - pourrait contribuer à relier les poches urbaines, notamment grâce à un passage sous l'avenue de l'Ain amélioré, créant une connexion majeure entre Genève et Vernier. En lien avec la requalification de la Concorde et la maison de quartier installée dans la ferme Menut-Pellet, ces aménagements ouvrent la possibilité d'un maillage piéton et écologique plus fin.

Parmi les démarches prometteuses figure également le projet pilote mené au Contrat Social, qui vise à réduire l'emprise de la voiture au profit de l'espace public, dans une logique - déjà bien

éprouvée, comme nous l'avons vu - de négociation : octroi de Surfaces Brutes de Plancher (SBP) contre préservation patrimoniale et amélioration des conditions de vie (J). Le cycle de Cayla (K) enfin, qui pourrait voir son préau évoluer avec l'agrandissement à venir.

Cependant, si ces projets contribuent à améliorer la situation, ils relèvent davantage du rattrapage que d'un geste à la mesure des pressions existantes et à venir. Le quartier demeure en attente d'une mise en cohérence et d'une défragmentation d'ensemble. Cette absence de vision élargie illustre ce que Vigano (2018) décrit comme « une accumulation de transformations urbaines qui, faute de choix radicaux, ne parviennent pas à répondre pleinement aux défis de la transition ».

Porté par la Fondation pour le développement des arts et de la culture (FODAC), ce complexe comprendra studios de danse et de musique, ateliers d'arts visuels, salle de spectacle modulable de 200 à 1'000 places, logements pour artistes et étudiants, hôtel, espaces de restauration et bibliothèque municipale.



Fig. 2.9.3 - Projet du « Concorde Espace culturel »



Fig. 2.9.4 - Futurs équipements publics

Les pulsations d’avenir du quartier au stéthoscope

Dans le détail du quotidien, la fragmentation urbaine laisse parfois apparaître des fissures par lesquelles circule le lien. Ici, deux portes dans le grillage séparant le cycle de Cayla des villas, aujourd’hui verrouillées, et une autre plus loin - vestige d’une volonté passée de connexion. Là, une micro-place façonnée par un habitant du chemin du Nant-Cayla, qui a reculé sa clôture, planté un arbre, posé un banc, un espace qui n’existait pas sur aucun plan officiel. Plus loin, au détour d’un chemin, quelques plots en carrelage bricolés pour surélever le regard et apercevoir, par dessus une clôture, la Campagne-Masset.

Cette capacité à s’approprier et à aménager des interstices se retrouve dans une culture persistante du jardin. Du Jardin des Tilleuls au Potager de Cayla, en passant par le Jardin des Délices ou celui de l’école des Ouches, le Forum 1203 a cartographié un réseau de potagers collectifs qui irriguent le quartier. Comme le relevait Caroline Dommen dans Quartier Libre (2018), « dans ce quartier on trouve de nombreux lieux où chacun peut jardiner [...] ces potagers, souvent associatifs, accueillent volontiers de nouveaux membres » et « apportent une solution immédiate et concrète aux changements climatiques ». Les exemples sont multiples : ateliers d’intégration par le jardinage pour des femmes migrantes, jardinets recréés dans la cité-jardin ou encore le plus petit jardin botanique de Suisse, niché à Saint-Jean.

Ces gestes sont aussi sociaux qu’écologiques. Ils traduisent un soin porté aux lieux, parfois dans des formes inattendues, comme ces statues taillées dans le bois mort au bord du Nant de Cayla. Ils sont des signes faibles, mais récurrents, d’une attention collective qui pourrait devenir la base d’une réparation urbaine.

Quelques points de suture pour relier les fragments du déjà-là

À l’échelle du grand quartier, une couture verte et bleue se dessine : du Rhône à la Campagne-Masset, au parc de la Coop, au cimetière de Châtelaine réinventé, au parc Hentsch, puis au parc des Franchises. Ce chapelet d’espaces formerait une véritable colonne vertébrale paysagère, capable de relier entre elles des poches aujourd’hui isolées et de redonner à ce secteur dense une respiration continue.

Perpendiculairement au fleuve, des liens latéraux peuvent prolonger et épauler cette structure. La promenade du Rhône, bien que s’achevant aujourd’hui en cul-de-sac, témoigne d’un effort ancien d’ouverture. L’avenue d’Aïre, décrite en 1936 comme une « avenue-promenade » permettant « de marcher d’un bout à l’autre sans interruption », conserve encore cette vocation dans son tracé, malgré la minéralisation croissante de ses abords. Les aménagements négociés dans le cadre du PLQ du Rhône - aire de jeux, parc à chien, transitions douces vers la berge - montrent qu’une promenade continue, inclusive et plurielle est techniquement et socialement envisageable.

Cette vision s’inscrit dans la lignée des pénétrantes vertes imaginées par Maurice Brillard : de longues coulées végétales pénétrant au cœur de la ville, articulant espaces bâtis et paysages. En reliant les fragments existants - berges, jardins coopératifs, parcs et cimetières - on pourrait constituer un corridor à la fois écologique, patrimonial et social, offrant un itinéraire structurant pour la mobilité douce et, dans un contexte de réchauffement, une continuité climatique indispensable.

Ce potentiel reste aujourd’hui largement latent : il ne nécessite pas la création ex nihilo d’espaces publics, mais bien la requalification, la connexion et la programmation concertées d’espaces déjà présents. À ce titre, il représente un levier stratégique d’adaptation climatique à coûts maîtrisés, tout en renforçant les fonctions sociales, écologiques et paysagères du quartier.



Fig. 2.9.5 - Plots donnant sur la Campagne-Masset



Fig. 2.9.6 - Jacques sculptant



Fig. 2.9.7 - Raymond prenant soin du petit espace partagé



Fig. 2.9.8 - Doubles portails donnant sur le cycle



Fig. 2.9.9 - Les pulsations d’avenir du quartier

Le Rhône, colonne vertébrale de la bio-région de demain

Si le périmètre fait aujourd'hui dos au Rhône, son réinvestissement progressif par la population (notamment en raison de la situation climatique dégradée) peut être envisagé comme un point d'amorce d'un changement de notre rapport au fleuve. En effet, « la reconquête du territoire par l'eau devient une demande sociale affirmée » (Mulhauser 2018). Les attentes habitantes confirment ce besoin d'appropriation : les adolescent·es rencontré·es évoquent et projettent, en atelier, des aménagements aquatiques accessibles, des traversées ludiques et des espaces pour s'installer au plus près de l'eau.

Les documents de planification, tels que le Plan directeur cantonal 2040 et le projet de cité balnéaire, affichent d'ailleurs l'ambition d'ouvrir davantage l'accès à l'eau (Ville de Genève, 2025). La Ville y défend notamment la nécessité de désengorger les rives en créant de nouveaux espaces de baignade comme au Quai Wilson ou à la Jonction. Cette vision de ville balnéaire reste toutefois centrée sur l'hypercentre, comme le symbolise le « bus des plages » (ligne 29), pensé avant tout pour desservir les grands sites lacustres et mettant de côté les berges rivulaires.

Ces évolutions participent à retisser le lien à notre environnement immédiat, mais elles continuent à véhiculer une vision consumériste d'une nature pliée à nos besoins. Le projet à venir des Marches de Théia (+) en rive droite en témoigne : si ce n'est plus pour répondre à des envies de vitesse comme dans les années 60, c'est pour notre besoin émergent de fraîcheur que le béton continue à terraformer le territoire à partir de la main d'un architecte qui y surimpose un « grand geste » conceptuel (espazium).

Or, bien plus qu'un objet balnéaire, « la rivière peut devenir le fil fédérateur, capable d'associer les espaces ouverts, les secteurs en mutation, les zones de densification ou déjà habitées » (Convercey 2018) ; « l'élément qui permet d'articuler le projet urbain dans toutes ses dimensions » (Vigano 2018).

Dans cette perspective, des initiatives émergent. Le projet de Parc du Rhône, porté par l'HEPIA, en est une qui souhaite mettre ce « monument naturel et social », à la fois sauvage et domestique, nourricier et symbolique, mais encore insuffisamment reconnu (Cremel & al., 2021), au cœur de l'espace métropolitain. Ces travaux mettent en lumière ses multiples visages et proposent de dépasser les silos sectoriels pour articuler écologie, paysage, patrimoine et usages. L'Observatoire du Rhône, en cours de structuration, documente d'ailleurs les transformations écologiques et sociales du fleuve et vise à instaurer une gouvernance transversale, adaptable aux évolutions du maillage socio-écologique du bassin (ibid.).

Certaines réflexions vont plus loin encore, en s'inspirant d'expériences comme le Parlement de la Loire, porté notamment par Lolita Voisin, pour interroger l'octroi d'une personnalité juridique aux fleuves (Voisin, 2020). L'Appel du Rhône (2025), en ce sens, propose de faire un pas de plus dans la reconnaissance de cette entité comme un acteur à part entière de la biorégion. Si ces débats restent à la marge, ils représentent des accroches pour faire évoluer la place de l'eau en ville. Ce repositionnement possible rejoint les analyses de Convercey (2018), pour qui « le Rhône qualifie la Ville de Genève, introduisant dans la cité la matière vivante du Léman » et pourrait devenir « vecteur de l'organisation du territoire ».



« L'ombre (ou la lumière !) de la plage des Eaux-Vives planait sur ce concours, cette voisine exemplaire face à laquelle les équipes devaient – forcément – se positionner. Les lauréats ont joué le contraste en proposant stratégiquement une version inversée : quand la plage de la rive gauche regarde la ville et prolonge la « naturalité » des grands parcs de la Grange et des Eaux-Vives, le quai Wilson regarde le grand paysage, adossé au quartier des Pâquis et à la ville, justifiant un aménagement plus construit, dont les « marches » sont le grand geste » (Sonnette, 2023)

Le projet s'appuie donc sur les injustices héritées par deux siècles d'urbanisation différenciée pour justifier sa forme paysagère. En somme : offrons aux Pâquis, quartier minéral et populaire, traversé par les voies ferrées, un balcon dégagé (et sans ombre) pour ne pas empêcher la contemplation de la vue sur les Eaux-Vives, verdoyantes et cossues, dans un geste d'architecture spectaculaire (le nom en atteste).



Fig. 2.9.10 - Projet de la plage des Pâquis



Fig. 2.9.11 - Parc du Rhône

Point d'étape 2.9 : entre « business as usual » et possibles en dormance

La lecture prospective aux différentes échelles de notre analyse montre que le quartier se retrouve maintenant à une croisée des chemins : d'un côté, le chemin principal au tracé bitumé et sécurisé - celui qui paraît le plus facile à prendre - qui nous amène vers un quartier qui poursuit, malgré des tentatives de mieux, les logiques d'aménagement fonctionnaliste ; de l'autre, une ligne de désir, terreuse et incertaine, ouverte par quelques explorateurs téméraires et qui s'enfonce dans la fraîcheur d'une ripisylve, ouvrant le quartier à l'exploration d'un nouveau modèle de ville qui met au centre le vivant. Une ville qui reconnaît le fleuve comme l'armature de la biorégion genevoise et comme un système socio-écologique dont l'histoire, les dynamiques hydrologiques et les continuités paysagères structurent les conditions mêmes de l'habitabilité du territoire.

Vu depuis les rives de la Campagne-Masset, le Rhône devient donc plus qu'un paysage : il est l'axe vivant qui relie notre quartier au grand théâtre géographique décrit en ouverture de ce diagnostic - un amphithéâtre où la scène s'ouvre sur le Léman, où le Jura et les Alpes dialoguent, et où le fleuve, quittant le lac, traverse la ville avant de percer le Jura.



Point final : des traces et des fractures, un héritage en devenir

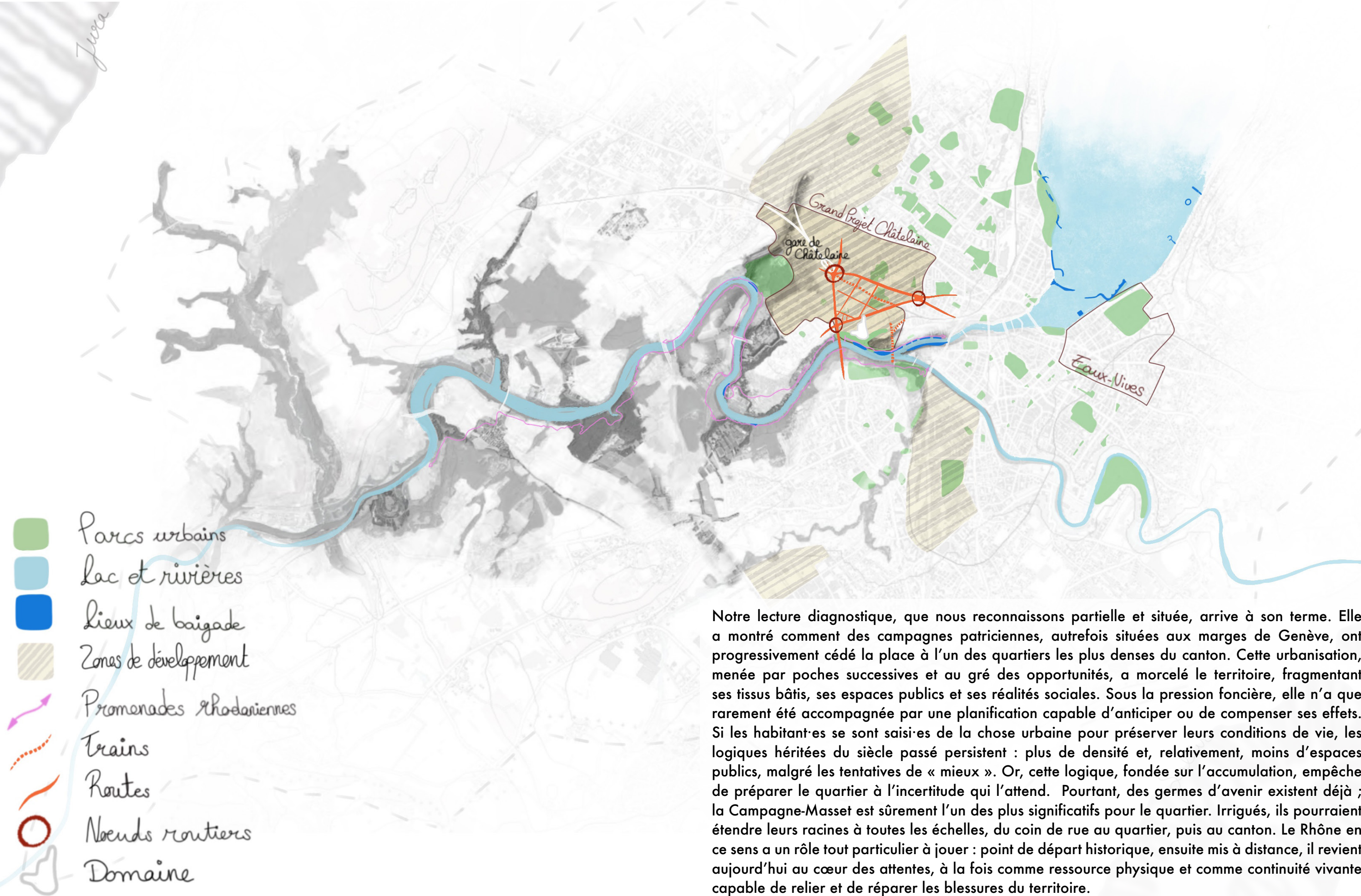


Fig. 2.7 - Diagnostic à l'échelle cantonale



Cet héritage, que nous avons retracé, constitue notre point de départ pour demain : « Que faisons-nous de ces anciens futurs dont témoigne le territoire, de ces édifices qui sont comme témoins certes vieillies, mais encore vivants de nos anciens élans, de nos vieux espoirs ? » (Besse & Tiberghien, 2018). Comment peuvent-ils devenir les supports d'une transition vers un futur incertain ? Aux acteurs de l'aménagement à présent « de lever la dormance de ces germes d'avenir » (ibid.), à nous de panser le récit urbain de demain.



Fig. 3.1 - Articles de presse

PARTIE 3

LE DOMAINE CHÂTELAIN SOUS LES PROJECTEURS : HISTOIRE ET ENJEUX

- 3.1 Point de bascule dans le récit d'un héritage bourgeois
- 3.2 Quant est-il de la parcelle aujourd'hui ?
- 3.3 L'ouverture du domaine : une question de société récurrente
- 3.4 Le rachat du domaine comme révélateur des oppositions politiques
- 3.5 A la croisée des chemins : explorons un des possibles

3.1 Point de bascule dans le récit d'un héritage bourgeois

Au milieu de ce quartier éprouvé et vulnérable, comme une pièce du puzzle manquante autour de laquelle nos arpentages ont tourné, entre la berge et l'avenue, se dessine nettement un grand domaine cloisonné. Reliquat d'un grand héritage patricien que les péripéties de l'histoire et les choix contextuels de différentes époques ont morcelé, cette campagne privée en milieu urbain dense nous intrigue et, apparemment, - nous le découvrirons en chemin - nous ne sommes pas les seuls à nous questionner.

En effet, en janvier 2024, une décision familiale prise dans la paisible demeure qui se cache derrière ce grand - et pourtant peu identifié - portail de l'avenue d'Aïre, va bouleverser le récit du quartier : la famille Chappuis met le domaine en vente pour financer l'acquisition d'une villa à Bellevue. Dans ce territoire où certain·es habitant·es ont porté un regard attentif à cette parcelle depuis les années 70, la nouvelle se répand rapidement. C'est en effet à la suite du dépôt d'un projet de délibération (PRD) par l'élue et habitante du quartier, Madame Yasmine Menetrey, que la question de l'achat du domaine par la Ville de Genève connaît sa péripétie la plus récente.

Face au coût d'une potentielle acquisition publique - entre 22 et 25 millions de francs suisse selon les sources (Commission des finances, 2024) - une intense période de débat s'ouvre, d'abord au sein du Conseil municipal de la Ville de Genève, puis dans les médias et dans la population. Appelée différemment selon les époques et les personnes, le « domaine de Châtelaine », « Châtelaine-Vieusseux » - comme on peut le lire sur le montant droit du portail, « Campagne-Masset » ou encore « la maison de Zep » ou « de Titeuf », le devenir incertain de cette parcelle en fait à nouveau, près de 50 ans après le premier vote, un objet politique majeur qui catalyse des visions divergentes du projet urbain. En effet, son achat traduit en acte une politique et force, autant la personne résidant aux Jardins du Rhône que celle vivant à Champel, à se prononcer très concrètement sur ce qu'elle souhaite pour la ville de demain.

C'est dans cette brèche temporelle où tout est possible que s'inscrit cette partie. Avant d'explorer les potentiels effets que l'ouverture d'un tel espace pourrait avoir en partie 4, nous chercherons à décrire, ici, les caractéristiques qui rendent ce domaine particulier, puis à rendre compte des péripéties de ce moment pivot pour le quartier et le territoire avant d'en identifier les enjeux énoncés dans les camps opposés.

3.2 Quant est-il de la parcelle aujourd'hui ?

Description de la parcelle

Le domaine, traversé par des usages aussi divers que variés, est aujourd'hui une propriété privée de 3,4 hectares avec une demeure de 940 m² de surface utile, pour une emprise au sol de 313 m². Elle comprend 16 pièces réparties sur 4 niveaux. Des travaux de rénovation significatifs ont été réalisés pour réaménager le bâtiment entre 2008 et 2009 par la famille Chappuis. Parfois surnommée la « maison de Zep » ou encore la « maison Titeuf », la bâtisse est au cœur d'un domaine composé d'un portail en fer forgé donnant sur l'avenue d'Aïre. Une allée de marronniers, abritant des ruches, mène à un grand parterre ovale au pied du manoir, autour duquel les calèches tournaient autrefois. Au nord-ouest de la parcelle, une forêt abrite un gazebo. Devant la maison, un jardin en terrasses fait face au paysage. La première est dédiée au délasserment avec végétation ornementale et un petit bassin à l'est. Tandis que la deuxième terrasse, en contrebas, abrite un potager avec buis et arbres fruitiers, pendant qu'une piscine leur succède avec cabanon et tonnelle. Pour finir avec des prés, des vignes et une limite parcellaire flirtant avec la lisière de la ripisylve. Sur le domaine sont constellés tilleuls, marronniers, séquoias, catalpas et autres espèces indigènes. Des moutons, venant pâturer les prés, se mélangent à cette végétation foisonnante.



Fig. 3.2 - Description des parcelles : 5304 en rouge et 5305, 5306, 5307, 5445, 5446, 5903, 5904 en orange



Fig. 3.3 à 3.14 - Photos de la parcelle 5304

3.3 L'ouverture du domaine : une question de société récurrente

Classement et mesures de protection

La propriété est classée au niveau cantonal et figure à l'inventaire des sites construits d'importance nationale (ISOS), ce qui impose des contraintes strictes en matière de sauvegarde. À Genève, la base légale majeure est la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, 1976). Cette dernière établit les principes de protection des biens culturels, qu'ils soient bâtis, naturels ou immatériels. Elle distingue notamment « le classement » : les objets classés sont des biens culturels d'une valeur exceptionnelle qui bénéficient d'une protection particulière. Ils sont soumis à des mesures de conservation strictes et ne peuvent être modifiés sans autorisation spéciale. C'est le cas de la parcelle et la ville de maître.

Les berges du Rhône quant à elles, sont protégées par une loi sur la protection générale des rives du Rhône (LPRRhône, 1989) dont le but est de protéger le site du Rhône, ses rives et leurs abords. Elles constituent une « zone à protéger » conformément à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT, 1979). Une zone protégée est un secteur à préserver en raison d'éléments naturels, culturels ou paysagers. Les mesures mises en place protègent ces éléments en régulant les activités humaines afin d'éviter toute dégradation, comprenant de fortes restrictions à bâtir.

Seule la partie nord de la parcelle, en zone de développement 3, a été développée suivant un PLQ dont les droits à bâtir sont épuisés. Ainsi, « en cas d'acquisition, le domaine devra être maintenu en l'état, soit comme espace vert, avec le bâtiment existant » (Commission des finances, 2024). Le reste du domaine est en « zone de protection de la nature et du paysage », « zone de verdure » et « zone de bois et forêt », la construction y est très contrainte et limitée aux exploitations en lien avec ces dernières.

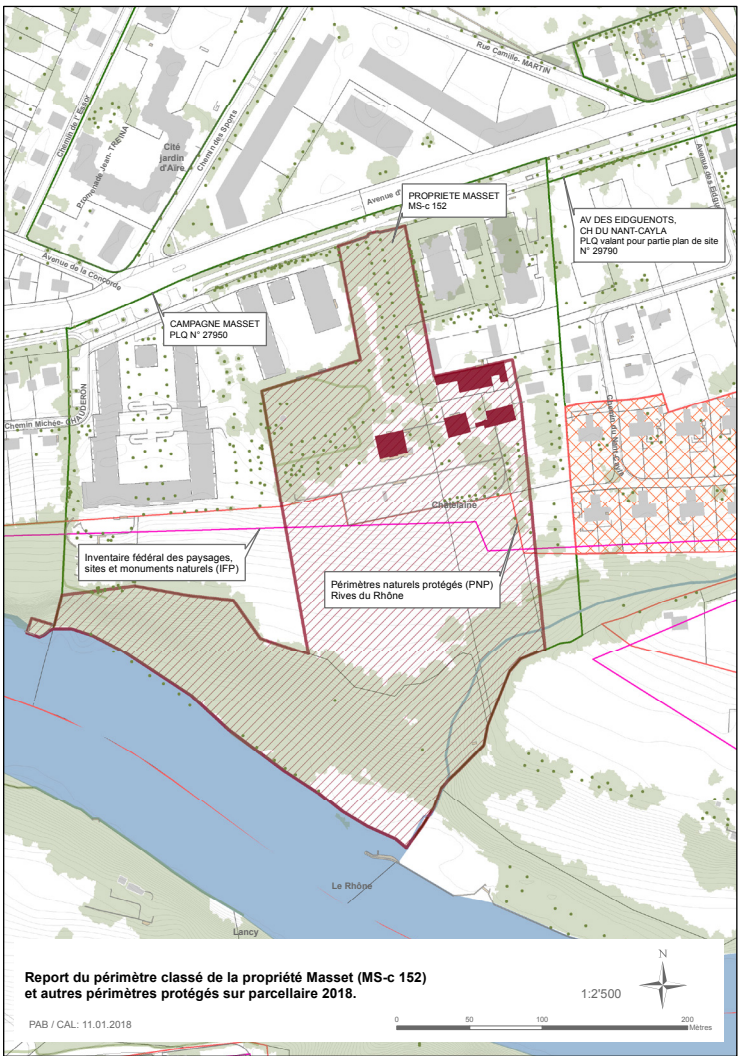


Fig. 3.15 - Recensement des objets protégés

Deux tentatives d'achat public manquées

La première a lieu en **1976**, lors de la réalisation du premier plan d'aménagement de ce secteur récemment déclassé en zone à bâtir. Des conseiller·ères et les défenseur·euses du quartier suggèrent à la Ville ou l'État de se porter acquéreur de la parcelle, mais aucune suite n'est donnée (Mémorial du Conseil municipal, 1976). De son côté, Monsieur Ketterer, conseiller administratif responsable des biens immobiliers de la Ville, explique qu'il faut laisser la situation se calmer, que la décision définitive revient aux Masset. Il ajoute en disant que cela aurait un sens pour la Ville d'acquérir une partie du domaine uniquement, pas l'entièreté, pour en faire un parc public. De plus, au sein du Conseil municipal, on défend l'importance de mieux définir et protéger cette zone de verdure bordant le Rhône en proie à un développement urbain important, à savoir le Bois de la Bâtie et la Campagne-Masset, à l'instar des parcs Mon Repos et l'Ariana, sur la rive droite, et des parcs des Eaux-Vives et de La Grange, sur la rive gauche (Mémorial du Conseil municipal, 8 juin 1976).

Puis, une seconde tentative est effectuée à l'été **1989**. La population de la Ville de Genève vote favorablement l'exécution du plan d'aménagement des Jardins du Rhône. Si l'issue de ce vote était serrée, elle a témoigné d'une nette différence entre les quartiers proches - souhaitant l'aménagement d'un parc - et ceux plus éloignés - votant pour l'avènement de nouveaux logements en ville.

Avant 2024, aucune autre tentative officielle d'acquisition publique du domaine n'est relevée. Effectivement, lors de la vente du domaine de la famille Masset à la famille Chappuis en 2008 - en pleine crise des subprimes - il n'est pas question d'ouvrir la parcelle. Malgré les tentatives d'un habitant ayant initié une pétition, elle reste ainsi en mains privées.

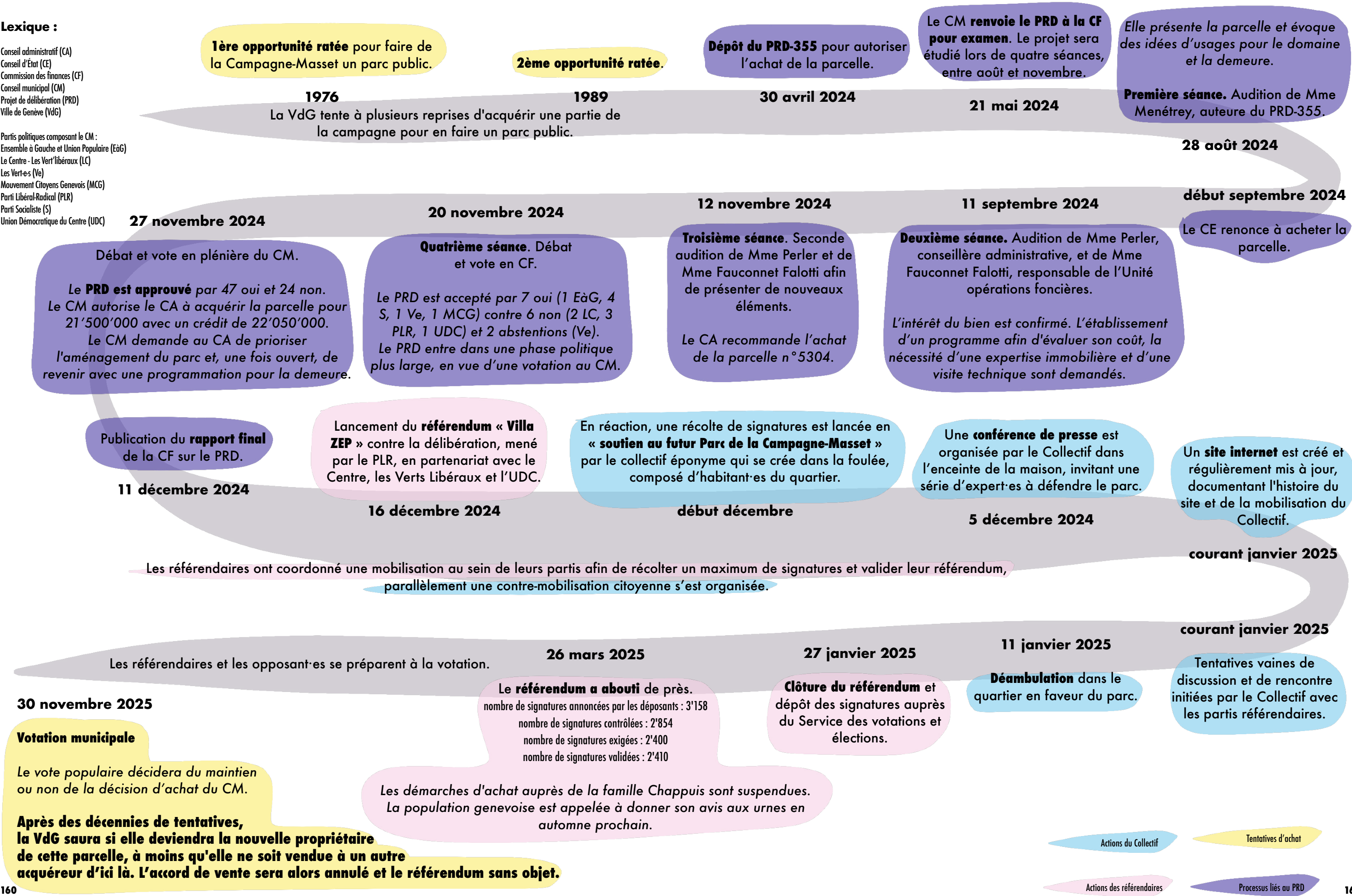


Lorsqu'un·e élu·e dépose un projet de délibération (PRD) auprès du Conseil municipal (CM), ce dernier examine le projet et peut demander une étude approfondie en le renvoyant en commission et, une fois le dossier assez mature, le faire voter. Si le projet est adopté, il devient une délibération, une décision officielle que la Ville doit se charger de faire respecter. C'est ce processus que le **PRD-355 « Acquisition d'une maison de maître et d'un terrain en vue de la préservation de l'environnement urbain de notre ville »** a suivi avant d'être accepté afin d'acquérir la parcelle n° 5304. Projet qui a ensuite été bloqué par le **référendum « Villa ZEP »**, souhaitant que la population genevoise puisse donner son avis sur une telle dépense lors d'une votation en automne 2025.

Intérêt renouvelé et processus politique

Lexique :

- Conseil administratif (CA)
- Conseil d'Etat (CE)
- Commission des finances (CF)
- Conseil municipal (CM)
- Projet de délibération (PRD)
- Ville de Genève (VdG)
- Partis politiques composant le CM : Ensemble à Gauche et Union Populaire (EàG) Le Centre - Les Vert'libéraux (LC) Les Vert-es (Ve) Mouvement Citoyens Genevois (MCG) Parti Libéral-Radical (PLR) Parti Socialiste (S) Union Démocratique du Centre (UDC)



3.4 Le rachat du domaine comme révélateur des oppositions politiques

En décembre 2024, les PLR - Ville de Genève, parti moteur du référendum, ont exhorté leurs membres à mobiliser immédiatement et activement leur réseau personnel afin de collecter un maximum de signatures.

Nous chercherons ici à confronter les arguments des référendaires aux nombreux témoignages relayés sur le site internet de soutien au futur Parc de la Campagne-Masset et à y apposer notre analyse enrichie par les discussions issues du Projet de délibération 355, en mobilisant les annexes et le rapport PRD-355 de la Commission des finances (2024).

Ces six arguments sont formulés dans le document « Un argumentaire détaillé pour appuyer votre démarche et répondre aux questions de vos interlocuteurs » annexé aux feuilles de signatures, disponible sur leur site internet.

Argument référendaire 1. Défendre la démocratie participative

« Ce référendum est une occasion pour les citoyens de se prononcer sur une dépense publique majeure. En engageant 22 millions de francs, la Ville engage l’avenir de ses finances. Il est essentiel que les Genevois puissent avoir leur mot à dire sur des projets d’une telle ampleur. »

Contre-argument 1

L’investissement estimé pour l’achat de cette parcelle a été jugé correct par l’État de Genève et est compris dans un budget d’acquisition et de fonctionnement (Commission des finances, 2024). La démocratie participative ne se limite pas au référendum, elle s’incarne aussi dans la co-construction de projets urbains. L’ouverture de la Campagne-Masset - souhaitée par la population depuis plus d’un demi-siècle - serait l’occasion d’un processus participatif inclusif. L’histoire genevoise montre aussi que les grands parcs publics (la Perle-du-Lac, Eaux-Vives, Bertrand, etc.), quand ils n’ont pas été un généreux legs, ont été acquis grâce à des choix politiques - consensus bénéficiant à toutes et à tous. L’acquisition publique offre une assurance démocratique à long terme : sans achat, la décision reste entre les mains d’un propriétaire privé ; avec achat, le bien entre dans le champ de la gestion publique et peut être co-gouverné.

« Si la Ville doit acquérir cette superbe campagne, c’est pour en faire le cœur et les poumons d’un quartier autour d’un projet fédérateur, avec les budgets de fonctionnement déjà existants [...] » — **Florence Kraft-Babel**, conseillère municipale, signataire du PRD 355 en faveur de l’acquisition par la ville du Domaine Masset

Argument référendaire 2. Absence de vision et de transparence

« La Ville n’a présenté aucun plan concret pour l’utilisation de cette parcelle, qui inclut une maison de maître et un terrain de près de 35 000 m². Un investissement de cette taille exige une planification claire et transparente, ce qui fait cruellement défaut ici. »

Contre-argument 2

La parcelle, déjà identifiée depuis 1935 dans le plan directeur des parcs de Bodmer et Braillard, participe à une vision patrimoniale et urbanistique de long terme et à une demande des habitant·es. Concernant la transparence du processus, le rapport de la Commission des finances (2024) le stipule clairement : le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prioriser l’aménagement du parc et, une fois ouvert, de revenir avec une programmation pour la demeure. Et il a également été mentionné que, même si la Ville achète la propriété prochainement, il faudra au moins deux ans pour sécuriser l’accès et rendre le parc conforme aux normes, notamment pour les personnes à mobilité réduite et les enfants. Ainsi, l’acquisition devient la condition préalable à tout processus de planification détaillée. Sans maîtrise foncière, aucun plan d’aménagement ne peut être réellement défini.

Concernant les affectations possibles, le problème ne sera pas un manque de besoin ou un déficit d’affection, mais plutôt la difficulté de devoir choisir parmi la multitude de possibles que pourrait abriter le domaine. Dans un premier temps, à l’image du parc La Grange, où la maison n’est pas ouverte au public, une approche de son aménagement en mettant l’accent sur des actions temporaires, réversibles et peu coûteuses est déjà forte pour transformer l’espace public du quartier.

« [...] Ce serait dommage de ne pas profiter d’une telle opportunité qui pourrait apporter de nombreux avantages culturels à notre quartier, comme des cours de poterie, de peinture, de couture, jardinage, etc. Une petite salle de spectacle (théâtre, musique, danse, etc...) boulangerie, tea-room, petite restauration avec terrasse, des vrais jeux pour les enfants de 2 ans à 12 ans minimum (car les enfants de 5 à 12 n’ont actuellement que des jeux pour les tout petits dans le quartier), la maison et le parc pourraient devenir un magnifique espace culturel artistique et convivial pour tous, avec un magnifique parc pour y jouer, se promener, et y rêver, à des prix raisonnables. » — **Sylvie Knechtli**, Membre de l’association de la maison de la Concorde

Argument référendaire 3. Domaine inadapté aux services publics

« Le domaine de Zep comprend une forêt et une vigne, toutes deux protégées, et une maison de maître classée, ce qui la rend inadaptée à toute activité de service public. De plus, la parcelle est excentrée, en pente, avec pour seule issue la grille d'entrée de l'avenue d'Aïre. »

Contre-argument 3

Le classement patrimonial de la maison de maître et la protection du domaine ne sont pas des obstacles, mais des garanties assurant la préservation du caractère paysager et historique du lieu. L'objectif n'est pas d'y implanter des infrastructures lourdes, mais bien d'ouvrir un grand parc paysager accessible, respectueux de ses qualités existantes. Genève a déjà transformé avec succès des domaines similaires en parcs publics exemplaires. Et la maison classée n'empêche pas son usage, elle en oriente simplement les formes (Commission des finances, 2024), à l'instar des Villa Dutoit, Bartholoni ou Bernasconi.

Qualifier le domaine d'excentré est trompeur : il est à dix minutes à vélo de Cornavin, bien desservi, au contact direct de quartiers denses (Charmilles, Saint-Jean, Aïre) et est bordé par des développements urbains majeurs (PLQ Michée-Chauderon, PDQ Concorde, etc.), qui renforceront encore la centralité et l'attractivité du territoire.

La pente du terrain, quant à elle, offre des points de vue, des ambiances paysagères et des niches de biodiversité rares en milieu urbain. À l'image du parc des Penthes - tout aussi pentu - la Campagne-Masset reste parfaitement praticable pour des usages quotidiens, comme les propriétaires des lieux l'ont toujours fait.

« Une opportunité unique : préserver un joyau du XVIII^e siècle pour les générations futures et en faire un lieu de vie accessible à tout le monde. » – Pauline Nerfin, co-présidente Patrimoine Suisse Genève

« Un magnifique parc public en bordure du Rhône et pratiquement au centre-ville, voilà l'avenir nécessaire de la campagne Masset. » – Delphine Bordier, Association du Pavillon Cayla

Argument référendaire 4. Négligence du patrimoine existant

« La Ville possède déjà plusieurs villas de maître, souvent sous-utilisées ou laissées à l'abandon. Pourquoi acheter de nouveaux biens quand on ne valorise pas ceux qui existent déjà ? »

Contre-argument 4

L'intérêt majeur de cette acquisition n'est pas la villa, mais essentiellement et surtout le parc. Tout l'enjeu ici est l'utilisation de la bonne échelle, en l'occurrence, la parcelle se trouve dans un tissu urbain carencé en espaces publics et tout particulièrement en espaces verts. Ce domaine est une opportunité d'en créer un majeur, inexistant. La demande est donc bien là et la non-appropriation du parc est très peu probable ; les berges du Rhône le confirment. De plus, la maison représente 1% de la surface du domaine. 99% du terrain est donc exploitable pour la population à l'échelle du quartier, mais aussi du tissu urbain plus distendu. Concernant le déjà-là, le Parc des Franchises termine son réaménagement, mais ne suffit pas à répondre aux besoins du secteur et le parc Hentsch, nouveau, témoigne déjà d'une suroccupation propice aux conflits.

« L'achat de cette villa magnifique avec la campagne attenante est une occasion exceptionnelle d'améliorer la qualité de vie de beaucoup d'habitants et travailleurs du quartier. Depuis quand Ville et le Canton n'ont pas acquis de parcs ? Il faut un geste fort dans ce quartier qui va se densifier encore. » – Muriel Spira, Membre de SOS Patrimoine, habitante consciente de Genève pour la préservation des espaces verts en Ville de Genève

Argument référendaire 5. Perte de revenus fiscaux

« Si cette parcelle restait privée, elle pourrait générer des recettes fiscales précieuses pour Genève. Dans un contexte financier tendu, il est primordial de privilégier des projets qui soutiennent les finances publiques, plutôt que des acquisitions coûteuses. »

Contre-argument 5

Les éventuelles recettes générées par un propriétaire privé sont moindres au regard des bénéfices économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires qu'apporte un grand parc public. De nombreuses études démontrent qu'un accès accru à la nature réduit les coûts de santé publique (stress, maladies cardiovasculaires, sédentarité) et augmente l'attractivité résidentielle et économique des quartiers environnants. De plus, l'acquisition publique permet de sécuriser une ressource foncière rare et non renouvelable au cœur de Genève, dont la valeur patrimoniale, écologique et symbolique augmentera avec le temps.

« Une propriété magnifique, une maison de maître, des arbres, de la verdure: un investissement pour l'avenir! Merci à la Ville de Genève de permettre aux citoyennes et citoyens de bénéficier de ce poumon de verdure hors du commun, si précieux. » — Stéphanie Jaquet, journaliste, habitante du quartier de Saint-Jean

Argument référendaire 6. Une dépense excessive et non prioritaire

« Engager 22 millions de francs pour un projet mal défini est irresponsable, surtout quand d'autres priorités urgentes méritent d'être financées. Soutenir ce référendum, c'est défendre une gestion rigoureuse des deniers publics et un usage transparent des ressources. »

Contre-argument 6

Selon certains coursiers immobiliers, le prix correspond à la valeur réelle d'un foncier rare en ville de Genève (≈ 630 CHF/m² pour 35 000 m²), ce qui reste modéré comparé à d'autres acquisitions récentes. L'investissement peut être vu comme une assurance intergénérationnelle, mais aussi comme une vision systémique de l'action publique. Ici, le non-investissement risque de coûter en définitive plus cher à la collectivité publique.

« Les espaces verts de la ville sont de plus en plus saturés et le quartier se densifie. Évitions le trafic induit que provoqueraient des habitant·es en quête de verdure en périphérie si le quartier n'en disposait pas. Planifions un urbanisme de qualité pour toutes, en considérant les besoins de la population découlant des développements en cours, notamment l'agrandissement nécessaire du cycle de Cayla qui menace de se faire au détriment de surfaces vertes. » — Martin Gonzenbach, habitant de St-Jean

3.5 À la croisée des chemins : explorons un des possibles

Résumé des enjeux

À la croisée de logiques opposées, l'acquisition de la Campagne-Masset par la Ville de Genève constitue un moment révélateur des tensions qui traversent la fabrique urbaine ; gestion foncière à long terme versus contraintes budgétaires immédiates, valorisation du vivant et du patrimoine versus optimisation fonctionnelle du territoire, démocratie représentative (vote du CM) versus démocratie directe (référendum citoyen). Cette opération dépasse la seule question de l'achat d'un terrain, elle engage une certaine idée de la ville, de ses usages et de son évolution.

Située au cœur d'un tissu urbain densément bâti, la Campagne-Masset se donne à voir comme une clairière inattendue. Dans un quartier marqué par la pression foncière et une population qui devrait tripler entre 2013 et 2027, elle réactive un souhait persistant. Celui d'un véritable espace vert, porteur de respiration symbolique autant que physique, qui n'a été prévu par aucun plan ni PLQ ni PDQ.

Mais l'opération ne va pas de soi. L'absence de programmation pour la maison et le domaine, conjuguée aux contraintes patrimoniales et aux coûts financiers, nourrit un certain scepticisme. De plus, le processus révèle une configuration institutionnelle surprenante avec un Conseil municipal moteur, un Conseil administratif en retrait et un Conseil d'État étonnamment absent, alors même que ce secteur se transforme à grande vitesse.

Derrière l'enjeu foncier, c'est également la capacité des pouvoirs publics à anticiper des usages non rentables, mais essentiels qui se trouve interrogée. En ce sens, cette votation illustre la manière dont la ville se conçoit et se vit.

De plus, le projet peut se heurter à un obstacle électoral en automne prochain. Le sentiment de déconnexion de la population votante, qui ne réside pas à proximité immédiate du domaine et qui ne pourrait ne pas se sentir directement concernée, comme cela a été le cas en 1989. En effet, le domaine se situe en haut d'une montée et à l'extrémité de la Ville ce qui l'éloigne, voir l'exclue, du bassin de vie, voire même de l'imaginaire de nombreux·euses votant·es.

Or du côté des riverain·es concerné·es, l'impression d'injustice dans la répartition de la charge spatiale du territoire devient de plus en plus partagée et les habitant·es expriment le besoin de bénéficier, elles et eux aussi, d'un projet d'envergure dont le seul et unique objectif est d'améliorer l'habitabilité de leur quartier, sans devoir à nouveau céder des contreparties immobilières. Marina Janssens (entretien, 2025), résume, avec justesse, ce sentiment d'une jouissance différenciée du droit à la ville : « C'est comme si on nous disait, c'est trop beau pour vous. [...] On n'est pas à Cologny. Mais n'empêche que c'est du patrimoine, et c'est à tout le monde. ».

En tous les cas, opposant·es comme partisan·es semblent reconnaître la rareté et l'importance dans ce domaine : les uns, comme une ressource économique ; les autres, comme un bien commun majeur.

Un projet comme une hypothèse de dénouement

Rappelons-le, notre mémoire, initié dans le courant de l'été 2024, a vécu, comme le quartier, la mise en vente de la parcelle de ZEP comme un point de bascule. En effet, ce qui aurait dû être simplement un travail de fin d'études a été rattrapé par un débat majeur pour la ville. Dorénavant, le projet, que les pages prochaines dévoileront, porte en lui une certaine responsabilité vis-à-vis du récit de ce quartier.

Ainsi, nous avons choisi de faire de notre projet, non pas une affirmation, mais l'exploration d'une hypothèse. Pour autant, la formulation de cette dernière est orientée, par notre diagnostic déjà, qui en justifie sa pertinence, mais aussi par notre compréhension de ce qu'est - ou devrait être - l'urbain. En effet, le point de départ de notre réflexion projectuelle est que l'ouverture du domaine au public représenterait un acte dont le coût serait inférieur aux bénéfices - économiques ou non - engendrés pour l'ensemble des contribuables de la ville.

À partir d'une posture conceptuelle dont la toponymie proposée marque la signature, nous chercherons à mesurer l'étendue des possibles que la transformation de ce domaine patrimonial en parc public pourrait ouvrir, pour le canton comme pour le quartier. Le projet cherchera ainsi à compléter la démonstration de la pertinence de notre hypothèse, initiée dans la partie 2, mais aussi à proposer des orientations opérationnelles que les autorités publiques pourraient saisir en cas de confirmation démocratique de l'achat de la parcelle.

Avant de poursuivre, nous devons effectuer une dernière remarque. Notre projet ne cherchera pas à proposer une proposition générique de ce que devrait ou pourrait être un parc au XXIe, et ceci pour plusieurs raisons :

- Ce domaine est « unique et non répliquable » (Bailly, 2022) ;
- Ce quartier est « unique et non répliquable » (ibid.) ;
- Nous n'avons pas la prétention de pouvoir apporter cette réponse ;
- L'approche d'un urbanisme contextuel nous en empêche.

Pour autant, si nous cherchons uniquement à projeter ce parc dans ce quartier, il est indéniable que les propositions que nous ferons sont issues, à la fois, des enjeux contemporains que nous vivons, des pensées extérieures qui nous influencent, mais aussi des projets réalisés ailleurs. C'est d'ailleurs sûrement dans sa façon de figer une image des réalités contemporaines de l'aménagement d'un parc que se trouve la capacité générique de notre réflexion. Notons d'ailleurs ici que nous mobilisons la terminologie de parc par souci de lisibilité et de familiarité du mot, mais que nous confions aux actions et aux imaginaires proposés par notre projet le soin d'en préciser son acception.



Quelques réflexions sur la notion de Parc en 2025

La notion de parc est plurielle et contextuelle. Pour la Confédération, il s'inscrit dans la catégorie des espaces libres, définis comme des surfaces non bâties et à l'air libre (ARE, 2014). Toutefois, un parc ne se confond pas avec un square, un jardin familial ou une friche végétalisée. Il se distingue par sa taille, son accessibilité, sa composition paysagère et ses usages publics.

À Genève, l'idée de parc renvoie aux anciens domaines patriciens ouverts au 19e, souvent à l'initiative de familles bourgeoises ou par dons à la collectivité. Leurs aménagements s'inspirent du jardin paysager à l'anglaise, avec des vues cadrées, des circulations sinueuses et une nature soigneusement mise en scène. Ces espaces, partiellement transformés, mais toujours lisibles, forment une trame verte structurante qui vaut à Genève sa réputation de « Cité des parcs ».

Aujourd'hui, la création de nouveaux parcs relève d'opérations de reconquête du sol, sur d'anciens sites minéralisés ou délaissés. Le parc du PAV ou celui de la Pointe de la Jonction illustrent cette logique de régénération écologique - coûteuse et lourde - et d'adaptation climatique. Dans ce contexte, le mot parc tend aussi à devenir un élément de langage, employé pour adoucir l'image de projets plus techniques ou minéraux (Harvey, 2012), et répondre à une demande sociale croissante de nature en ville.



Fig. 3.16 - La Perle-du-Lac



Fig. 3.17 - Projection de la Drize dans le PAV

L'ouverture potentielle d'un domaine patricien en 2025 ferait de la Campagne-Masset un parc unique : un héritage paysager de la même époque et nature que la Perle du Lac ou le parc des Eaux-Vives (soit un espace de pleine terre fortement arboré) aménagé selon une vision contemporaine d'un paysage politisé.

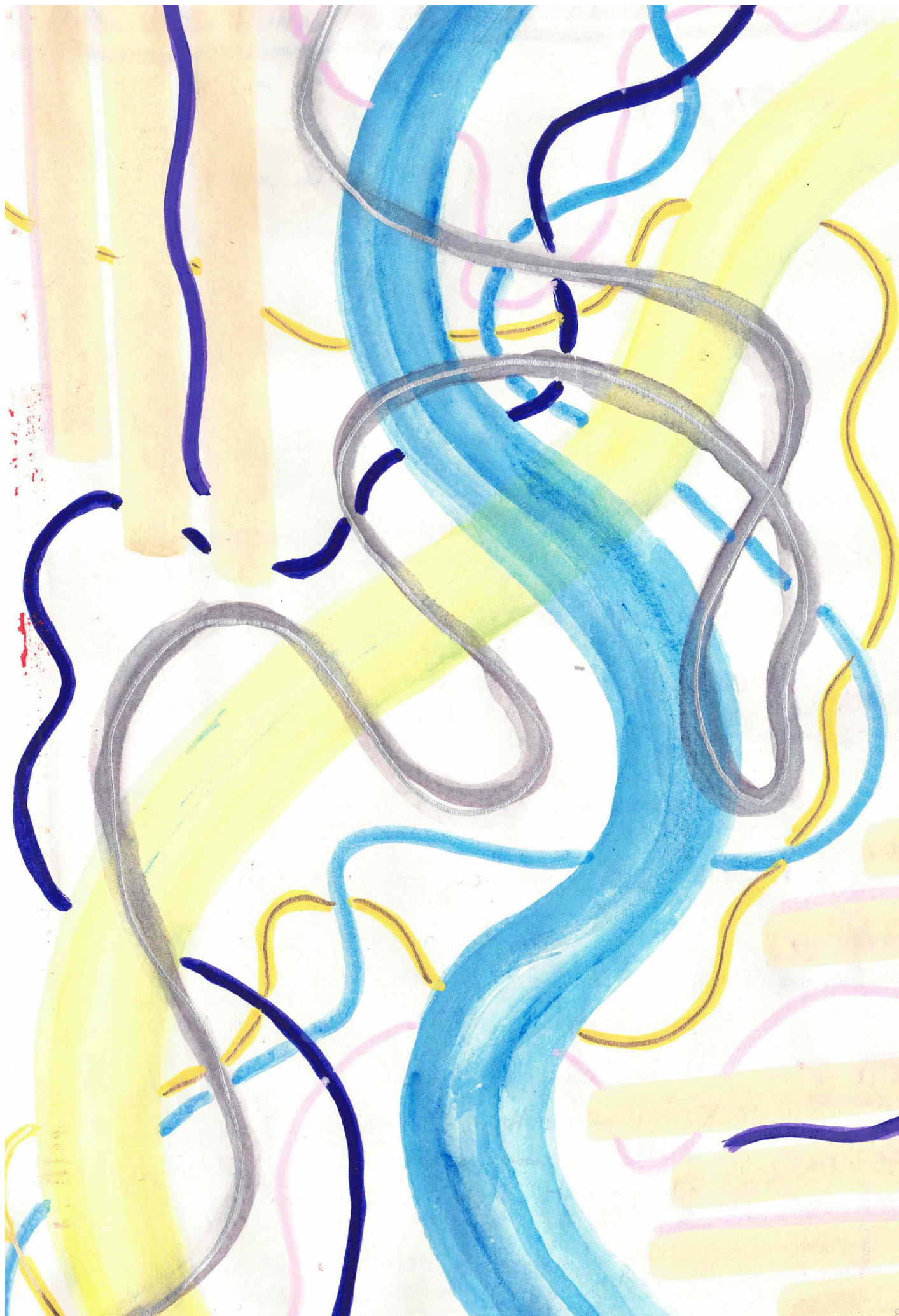


Fig. 4.1 - Dessin abstrait

PARTIE 4

PROJET : DE LA CAMPAGNE - MASSET AU PARC CHÂTELAIN

- 4.1 Un nom de projet comme posture d'action
- 4.2 Vers un commun transformateur : un parc, suture des continuités régionales
- 4.3 Vers un commun transformateur : les promesses d'un parc à son quartier
- 4.4 Un parc des possibles : vocations et imaginaires

4.1 Un nom de projet comme posture d'action



Nommer un projet territorial, c'est adopter une posture. C'est inscrire un lieu dans un récit, orienter les imaginaires, donner une direction au projet. Choisir le nom Châtelaine traduit une recherche, celle de révéler un déjà-là : un tissu latent de significations que le paysage, compris comme « partie du territoire dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques » (Vanuxem, 2021), porte en lui. Il s'agit alors, pour nous concepteur·rices, d'écouter, d'observer, de ressentir, pour accompagner le quartier à exprimer ce qu'il sait déjà de lui-même. Refuser d'imposer un récit extérieur, même vertueux, à un territoire perçu comme passif. Cette ambition d'humilité ne débouche pas sur une solution technique pour autant, mais sur la proposition d'un projet urbain renouvelé, fondé sur une lecture située que le projet ne fige pas, mais prolonge.

Nommer ainsi, c'est amorcer un renversement, non par un geste spectaculaire, mais par des transformations discrètes, portées par un acte majeur - l'ouverture d'un domaine privé - et des actions légères, adaptatives, réversibles.

Châtelaine, la communale

Châtelaine, domaine mère de la Campagne-Masset, porte en elle le souvenir de prés communaux, ouverts, traversés librement. Réactiver ce nom, c'est rappeler un rapport au sol fondé sur l'usage et la relation, plutôt que sur l'exclusion. Ce territoire témoigne du basculement opéré par la modernité industrielle : la confiscation progressive des communs au profit d'une propriété conçue comme droit quasi absolu. « C'est la folie des lois, écrivait Olmsted, qui a permis aux classes privilégiées de monopoliser les moyens de gratification esthétique que nous offre la nature » (Olmsted, 1865).

Ici, marcher devient un acte politique de revendication à l'espace urbain et permet de « rattacher les territoires morcelés par la privatisation » (Vanuxem, 2021). Ce **droit de déambuler**, la Cour de cassation italienne le confère aux Romains, en 1887 déjà, en leur permettant de traverser les jardins de la famille Borghèse, au nom du bien collectif supérieur au droit de propriété. Une pensée topologique émergeait déjà : celle de lieux interdépendants, reliés par le besoin commun de circuler. « À défaut de ressusciter les communaux, la lutte pour le droit de cheminer pourrait réactiver le sens du commun » (ibid.). Réinvestir Châtelaine, c'est s'inscrire dans ce mouvement : relier par le corps, par des continuités discrètes mais décisives ; une transgression douce, mais structurante.

Châtelaine, la résistante

Châtelaine porte en elle une histoire de résistances ancrées dans un territoire soumis à de fortes pressions. Dès les années 1980, les habitant·es ont revendiqué un droit à la ville (Lefebvre, 1958) : un droit d'usage, de présence, d'implication, affirmant « la priorité de la valeur d'usage » sur la valeur d'échange et appelant à des « espaces publics, favorables au bonheur » (Gaudin, 2021). Le projet de parc prolonge cette lutte dans une forme renouvelée : celle d'un **droit au paysage**. Ce droit, rappelle Gaudin, ne se limite ni à l'accès à une nature mise en scène ni aux seules protections environnementales ou patrimoniales. Il exprime l'attachement à des milieux de vie concrets, « marqués par la présence et les besoins de populations, leur appartenance à des lieux singuliers et instables » (ibid.). Cette pensée critique du paysage, que l'on croit récente, était déjà formulée par Olmsted en 1865 pour qui « la création de grands espaces publics constitue un devoir politique », face à l'injustice d'un paysage réservé aux plus riches (Olmsted, 1865).

Nommer un domaine autrefois privé Châtelaine, c'est reconnaître à ce quartier un droit ardemment obtenu : celui de jouir également d'un paysage qui, loin d'être décor, porte en lui les traces d'une lutte pour la justice systémique.

Châtelaine, la mémorable

Nommer ce parc Châtelaine, c'est à l'inverse refuser la tabula rasa mémorielle d'un territoire marqué par son passé bourgeois. Dans un quartier en mutation rapide, le patrimoine matériel offre une permanence, des repères partagés qui composent un socle de résilience face à la solastalgie. Mais le **palimpseste urbain n'impose pas un récit unique** ; il peut être relu à l'aune des enjeux d'aujourd'hui. Cette toponymie exprime ainsi un double mouvement : la continuité et la bifurcation.

Au nom d'un patriarche privilégié, symbole d'une logique d'occupation dominatrice, extractiviste et excluante, nous préférons substituer une figure que l'histoire a relégué dans l'ombre : la châtelaine. Non comme un personnage, mais comme une idée : celle d'une veille, d'un soin actif porté à un lieu qui n'est pas possédé. En rendant visible ce qui fut tenu à distance - usages ordinaires, figures secondaires, gestes d'entretien - on fabrique une mémoire vivante, capable d'accompagner les transformations sans rompre les attachements.

Châtelaine, la soignante

La châtelaine prend soin. Dans une ville qui devient, chaque été, davantage inhospitalière au corps, accéder à un paysage naturel n'est plus un luxe : c'est un **droit vital**. Dans un quartier dense et minéralisé, le paysage devient un refuge, un levier climatique et un espace de santé. Autrefois, les campagnes patriciennes permettaient aux élites de fuir temporairement la ville insalubre. Aujourd'hui, ce droit de fuite de la ville dégradée, s'est déplacé plus loin encore, rendu possible par le développement d'infrastructures de transport rapide. Henri Lefebvre critiquait dès les années 1970 ce modèle qui péjore la qualité urbaine pour permettre aux plus favorisé·es de l'abandonner : un droit à la campagne construit contre la ville, aux dépens de celles et ceux qui y restent (Gaudin, 2021).

Face à cela, l'intérêt public à ouvrir une réserve de fraîcheur dans un tissu urbain dense ne peut plus être subordonné au droit privé de jouir d'un paysage clos. Nommer ce parc Châtelaine, c'est affirmer cette posture de soin : transformer un héritage exclusif en bien commun, au service d'une vision holistique et égalitaire de la santé.

Châtelaine, la conviviale

La Châtelaine est aussi celle qui crée les conditions matérielles du lien, les entretient dans le temps, les renouvelle au quotidien. Nourrice de la vie du domaine, elle incarne cette posture discrète, mais décisive, faite de gestes d'accueil que l'on remarque à peine, mais qui, pourtant, maintiennent les relations vivantes. Ainsi, à l'image de Gilles Clément (2020) qui **cultive son jardin**, coupe ici, laisse pousser là, non pas en maître mais en observateur attentif, le·la concepteur·rice devient celui ou celle qui accompagne sans diriger. Comme la Châtelaine, il ou elle veille aux équilibres subtils, à l'harmonie des cohabitations, à la santé silencieuse du lieu. Une posture d'écoute active, fondée sur la relation plus que sur l'intervention, où chaque geste devient un ajustement, chaque choix une réponse au vivant, à l'usager, au territoire. « Penser l'espace urbain [...] comme un continuum unique et le territoire comme un corps certes fatigué, mais tramé d'énergies que l'équivalent d'un travail d'acupuncture permettrait de ranimer » (Bailly, 2022).

Cette posture s'oppose à une conception de l'urbanisme comme simple opération de mise en forme, où l'on construit puis s'efface. Elle affirme, au contraire, la nécessité d'une animation urbaine continue, une présence humble mais active, attentive à l'étoffe des relations sociales. Ainsi, la Châtelaine tisse un maillage de gestes et d'usages, qui soutiennent, dans le temps long, la vitalité d'un territoire.

Châtelaine, la familière

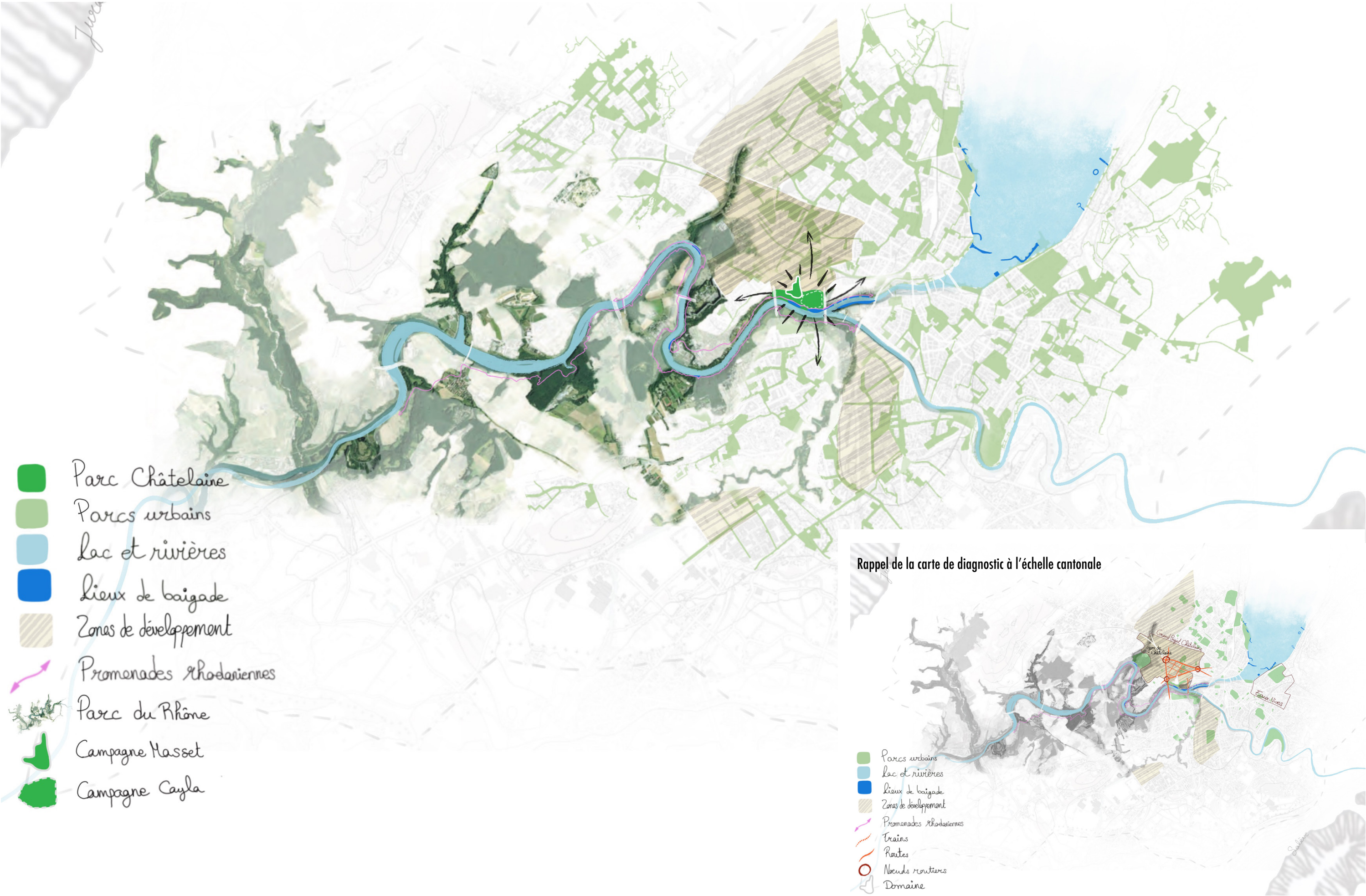
Mais avant tout, Châtelaine est un quartier. Un nom vivant, déjà là, pratiqué quotidiennement par ses habitant·es. Ce n'est pas un concept, ni un récit venu d'ailleurs, mais une réalité urbaine que l'on habite, que l'on traverse, que l'on nomme sans y penser. Aucun parc aujourd'hui ne porte ce nom : l'enjeu n'est donc pas d'ajouter un symbole, mais de reconnaître une présence. Rien de grandiloquent, mais une **inscription concrète dans l'ordinaire**.

« La piste d'un droit au paysage, c'est se tourner avant tout vers nos usages quotidiens, nos attentes vis-à-vis des lieux les plus proches : le chemin de l'école ou du travail, le coin de rue, nos trajets de promenade. Ce que nous voyons de nos fenêtres » (Gaudin, 2021).

Le droit au paysage ne se déclame pas : il s'incarne dans des gestes simples, des transformations modestes mais décisives, qui rendent la vie plus juste, plus douce, plus vivable. En cela, nommer le parc Châtelaine marque le dernier renversement : celui d'un domaine patricien exclusif qui devient ressource partagée d'un quartier populaire.

Un lieu d'exception, non pas figé dans sa valeur, mais mis en relation avec le tissu environnant, au service d'une habitabilité physique et sociale. Par son ouverture, ses connexions, ses usages futurs, le parc devient un commun essentiel, activateur d'une trame socio-écologique en dormance, point d'ancrage d'un rhizome capable de relier, enfin, les îlots dispersés d'un quartier morcelé.

4.2 Vers un commun transformateur : le parc Châtelaine, suture des continuités régionales



1. Un parc majeur pour le canton

La transformation du domaine en parc public ne constitue pas un simple geste local : elle vient renforcer le statut de Genève comme « cité des parcs ». Si La Grange, Bertrand, l'Ariana ou la Perle du Lac incarnent déjà ce réseau structurant, le parc Châtelaine, par sa position au seuil de la ville dense, offre une valeur stratégique singulière. À la différence du parc Geisendorf, pensé pour un périmètre immédiat, Châtelaine a le potentiel d'un parc intercommunal, capable de relier les fragments urbains et de prolonger la pénétrante végétale du Rhône jusqu'au cœur du quartier.

Ce geste s'inscrit dans l'histoire de la planification paysagère genevoise et concrétise, en partie, l'ambition formulée dans les années 1930 par Bodmer et Braillard, dans la lignée de Olmsted et son Park System.

2. Un parc pour mettre en oeuvre l'infrastructure métropolitaine socio-écologique

Cependant, cette ouverture ne doit pas être réduite à une logique d'équipement vert : elle porte en elle l'opportunité d'opérationnaliser ce que Paola Viganò (2023) nomme une « infrastructure métropolitaine de continuité socio-écologique ». Dans un périmètre historiquement marqué par l'expérimentation d'habitats alternatifs - cités-jardins, logements ouvriers, coopératives - le parc peut devenir le laboratoire vivant d'un urbanisme de transition.

Il ne s'agit plus d'opposer la nature à la ville, mais d'inventer des zones spéciales, selon les termes de Viganò : des espaces ouverts, mais non indifférenciés, au sein desquels peuvent coexister différentes formes de gestion, de production alimentaire, de services publics, d'activités économiques locales et de régimes de soin. Ces zones, loin des grilles fonctionnelles modernes, intègrent les espaces ouverts et construits, les services écosystémiques de régulation, de support et de production, les mobilités actives, les formes de cohabitation plus justes. Elles révisent le projet biopolitique moderne, et, par là, tentent de restaurer une ambition perdue : « celle du droit universel à une vie meilleure » (ibid).

3. Un parc pour recoudre le Grand Projet Châtelaine à une ville vivante

C'est aussi dans cette perspective que le parc peut reconfigurer le Grand Projet Châtelaine. Longtemps envisagé comme une opération de densification autour d'un nœud de transport, il peut aujourd'hui basculer vers un projet de réparation urbaine. En faisant du paysage, et en particulier du Rhône, son élément structurant, le parc permet de dépasser une vision fonctionnaliste du développement pour renouer avec une forme d'habiter vivante, relationnelle, située.

Le fleuve devient ici une colonne vertébrale, un lien organique entre milieux et usages, entre les mobilités douces et les pratiques de proximité. Le parc agit comme une suture : entre le cœur dense de la ville et ses marges, entre les séquences disjointes du quartier, entre Genève et Vernier, entre l'ancien et le nouveau. Il transforme un quartier-archipel, morcelé et défensif, en un espace traversable, habité et irrigué par une trame bleue et verte.

Comme le formule Viganò (2021) : « Les nouveaux habitants de la métropole cultivent, chacun, leur morceau de jardin et de métropole, organisé par un espace public territorial le long de l'eau ; chacun l'aménage et en suit la logique, car c'est son infrastructure de base, le degré zéro de l'habitabilité de sa portion de métropole ». Ce degré zéro d'habitabilité, nous l'envisageons comme une trame fertile : une infrastructure partagée qui, loin de neutraliser les différences, les rend fécondes. C'est en partant du fleuve, de la gare future, des chemins existants, des savoirs-faire locaux, que peut se développer une centralité douce et active, en résonance avec les usages et les aspirations des habitant·es.

4. Un parc qui contribue à la justice spatiale territoriale

Enfin, ce geste répond à une exigence concrète de justice territoriale. Le quartier 1203 est l'un des plus denses du canton, mais aussi l'un des plus pauvres en espaces de respiration. La rareté des grands parcs publics, la minéralisation du tissu, la fragmentation des continuités écologiques y renforcent une vulnérabilité climatique de plus en plus perceptible. À l'inverse des quartiers bordant le lac, où les parcs sont nombreux et continus, ici les habitant·es doivent composer avec une offre parcellaire, saturée, souvent inadaptée aux usages du quotidien.

Offrir un parc de grande ampleur dans ce contexte, c'est non seulement rééquilibrer l'accès aux aménités écologiques à l'échelle de la ville, mais aussi reconnaître que certains territoires ont été historiquement délaissés dans les politiques paysagères. C'est inscrire un droit au paysage dans une politique concrète, et faire du soin aux milieux un levier de réparation urbaine et de préparation climatique.

4.3 Châtelaine, les promesses d'un parc à son quartier

1. Réparer les liens

- influence du parc
- espaces publics
- équipements publics

2. Ouvrir le domaine

- intimité à préserver
- fronts urbains à débarrasser
- obstacles à lever

3. Faire du parc un phare

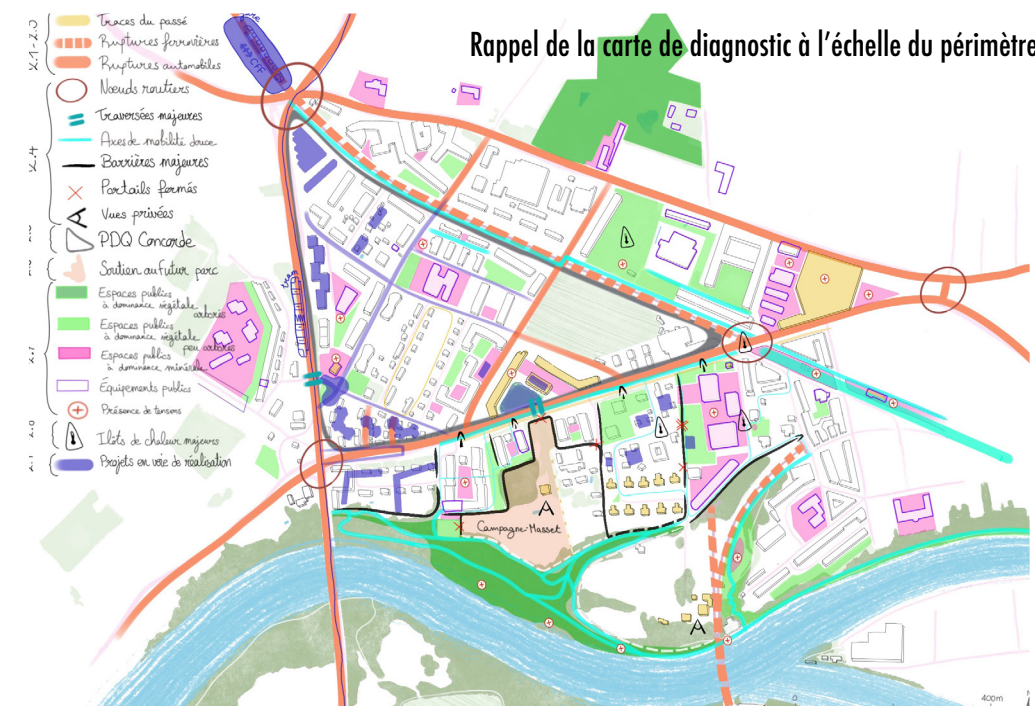
- portail à valoriser

4. Créer une trame d'espaces publics

- ouverture
- points d'attention

5. Faire ruisseler le vivant en améliorant l'existant

- amélioration
- barrières végétales à épaissir



Actions du projet :

1. Arboriser et diversifier la végétation pour en faire un îlot de fraîcheur.
2. Épaissir et végétaliser la traversée piétonne pour prolonger la continuité entre les parcs.
3. Ouvrir et diversifier les usages du cimetière pour en faire un parc calme.
4. Réduire la vitesse, végétaliser et créer des espaces de séjour pour en faire un carrefour vivant.
5. Marquer une zone de rencontre et proposer un traitement paysager de la route pour donner la priorité aux piétons.
6. Supprimer le stationnement en surface et aménager la rue à hauteur d'enfant pour en faire une bande ludique.
7. Désimperméabiliser, végétaliser et diversifier les aménagements pour en faire un préau vivant.
8. Réserver l'accès automobile aux ayants droit pour en faire une zone à dominance piétonne.
9. Créer une passerelle paysagère pour poursuivre la promenade du Rhône.
10. Créer une place pour valoriser le seuil du parc.
11. Créer une passerelle pour connecter les établissements scolaires à l'espace de jeu.
12. Construire une plateforme et améliorer l'accessibilité des PMR pour valoriser le seuil du parc.

1. Réparer les liens

Dans un tissu urbain archipélisé, façonné par des cloisonnements successifs et des ruptures d'échelle, la réalisation du parc Châtelaine constitue une opportunité de suture. Par sa position charnière, il agit comme un point d'appui pour retisser les mailles discontinues du quartier, reliant les poches d'habitat, les équipements, les cheminements écologiques et les pratiques sociales aujourd'hui dissociées. En effet, « la très grande majorité de la ville de demain est déjà là. Il va falloir partir à la reconquête des trames urbaines qui sont notre lot quotidien » (Lavadinho, 2025).

Dans cette logique, l'activation d'un grand domaine en bien commun peut en faire un opérateur d'espaces publics : « la mise en commun d'espaces intermédiaires - entre figure et fond - contribue à une réalité augmentée de l'espace public » (Declève, 2022). Ce processus d'augmentation se joue à plusieurs niveaux : renforcement de la domanialité publique, multiplication des réticularités, émergence de monumentalités diffuses. Ce sont ces voisinages multiscalaires, ces résonances nouvelles entre les échelles du quotidien et les régularités du territoire, qui permettent à la fois d'étoffer le maillage, de diversifier les pratiques, et de raviver le désir de liaison dans la ville (ibid.).

Le parc Châtelaine peut alors être compris comme une pièce d'assemblage, point de départ de continuités écologiques et sociales qui déplacent les polarités, rééquilibrent les flux, transforment les lisières en seuils. Grâce aux outils très concrets que Lavadinho (2025) propose, la ville fonctionnelle laisse place à celle de la relation.

2. Ouvrir le domaine et le connecter à l'existant

L'ouverture du parc Châtelaine repose sur un travail précis des lisières, aujourd'hui marquées par des grillages ou des murs, pour établir des relations qualitatives avec les entités urbaines voisines. Il s'agit de créer des ouvertures ciblées, imposées par les contournements actuels, en révélant des accès latents et en valorisant ceux déjà existants.

À l'est, des **servitudes de passage** sont négociées, accompagnées d'un épaississement végétal assurant à la fois une continuité piétonne vers le parc et l'intimité des anciennes dépendances de la Campagne-Masset. Au sud, la lisière **forestière est renforcée** mais ponctuée de percées, permettant de relier les futures usager·ères aux promenades rhodaniennes (signalées par une ligne verte).

À l'ouest, **deux nouvelles continuités piétonnes** sont instaurées : l'une s'appuie sur un passage préexistant à travers les Jardins-du-Rhône pour connecter le parc à Michée-Chauderon ; l'autre relie l'allée ombragée du parc à la cour de la résidence des aîné·es, leur offrant un accès tempéré et direct. Le portail qui cloisonnait le domaine du parc à chiens et des équipements sportifs est supprimé, rétablissant des liens fonctionnels avec l'école et le parc de Châtelaine.

Ce travail d'ouverture s'accompagne d'un traitement différencié des lisières : certaines bordures sont épaissies pour **préserver l'intimité** des riverain·es (ligne orange), d'autres rendues poreuses pour **permettre une mise en dialogue** avec le tissu urbain (discontinuité jaune), tout en ménageant des cadrages visuels sur le cœur végétal du parc.

Enfin, une attention particulière est portée à la conception des seuils, entendus comme ces espaces de transition entre deux sous-espaces internes qui, selon Lavadinho (2025), créent des zones d'indécision, propices à la pause, à la contemplation ou à l'orientation. **Travailler ces seuils**, c'est ralentir les flux, suggérer sans imposer, et guider les choix de parcours de manière douce.

3. Faire du parc un phare

Une fois relié aux éléments voisins, l'ouverture du parc Châtelaine vise à en faire une centralité majeure, capable de soulager les tensions d'autres espaces publics devenus secondaires. En s'appuyant sur les principes de Sonia Lavadinho (ibid.) - lisières comme cordons de sociabilité, effets-phare comme repères dans la marche, seuils comme rythmes de ralentissement - le projet cherche à transformer les points d'entrée du domaine en situations d'accueil, de rencontre, de rayonnement.

Le **portail patrimonial**, aujourd'hui à peine perceptible, est ainsi requalifié comme porte majeure du parc et repère pour le quartier. Une zone de rencontre est aménagée dès le pied du portail, avec un traitement paysager de la voirie qui donne la priorité aux piétons et fait rayonner le parc dans le quartier, en le connectant notamment au parc de la Coop (action 5). Par la végétation, le dessin du sol et la hiérarchisation des flux, l'espace gagne en épaisseur et en lisibilité. Cyclistes, piétons ou automobilistes perçoivent de loin ce changement de rythme, ce glissement de la circulation vers l'arrêt. La traversée entre les barres Honegger et le domaine rappelle presque le rôle d'une place centrale, vivante, impulsée par un parc qui déborde et qui s'impose aux flux fonctionnels.

Cette porte d'entrée principale se voit doublée d'**entrées secondaires valorisées** :

- Au sud-est, un nouveau seuil est créé à la jonction du chemin William-Lescaze, de l'école de Cayla et de l'entrée du chemin forestier descendant vers le Rhône. Ce rond-point de rebroussement, vestige d'une voirie non pensée, devient **place de respiration**, de pause et d'animation (action 10).
- Au sud-ouest, au pied de l'ancienne station de pompage des eaux usées de Saint-Jean, l'accessibilité est renforcée pour les personnes à mobilité réduite. Une **plateforme belvédère** est imaginée au-dessus du Rhône, comme un balcon habité, un seuil contemplatif connecté visuellement au parc de la Jonction (action 12).

4. Créer une trame d'espace public

Dans un troisième temps, le projet vise à tisser une trame de traversées secondaires afin de relier le parc Châtelaine aux poches voisines par une série d'interventions ciblées sur les chemins du quotidien. Ces actions permettent non seulement de faciliter les mobilités, mais aussi d'ancrer l'expérience de la ville dans le corps, dans l'interaction avec les autres et avec le vivant (Lavadinho, 2025).

La première intervention consiste à **sécuriser la traversée de l'avenue d'Aire**, en aménageant une zone de rencontre au droit du portail principal (action 5).

La seconde action transforme l'avenue des Eidguenots, rue aujourd'hui au cœur d'un espace en mutation, en **bande ludique** (ibid.) que les enfants, nombreux ici, peuvent investir et explorer (action 6). Par la suppression du stationnement en surface, l'ouverture des portails reliant le préau du cycle, et un aménagement à hauteur d'enfant, cette rue retrouve son caractère vivant en accueillant jeux, marches lentes, déplacements doux et espaces de séjour. La ville devient ici terrain d'apprentissage de la citoyenneté, où se vivent cohabitation, négociation, découverte de l'altérité.

Une troisième intervention vise à requalifier le nœud d'inflexion (ibid.) incontournable entre l'école de l'Europe et le cycle de Cayla (action 4), aujourd'hui peu lisible et traversé chaque jour par de nombreux enfants et personnes adolescentes. Par la réduction de la vitesse, la végétalisation et l'ajout d'espaces de séjour, ce point de friction devient un **carrefour vivant**, un lieu de transition apaisée, une interface de connexion entre Charmilles, Saint-Jean et le parc.

Dans ce même esprit, nous proposons de réactiver une infrastructure oubliée : la **passerelle** reliant le parc du Promeneur Solitaire à l'école de Cayla (action 11). Ce lien suspendu reconnecte non seulement les élèves à un espace de jeu et de nature, décroïsonne les équipements publics et offre aussi aux habitant·es de Saint-Jean un accès direct au parc Châtelaine.

Enfin, le maillage est complété par une **passerelle paysagère** sous le pont Butin, qui permettrait de prolonger la promenade du Rhône sans rupture, en alternative à l'actuel passage souterrain, minéral et peu engageant (action 9). Cette intervention offre une expérience sensorielle du grand paysage et ancre le parc dans une continuité territoriale, à l'échelle du fleuve.

5. Faire ruisseler le vivant en améliorant l'existant

Ce système de connexions ne profite pas qu'au secteur étudié : il revitalise l'ensemble du réseau d'espaces publics du périmètre.

Le **cycle de Cayla**, souffrant d'un préau en manque d'aménités, est désimperméabilisé, végétalisé et ses aménagements sont diversifiés en faisant finalement un préau vivant (action 7).

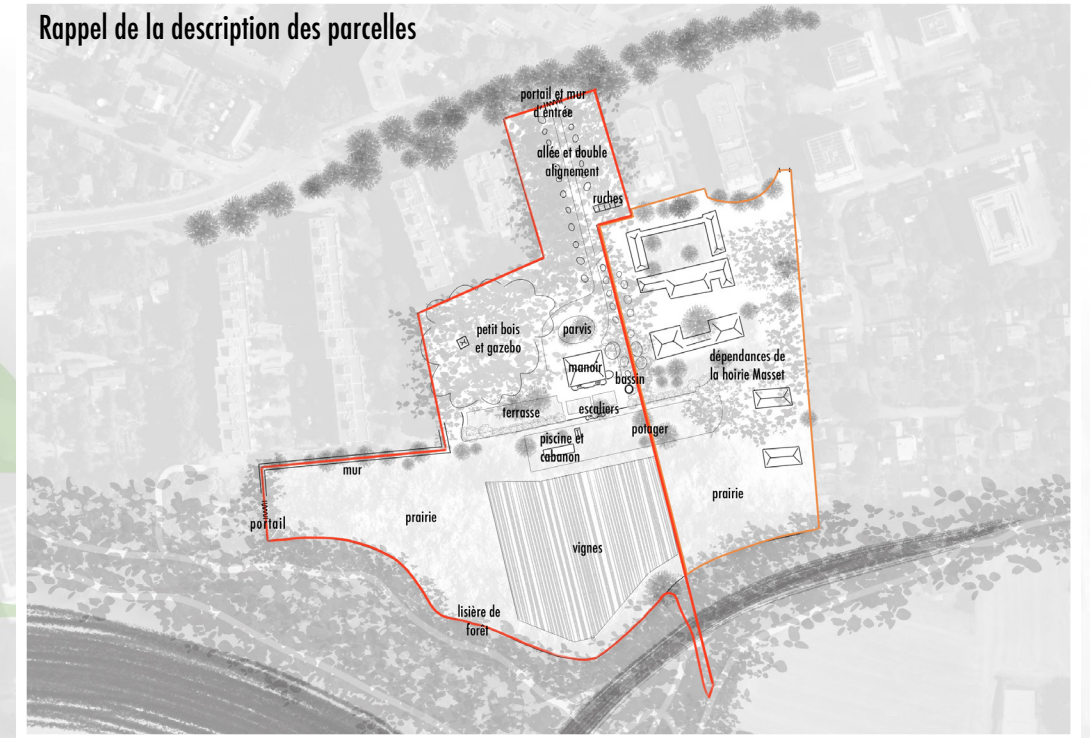
Afin d'améliorer l'expérience vécue du site proche du cycle et de l'école de Cayla, l'accès automobile d'une partie de la rue du Contrat-Social et du chemin William-Lescaze est réservé aux ayant droit et est aménagé comme cheminement en lisière de forêt, amenant le parc à traverser l'**école primaire de Cayla** (et à rafraîchir son préau minéral) (action 8).

Plus au nord, le **cimetière de Châtelaine** est ouvert et ses usages sont diversifiés, pour qu'à l'image du cimetière des Rois, il devienne un parc calme, participant au ressourcement des habitant·es (action 3). Voisin, le **parc Hentsch** quant à lui est arborisé et sa végétalisation est diversifiée créant un nouvel îlot de fraîcheur pour le quartier qui en manque (action 1). Profitant de la promiscuité de ces deux dernières actions, la traversée piétonne reliant ces deux espaces est épaissie et végétalisée afin de prolonger la **continuité entre les parcs** à l'échelle du périmètre élargi, les reliant du Rhône aux Franchises, en passant par le futur parc devant la Coop (action 2) et invitant à la poursuite de cette trame jusqu'à la campagne saconnésienne.

4.4 Châtelaine, le parc des possibles : vocations et imaginaires



Rappel de la description des parcelles



Sept vocations, sept visages du parc

- Protéger** : un écrin de biodiversité où la faune et la flore trouvent refuge, où les sols, l'eau et les arbres sont considérés comme des alliés du vivant.
- Partager** : un lieu de convivialité et de rencontre, où des espaces ouverts invitent à l'échange spontané et aux usages collectifs.
- Apprendre** : un terrain d'éducation en plein air, où les curieux·euses découvrent les cycles de la nature et les savoirs du territoire.
- Expérimenter** : un laboratoire à ciel ouvert, où l'on teste de nouvelles manières de jardiner, de construire, d'habiter, de cohabiter avec le vivant.
- Bouger** : des espaces à dominante de jeux libres, non déterminés, inclusifs et multigénérationnels, où le corps trouve à s'exprimer.
- Jouer** : des installations ludiques, modestes ou inventives, qui stimulent l'imaginaire et favorisent l'appropriation par les plus jeunes.
- Se détendre** : une mosaïque d'espaces calmes, ombragés ou ensoleillés, pour se ressourcer, s'asseoir, lire, contempler, respirer.

1. Un parc évolutif et chronotopique

Le projet du parc Châtelaine se structure autour de sept vocations principales : protéger, partager, apprendre, expérimenter, bouger, jouer et se détendre. Si elles sont spatialement localisées dans notre proposition, ces vocations ne doivent pas être lues comme des fonctions exclusives. Dans la réalité vécue, elles s'entrelacent, se superposent, s'effacent ou se déplacent. Loin d'un parc segmenté, il s'agit ici d'un espace poreux, multiforme et réversible, qui accueille sans hiérarchie les différentes manières d'être ensemble. Un refuge ouvert à toutes les générations, où les usages ne sont pas prédéterminés, mais constamment réinventés par celles et ceux qui l'habitent, ne serait-ce qu'un instant. Un parc chronotopique (Lavadinho, 2025), dont la temporalité et la spatialité évoluent en fonction des pratiques, des saisons et des parcours.

2. Un parc comme terrain d'expérimentation bio-politique

Ces vocations ne sont que le reflet d'une lecture située, teintée sans doute de nos propres envies. Or, selon nous, le principal potentiel de l'ouverture de ce domaine réside ailleurs : offrir au quartier le support d'un nouveau récit à co-écrire par ses habitant·es elles·eux-mêmes. Ainsi, un territoire dont l'identité s'est construite dans la lutte pour les reliquats d'une densification sans ménagement peut trouver, dans ce projet commun, l'opportunité de se reconfigurer autour d'une dynamique de construction tournée vers la seule amélioration continue du cadre de vie commun.

Ici, ce n'est pas une démarche participative que nous esquissons, mais une délégation de compétences. En effet, dans ce territoire, les autorités publiques disposent d'un levier rare : celui de pouvoir s'appuyer sur une communauté déjà organisée, dont l'histoire de mobilisation donne à voir une capacité d'agir réelle et où le participatif se transforme en une culture de la co-réalisation. Et peut-être est-ce par cette capacité habitante, de transgresser les normes et les fonctions, que peut se concrétiser un véritable projet socio-écologique. Car, comme le suggère le penseur de l'approche bio-régionale cité avec lequel nous avons initié notre parcours, il est sans doute « tout bonnement impossible pour des institutions qui ne sont pas suffisamment basées sur les principes naturels de comprendre et de se confronter aux complexités profondes du monde de Gaea » (Sale, 1985).

L'expérience de la Maison de Quartier le confirme : le retrait progressif de l'État des politiques de cohésion sociale dans les années 1980 a permis l'émergence de formes d'organisations locales innovantes et durables, qui ont su réinventer l'animation socio-culturelle à partir des réalités du terrain.

Dans cette perspective, nous pensons que « le lieu des prises de décision [...] devrait être la communauté : un groupement où les gens se connaissent et connaissent leur environnement, où les données nécessaires à la résolution des problèmes sont disponibles, où les décisions ont de bonnes chances d'être justes ou effectuées avec compétence » (ibid). En somme, notre hypothèse est que la gouvernance continue du parc doit être pleinement déléguée aux habitant·es, tout en étant soutenue activement par les autorités publiques et les professionnel·les de l'aménagement, pour saisir cette opportunité unique d'expérimenter l'avènement d'un nouveau projet biopolitique.

3. L'idée du parc de demain que le récit révèle

Au regard de ces recommandations, nous avons souhaité produire une image mouvante d'un parc comme univers de possibles. C'est aussi dans une logique de valorisation du savoir habitant, prémisses d'un projet collectif, que la majorité des illustrations s'y trouvant ont été réalisées par les adolescent·es en atelier. Nous les avons simplement distribuées suivant notre regard et complétées parfois pour les mettre en lien, à l'image de la châtelaine qui déplace un fauteuil ou ajuste une lumière pour créer un cadre propice à la relation.

En point final qui ouvre plus qu'il ne ferme, nous nous ressaisissons du récit pour dépasser une description fonctionnelle du projet et l'explorer dans sa complexité. Ainsi, comme les adolescent·es en juin, nous faisons vivre ces six personnages comme autant de portes d'entrée pour comprendre la manière dont l'activation de ce bien patrimonial pourrait contribuer à la vie quotidienne des habitant·es du quartier et au territoire genevois entier.

Ces récits ne prétendent pas à l'exhaustivité. Chacun d'eux illustre une manière différente de s'y projeter et de partager la gouvernance des espaces, mais tous dessinent une même idée : celle d'un lieu pluriel, poreux, traversé d'usages multiples, où humains et non-humains cohabitent.



Imrane - 10 ans - fréquente l'école des Jardins-du-Rhône. Dans ce parc élargi qui prolonge la cour de récréation et la rafraîchit, elle grimpe sur un mur réhabilité en voie et géré par un club d'escalade. Il est orné d'une fresque faite par les enfants du quartier et l'ancien propriétaire du domaine, l'artiste Zep. Avec ses amies, elle traverse l'allée bordée d'arbres où quelques agrès sportifs rivalisent avec le City de Saint-Jean. Fatigué, le groupe s'allonge dans la prairie en lisière de forêt, et improvise un pique-nique, là où la vue s'ouvre et où le silence apaisant contraste avec le tumulte de l'avenue plus haut. Chanceuse, ses parents la laissent crapahuter librement : les cheminements apaisés du secteur l'invitent à explorer, à tisser ses propres cartes d'un quartier réinventé.

Julien - 30 ans - est un jeune père qui profite de l'accueil libre organisé par la Ville pendant l'été. Son enfant joue avec les animateur·ices de la matériauthèque, transformant la forêt en terrain d'aventures : cabanes, recoins calmes, clairières partagées. Lui-même rejoint un groupe d'adultes mobilisé·es pour s'occuper des vignes du parc avec des étudiant·es de l'HEPIA et des apprenti·es du Domaine du Paradis. Ensemble, ils·elles y testent la résilience climatique du raisin à Genève, terre de vin. Plus tard, il assiste au Forum 1203, instance de cogestion du parc, où l'ordre du jour porte sur la prolongation de la fresque habillant le mur d'escalade du parc. Pour Julien, ce lieu n'est pas seulement un parc : c'est un endroit où il rompt l'isolement, rencontre d'autres parents et s'engage pour la communauté.



Sportive, créative et ambitieuse, **Ana** - 25 ans - est avocate pour le collectif « Rhodania ». Ce groupe a fait de la villa de maître l'Ambassade du Rhône - une vraie, avec un beau drapeau à l'entrée - où se mêlent les nationalités et les disciplines, entre sciences, arts et politiques. Fruit d'un partenariat entre l'HEPIA, la HEAD, et l'UNIGE, expérimentations botaniques, résidences artistiques, conférences, mais aussi espace d'accueil pédagogique des publics - en particulier, des enfants - en font un espace de décroisement des pensées. Pour se détendre, Ana s'installe sur la terrasse de la buvette tenue par un couple du quartier qui, en échange d'un loyer modéré, prennent aussi soin d'une partie du parc. Pour elle, le parc est un espace hybride, à la fois lieu de travail, de recherche et de convivialité, où s'inventent de nouvelles alliances entre société et vivant.

Curieuse, dynamique et autonome malgré quelques difficultés à marcher, **Sabrina** - 78 ans - vit à la résidence des aîné·es voisine. Elle se souvient du temps des murs, quand ce parc était clos et silencieux. Aujourd'hui, depuis sa fenêtre, elle aperçoit les enfants jouer : la rumeur joyeuse a remplacé le vide. Après avoir récupéré son petit-fils à la crèche, il lui suffit de traverser l'avenue d'Aïre apaisée, ils déambulent sous les arbres de l'allée, jalonnée de supports interactifs créés par le collectif rhodanien. Tandis que son petit-fils explore et s'amuse avec d'autres enfants dans le bois transformé en ludothèque à ciel ouvert, elle s'installe sur un banc à l'ombre d'un tilleul. Dans l'air circulent des conversations, des rires, le bruit de l'eau où d'autres patagent en contrebas : autant de signes d'un espace redevenu vivant.



Sociable et blagueur, **Joao** - 17 ans - qui est non-voyant se déplace dans le quartier en privilégiant les rues pacifiées. Le bruit de la circulation y est atténué, les cheminements sécurisés et la fraîcheur perceptible. À l'approche du parc, les sons s'intensifient : rires d'enfants, grincement des skates : signes sonores d'une zone de rencontre. Avec ses ami·es, il rejoint la berge aménagée du Rhône pour se rafraîchir, profitant d'un accès sécurisé à l'eau. Mais déjà l'heure tourne : un concert organisé par l'espace culturel de Concorde commence, déployé en été dans le parc pour s'ouvrir à de nouveaux publics. Pour Joao, ce parc est un lieu de liberté, où la ville lui devient accessible et accueillante.

Joueur et curieux, **Max** s'est approprié le parc comme les habitant·es. Aux grandes chaleurs, il trouve refuge dans les différentes zones de protection aménagées. Le jour, il observe les humains pique-niquer, fêter des anniversaires, se balancer au bord du Rhône. Et la nuit venue, il explore les potagers collectifs où les élèves de l'école et des voisin·es passionné·es entretiennent des plantations. Les odeurs l'attirent, tout comme la forêt voisine où bancs, sculptures et jeux sont disposés, subtilement éclairés pour respecter la trame noire. Dans cet écosystème, Max n'est pas un intrus, mais un résident parmi d'autres, rappelant que ce parc est un espace partagé, habité par une pluralité de vivants.





PARTIE 5

« De même qu'en agriculture, on peut cultiver la terre en la respectant ou en l'épuisant, on peut, en ville et en banlieu accepter l'artificialisation des sols comme une donnée incontournable ou bien la jouer, l'aérer, la rendre intelligente. »

Bailly, 2022

CONCLUSION

5.1 Raconter le territoire

5.2 Ce que le projet révèle

5.3 Un projet - carte postale ou un plan de survie ?

5.4 À la confluence, un nouveau fleuve émerge

5.1 Raconter le territoire

1. De l'étonnement à la confluence

Le parcours de ce mémoire prend sa source dans un étonnement : l'invisibilité du sud de l'avenue d'Aïre, tant à notre regard qu'à celui des documents de planification urbaine.

Nous avons suivi cette faille pour en comprendre les contours, et nous nous sommes immergés pendant une année dans le 1203, au point d'en oublier parfois notre propre code postal. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur une méthode qualitative, fondée sur l'observation, le sensible et par l'analyse de documents historiques. Elle nous a permis de capter une part du récit du territoire : le récit institutionnel, celui des habitant·es, et celui, plus diffus encore, que le territoire murmure dans ses formes, ses usages, ses silences. Dans cette volonté de révéler un déjà-là enfoui, nous avons accordé une attention particulière à un public trop souvent laissé en marge des processus urbains : les adolescent·es, rencontré·es à travers deux ateliers dédiés, points d'entrée pour mieux comprendre ce que la ville ne sait pas toujours entendre.



Rapidement, le palimpseste d'époques d'aménagement successives qu'est ce quartier nous a imposé une lecture chronotopique, une plongée dans les strates du temps et de l'espace, pour saisir la trame dans laquelle tout projet futur doit s'insérer ; une trame faite de blessures et vulnérabilités, mais aussi de germes d'avenir.

Dans cette partie conclusive, nous retraçons en un mouvement cette lecture spatio-temporelle de notre périmètre, depuis laquelle a émergé notre question de recherche. Nous analysons ensuite ce que le projet du Parc Châtelaine a rendu visible, en termes de potentiel de réparation et de reconfiguration. Nous montrons aussi comment ce projet, ancré dans le quartier, a déjà eu un effet, celui de faire évoluer nos postures d'urbanistes en construction. Enfin, avant de laisser la suite de cette histoire en main des habitant·es, nous partageons une réflexion issue autant des arguments référendaires que du contexte d'écriture, et proposons une analogie inattendue comme dernier ricochet.

2. Chronique d'un paysage dominé

Ce que révèle notre diagnostic, c'est l'inscription progressive d'un modèle urbain fondé sur la propriété privée comme principe structurant de la fabrique urbaine. À Genève, ce processus s'amorce dès le XVIIe avec l'émergence des campagnes patriciennes. Sous leur vernis pastoral, elles actent une confiscation discrète mais radicale : celle d'un paysage auparavant partagé, converti en ressource exclusive pour une élite urbaine en quête de contrôle sur l'espace.

Avec la chute des fortifications, la ville déborde de ses anciens remparts. Mais cette expansion ne suit pas un delta égalitaire : en rive droite, les anciennes campagnes deviennent des réservoirs pour les infrastructures ferroviaires, l'industrie et le logement ouvrier ; en rive gauche, les domaines d'agrément sont maintenus, parfois cédés à la collectivité et transformés en parcs. Cette divergence de traitement inscrit une asymétrie durable dans l'accès au paysage : ici, un patrimoine ouvert et valorisé ; là, une urbanisation utilitariste, ressources des activités à reléguer.



L'entre-deux-guerres amorce une brève tentative de réorientation. Des projets comme les cités-jardins ou le plan Braillard-Bodmer témoignent d'une attention nouvelle à l'habitabilité. Le périmètre étudié est alors envisagé comme un futur parc structurant le long de l'avenue d'Aïre, comme une confluence possible entre projet social et qualité paysagère.

La Seconde Guerre mondiale éclate et avec elle s'impose une « philosophie de la guerre » (Sale, 1985) soit la croyance que « la métropole peut croître en dévorant la campagne, en exploitant ses matières premières », en soumettant le vivant à un ordre productiviste. Le plan Marais, qui projette une voie rapide à travers la Campagne-Masset, incarne ce moment de bascule. Ainsi, le quartier devient terrain d'occupation d'un projet biopolitique totalisant ; des anciennes campagnes, seules subsistent Masset et Cayla, enclavées, retranchées, réduites à l'état de reliquat dans un paysage devenu privilège.

Face à cette ville vorace, les habitant·es s'organisent dès les années 1980. Portée par une forte culture syndicale, une dynamique de contre-pouvoir se structure. À travers des figures militantes, des lieux collectifs, des luttes emblématiques, cette mobilisation permet de freiner certains projets destructeurs (comme Carbide), d'arracher des avancées (les couvertures des voies) et d'infléchir la densification (PDQ Concorde). Cette résistance tisse un autre récit de l'urbanisation : celui d'une ville habitée, disputée, co-construite.

Dans ce long processus, le Rhône demeure un témoin silencieux. Façonné sur des millénaires, il a d'abord été ressource nourricière, attirant les premières implantations agricoles et les domaines patriciens. Cependant, avec l'industrialisation, il devient force motrice, puis infrastructure canalisée, simple support technique. À mesure que la ville s'arrime à un système vasculaire artificiel - voies rapides comme artères, rues comme veines - le fleuve s'efface des représentations, relégué sous les seuils, caché par les objets disjoints de l'urbanisation. Depuis la promenade de l'avenue d'Aïre, il n'est plus visible et son nom ne subsiste qu'à travers celui du dernier projet immobilier à l'avoir marginalisé : les Jardins du Rhône.



Et pourtant, sous la pression des chaleurs, des densités et des conflits d'usage, le fleuve resurgit dans les consciences. À travers des interstices négociées, comme les berges partiellement rendues publiques, réapparaît une nouvelle demande sociale. Cette redécouverte, encore fragile, souvent consumériste, rappelle que le Rhône n'est pas un décor, mais un milieu sous pression. Notons d'ailleurs que c'est encore par la mobilisation des habitant·es du quartier que des premiers actes de soin se concrétisent.

3. Une terraformation comme fabrique d'injustice spatiale

Ces héritages se lisent non seulement dans le palimpseste spatial du quartier, mais aussi dans les vécus de celles et ceux qui l'habitent.

Dans un tissu fragmenté et densifié par à-coups, les formes d'habiter se fragilisent. La mixité sociale affichée relève souvent davantage de la co-présence que d'un véritable vivre-ensemble. Les poches homogènes ont parfois laissé place à des immeubles d'entre-soi, reproduisant à l'échelle du bâtiment les inégalités socio-environnementales. À cela s'ajoute un bouleversement rapide du cadre de vie pour les habitant·es déjà présent·es, souvent exclu·es des processus de transformation. Cette densification mal accompagnée provoque une forme de solastalgie urbaine : un sentiment diffus de perte, dans un quartier en mutation constante. Ce déficit de liens se matérialise aussi dans l'espace public. Trop rares, trop petits, trop minéralisés, les lieux de partage peinent à jouer leur rôle de support du quotidien. Leur faible qualité et leur discontinuité nourrissent les logiques d'évitement, les conflits d'usage ou le repli sur soi. La traversée du quartier est entravée et la centralité effective est incarnée non par une place, mais par un centre commercial.

Les enfants et adolescent·es, très présent·es dans ce périmètre, sont parmi les plus impacté·es. Entre rues pensées pour la voiture, équipements isolés et absence d'espaces intermédiaires, ils·elles expérimentent une ville cloisonnée, sans transition, ni lieux d'appropriation. À ces tensions spatiales s'ajoute une pression croissante : celle du climat. Dans un quartier dense et minéralisé, où les îlots de fraîcheur sont rares et les espaces de respiration saturés, les enjeux de santé, d'environnement et de justice climatique deviennent majeurs.

En dézoomant, notre lecture établit un constat plus large : celui d'une injustice spatiale à l'échelle du canton. L'accès aux aménités paysagères, aux parcs publics, aux espaces de fraîcheur reste très inégalement réparti et les inégalités héritées deviennent aujourd'hui des vulnérabilités majeures que l'évolution environnementale ne va que approfondir. Sans transformation structurelle, ce territoire restera l'un des plus exposés, et des plus démunis, face à l'incertitude à venir.

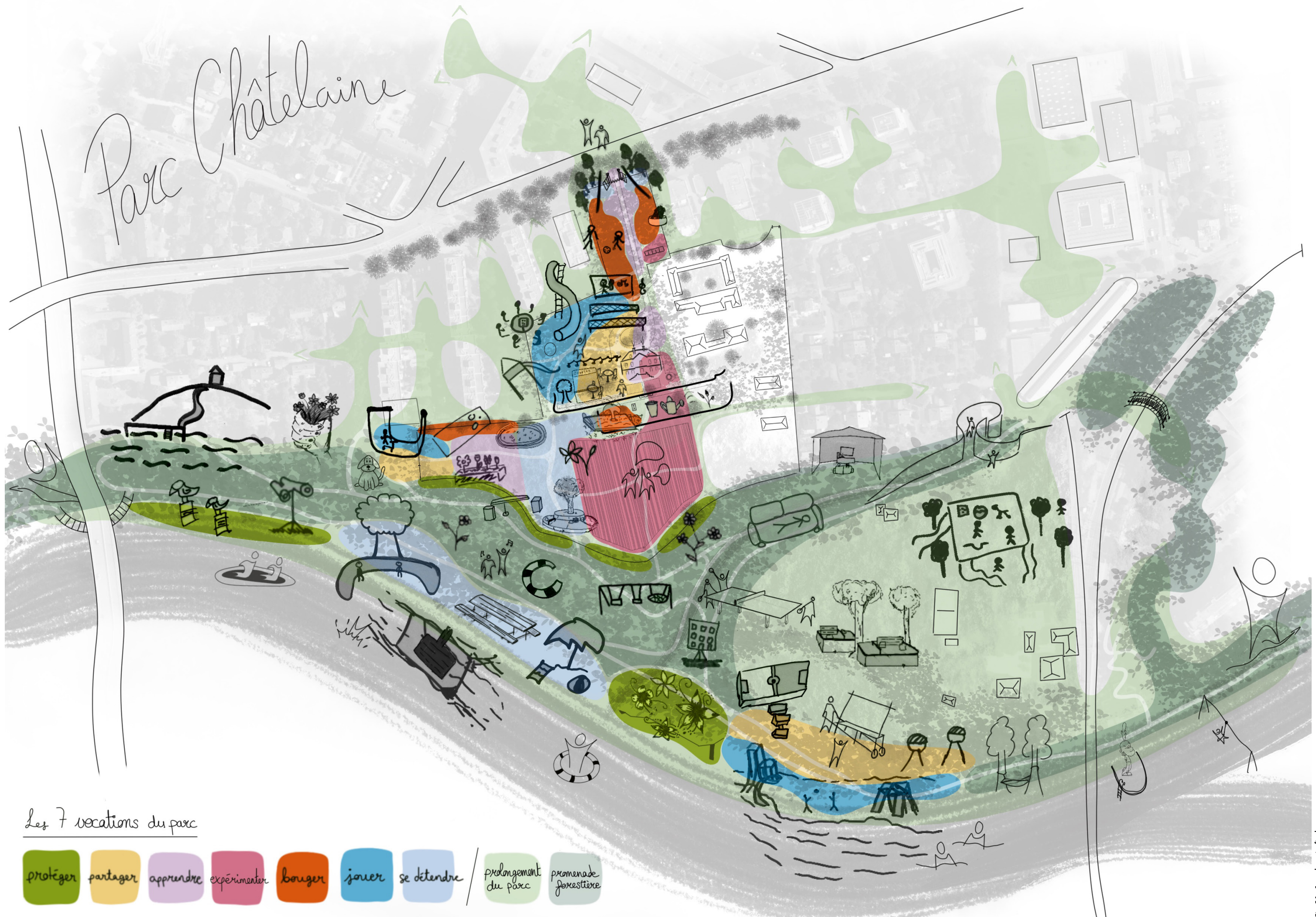
4. Un patrimoine rescapé comme ressource de résilience ?

Au milieu de cette trame que le gris du béton rend rouge sur les cartes, un point vert intense subsiste : la Campagne-Masset. Ce domaine arboré, ouvert sur le grand paysage, presque intact,

surgit comme une anomalie, entre droit à la propriété et intérêt public. En effet, ce qui est l'un des derniers îlots de fraîcheur du secteur, porteur d'histoire et de biodiversité, reste réservé à un usage privé, alors même que les besoins collectifs sont croissants. Dans ce contexte, cette parcelle nous est apparue comme un point d'inflexion pour le récit du quartier et nous avons souhaité tester, par le projet, l'hypothèse que l'ouverture de ce domaine au public représenterait un acte dont les bénéfices, qu'ils soient sociaux, environnementaux ou économiques, dépasseraient largement son coût pour la collectivité. De ce cas, nous nous sommes donc demandés :



Dans quelle mesure l'activation d'un domaine patrimonial exclusif peut-elle en faire une ressource stratégique pour réparer les liens, réduire les injustices spatiales et renforcer la résilience climatique en milieu urbain ?



Les 7 vocations du parc

- protéger
- partager
- apprendre
- expérimenter
- bouger
- jouer
- se détendre
- prolongement du parc
- promenade forestière

5.2 Ce que le projet révèle

1. Une ouverture ciblée, point de départ d'une réparation diffuse

Ce que le projet nous permet de constater, c'est que l'ouverture de ce déjà-là exceptionnel, qu'il suffit de peu pour activer, a un potentiel d'impact majeur de réparation et peut provoquer une réaction en chaîne vertueuse tant pour le quartier que pour le territoire élargi.

- À l'échelle du quartier :

Le simple fait d'**ouvrir le domaine**, c'est offrir un accès direct à un paysage jusque-là réservé, capable de jouer un rôle d'accueil et de refuge dans une ville en surchauffe. À condition d'être conçu comme un espace relationnel, ce parc devient un support à la diversité des usages et des imaginaires, apte à soulager la pression qui pèse sur d'autres espaces publics du quartier, souvent saturés ou conflictuels. Il affirme un droit de passage, de déambulation, essentiel à l'humain. Il transforme un patrimoine clos en repère permanent et offre ainsi un remède aux formes contemporaines de solastalgie.

Le domaine peut aussi constituer le **point de départ d'une nouvelle trame d'espaces publics**. Ouvrir un espace de cette ampleur peut provoquer un mouvement plus large de reconnexion des fragments d'un quartier archipel. Par des interventions ciblées - transformation d'une rue en bande ludique, création d'une passerelle, requalification d'un carrefour - se dessine une trame de circulations douces, de liens sociaux et écologiques, recentrée autour du parc comme nouvelle centralité de quartier.

Cette trame peut soutenir une **amélioration ciblée de l'existant**. L'ouverture du domaine devient alors l'opportunité d'inscrire les espaces publics voisins dans une logique d'ensemble. Pensés en réseau - à la manière d'un Park System - ils peuvent être adaptés aux enjeux contemporains : désimperméabilisation, multiprogrammation, diversification des usages. Il s'agit de redonner du sens à des lieux aujourd'hui sous-utilisés, y compris de grands espaces comme les cimetières qui deviennent des lieux de vie frais, et de la qualité à des espaces en souffrance.



- À l'échelle du territoire élargi :

Par sa position stratégique, sa taille et son potentiel de transformation, ce domaine constitue avant tout une opportunité d'intérêt cantonal. C'est un **parc majeur**, capable de renforcer l'armature verte du territoire et de poursuivre la vision historique d'un système de parcs en réseau, esquissée dès les années 1930 par Bodmer et Braillard.

C'est aussi une **opportunité de relecture du Grand Projet Châtelaine**. Ce secteur, longtemps pensé comme une opération de densification autour d'un nœud de transport, peut désormais s'envisager comme un territoire de réparation : réparation des fragmentations physiques, mais aussi réparation symbolique d'un aménagement d'État perçu comme destructeur, indifférent à l'histoire et aux usages. En faisant du paysage, et du Rhône en particulier, son élément structurant, le projet dépasse une logique purement fonctionnelle pour renouer avec une urbanité vivante, relationnelle et située.

C'est également une **réponse concrète à une injustice spatiale**. Offrir ici un grand parc public, c'est corriger un déséquilibre ancien dans la répartition des aménités écologiques et affirmer, dans les faits, un droit au paysage pour toutes et tous. C'est aussi **préparer le territoire à demain**, en inscrivant cette ouverture dans une perspective de résilience climatique.

Enfin, le parc, par sa localisation charnière, entre ville dense et trame rhodanienne, mais aussi, par ses caractéristiques intrinsèques, permet de tester, à échelle réelle, la vision d'une **infrastructure métropolitaine de continuités socio-écologiques** (Vigano, 2023). Ici particulièrement, cette mise en œuvre pourrait trouver un appui décisif dans une **gouvernance habitante déjà active**. En effet, là où les politiques publiques peinent à entretenir des continuités et à s'extraire des logiques descendantes, la culture locale de la co-réalisation offre un levier rare (et peut-être unique) pour explorer une nouvelle vision de notre territoire, une nouvelle façon de l'habiter ; un nouveau projet biopolitique (ibid.). C'est aussi pour le quartier, une opportunité de co-construire un nouveau récit, fondé sur un projet d'amélioration collective, plutôt que dans l'opposition.

2. Un accompagnement nécessaire pour maintenir une dynamique vertueuse

Confier la gouvernance du projet à une structure habitante suppose une **révision du soutien institutionnel**. Pour stabiliser et renforcer ces dynamiques, les habitant·es engagé·es doivent bénéficier d'une autonomie réelle et d'un pouvoir d'action conséquent, tout en étant soutenu·es, notamment financièrement, par la collectivité publique. Ils devraient être reconnus au même titre qu'un département de la ville et non comme une forme d'économie.

Cela implique aussi que les autorités publiques offrent les conditions permettant à ce projet expérimental de transgresser les frontières des politiques sectorielles, souvent en contradiction avec les ambitions de décroissance. L'exemple d'un habitant créant des sculptures dans le bois du domaine est révélateur : ce qui pour nous est un geste de soin est perçu comme une infraction à la réglementation forestière. Or, ici certains outils légaux du passé peuvent être réinvestis, tel que le propose Sale (1985). À l'image des zones franches apparues en période de crise, où les règles étaient temporairement redéfinies, Genève - qui en a l'expérience - pourrait tout à fait imaginer faire du 1203 une **zone franche socio-écologique**, où expérimenter d'autres manières d'habiter. D'une certaine manière, les coopératives du quartier jouent déjà ce rôle : des microzones où d'autres normes rendent possible une ville différente.

Cependant, aussi systémique soit-elle, l'ouverture de la Campagne-Masset ne saurait être considérée comme une réponse à elle seule aux blessures profondes que ce territoire a subi. Si elle participe à retisser du lien dans un quartier fragmenté, elle ne garantit ni une mixité sociale durable, ni la **correction d'inégalités structurelles**, notamment en matière de logement. De plus, l'espace seul ne suffit pas : l'ouverture physique ne génère pas automatiquement de l'appropriation ni du lien social. Pour devenir un véritable levier de désarchipelisation, elle doit s'accompagner d'un **travail fin de médiation**, de transition entre les concepteur·rices du projet et les professionnel·les de la cohésion sociale.

Il est aussi important de considérer l'impact négatif possible de ce projet sur le portrait social du quartier. En effet, l'amélioration du cadre de vie soulève également la question de la **gentrification**. Si le parc augmente la valeur perçue du quartier, il peut aussi accélérer certains processus d'éviction. Si le but est de faire de ce parc un projet de réparation des inégalités spatiales, la responsabilité des politiques publiques doit être interrogée : la plus-value générée par un tel investissement collectif au bénéfice de propriétaires privés devrait justifier, même en zone ordinaire, des mesures d'encadrement des loyers.

Enfin, une posture de soin impose aussi que les effets indésirables potentiels de l'ouverture du domaine - bruit, fréquentation accrue, conflits d'usage - sur les riverain·es, déjà éprouvé·es par les chantiers permanents du quartier, soient pris en compte et finement accompagnés.

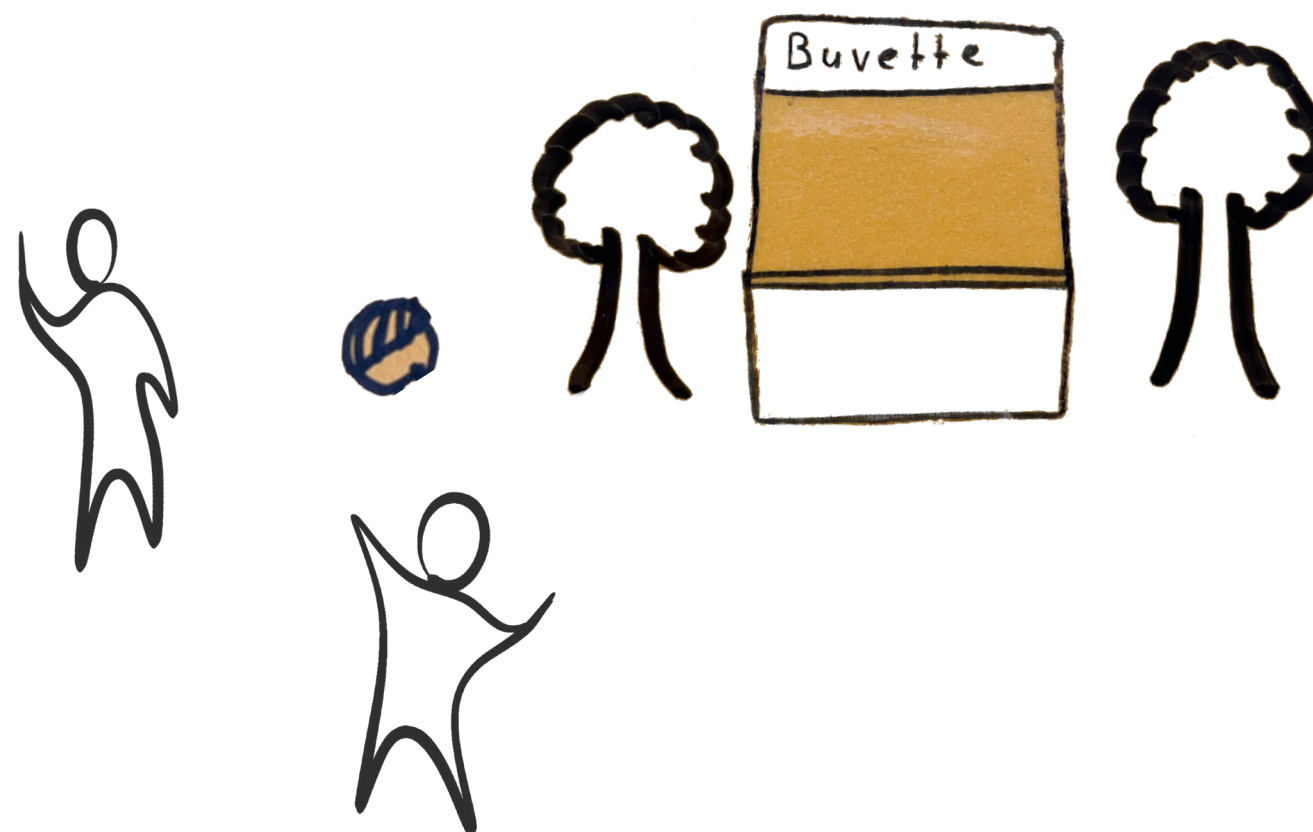
3. Le patrimoine comme réseau socio-écologique en dormance

Enfin, ce cas montre que le patrimoine, loin d'être figé dans la mémoire, peut devenir une ressource vivante pour remailler le territoire à l'échelle de la ville biorégionale. Dispersés dans l'espace urbain, les éléments patrimoniaux, de natures et d'époques diverses, tissent des **points d'ancrage** entre les grands objets hérités et le paysage ordinaire. Ils forment à la fois des repères stables et des supports de récits pluriels, ouverts à de nouvelles lectures.

Leur valeur actuelle tient souvent à un retrait : mis en dormance face à la ville totalisante du XXe, ils ont **échappé à la logique spéculative**. Ce temps suspendu, pensé pour conserver, offre aujourd'hui un terrain d'expérimentation. Ainsi, dans des tissus urbains densément construits, ces lieux réapparaissent comme des **germes d'avenir**, révélés par des activations contextuelles. Ils dessinent un réseau latent, prêt à accueillir des formes d'habiter attentives au vivant, à la lenteur, aux usages ordinaires.

Cependant, leur ouverture seule ne suffit pas. Pour qu'ils deviennent des leviers actifs de réparation et de préparation, il faut une gouvernance renouvelée, où l'habitant·e n'est plus consommateur·rice, mais acteur·rice du soin et du projet. Cela implique une action publique inscrite dans la durée, capable d'accompagner sans diriger les dynamiques habitantes.

En somme, ce « déjà-là » que le patrimoine a su préserver devient aussi **soutien de futur**. Activable par des gestes simples et situés, il offre des ressources précieuses à celles et ceux qui cherchent aujourd'hui à bifurquer.



5.3 Un projet - carte postale ou un plan de survie ?

1. Au point de bascule : embrasser la pensée systémique

Fin 2024, la mise en vente de la Campagne-Masset a déplacé notre mémoire dans une autre temporalité. Ce lieu analysé comme réserve latente devenait projet concret, objet de débat, territoire à décider. Ce n'était plus un simple cas d'étude, mais une prise de position possible dans une trajectoire collective. En effet, un référendum a abouti et la population genevoise qui le peut sera amenée à se prononcer sur cet objet. Ainsi, il nous semble aussi important de confronter cet argument segmenté aux apprentissages de notre parcours.

Remarquons déjà que, contrairement à ce que les opposant·es annoncent, la proposition de rachat par la Ville en 2024 n'est pas un emballement, mais une opportunité attendue de longue date. Ensuite, s'il est vrai que cette fenêtre n'a pas permis de penser pleinement la programmation de la maison, la véritable richesse de ce lieu, comme nous l'avons montré, réside dans un déjà-là paysager, un sol encore poreux, une lisière boisée, une fraîcheur structurelle connectée au Rhône, qu'il suffirait de peu pour activer. Nul besoin d'ouvrir de rivière dans le béton, juste faut-il ouvrir des portails.

Quant à son coût, il doit être mis en regard de ses effets systémiques. Dans une lecture intégrée de la santé, un tel espace contribue à la régulation climatique, à la prévention sanitaire, à la cohésion sociale et donc à faire économiser à la communauté bien plus qu'il ne lui coûte. Et demain, dans un contexte de rareté foncière et de demande accrue pour des espaces vivables, son prix, déjà largement en hausse depuis 2008, ne fera qu'augmenter. Ainsi, si l'achat ne se fait pas cette année, il est fort probable que, lorsque finalement ce lieu représentera un besoin vital évident - et tout indique que ce moment arrivera -, son coût total (dépenses de santé que sa non-ouverture produirait et inflation du prix) sera bien plus lourd à porter.

Ici, ce que certain·es opposant·es peinent à saisir, c'est que ce projet n'est pas celui d'un parc - carte postale, d'un « espace vert » (Provini dans Scuderi, 2025) comme le fut en son temps l'ouverture du domaine de Varembe. Il s'agit d'un projet d'infrastructure stratégique à la résilience urbaine. Si, comme l'affirme un élu local, « nous ne sommes pas au milieu du Sahara » (ibid.), vivre au-dessus du parking du Contrat Social peut pourtant en donner l'impression. Les berges du Rhône surchargées en sont un symptôme. Ce projet doit être lu comme un investissement dont les effets excèdent largement son coût. Il serait en tous cas temps, même au nom de la seule efficience économique, d'adopter une vision systémique des investissements urbains.



2. Le parc du XXIe, bunker atomique des années 60 ?

Au moment où s'écrit cette conclusion, il est 22h et la température approche les 30 degrés. Une notification s'affiche sur nos téléphones : « une grande partie des logements va devenir inhabitable ». Ce que nous rangions hier du côté de la dystopie s'écrit dans le présent.

Ainsi, émerge l'idée d'un parc refuge, non au sens romantique, mais vital. Le parc Châtelaine, par sa configuration, porte cette versatilité. Il pourrait devenir un espace d'accueil en cas d'événements climatiques extrêmes : la maison transformée en base de vie, les allées et les bois en trame d'ombrage et de repos pour populations les plus fragiles, les prairies en plateformes d'hébergement d'urgence, brumisées en continu grâce à l'eau du Rhône. Ce fleuve, discret compagnon de notre récit, pourrait alors redevenir ce qu'il fut autrefois : un point d'ancrage, une ressource, une présence structurante autour de laquelle s'organisent les solidarités humaines.

Peut-être est-ce cela, penser un parc au XXIe : concevoir un espace public capable de basculer temporairement dans une autre fonction, celle de refuge climatique.

Sous cet angle, deux questions s'imposent :

- Est-il vraiment déraisonnable d'investir 22 millions dans un espace capable d'abriter des centaines d'habitant·es lors d'épisodes climatiques critiques, dans un pays où la probabilité d'un effondrement environnemental (Minet, 2025) est aujourd'hui bien plus élevée que ne l'a jamais été celle d'une attaque nucléaire - pour laquelle nous avons pourtant construit des bunkers autrement plus coûteux ?
- Dans cette analogie, aurait-on, à l'époque, justifié que certains quartiers soient mieux dotés que d'autres en infrastructure de protection ? Il serait peut-être donc venu le moment de réinvestir un principe formulé à l'ère nucléaire : en Suisse, « chaque habitant doit disposer d'une place protégée » (Ordonnance sur la protection de la population, OFPP).



Fig. 5.2 - Highrise Campsite : Nature City, 2025

5.4 À la confluence, un nouveau fleuve émerge

1. Depuis le belvédère, le chemin parcouru

Nous appartenons à la génération des marcheur·euses pour le climat, et si nous avons choisi de nous engager comme urbanistes, c'est dans la poursuite d'un idéal de changement et de réparation, habitée·es par « la sensation d'un monde devenu trop lourd et épuisant la terre » (Bailly, 2022). C'est avec cette tension, entre vision engagée et quête de positionnement, que nous sommes allé·es sur le terrain.



Mués de grands principes, l'écoute du territoire, à laquelle nous avons choisi de dédier un temps long, a dessiné le récit d'un corps fatigué et a motivé l'ambition de faire un grand geste : un parc nommé « Rhodania », qui devait symboliser la reconnexion idéologique d'un quartier au Rhône.

Cependant, au fil du travail, en recomposant nos observations, en confrontant le projet au terrain, ce nom nous est apparu comme porteur d'une posture avec laquelle nous voulions rompre ; une posture qui, malgré ses intentions vertueuses, reproduisait certains travers du projet moderniste en imposant un récit extérieur - « bien pensé » par deux jeunes qui n'y habitent pas - à un territoire passif. À la manière de l'ingénieur Marais et de son plan terraformateur, nous le soumettions à un concept exsangue et donnions plus de place à nous-mêmes qu'aux habitant·es ; perpétuant une forme de violence douce, maquillée par les enjeux contemporains de durabilité.

C'est le quartier lui-même qui nous a appris à changer de posture, à renoncer aux intentions générales au profit d'une pluralité de gestes simples, situés, attentifs. Le projet du parc Châtelaine porte en lui cette transformation : non plus une démonstration de principes, mais un urbanisme qui cultive, qui jardine et qui accompagne un déjà-là qu'il s'agit de saisir. Il cherche aussi à respecter une loi naturelle, celle de l'homéorhésie (Sale, 1985) : un changement évolutif, mesuré, jamais brutal, respectueux des équilibres complexes que tout écosystème - y compris urbain - cherche à préserver. Cultiver cette homéorhésie, c'est préférer des transformations réversibles, des actions légères, des ajustements progressifs, plutôt qu'un bouleversement radical, même animé des meilleures intentions. Renoncer au spectaculaire et faire le choix d'un urbanisme patient qui donne tout son éclat à l'ordinaire.

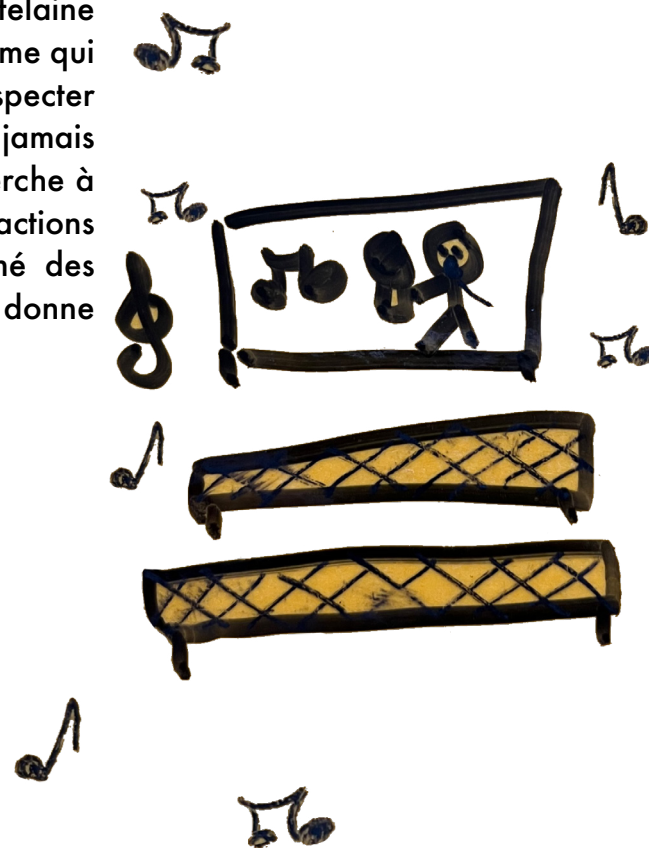
2. Continuer de déambuler dans « le vent de l'éventuel » (Breton, 1924)

Nous concluons ce mémoire là où nous l'avions commencé : à la confluence de trajectoires, de récits, de gestes parfois discrets, mais porteurs d'un puissant potentiel de transformation.

En imaginant un quartier qui aurait pansé ses blessures et renoué avec ses attaches, nous posons une hypothèse que le projet rend tangible : celle d'un territoire devenu moins vulnérable, non parce qu'il serait achevé, mais parce qu'il aurait trouvé les moyens de prendre soin de lui même. Dans cette perspective, le parc Châtelaine n'est pas un aboutissement, mais un point d'inflexion. Il incarne ce que peut produire un geste juste et ciblé : une ouverture qui percole, active les déjà-là, et redonne souffle à un récit. Nous n'avons pas cherché à imposer une réponse, mais à proposer les conditions d'un nouveau récit commun.

Avant de partir tout à fait, il nous importe de soigner notre sortie, de rendre à ce territoire une part de ce qu'il nous a offert et qui ne nous appartient pas. Cela prendra la forme d'une restitution aux adolescent·es et à leur professeur qui nous ont tant aidé. C'est aussi la promesse de se montrer disponible à celles et ceux qui verront en ce projet autre chose qu'une carte postale : une invitation à poursuivre le chemin que dessine le fleuve.

Rêve d'arpentage : 30 novembre 2050



« Nous passons le portail, et soudain, c'est comme si un autre monde s'ouvrait à nous. Assis·es à la terrasse de la buvette, nous admirons les vignes et la prairie qui s'étendent, ourlées de vieux arbres qui composent une lisière mouvante avec le ciel : là, un enfant s'élance, faisant une roue devant ses camarades ; ici, une dame lit tranquillement à l'ombre d'un tilleul et caché·es au coin de la maison ; des jeunes s'échauffent avant de monter sur la petite scène. Le lieu, cloisonné il n'y a pas si longtemps, a rapidement été approprié par la population. Donnant l'impression que le parc Châtelaine a été préservé dans le dessein d'abriter ces mille vies aujourd'hui. En discutant, nous comprenons qu'il ne s'agit pas d'un simple parc : c'est un champ de possibles, une fabrique de récits communs. Interpellé·es par les jeunes que nous avons aperçu plus tôt, nous nous taisons : laissant place au premier concert de la fête qui anime le parc. Aujourd'hui, nous célébrons le succès de la votation qui a eu lieu il y a déjà 25 ans ! »

B i b l i o g r a p h i e

Albrecht, G. (2005). 'Solastalgia': A new concept in human health and identity. *Philosophy Activism Nature*.

Appel du Rhône. (2024). La Voix du Rhône. Assemblée populaire du Rhône. <https://www.appeldurhone.org/l-appel-du-rhone>

Arsever, S. (1977, 21 avril). Immeuble administratif sur la campagne Masset : le Conseil d'État justifie sa décision. *Journal de Genève*.

Audas, N. (2025). Sensibiliser l'écriture académique : Une exploration par le récit fiction. Dans L. Matthey, S. Gaberell & E. Cogato Lanza (dir.), *Matières narratives : Concevoir la ville par le récit*. MétisPresses.

Bailly, J.-C. (2022, 24 novembre). L'architecture au-delà du projet [Conférence]. Parole à, Société Française des Architectes, Paris, France. <https://www.youtube.com/watch?v=JmRf1WDpqcs&t=19s>

Barde, E. (1937, 6 février). Anciennes maisons de campagne genevoises. *Journal de Genève*.

Bertoni, A. (2024). À l'échelle du quartier. Histoire d'une notion d'urbanisme (1890–1960). MétisPresses.

Besse, J.-M., & Tiberghien, G. A. (2018). Avant-propos. Dans P. Convercey (dir.), *Repérages : Le paysage genevois entre héritage et partage* (pp. 6–7). HEPIA Genève.

Blondel, L., et al. (1984). La maison bourgeoise dans le canton de Genève. Slatkine.

Breton, A. (1924). Cité dans F. Careri (2013). *Walkscapes. La marche comme pratique esthétique*. Babel Essai.

Breviglieri, M. (2023). Être enfant dans le quartier. *Quartier Libre*, 128.

Bruchez, A. (2016). *Un thé avec mes chères fantômes*. Éditions Encre Fraîche.

Castano, E., Yzerbyt, V., Bourguignon, D., & Seron, E. (2002). Who may enter? The impact of in-group identification on in-group/out-group categorization. *Journal of Experimental Social Psychology*, 38(3), 315–322.

Cattan, N., & Berroir, S. (2005). Les représentations de l'étalement urbain en Europe : Essai d'interprétation. Dans *La ville insoutenable* (pp. 87–96).

Cauquelin, A. (2000). *L'invention du paysage*. Presses universitaires de France.

CATI-GE. (2024). Indicateurs : cartes, données et graphiques. Le centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève. <https://ise.unige.ch/cati-ge>

Centre de recherche sur la rénovation urbaine. (2003). *Projets d'urbanisme pour Genève : 1896–2001*. Éditions Georg.

Chappuis, M. (2016). *Un thé avec mes chères fantômes*. Éditions Encre Fraîche.

Charrier, D. (2019). *Autrefois Genève*. Éditions Fondation Autrefois Genève.

Clément, G. (2020). *Manifeste du Tiers Paysage*. Éditions du commun.
Coin de Terre. (s. d.). Association. <https://coindeterre.ch/association/>

Commission des finances. (2024). PRD-355 A. Acquisition d'une maison de maître et d'un terrain en vue de la préservation de l'environnement urbain de notre ville. Ville de Genève.

Convercey, P., et al. (2018). *Repérages : Le paysage genevois entre héritage et partage*. HEPIA Genève.

Corbusier, L., Giraudoux, J., de Villeneuve, J., & Congrès international d'architecture moderne (4e, 1933, Athènes). (1957). *La charte d'Athènes*. Éditions de Minuit.

Cosgrove, D. (1998). *Social formation and symbolic landscape*. University of Wisconsin Press.

Cremel, L., et al. (2021). Le Rhône : le parc du Rhône peut-il exister ? HEPIA.

Da Cunha, A., & Kaiser, C. (2009). Densité, centralité et qualité urbaine : La notion d'intensité, outil pour une gestion adaptative des formes urbaines ? *Urbia*, 9, 13–56.

Declève, B. (2022). Les communs comme opérateur d'espace public. Dans B. Declève (dir.), *La ville en communs. Récits d'urbanisme*. MétisPresses.

Deuber Ziegler, E. (2024, 12 décembre). On l'appelait la « cité des parcs ». *Tribune de Genève*. <https://www.tdg.ch/on-l-appelait-la-cite-des-parcs-808873987750>

Dind, D. (2019). La mutation urbaine se poursuit. *Quartier Libre*, 120.

Ding, & Vaucher. (2019). *Aux Eidguenots, les hérissons sont partis*. Quartier Libre, 120.

Dommen, C. (2018). Jardiner en bas de chez soi : Des possibilités multiples dans le quartier. *Quartier Libre*, 118.

Duc, G. (2019). Saisir les mutations du quartier dans le temps long. *Quartier Libre*, 120.

Duc, G. (2020). La place des Charmilles confrontée à l'idée de modernité. *Quartier Libre*, 122.

Duc, G. (2024). À l'origine de la formation de notre terrain de jeu. *Quartier Libre*, 131.

Duc, G. (2024). À qui appartient le quartier ? *Quartier Libre*, 130.

Dufour, N. (2024, 20 novembre). La Ville de Genève se met sur les rangs pour acheter la maison de ZEP. *Le Temps*. <https://www.letemps.ch/suisse/geneve/la-ville-de-geneve-se-met-sur-les-rangs-pour-acheter-la-maison-de-zep>

Dunant Gonzenbach, A. (2024). La Campagne Masset (Propriété Chouet – Bontems – Vieusseux – Masset) du 17e au 21e siècle. *Soutien Campagne-Masset*. <https://www.soutiencampagnemasset.ch/historique>

Frey, A., & Bischofberger, Y. (2007). *Les chemins historiques du canton de Genève* (2e éd.). Office fédéral des routes.

Gallay, A., Houot, A., & Collectif. (2008). *Des Alpes au Léman : Images de la préhistoire*. Infolio.

Gaudin, O. (2021). Les Cahiers de l'École de Blois. Le droit au paysage. INSA Centre Val de Loire.

Gemenne, F. (2022). Préface. Dans N. Senn et al. (2022), Santé et environnement : vers une approche globale. RMS Éditions.

Gonzalez Holguera, A., & Senn, A. (2022). Cobénéfices pour la santé du contact avec la nature. Dans Santé et environnement : vers une nouvelle approche globale. RMS Éditions.

Harvey, D. (2004). L'urbanisation du capital. Actuel Marx, 35(1), 41–70.

Harvey, D. (2006). Les limites du capital (F. Chesnais, Trad.). Éditions Amsterdam. (Ouvrage original publié en 1982)

Harvey, D. (2012). Villes rebelles : Du droit à la ville à la révolution urbaine. Buchet-Chastel.

HEPIA. (s. d.). Création d'un Observatoire paysage du Rhône. HEPIA. <https://www.hesge.ch/hepia/recherche-developpement/projets-recherche/ge-paysage-rhone>

Herold-Sifuentes, G. (2020). Le viaduc de l'avenue d'Aïre sous la loupe. Quartier Libre, 123.

IPCC. (2023). AR6 Synthesis Report: Climate Change 2023. Intergovernmental Panel on Climate Change.

Janssens, M. (2024). Habiter une coopérative participative. Quartier Libre, 130.

Keller, J.-P., & Varcher, P. (2006). Saint-Jean – Charmilles, entre hier et aujourd'hui : Une histoire de quartier. Parlez-moi de Saint-Jean.

Lavadinho, S., & Winkin, Y. (2025). Les cinq leviers de la ville relationnelle. Éditions Apogée.

Lavadinho, S., et al. (2024). La ville relationnelle. Les sept figures. Éditions Apogée.

Lefebvre, H. (2009). Le droit à la ville (éd. orig. 1968). Anthropos/Seuil.

Léveillée, L. (2018). Persistences topographiques, permanences paysagères. Dans P. Convergence (dir.), Repérages : Le paysage genevois entre héritage et partage (pp. 28–30). HEPIA Genève.

Lupianez. (2018). Les chantiers se multiplient à la Concorde... à la vitesse de l'éclair. Quartier Libre, 119.

Lussault, M. (2009). De la lutte des classes à la lutte des places. Grasset.

Lussault, M. (2024). Cohabitions ! Pour une nouvelle urbanité terrestre. Seuil.

Lynch, K. (1969). L'image de la cité. Dunod.

Mémorial du Conseil municipal de la Ville de Genève. (1976–1978). Mémorial du Conseil municipal de la Ville de Genève. <https://archivescacm.geneve.ch/archives/consultation/mcm/302>

Minet, P. (2025, 5 juin). Pluies intenses, sécheresses estivales... Les risques climatiques augmentent en Suisse. Le Temps. <https://www.letemps.ch/sciences/environnement/dangers-naturels-secheresses-estivales-les-risques-climatiques-augmentent-en-suisse>

M'Simbona, S. (2025). Une occasion de (re)faire quartier. Quartier Libre, 132.

Matthey, L., Gaberell, S., & Cogato Lanza, E. (dir.). (2025). Matières narratives : Concevoir la ville par le récit. MétisPresses.

Mulhauser, G. (2018). L'eau, fondement et avenir des paysages genevois. Dans P. Convergence (dir.), Repérages : Le paysage genevois entre héritage et partage. HEPIA Genève.

OCSTAT. (2024). Statistiques cantonales. Office cantonal de la statistique. <https://statistique.ge.ch/cartes/welcome.asp>

Office de l'Agriculture et de la Nature & Office de l'Urbanisme. (2024). Concept cantonal du paysage. Département du territoire.

Office de l'Urbanisme. (2024). Vision territoriale transfrontalière. Département du territoire.

Office fédéral du développement territorial (ARE) & Office fédéral du logement (OFL). (2014). Les espaces ouverts dans les agglomérations. Berne.

Office du patrimoine et des sites. (2018). Objet n° 2011-26666. Recensement architectural du canton de Genève. <https://ge.ch/geodata/SIPATRIMOINE/SI-EVI-OPS/EVI/edition/objets/2011-26666.htm>

Olmsted, F. L. (1865). L'intérêt du plus grand nombre doit primer. Dans O. Gaudin et al. (2021), Les Cahiers de l'École de Blois. Le droit au paysage. INSA Centre Val de Loire.

Panese, F. (2022). Ville et environnementalisation de la santé : Brefs jalons d'une longue histoire. Dans Santé et environnement : vers une nouvelle approche globale. RMS Éditions.

Pattaroni, L. (2024, 10 décembre). Planifier aujourd'hui les parcs de demain. Tribune de Genève. <https://www.tdg.ch/linvite-planifier-aujourd-hui-les-parcs-de-demain-982891266337>

Porret, M. (2010, mai). La dernière sorcière de Genève. L'Histoire, 353, 84.

Ripoll, F., & Veschambre, V. (2005). Sur la dimension spatiale des inégalités : Contribution aux débats sur la "mobilité" et le "capital spatial". Dans Rural–Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières (pp. 467–483). Presses universitaires de Rennes.

RTS. (2025, 16 janvier). Genève veut se transformer en « cité balnéaire ». Radio Télévision Suisse. <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/14627482-geneve-veut-se-transformer-en-cite-balneaire.html>

Sale, K. (2020). L'art d'habiter la Terre : La vision biorégionale (M. Rollot & A. Weil, trad.). Wildproject. (Ouvrage original publié en 1985)

Santschi, C. (2005, 15 juillet). Chouet. Dictionnaire historique de la Suisse (DHS). <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/025492/2005-07-15/>

Schwartz, J. (2022). Changer les comportements en matière de santé et d'environnement : Oui, mais de qui et comment ? Quelques pistes de réflexion sur le besoin d'intégrer les enjeux sociaux. Dans Santé et environnement : vers une nouvelle approche globale. RMS Éditions.

Scuderi, F., & Nguyen, D. Q. (2025, 23 janvier). Autour de la villa de Zep, il existe bien un déficit de parcs. Le Temps. <https://www.letemps.ch/suisse/autour-de-la-villa-de-zep-il-existe-bien-un-deficit-de-parcs>

SITG. (2025). Données géographiques de Genève et son territoire. Département du territoire.

Sony, Y. (2017). Daniel Marco. Espace urbain et sociétés – écrits 1970–2009.

Sonnette, S. (2023, 12 août). Quai Wilson à Genève, l'autre plage. Espazium. <https://www.espazium.ch/fr/actualites/quai-wilson-geneve-lautre-plage>

Staeger, B. (2023). Les garnements d'antan. Quartier Libre, 128.

Tanner, A., et al. (2022). Les limites planétaires et la santé. Dans Santé et environnement : vers une nouvelle approche globale. RMS Éditions.

TROM, D. (2001). À l'épreuve du paysage. Constructivisme savant et sens commun constructiviste. Revue du MAUSS, 17(1), 247–260.

Turrian, G. (2000). Saint-Jean Charmilles : Les temps changent. Éditions Cabédita.

Vanuxem, S. (2021). Les Cahiers de l'École de Blois. Le droit au paysage. INSA Centre Val de Loire.

Varcher, P. (2017). Raymond Uldry et le rêve de trois piscines suspendues dans les falaises. Quartier Libre, 117.

Varcher, P. (2018). L'avenue d'Aïre et l'invention du paysage. Quartier Libre, 118.

Varcher, P. (2019a). Mutilations du paysage. Quartier Libre, 120.

Varcher, P. (2019b). Maisons de quartier et canton de Genève : Changement de cap ? Quartier Libre, 120.

Varcher, P. (2025). Quand (toute) la campagne Masset n'était pas à vendre. Quartier Libre, 132.

Vigano, P. (2018). L'eau, fondement et avenir des paysages genevois. Dans P. Convergencey (dir.), Repérages : Le paysage genevois entre héritage et partage. HEPIA Genève.

Vigano, P. (2023). Le jardin biopolitique : Espaces, vies et transition. MétisPresses.

Ville de Genève. (2025). La Ville de Genève en 2040 : La révision du Plan directeur cantonal. <https://www.geneve.ch/themes/amenagement-construction-energie/urbanisme-planification/plans-directeurs-outils-urbanisme/ville-geneve-2040>

Ville de Genève. (2025, 14 janvier). Les parcs de la Ville de Genève.

Voisin, L. (2020). Donner une personnalité juridique à un fleuve : L'exemple du Parlement de la Loire. Dans Actes du colloque Eau et droit. Université de Nantes.

X. P. (1988). Campagne-Masset : La bouteille à encre. Journal de Genève.

Zinsstag, J. (2022). Santé et environnement : Vers des approches intégrées. Dans N. Senn et al. (2022), Santé et environnement : vers une nouvelle approche globale. RMS Éditions.

F i g u r e s

Fig. 1.1 à 1.6 - Photos du site

Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 1.7 - Carte sensible d'arpentage du périmètre d'étude

Source : Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 1.8 - Carte sensible d'arpentage du périmètre d'étude

Source : de Planta, E. Production personnelle (2025)

Fig. 1.9 - Carte situant les six périmètres

Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 1.10 - Carte situant le domaine, le secteur et le périmètre d'étude

Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 1.11 à 13 - Travail et supports d'ateliers

Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 1.14 à 16 - Travail et supports d'ateliers

Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 2.0.1 - Carte localisant les souvenirs d'arpentage ouvrant chaque sous-chapitre

Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 2.1.1 - Jonction du Rhône et de l'Arve

Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.1.2 - Vue sur Genève

Source : Grand Genève (2022)

Fig. 2.1.3 - La Jonction, la propriété Cayla et l'embouchure du Nant-Cayla entre 1850 et 1875

Source : Centre d'iconographie genevois

Fig. 2.1.4 - Le socle géographique : Jura - Vuache - Salève - Voirons

Source : Convergencey, P. (2018)

Fig. 2.1.5 - Traces d'érosions fluviales

Source : Léveillé, L. (2018)

Fig. 2.1.6 - Dessin du Rhône

Vieusseux, E. (vers 1850)

Fig. 2.1.7 - Genève, Châtelaine et la campagne Cayla vus du bois de la Bâtie

Source : Gottlieb Geissler, C. (1777)

Fig. 2.1.8 - Genève vers 1590

Source : Frey, A., et Bischofberger, Y. (2007)

Fig. 2.1.9 - Les terrasses de Saint-Jean entre 1850 & 1875

Source : Keller, J.-P. et Varcher, P. (2006)

Fig. 2.1.10 - Plan de Genève avec ses environs, 1760

Source : Archives d'Etat (s.d.)

Fig. 2.1.11 - Carte établie suite au traité de Turin de 1754

Source : Bader, P.-L. (vers 1954)

Fig. 2.1.12 - Genève, la Jonction: vue prise du bois de la Bâtie vers 1830

Source : Salathé, F. (vers 1800)

Fig. 2.1.13 - La Jonction : campagne Cayla vers 1830

Source : Charton, G. (vers 1800)

Fig. 2.1.14 - Châtelaine et la campagne Cayla vus du bois de la Bâtie

Source : Geissler, C. (1777)

Fig. 2.1.15 - Le découpage des propriétés avant qu'elles ne soient vendues puis morcelées, 2018

Source : Varcher, P. et Dubois, A. (2018)

Fig. 2.1.16 - Point d'étape 2.1

Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 2.2.1 - Entrée Coin-de-Terre

Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.2.2 - Plan général d'agrandissement de la Ville de Genève

Source : Bibliothèque de Genève (vers 1900)

Fig. 2.2.3 - Ouvriers sortant de l'usine

Source : Keller, J.-P. et Varcher, P. (2006)

Fig. 2.2.4 - Un train longe la rue de Saint-Jean et quille le talus des Terreaux

Source : Keller, J.-P. et Varcher, P. (2006)

Fig. 2.2.5 - Usine Charmilles

Source : Keller, J.-P. et Varcher, P. (2006)

Fig. 2.2.6 - La Minoterie de Sous-Terre et sa roue, 1870

Source : Yannik Plomb, Y. (1870)

Fig. 2.2.7 - Usine Pic Pic

Source : Keller, J.-P. et Varcher, P. (2006)

Fig. 2.2.8 - Concours pour la Cité-Jardin, projet de Hans Schmitt, 1919

Source : Centre de recherche sur la rénovation urbaine. (2003)

Fig. 2.2.9 - Plan Cité-Jardin-Aïre, Hoechel-Arch, 1923

Source : Centre de recherche sur la rénovation urbaine. (2003)

Fig. 2.2.10 - Jardins potagers de la Cité-Jardin-Aïre, 1994

Source : Centre de recherche sur la rénovation urbaine. (2003)

Fig. 2.2.11 - Le tunnel de Saint-Jean en construction 1942-1943 Source : Centre de recherche sur la rénovation urbaine. (2003)	Fig. 2.3.13 - Carte de point d'étape 2.3 Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)	Fig. 2.4.18 - Coin-de-Terre et Les Eidguenots Source : SITG (2025)	Fig. 2.4.35 - Extraits de l'annexe 3.B - « Mon quartier en carte» Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)
Fig. 2.2.12 - Saint-Jean – Charmilles Source : Keller, J.-P. et Varcher, P. (2006)	Fig. 2.4.1 - Grillage à côté du Cycle de Cayla Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.19 - deux barres, parallèles entre elles et perpendiculaires à l'avenue d'Aïre Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.36 - « un domaine invisible pour les adolescent-es » Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)
Fig. 2.2.13 - Campagne-Masset Source : Keller, J.-P. et Varcher, P. (2006)	Fig. 2.4.2 - Début du Point Butin Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.20 - pavillon de plain-pied en façade accueillant des activités plus ou moins extraverties Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.37 - Accès aux berges du Rhône depuis Cayla Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)
Fig. 2.2.14 - Viaduc de la Jonction Source : Keller, J.-P. et Varcher, P. (2006)	Fig. 2.4.3 - L'avenue d'Aïre Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.21 - En fond de cour : un espace public clos. De l'autre côté de la haie : les dépendances Masset Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.38 - Bains-des-Pâquis Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)
Fig. 2.2.15 - Zoo d'Aïre Source : Keller, J.-P. et Varcher, P. (2006)	Fig. 2.4.4 - La Jonction si proche et si loin Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.22 - La «gated community» des Masset Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.39 - Carte de point d'étape 2.4 Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)
Fig. 2.2.16 - Carte du point d'étape 2.2 Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)	Fig. 2.4.5 - Carte des ruptures Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)	Fig. 2.4.23 - Les poches des Jardins du Rhône Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.5.1 - Lotissements à côté de l'école Emile Dupont Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)
Fig. 2.3.1 - Fin de la promenade du Rhône donnant sur l'avenue de l'Ain Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.6 - Vue sur la Campagne-masset et le quartier jusqu'au Jura Source : Collectif de Soutien pour le Futur parc de la Campagne-Masset (2025)	Fig. 2.4.24 - très petits jardins dont la taille contraste avec les haies épaisses Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.5.2 - Carte de densité Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025) Données : OCSTAT (2024)
Fig. 2.3.2 - Planifier la ville moderne à partir de ses trames paysagères,1936 Source : Centre de recherche sur la rénovation urbaine. (2003)	Fig. 2.4.7 - Vue sur les Eidguenots depuis la promenade du Cycle de Cayla Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.25 - Campagne-Masset et les Jardins-du-Rhône Source : SITG (2025)	Fig. 2.5.3 - Carte des bénéficiaires des subsides Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025) Données : OCSTAT (2024)
Fig. 2.3.3 - Plan Brailard, 1932 Source : Centre de recherche sur la rénovation urbaine (2003)	Fig. 2.4.8 - Le chemin William-Lezscaze comme point de rebroussement Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.26 - L'allée du domaine comme zone tampon entre deux poches habitées Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.5.4 - Carte de typologie de logements Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025) Données : Dubois, A. (2023)
Fig. 2.3.4 - Rond-point des Charmilles, vers 1900 Source : communesgenevoises.ch (s.d.)	Fig. 2.4.9 - Le sas d'entrée de Coin de Terre Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.27 - Entre grillage et bâti, l'école primaire Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.5.5 - Eidguenots : entre ville et pavillon Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)
Fig. 2.3.5 - Place de Charmilles, 1965 Source : Documentation photographique, Ville de Genève (s.d.)	Fig. 2.4.10 - Du Cycle de Cayla à la Campagne en longeant l'école primaire Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.28 - Un ruissellement minéral vers le Rhône Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.5.6 - Bâtiment de la HEAD dans le parc Hentsch Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)
Fig. 2.3.6 - Plan Marais, 1948 Source : Service d'urbanisme du DTP (1948)	Fig. 2.4.11 - La propriété privé de Cayla dont le portail reste ouvert Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.29 - Les circulations extérieures à la poche le long du domaine Masset Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.5.7 - Zoom sur Concorde Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025) Données : Dubois, A. (2023)
Fig. 2.3.7 - Orthophoto, 1959 Source : SITG (1959)	Fig. 2.4.12 - Campagne et établissements scolaires de Cayla Source : SITG (2025)	Fig. 2.4.30 - L'école primaire depuis le portail de la prairie Masset Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.5.8 - Carte du point d'étape 2.5 Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025) Données : Dubois, A. (2023)
Fig. 2.3.8 - Centre Coop Source : Meier, P. (s.d.)	Fig. 2.4.13 - Une cabane au bord du chemin Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.31 - Vocabulaire décoratif propre à chaque poche Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.6.1 - « The Geneva Skate Board Museum » Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)
Fig. 2.3.9 - Coin-de-Terre, 1986 Source : SITG (s.d.)	Fig. 2.4.14 - Sur le chemin du Nant-Cayla, le long détour du petit écolier Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.32 - Chaque poche son motif distinctif Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.6.2 - Mutation brutale du quartier Source : Quartier Libre (2024)
Fig. 2.3.10 - Mobilisation Source : Keller, J.-P. et Varcher, P. (2006)	Fig. 2.4.15 - Avenue des Eidguenots Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.33 - Un jardin juché sur la falaise Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.6.3 - Cohabitation entre nouveaux et anciens bâtiments Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)
Fig. 2.3.11 - Affiches pour le PLQ Journal de Genève (1988)	Fig. 2.4.16 - Un jardin mitoyen du Coin de Terre Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)	Fig. 2.4.34 - Jardins-du-Rhône Source : SITG (2025)	Fig. 2.6.5 - Affiche contre le PLQ Jardin-du-Rhône Source : Keller, J.-P. et Varcher, P. (2006)
Fig. 2.3.12 - Projet Union Carbide Office de l'Urbanisme (2013)	Fig. 2.4.17 - Clôture dans Coin de Terre Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)		
Fig. 2.3.13 - PDQ Concorde			

Fig. 2.6.4 - Action citoyenne
Source : Quartier Libre (2024)

Fig. 2.6.6 - Pétition
Source : Keller, J.-P. et Varcher, P. (2006)

Fig. 2.6.7 - Lutte pour la préservation de la poste des Charmilles
Source : Keller, J.-P. et Varcher, P. (2006)

Fig. 2.6.8 - Manifestation en soutien pour le Futur parc de la Campagne-Masset dans le domaine

Fig. 2.6.9 - Fig. 2.6.9 - Accueil des nouveaux et nouvelles habitant-es
Source : Forum 1203 (2024)

Fig. 2.6.10 - Carte du point d'étape 2.6
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 2.7.1 - Manifestation artistique spontanée au bord du Rhône
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.7.2 - Espaces de rafraîchissement urbain en Ville de Genève - zoom sur le Grand Projet Châtelaine
Source : Ville de Genève

Fig. 2.7.3 - Espaces de rafraîchissement urbain en Ville de Genève - zoom sur les Eaux-Vives
Source : Ville de Genève (2025)

Fig. 2.7.4 - Carte mixant secteurs denses et parc urbains
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 2.7.5 - Carte des espaces publics
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 2.7.6 - Berge du Rhône
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.7.7 - Place des Eidguenots
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.7.8 - Préau du cycle de Cayla
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.7.9 - Planètes Charmilles
Source : planetecharmilles.ch (s.d.)

Fig. 2.7.10 - Carte des de la qualification des espaces publics
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 2.7.11 - Parc Hentsch, comme espace de famille
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.7.12 - Le préau de l'école de l'Europe, un espace disputé
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.7.13 - Carte qualifiant les berges du Rhône et localisant certaines tensions
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 2.7.14 - Zoom sur les berges du Rhône
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 2.7.15 - « Espace peu accessible »
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.7.16 - « Plages »
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.7.17 - « Réserve »
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.7.18 - « Plage »
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.7.19 - Avenue d'Aïre
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.7.20 - Début de la voie couverte
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.7.21 - Carte des espaces publics et des axes de mobilité douce
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.7.22 - Jeux du préau de l'école de Cayla
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.7.23 - Interdictions en tout genre entre l'école et le cycle de Cayla
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.7.24 - Enfants jouant dans la rue
Source : Keller, J.-P. et Varcher, P. (2006)

Fig. 2.7.25 - Carte du point d'étape 2.7
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 2.8.1 - Préau du cycle de Cayla
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.8.2 - Carte du PET
Source : SITG (2025)

Fig. 2.8.3 - Carte du PET comparant le GP Châtelaine et les Eaux-Vives
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)
Données : SITG (2025)

Fig. 2.8.4 - Zone de biodiversité sous pression au bord du Rhône
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.8.5 - Carte du point d'étape 2.8
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 2.9.1 - Portail de la Campagne-Masset
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.9.2 - Futurs logements
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 2.9.3 - Projet du « Concorde Espace culturel »
Source : Fondation pour le développement des arts et de la culture (2025)

Fig. 2.9.4 - Futurs équipements publics
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 2.9.5 - Plots donnant sur la Campagne-Masset
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

2.9.6 - Jacques sculptant
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.9.7 - Raymond prenant soin du petit espace partagé
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.9.8 - Doubles portails donnant sur le cycle
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Collection personnelle (2025)

Fig. 2.9.9 - Les pulsations d'avenir du quartier
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 2.9.10 - Projet de la plage des Pâquis
Source : Esspazium (2023)

Fig. 2.9.11 - Parc du Rhône
Source : HEPIA (2023)

Fig. 2.9.12 - Carte du point d'étape 2.9
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 3.1 - Articles de presse
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 3.2 - Description des parcelles : 5304 en rouge et 5305, 5306, 5307, 5445, 5446, 5903, 5904 en orange
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 3.3 à 3.14 - Photos de la parcelle 5304
Source : Collectif de soutien au Futur par de la Campagne-Masset et Commission des finances (2024)

Fig. 3.15 - Recensement des objets protégés
Source : SITG (2025)

Fig. 3.16 - La Perle-du-Lac
Source : genevaattraction .ch (s.d.)

Fig. 3.17 - Projection de la Drize dans le PAV
Source : ge.ch (s.d.)

Fig. 4.1 - Dessin abstrait
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 4.2 - Carte de projet à l'échelle cantonale
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 4.3 - Carte de projet à l'échelle du périmètre
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 4.4 - Carte de projet à l'échelle du domaine
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 5.1 - Carte de projet final
Source : de Planta, E. et Ogaard, K. Production personnelle (2025)

Fig. 5.2 - Highrise Campsite : Nature City, 2025
Source : Willem de Haan (2025)

A n n e x e s

Annexe 1 – Entretien avec Marina Janssens (MJ)

Annexe 2 – Entretien avec Alain Dubois (AD)

Annexe 3 – Interventions au cycle

- A. PowerPoint des deux interventions**
- B. Cartes de personnages**
- C. Mon quartier en carte**
- D. Cartes des pratiques et des déplacements**
- E. Questionnaires d'arpentage**
- F. Et si... la Campagne-Masset devenait un parc ?**

Annexe 1 – Entretien avec Marina Janssens (MJ)

Mené par Emmanuelle de Planta (EP) et Kyle Ogaard (KO)

En présentiel, le mercredi 21 mai 2025

Codé : (Janssens, entretien 1)

EP : Quel est votre rôle dans le collectif ?

MJ : Comme je disais tout à l'heure à Emma, en fait, mon truc, c'est un peu l'animation de séance. C'est professionnel. Et donc j'ai été engagée, mais de manière bénévole, pour animer ces séances de quartier pour le Forum. En fait, le Forum a organisé beaucoup de séances, et beaucoup d'habitants se sont mobilisés pour réfléchir à cette histoire de densification du quartier. Parce qu'au départ, on a eu un conseiller d'État qui s'appelait Marc Muller, à l'époque, qui était venu dire : « Ne vous inquiétez pas, on va vous faire un super quartier ». Et les habitants ont répondu : « Si, si, si, justement, M. Muller, on s'inquiète ! Est-ce que vous êtes d'accord qu'on y participe ? » Du coup, le Forum 1203 a vraiment été l'organe qui s'est occupé de la participation des habitants dans la réflexion. Et si le PDQ Concorde est comme il est, c'est parce qu'il est le résultat d'un processus participatif. Moi, j'ai participé à ce processus. Je suis aussi membre de l'association des habitants du quartier de la Concorde, qui a beaucoup milité pour qu'on ait une maison de quartier : la ferme Menut-Pellet. Voilà, ça, c'est un des trucs importants. Aujourd'hui, elle existe, c'est déjà pas mal. Ensuite, on a vu toutes ces transformations. Dans ce quartier, il y a beaucoup, beaucoup de HBM, qui appartiennent quasi tous à la Fondation Émile Dupont (FED) – une fondation immobilière de droit public, comme les Libellules. C'est surtout eux qui ont procédé aux démolitions-reconstructions. Par contre, le grand bâtiment en chantier sur l'avenue de l'Ain, ça, ce n'est pas la FED : c'est Urban Project. Mais ailleurs, c'étaient bien des petits bâtiments de la FED, voués à être démolis. Tout le secteur T, par exemple, va être complètement rasé. Avant, il y avait des petites maisons familiales, maintenant ce sont de gros immeubles. Donc, c'est un quartier qui se densifie avec des habitants déjà en place. Ce n'est pas comme le quartier de l'Étang à Vernier, où on crée un quartier de toutes pièces. Là, on densifie dans l'existant, et c'est plus compliqué. Cela explique pourquoi les habitants se mobilisent. Et pourquoi l'opportunité de la Campagne-Masset a été vécue comme une occasion incroyable : une bouffée d'air en plus. Parce que ce n'est pas que le quartier manque d'arbres – il est arboré – mais il n'y a quasiment aucun espace vert public. Le seul espace vert public, c'est le petit parc à côté de la Maison de la Concorde, qui est en fait une maison de maître abritant aujourd'hui les pompes funèbres. Tout le reste des espaces est privé, situé entre des immeubles, appartenant aux fondations. L'autre grand propriétaire local, c'est la Société Coopérative d'Habitation Genève (SCHG), qui possède tout Jean-Treina, entre autres. Donc, au final, on a très peu de diversité de propriétaires : la SCHG, la FED, la CODHA pour un petit îlot. Et puis quelques maisons individuelles le long d'Henri-Bordier. Globalement, c'est un quartier très HBM/HLM, pas le plus favorisé du monde. C'est pour cela qu'on a beaucoup milité pour obtenir une maison de quartier. Ça nous paraissait aberrant de devoir autant batailler alors que la densification était massive. C'était évident qu'un équipement collectif était nécessaire. À la ferme Menut-Pellet, cela avait été envisagé depuis longtemps, mais ça a été une sacrée bagarre pour l'obtenir. On a même été auditionnés par le municipal, qui nous a dit : « Mais ça va coûter cher ». Oui, ça coûte cher, mais ne rien faire coûtera encore plus cher. Finalement, je pense que le quartier va être agréable à vivre, car beaucoup d'acteurs se mobilisent. Entre l'association des habitants de la Concorde, la SCHG, la FED, on se voit régulièrement dans un petit projet qu'on appelle le projet

Concorde. On engage même un stagiaire de la HETS, rattaché à l'équipe de la Maison de Quartier, pour mener des projets de quartier. Donc, il y a toute une réflexion en cours.

EP : Quel type de projet ?

MJ : Ce sont des projets d'animation de quartier, qui rassemblent les habitants. Le quartier souffrait d'une tension assez forte entre les jeunes et les autres habitants.

KO : Quand vous dites « les jeunes », vous parlez des nouveaux habitants ?

MJ : Non, je parle des adolescents et jeunes adultes. Toujours la même question : où vont-ils se poser pour se rencontrer ? C'est un problème dans tous les quartiers : quand ils se retrouvent, ils font du bruit. Ici, cette problématique était particulièrement marquée. Quand on réfléchissait à la ferme Menut-Pellet, on avait imaginé créer un couvert à l'arrière, avec des tables, pour offrir aux jeunes un vrai espace où ils aient le droit d'être. Cela illustre à quel point le quartier est mobilisé.

EP : Vous en parlez au passé.

MJ : Oui, parce que des choses ont été faites, et ça va mieux. On a discuté, on a proposé des lieux, et certains espaces ont été repensés. Même la SCHG a engagé un gros travail devant la Coop : ils enlèvent les parkings pour créer un parc. Dans ce parc, ils réfléchissent à aménager des espaces que les jeunes pourraient investir sans que cela pose problème. Avant, une vingtaine de jeunes se retrouvaient souvent sous un petit passage, ce qui faisait que les habitants n'osaient même plus passer. Il y a aussi eu des feux de poubelles, du vandalisme dans les garages, etc. Des choses qui existent ailleurs, mais ici c'était très visible. Une plateforme de travailleurs sociaux (Concorde-Ouches-Libellules) a alors travaillé sur ces problématiques. Bref, il y avait déjà un ferment de mobilisation. Et quand l'opportunité de la Campagne-Masset s'est présentée, ça a paru une évidence. Au départ, je ne pensais pas que la Ville rachèterait. Je m'étais juste dit : « Ah bon, Zep vend sa maison. » Puis j'ai appris que la Ville pourrait acheter, et là, incroyable. On s'est mobilisés, et puis il y a eu un référendum. Certains pensaient que ce n'était pas une bonne idée, ce qui nous a surpris. Alors on a commencé à s'activer pour défendre le projet : oui, c'est une bonne idée ! Parce qu'on manque d'air. Le quartier est dense, et il va encore beaucoup construire. Il n'y a pas de vrais parcs où se promener. Alors certes, il y a la chance du bord du Rhône. Mais c'est une zone sauvage, super l'été, tout le monde y va se baigner. Cela ne convient pas à tout le monde, surtout avec des enfants ou des personnes âgées : c'est escarpé, le courant est fort. Il manque clairement des espaces accessibles. C'est pour cela que le rachat de la Campagne-Masset nous a semblé une occasion géniale.

KO : Est-ce que le collectif tenait absolument à ce que la Ville rachète l'ensemble ? Imaginons que la Ville achète et entretienne le parc, mais qu'une fondation indépendante gère la maison. Cela ne déplairait pas au collectif ?

MJ : Non. Vous savez, on a déjà vécu l'histoire de la maison de la Concorde. Les habitants voulaient en faire une maison de quartier. Elle a été rénovée de manière très chic, puis est devenue le siège d'une association des villes, mais elle restait tout le temps fermée. Un petit mouvement de protestation est né : des habitants ont écrit « VIDE » en très grand, en rouge, sur la façade, pour dénoncer que cette maison, que les habitants souhaitaient, était dévolue à on ne savait qui. Plus tard, la Ville nous a dit : « Oui, mais vous aurez la ferme Menut-Pellet ». Nous avons même fait une interpellation au municipal pour demander un appel à projets. Finalement, la Ville a décidé d'y installer... les pompes funèbres. Alors nous, devant la maison, on a organisé une cérémonie symbolique, on a « enterré nos illusions » avec l'association de quartier. C'était un vrai coup

vache. Cela dit, il faut reconnaître que les pompes funèbres, dans leurs anciens locaux, étaient très mal installés. Je comprends que la Ville ait choisi de les reloger là, et aujourd’hui nous avons de bonnes relations avec eux.

EP : C’est quand même étonnant : passer d’une maison de quartier espérée... à des pompes funèbres.

MJ : Oui, il y a eu beaucoup de gags dans le quartier à ce sujet. Mais derrière, il y avait cette idée implicite : « c’est trop beau pour vous ». Et aujourd’hui, avec la Campagne-Masset, on nous rejoue la même musique : « qu’est-ce que vous avez des goûts de luxe, c’est trop beau pour vous ». Nous, on répond : « On n’est pas à Cologny, mais c’est du patrimoine, et c’est à tout le monde. » La maison pourrait servir à plein de projets, pourquoi pas un musée. Mais ce n’est pas notre combat. Ce qui nous importe, c’est l’espace vert. Le référendum nous a beaucoup agacés, parce qu’il disait que la Ville voulait acheter « la maison de Zep ». Mais la maison, c’est 1 % de la parcelle. Le reste, c’est un parc. Et pourtant, tout le monde ne parlait que de cette maison, il est vrai très belle.

KO : Est-ce que vous avez pu aller à l’intérieur ? Est-ce que ça a été compliqué de négocier avec Zep pour la déambulation ?

MJ : Pas du tout. Je n’ai pas eu de contact direct avec lui, mais il est très embêté par toute cette histoire. Très coincé, même. Parce qu’au fond, tout le ramdam autour de sa maison l’empêche de vendre. Beaucoup de gens n’osent plus acheter une maison aussi médiatisée. Avant, elle était discrète. On ne la voyait quasiment pas, sauf un peu en hiver quand il n’y a pas de feuilles. Maintenant, elle est dans les journaux, partout, et plus du tout discrète. Le jour de la déambulation, on prévoyait de s’arrêter devant la grille. Mais sa compagne a dit au policier : « S’ils veulent, ils peuvent entrer. Du moment que tout le monde est sorti à telle heure, ça nous va. » C’est eux qui ont proposé d’ouvrir. Du coup, nous avons pu finir la déambulation dans la maison. Ils avaient déjà ouvert une fois avant, pour une conférence de presse du collectif. Et ensuite, nous avons même tenu une réunion interne à l’intérieur. Donc oui, il était ouvert. Je crois qu’il avait vraiment envie de vendre à la Ville. Mais quand il a vu l’ampleur que cela prenait, il a préféré rester discret : « Je vous tiens au courant si j’arrive à vendre. » Et nous avons respecté cela.

EP : Au final, tout ce remue-ménage pourrait quand même servir les intérêts du collectif ?

MJ : Peut-être. Mais le problème, c’est qu’on va voter tard, le 30 novembre, à cause de la démission d’Antonio Hodgers. La Ville n’organise pas de votation communale si elle n’est pas couplée à une votation cantonale – trop cher. On a raté celle du 18 mai, car il fallait le temps de vérifier les signatures du référendum. Alors on nous a dit septembre, le 28. Mais entre-temps, l’élection complémentaire s’est ajoutée, et on nous a expliqué que « l’enveloppe n’était pas assez épaisse » pour contenir une autre votation. Certains, dans le collectif, en ont ri : « la démocratie se mesure à l’épaisseur de l’enveloppe ». On a même écrit à la chancellerie pour demander d’avancer, mais rien n’a changé. Donc, ce sera bien le 30 novembre. Presque une année après le début de toute cette histoire. C’est tard, mais nous sommes prêts à faire campagne à fond, car nous pensons que c’est extrêmement important.

KO : Et la question qu’une fondation rachète le bien, cela n’a jamais été étudié ?

MJ : On a essayé, oui. Vous pensez à W... ?

KO : Pas forcément. Mais une fondation qui rachèterait, par exemple pour en faire un lieu culturel ou d’exposition.

MJ : Nous avons approché « celui dont il ne faut pas prononcer le nom ». Mais c’était déjà trop politique et trop médiatique pour eux. Ils préfèrent agir dans la discrétion. Donc ça n’a pas marché. On a essayé plein, plein de pistes. Il y a eu aussi des articles intéressants : certains disaient que si ce bien avait été situé à Cologny, il aurait valu beaucoup plus.

KO : Ou s’il avait été constructible.

MJ : Exactement. Quand on collectait des signatures devant la Coop, beaucoup de gens nous disaient : « Ah, mais si la Ville rachète, c’est pour construire encore, non ? » On leur répondait : « Non, non, c’est pour un parc. » Alors ils disaient : « Ah, si c’est pour un parc, alors je signe. » Tout ce bloc de l’autre côté de la maison de Zep, qui était anciennement des coins-de-terre, c’est récent. Moi, j’ai vu se construire ce gros immeuble, quasiment en face de la Coop. Par contre, le Jardin du Rhône, lui, existait déjà quand je suis arrivée dans le quartier, en 2004. Voilà pourquoi on se bat : pour préserver ce morceau de parc.

EP : Vous disiez que le projet avait été très mal présenté au Conseil municipal ?

MJ : Non, ce n’est pas moi. Mais en discutant sur les marchés avec les collecteurs de signatures du référendum, un conseiller municipal m’a confié qu’il s’était senti mis sous pression. Que la décision devait être prise très vite, trop vite. Il trouvait que le dossier n’était pas assez documenté ni bien présenté. Alors oui, dans le collectif, certains diront que c’est « n’importe quoi ». Mais moi, je veux bien entendre leur ressenti. Cela dit, cela ne suffit pas à balayer un projet d’une telle importance. Selon eux, ils avaient le couteau sous la gorge : « Il faut y aller vite, car Zep veut vendre. » C’est ce que des conseillers municipaux de droite m’ont dit.

KO : Et aujourd’hui, qu’est-ce qui se passe au niveau du Forum ?

MJ : Dans le collectif, il y a des gens qui militent aussi au Forum 1203. Mais l’idée était de créer un collectif d’habitants. Dedans, on trouve des habitants « simples », mais aussi des gens engagés politiquement, ou membres d’associations. Il y a ceux qui habitent à côté, ceux de Saint-Jean, Daniel de Michée-Chaudron, mon voisin, etc.

EP : Et vous êtes combien, à peu près ?

MJ : Le collectif au sens large, c’était tous les signataires. Mais rapidement, un petit noyau s’est formé. Sur WhatsApp, on est une dizaine, peut-être quinze.

KO : Donc aujourd’hui, quand vous parlez du collectif, vous pensez surtout à ce groupe WhatsApp.

MJ : Oui. Ce sont les gens qui se sont bougés pour organiser la déambulation et qui continuent à échanger : « On écrit une lettre ? Un texte pour la Tribune ? On fait ceci, cela... »

EP : Contrairement au Forum 1203, le collectif n’est donc pas une association constituée ?

MJ : Non. C’est un collectif informel. Dedans, il y a des habitants, des membres d’associations de parents d’élèves, de l’association des habitants, du Forum 1203, de Patrimoine Suisse Genève... mais sans personnalité juridique.

KO : Et actuellement, vous êtes encore actifs ?

MJ : Oui. On a écrit à la chancellerie pour demander d’accélérer les élections. Maintenant, on s’est dit : arrêtons de nous battre pour la date, c’est mort. On réfléchit plutôt à ce que la Ville envoie un signal à Zep,

pour lui dire qu'elle est toujours intéressée. Parce que depuis un moment, il n'y a plus eu de nouvelles. Tout ce qu'on essaie de faire, c'est éviter qu'il vende. Mais on ne peut pas l'en empêcher.

KO : Est-ce que la Ville pourrait louer le domaine en attendant la votation, pour le protéger ?

MJ : On a essayé d'activer la préemption. Mais ça ne marche pas : juridiquement, la Ville ne peut préempter que pour construire du logement populaire. C'est écrit dans la loi : la préemption ne vaut que pour du logement bon marché.

EP : Et il n'y a pas une possibilité d'intervention sociale ?

MJ : Cela n'avait pas l'air si évident... Et puis, au Conseil administratif, certains ne considèrent pas cette affaire comme prioritaire.

KO : En discutant avec un ami de mon père, il m'a dit qu'il avait signé le référendum. Pour lui, il y a déjà assez de parcs, avec toutes les berges du Rhône. Et il avançait aussi que si le bien devenait public, toutes les charges seraient pour la collectivité. Plus de revenus fiscaux, en plus de l'entretien de la maison et du jardin.

MJ : Oui, il y a eu beaucoup d'arguments économiques de ce genre. Mais si vous parlez avec les historiens du patrimoine – Erika Debert, par exemple – ils vous diront que récupérer ce domaine s'inscrit dans la continuité de ce que Genève a toujours fait. Pensez au parc de la Grange, aux Eaux-Vives, ou encore au musée d'Histoire des sciences à la Perle-du-Lac. Dans tous ces cas, on a récupéré des maisons de maître et leurs parcs pour les mettre à disposition des habitants. Moi, je trouve ça important : dans un quartier si dense, que quelqu'un puisse habiter seul dans un tel domaine, c'est presque choquant. On a envie de dire : « Si vous voulez vivre comme ça, allez à Cologny, mais pas ici. » Cela dit, tout le monde était content d'avoir Zep comme voisin. Les enfants du quartier appelaient même sa villa « la maison de Titeuf ».

KO : Zep était actif dans le quartier ?

MJ : Pas vraiment. Une fois, en 2012, il a fait une affiche pour une fête de quartier, parce qu'un habitant le connaissait. Sinon, on le voyait à la Coop, comme tout le monde, mais la plupart ne le reconnaissaient même pas.

EP : Certains opposants disent que la Ville a déjà trop de patrimoine et qu'elle ne s'en occupe pas. Que ce serait une folie d'acheter encore.

MJ : C'est vrai que la Ville a des immeubles laissés à l'abandon. La ferme Menut-Pellet, par exemple, a été un scandale : achetée en 2003, elle a été laissée à l'abandon des années durant. Ça a coûté bien plus cher de la rénover que si elle l'avait été tout de suite.

Mais là, la maison Masset est entretenue : Zep l'a bien gardée, elle est magnifique. Les experts du patrimoine disent qu'on pourrait en faire plein de choses – même des appartements patrimoniaux à louer. Évidemment, il faut lui trouver une fonction, pas la laisser fermée. Mais pour nous, c'est clair : ce quartier dense et défavorisé mérite cet investissement.

KO : C'est paradoxal : à côté de Saint-Jean, qui s'est beaucoup gentrifié récemment.

MJ : Oui, mais dans notre secteur, ce n'est pas du tout gentrifié. J'habite à la CODHA, donc on est peut-être les « bobos de luxe » du quartier. Mais autour, la majorité des habitants ont peu de moyens.

EP : Certains craignent une « éco-gentrification » avec l'arrivée d'un parc.

MJ : J'ai même reçu une lettre anonyme, après un article que j'avais signé dans la Tribune. La personne disait : « Vous ne vous rendez pas compte, si ça devient un parc public, il y aura des nuisances. »

KO : Nuisances de quel type ?

MJ : Du bruit, des jeunes qui font des bêtises. La peur que l'espace soit mal utilisé. On voit déjà ça ailleurs. Regardez le parc Hentsch : un bel aménagement, mais rempli d'interdits. On ne peut pas lâcher son chien, pas faire de vélo, pas pique-niquer... Les habitants se plaignent malgré tout.

EP : On a aussi remarqué beaucoup de panneaux d'interdiction et de barrières dans le secteur.

MJ : Oui, mais parfois c'est compréhensible. À la Coop, par exemple, les jeunes laissent leurs déchets partout, ça agaçaient énormément. Et ce n'est pas seulement la jeunesse du quartier : il y a aussi des personnes précaires, en errance, qui utilisent ces lieux. Autour de l'école des Ouches, ça a été très chaud. Quand un grand bâtiment HBM a été rempli d'un coup par une population très fragile, l'école a été submergée. La directrice a même sollicité l'association des habitants pour faire un diagnostic. Aujourd'hui, un travail est en cours avec les travailleurs sociaux, l'association des parents, etc., pour apaiser la situation. Et avec les nouveaux logements HBM prévus, la question va se reposer. Heureusement, il y aura aussi un bout de coopératives (la FEB, Totem). Cela apportera de la mixité. À Michée-Chauderon, par exemple, la coopérative des Falaises a déjà cette expérience.

KO : Et concernant le domaine Masset et ses dépendances, est-ce que les voisins ont réagi ?

MJ : Pas vraiment. Deux personnes du collectif ont reçu une lettre anonyme, c'est tout. À côté, vous avez les Jardins du Rhône, une résidence pour personnes âgées. Pour elles, ce serait même un atout : pouvoir déambuler dans le parc, alors qu'elles ne descendent jamais au bord du Rhône.

EP : Si vous deviez définir le périmètre du quartier ?

MJ : Moi, je l'appelle le « triangle de la Concorde », celui du PDQ. Pour moi, tout ça fait partie de la Concorde. Mais les habitants se définissent autrement : certains se sentent de Saint-Jean, d'autres de Cayla. Michée-Chauderon est encore autre chose. De l'autre côté de l'Avenue de l'Ain, ce sont les Libellules, puis Vernier.

KO : Dernière question : comment pourrions-nous, avec notre mémoire, être utiles au collectif ?

MJ : Si vos conclusions vont dans le sens de ce qu'on défend – qu'il faut un parc ici – alors ça nous sera précieux. Vous ajouterez une caution académique, comme le font Lucas Pataroni ou Patrimoine suisse. On pourra dire : « Des étudiants se sont penchés dessus, cela a du sens urbanistiquement. » Oui, ça coûte cher, mais ce n'est pas une idée saugrenue.

EP : Et sur la santé publique ? Le stress, la pollution, le manque d'espaces verts ?

MJ : Non, ça n'a pas été formulé si clairement dans le collectif. Mais M. Loiseau, qui a donné une conférence, l'a dit très bien : un parc, ce n'est pas seulement un coût, c'est un investissement dans la santé des habitants. C'est un argument important.

Annexe 2 – Entretien avec Alain Dubois (AD)

Mené par Emmanuelle de Planta (EP)

En présentiel, le vendredi 30 mai 2025

Codé : (Dubois, entretien 2)

EP : Et donc, notre première partie, c'est justement de faire ce diagnostic territorial, qu'on a déjà en partie fait. On est en train de toujours continuer à le peaufiner justement avec les entretiens qu'on fait. On va aussi intervenir dans l'école, dans le cycle qui est là, à deux occasions, la semaine prochaine et dans deux semaines.

AD : Vous avez contact avec des profs là-bas ?

EP : Oui, c'est un collègue du master qui est enseignant de géographie là-bas. Donc, il nous a accueilli avec un gros enthousiasme et la direction aussi était ravie parce qu'avec les élèves, on va faire tout ce qui est justement de la connaissance de leurs déplacements, des usages extérieurs qu'ils font dans le quartier. Et on fera aussi de l'arpentage. Donc, on pourra aussi leur montrer ou leur faire découvrir le métier d'urbanisme et une manière de découvrir la géographie proche, la géographie proximale. Pour leur montrer que la géo, ce n'est pas qu'apprendre des capitales par cœur.

EP : Et la deuxième partie de notre travail, ce serait justement de faire un lien avec l'actualité et justement la mise en vente de la parcelle et le fait que la ville de Genève voulait la racheter pour l'ouvrir au public, en faire un parc. Et d'une certaine manière, cette deuxième partie permettrait de répondre à une nécessité du quartier qu'on aura pu établir dans le diagnostic, à savoir que l'ouverture de cette parcelle au public pourrait permettre de répondre à certains maux que vous avez déjà identifiés via le collectif ou via le forum. Et nous, en fait, avec notre mémoire, on a cette volonté de peut-être pouvoir donner encore plus de forme à cette démarche et la traduire avec des études et peut-être ce regard un peu universitaire via notre mémoire. Donc, c'est un peu les deux grosses parties de notre travail.

AD : Parfait. Voilà.

EP : Et on a pu déjà discuter avec Marina, Madame Janssens, du collectif pour justement le parc. Et pour nous, c'était aussi important de contacter le forum en votre personne. Et donc, comme le disait, on sait que vous êtes aussi habitant du quartier et comme vous avez aussi cette casquette de prof à HEPIA, on s'est dit que ça avait toute sa pertinence.

AD : Eh oui, je suis au centre de tout ça.

EP : Exactement, et comme vous êtes aussi prof à HEPIA, vous connaissez tout le déroulement d'un master. Donc, les questions, c'est un peu par rapport à votre implication dans le forum.

AD : Et qui c'est qui vous suit en master ?

EP : Alors, on a une codirection. On a Nathalie Mongé qui nous suit et Marta Alonso. Et donc, voilà. Je ne sais pas si vous voudriez qu'on parle d'abord du forum ou justement que vous montriez les cartes ou les documents que vous vouliez.

AD : Si je parle de ce que j'ai prévu de parler, on va forcément parler du forum. Mais je peux vous dire en deux mots qui je suis. Je suis géographe par formation aussi. J'ai bossé au début de ma carrière dans un bureau d'urbanisme à Lausanne. J'avais fait mon mémoire de GEO sur l'évolution des plans directeurs cantonaux de 1935 à 1980. Et après, j'étais à l'Uni. J'étais assistant de recherche pour des projets des SIG. Après, j'ai participé beaucoup aux enseignements du certificat géomatique. Et après, je suis passé ici à HEPIA. Ça fait 15 ans que je suis là pour enseigner. D'abord à 30, à 60, à 100. Et maintenant, je suis professeur depuis 4 ans. Voilà. Et ça fait presque 40 ans que j'habite dans le quartier de Saint-Jean.

EP : Et vous avez été assez rapidement impliqué dans le forum ?

AD : Oui. Depuis le début, oui. Parce que le forum, historiquement, c'est issu de la maison de quartier de Saint-Jean. Qui, au moment où il y a la couverture des voies qui s'est construite, a décidé de faire de la participation parce que ça chamboulait quand même pas mal le quartier. Et qu'ils ne voulaient pas faire juste l'animation, accueillir des enfants, des ados, mais aussi tourner vers le quartier. On y va vers le quartier et très vite ils ont mis à disposition un des animateurs, Christian, qui s'est occupé d'une partie d'animer les premiers forums de débats publics sur des problématiques d'aménagement notamment liées à la couverture des voies. Après, il y a eu un autre mouvement : c'était le soutien à la poste qui devait fermer et qui est toujours ouverte à mi-temps maintenant, mais qui est dans la liste des prochaines postes à fermer. Il y a eu une grosse mobilisation qui a été en dehors de la maison de quartier, mais ils se réunissaient à la maison de quartier, mais c'était vraiment des individus. Puis après ce forum, il s'est autonomisé, il est sorti de la maison de quartier. C'est un collectif un peu informel mais on a réussi à avoir une subvention de la ville de Genève, ce qui a permis d'avoir une première secrétaire participative que vous avez peut-être déjà croisée dans les démarches de participation à Genève parce que maintenant elle fait des études à son compte pour la ville, le canton, pour différents processus participatifs. C'est une professionnelle de ça. Et puis après, elle habitait aussi dans le quartier là-bas. Après, elle a déménagé dans la coopérative là et puis maintenant ailleurs. Mais c'était une cheville ouvrière du forum pendant longtemps. Après, il y a eu d'autres salariés qui se sont succédés. Puis là, on vient de mettre à la retraite Nicolas qui a été un des salariés pendant longtemps. Et puis il a été remplacé au mois d'octobre passé. Et puis maintenant c'est Paul qui est notre secrétaire participatif. Et puis pour la partie de la Concorde, on a toujours eu un mandat un peu spécifique et on a une autre collaboratrice. C'est madame Geneviève qui est responsable de la coordination pour le forum de tout le projet écoquartier.

EP : Justement, vous parliez du fait qu'au début il y avait une personne salariée. Et maintenant dans le forum...

AD : Pas maintenant, il y en a deux en fait. Paul, il est à 40%. Geneviève, elle est à 60%. Et on a encore quelques petits pourcentages pour la compta et pour la communication messagère sur les réseaux sociaux. Et donc ça fait plus de 20 ans que ça existe cette structure et qu'on est là. Qu'on a pu passer et les magistrats et les responsables dans les offices.

EP : Je sais que vous avez été très impliqué justement dans l'élaboration du PLQ Concorde.

AD : Oui, tout à fait. Justement là, je mis les liens sur les documents. Ça date de 2013 en fait. Mais c'est déjà avant qu'on a sollicité Marc Muller, le conseiller d'état en charge de l'aménagement à cette époque, pour qu'il y avait ce projet de transformer ce quartier puisqu'il y a beaucoup de transformations.

AD : Je vais vous montrer là parce que je n'ai pas de connecteur. Je vais vous montrer. Ça c'est le plan guide. Vous connaissez les plans guides ? Donc c'est un bon outil pour voir un peu le développement du quartier. Et donc le plan directeur de quartier, c'est tout ce triangle ici. C'est le périmètre de ce plan de quartier. Et puis il y a eu beaucoup de projets liés. Ça a commencé par ces deux bâtiments là. Ils ont démoli les anciens bâtiments.

C'est pourquoi il y a ces fondations Emile Dupont qui avaient ces bâtiments là. Et donc il y a plusieurs projets. Ils ont aussi ce secteur là qui est le dernier qui va être secteur T. Qui est un des éléments qui va aussi s'établir là. Et du coup, ça fait partie du grand projet Châtelain aussi parmi les grands projets. Donc il y a aussi une planification à l'échelle plus globale. Je ne sais pas si vous connaissez ça un peu. C'était un ancien plan directeur cantonal. Et puis il y a également... Il y a aussi ce secteur là qui ne fait pas partie du plan directeur de quartier. Michée-Chauderon. On a aussi travaillé avec le forum sur l'élaboration du plan auquel.

EP : Par rapport à ceci, je sais que ceux-ci n'ont pas été réalisés n'est-ce pas ? Ils ne le seront jamais ou ils vont l'être ?

AD : Ça j'avais un doute. C'est une question. Il y a des villas qui n'ont pas encore la maîtrise foncière partout je pense. Je ne connais pas les tout derniers développements. Mais à terme, c'est dans le plan de quartier. Mais pour l'instant, il n'y a pas encore les permis de construire. C'est tous des secteurs. Il y a des villas et des gens qui ne veulent pas encore vendre. Ici c'est drôle, ça fait vraiment le village gaulois. Que ce soit la végétation. Il y a des amis qui habitent là-bas. Le paysage urbain est assez étonnant. Et puis ça, ça a été fait partie d'un plan de site. Oui, c'est le compteur. Donc ça a été fait comme ça. Et puis là, c'est en train de bouger. Il y a ce bâtiment-là et celui-ci qui sont en enquête. Ou qui sont permis de construire. Là, je crois qu'ils sont aussi en train de déposer à l'enquête. Donc ça va aussi partir. C'est ce trajet-là. Et on a aussi été mis au courant qu'à côté de l'école, il y a cette église. Oui. Où il y aurait aussi des logements. Donc ça ajoute encore à l'identité du quartier. Voilà. Après, c'est en train de se finir ici. Et il y a encore tout le centre culturel ici, où il y a le centre étudiant. Donc là, ça bouge aussi. Et puis ça, ça s'est construit. Il y a des nouveaux bâtiments là. Il y a beaucoup de développements qui se sont faits. C'est une des zones qui a été le plus densifiée à Genève. Et sans aucune opposition. À part un petit conflit de localisation de poubelle entre ce quartier-là. Et c'est peut-être aussi à cause de l'action du forum.

EP : Comment vous expliquez justement le fait qu'il y ait eu peu d'opposition ? Parce que vous avez été impliqué et vous avez rendu le développement qualitatif ?

AD : Il y a plusieurs facteurs, je pense : D'abord, il y a quand même beaucoup de gens qui sont dans des logements sociaux. Et donc, ils ne sont pas forcément les plus organisés pour contester. Après, il y avait quand même dans la coopérative ici, des gens de certains niveaux qui s'intéressent militants, etc. Qui ont participé pas mal aussi à l'élaboration de l'image du plan de quartier. Et puis après, je pense qu'il y a une partie, c'est que c'est une fondation publique qui a des projets qui ne sont pas totalement déraisonnables quand même. Qui discutent et puis que ça crée cette densification participative. Augmenter le nombre de logements sociaux aussi. Je pense que c'est aussi un aspect important. Après, les vraies explications, je ne sais pas. Moi, je veux bien croire quand même que d'informer concrètement, d'avoir un axe, on a pu discuter notamment les schémas de circulation. Parce qu'il y a quand même pas mal de schémas de circulation prévus dans le plan directeur de quartier. Avec la fermeture notamment, quand il se casse qu'on dirait parce qu'il y a le giratoire habituel comme on appelle ici. Avec la fermeture de ce giratoire-là, une place qui va se développer là.

EP : En face de la maison de quartier ?

AD : Oui. Parce qu'en termes de circulation, il y a pas mal de choses qui vont changer.

EP : Et justement, dans le développement de tout ce quartier, par rapport à l'espace public et à sa qualité, vous avez vu une évolution sur ces 40 années ? Peut-être que ça soit une perte d'espace public de qualitatif ou une augmentation ?

AD : Alors, ça c'était tous des quartiers villas. Maintenant, il y a quand même des espaces beaucoup plus ouverts. On peut plus facilement traverser avant, forcément prendre les voiries. Mais là, on peut passer à travers. Avant, ce n'était pas possible. Ce côté de décroisement des zones villas, ça fonctionne quand même.

AD : Après, les pieds d'immeubles, il n'y a pas eu pour l'instant beaucoup de réaménagement d'espace public. Il y a la création de l'école aussi, parce que ça s'est passé aussi, ça. Donc, là, il y a des espaces publics qui existent quand même. Et on ne peut pas dire qu'ils ont beaucoup créé d'espaces publics nouveaux. Il y a eu une nouvelle école ici. Donc, ça, ça y participe quand même un peu pour le préau, mais ce n'est pas toujours facile à gérer. Et en termes d'équipement, quand il y aura le centre culturel, il y aura une vraie offre nouvelle pour ce quartier, ça c'est sûr. Mais on a de la peine à vraiment avoir fait des grands gestes par rapport à ça. Il y a la voie verte qui passe là-le-long, mais c'est tout couillé entre la zone CFF et puis ça ne va pas être une voie verte très large et agréable. Et la traversée ici a toujours été un peu difficile pour reprendre la voie verte. Voilà, donc pour l'instant c'est encore en chantier, du coup c'est pas l'aménagement final, mais après il y a cette voie verte qui va passer à travers les quartiers. Donc il va y avoir des choses, mais pour l'instant c'est pas encore vraiment fonctionnel. Et je peux dire qu'en effet il n'y a pas beaucoup d'espaces publics nouveaux, à part quelques équipements, mais il n'y a pas de nouveaux parcs. Pour l'instant c'est pas encore concrétisé. Ici c'est un espace, dans le plan directeur de quartier, c'est un espace public qui va se créer, alors qu'actuellement on peut y passer, mais c'est pas agréable. Actuellement c'est un rond-point minéralisé qui est encore utilisé. Voilà, mais il y a quand même deux-trois arbres juste à côté du passage sous voie, qui devraient être agrandis en fait, c'est à terme. Et donc ça devrait pouvoir améliorer la transition sous l'avenue de l'Ain, il y a aussi le projet de passerelle, mais je crois qu'il est un peu du plomb dans l'aile.

EP : Ah d'accord, je n'en ai pas entendu parler de celui-là.

AD : Voilà, après il y a un réaménagement le long ici, dont le chantier commence maintenant, pour changer un peu l'accès aussi après à cet endroit ici. Tout le long il y a un réaménagement long, mais ce ne sont pas des endroits où on reste beaucoup, parce que c'est des endroits de passage pour la mobilité, d'où ça devrait être mieux normalement. Mais c'est cet espace-là qui sera fait quand ça sera construit, les nouvelles voies de circulation sont différentes. Et après il y avait un plan des espaces publics extérieurs qui avait été fait il y a bien quelques années, et puis pour l'instant on n'a pas grand-chose à mettre en place, qui était le but d'être coordonné un peu les espaces publics au droit de chacun des concours, parce que ça a tout été des concours qui ont remplacé de faire des PLQ en fait, des visites de quartier. Du coup ça c'était soi-disant plus rapide. Moi personnellement je regrette qu'ici ils n'aient pas fait un plan localisé de quartier parce qu'il y a beaucoup de problèmes qui sont de la peine à résoudre, et on n'a pas du tout d'assurance sur comment seront les espaces ici, alors que si on avait fait un plan de quartier pour régler tout ça, et le foncier pour changer les circulations qui ont changé, voilà. Mais écoute, on a essayé de demander ça, ils disaient ça va prendre trop de temps et tout ça, mais le temps qui traîne avec le concours, des choses qui ne sont pas réglées entre le foncier, entre la fondation et la ville, en plus c'est juste à cheval entre Vernier et la ville de Genève. Et voilà. Du coup je dirais que pour l'instant il y a encore des choses à faire, mais comme il y a tout plein de chantiers partout, cette couture de tous les espaces publics, il y a une étude qui avait été faite par Apart.

EP : Justement une étude des espaces publics ?

AD : Oui, il y a une charte paysagère des espaces publics qui a été élaborée. Parce qu'on n'avait pas dans la concrétisation, comme chaque secteur était découpé, puis qu'il avait son propre concours, pour essayer d'avoir un peu une unité, de pouvoir régler certains aspects, il y avait cette charte qui avait été établie. Après, comme ça n'a pas force légale vraiment, je pense qu'on l'oublie petit à petit.

EP : Nathalie nous en a pas parlé, je lui poserai la question. Merci pour cette information.

AD : Voilà, puis elle avait été élaborée avec des ateliers avec la population, on était présent et tout ça. Donc c'était assez intéressant pour faire ça, mais c'est vrai, on s'est projeté il y a dix ans, puis pour l'instant il n'y a à peu près pas grand-chose qui a été réalisé. Il y a eu quelques petits éléments de changement de circulation, si le chemin d'espoir a été fermé et on ne peut plus traverser. Ils se sont battus longtemps, et puis maintenant ils ont fermé ici, donc on peut accéder jusqu'ici, mais ce petit tronçon est fermé, du coup, parce qu'en temps il y a quand même pas mal de trafic de transit qui contournait les travaux, il y a d'autres problèmes de circulation. Donc ça c'était un truc qui devait à terme, dans le plan de circulation, être fait. Ça a été fait récemment, après pétition des habitants, etc. Il y a quand même beaucoup de trafic qui passait devant l'école, même si c'était en zone 20 là, mais il y a eu beaucoup de camions qui passaient aussi en transit ici.

EP : Et donc maintenant vous dites que c'est fermé et la circulation transit par ?

AD : Ils sont obligés de passer par ailleurs, parce qu'en fait ça laisse la desserte, pour accéder au parking souterrain ou parking extérieur qui existe là. Et puis à cet endroit-là ici, c'est un parking qui appartient à la ville de Genève, mais qui est sur le domaine public. Il y a éventuellement la possibilité de transformer ça en autre chose. C'est un dossier qu'on est en train de regarder avec la ville de Genève pour savoir comment est-ce qu'on attaque ça. C'est un peu compliqué d'enlever les stationnements des gens qui sont, c'est des stationnements de pied d'immeuble en fait. Mais c'est le domaine public, donc a priori il n'y aurait pas possibilité de changer son affectation et éventuellement de mieux utiliser cet endroit au moins partiellement. Et sinon les espaces extérieurs là, ils sont semi-publics parce qu'on peut passer à travers, donc on a quand même gagné, il y a des petits jardins partagés. Donc en termes d'usage, tout ça c'est nettement plus urbain et de type semi-public. Mais des grandes avancées sur ça, je trouve qu'il n'y a pas eu un projet comme on pourrait se dire que c'est un parc là, ça manque. Et puis si ce ne sera pas un parc, c'est quand même proximité de la ville d'Humain, donc ce n'est pas non plus l'endroit le plus bucolique. Et pendant longtemps on a eu aussi en temporaire dans ce secteur, ici maintenant il y a un immeuble, mais les beachvolley qui est actuellement de l'autre côté, qui a passé dans le parc des franchises.

EP : Vous pouvez localiser le beachvolley des franchises ?

AD : Oui, je ne vois pas où, ah il est localisé là. Il y avait pendant un temps, c'était une friche ici, il y avait deux terrains de beachvolley qui étaient localisés dans ce quartier. En attendant qu'ils construisent l'immeuble, ça a été fait. À cette occasion il y a pas mal d'ados aussi, il y a eu tout un groupe de réflexion sur qu'est-ce qu'on fait pour la jeunesse dans ce quartier-là.

EP : Et ça a abouti sur quoi ?

AD : Sur rien. Dans le sens qu'on avait identifié qu'il y avait des problèmes avec la jeunesse, il y a pas mal de conflits dans les cours d'immeuble ici, où il y a des petits terrains de football destinés aux habitants. Il y a des incivilités, ça fait du bruit, c'est pas vraiment public, c'est toléré. Et du coup, les ados qui ont toujours manifesté le besoin d'avoir des espaces pour eux, on n'a jamais rien pu planifier dans ce quartier, ni un skatepark, ni ça a été reporté chaque fois les plus loin, le parc des franchises ou bien ailleurs, mais on n'a jamais pu planifier vraiment un espace. Et l'aménagement de cet espace ici pourrait être un lieu qui pourrait être propice à ça aussi.

EP : À côté de la ferme Menut ?

AD : Voilà, qui est devenu la maison de quartier après de nombreuses années de discussion pour la rénover, ça a pris des plombs et des plombs.

EP : Oui, c'est ce que Marina nous a expliqué. Et vous parlez justement du fait que dans la cour de ces immeubles, il y avait certaines incivilités par rapport au foot et au bruit que ça faisait. Et est-ce que dans le quartier, il y avait d'autres endroits où justement les jeunes ou d'autres populations ont pu créer des problèmes un peu de cohésion sociale ou d'incivilité entre voisins ?

AD : Alors, en temps, ils étaient canalisés à côté des beachvolley, parce qu'il y avait deux, trois cailloux, deux, trois espaces qui allaient très bien pour les ados un peu à l'écart, un peu... Voilà, donc en temps, il y a eu deux, trois petites histoires, mais en gros, c'était plutôt un petit espace qui s'était approprié. Sinon, je ne sais pas trop ce qu'il y a des problèmes.

AD : Les grosses questions, c'était autour de l'Europe, qu'il y a eu cette histoire où il y a eu un jeune qui s'est fait tuer dans un parc de souterrain. Je ne sais pas si vous en avez vu ça.

EP : Il y a combien d'années, ça ?

AD : Maintenant, je pense que ça va faire trois ans, quatre ans. Et il y a eu... Puis clairement, dans ce quartier-là, il y a des soucis avec... Il y avait aussi gros problèmes-là qui a fait réagir la mairie locale à disposition en gestion accompagnée par les TSHM, les travailleurs sociaux au mur. Il y a pas mal de jeunes qui traînent par là autour, devant le 99 qui est l'espace de quartier. Et là, il y a aussi un peu trois soucis. Par rapport au parc Hentsch, là aussi on avait fait une démarche participative au début. Il y avait eu un premier projet, après ils ont repris le projet parce qu'il était trop compliqué à mettre en œuvre et entretenir. Donc après il y a eu un deuxième projet et puis on avait essayé de voir si on ne pouvait pas mettre quelques équipements aussi à destination des ados. Et X qui était propriétaire de tout, donc avec sa fondation, ne voulait surtout pas mettre des choses qui pouvaient faire des nuisances pour ces logements de luxe qu'il a construits, la rénovation des lofts de Pic-Pic. Ou bien devant les autres bâtiments, du coup tout le monde voulait mettre les ados ailleurs. C'est difficile de planifier les équipements pour les ados.

EP : Oui, justement parce que je sais qu'ici il y a tout un parc, mais plus pour les jeunes enfants.

AD : Et il y a aussi des espèces d'escaliers minéralisés là-bas, mais c'est vrai que les jeunes, donc cette tranche, les ados un peu, est-ce qu'il y a d'autres espaces qu'ils s'approprient par défaut ?

EP : Vous parliez à l'époque de la cour devant le 99, à côté du burger là, Burger King là.

AD : Ils traînent juste à l'entrée là, beaucoup, et devant les marches aussi là.

EP : Et de l'autre côté là où il y a la patinoire ? Du coup qui n'est pas là toute l'année la patinoire.

AD : Non, mais l'espace est toujours là. C'est plus occupé par les roms qui ont beaucoup occupé aussi les endroits autour de l'église qui maintenant sont fermés, clôturés. L'église en fait c'est un gros toit en voûte en béton qui va s'effondrer.

EP : Ah c'est pour ça, je me demandais.

AD : C'est pour ça qu'on l'a démolie parce que ça coûte trop cher à rénover. En fait c'est une voûte qui avait été problème d'étanchéité puis les ferrailles rouillées dans le béton. Il y a des risques que ça s'écroule.

EP : Je ne connaissais pas la raison.

AD : Ils vont tout démolir et vont valoriser ça en immeuble parce que les églises ont de la peine à tourner. Du coup ils valorisent leur patrimoine.

EP : Et donc justement c'est la propriété de l'église ?

AD : Oui. Donc là ils vont faire un immeuble avec juste une petite salle de recueillement ou de paroisse ou comme ça. Ça ne va pas être une vraie église. Et du coup je crois qu'il y en a aussi ici. Il y a aussi une église qui va être transformée en bâtiment d'habitation.

EP : Et comment est-ce que le collectif, pardon le forum, s'est positionné dès le moment où justement Philippe, enfin Zep a voulu vendre sa propriété ?

AD : Voilà, il se trouve qu'une partie des chevilles ouvrières du collectif, c'est des membres du forum. Oui, j'ai vu. Mais ils l'ont, voilà, c'est un peu avec Thibaut, vous connaissez peut-être, lui il est... C'est celui qui est actif, c'est un professionnel de la militance et qui est engagé politiquement aussi.

AD : Je ne sais plus s'il s'est déjà eu présenté, je ne sais plus si c'était Solidarité ou à gauche la gauche, et qui défend beaucoup la mobilité douce, puis qui habite dans le quartier.

EP : Oui, Marina nous en a parlé.

AD : Donc lui, c'est sûr que de pouvoir faire un parc juste dans le quartier, ça l'a mobilisé. Ils ont discuté avec Zoltan aussi, qui habite dans la coopérative là, qui fait partie du forum, qui fait aussi partie de l'association de la Concorde.

EP : Oui, j'ai pu le voir, il a pris position lors de la conférence en décembre.

AD : Voilà, et puis il y a aussi Anouk, qui est aussi au groupe de pilotage du forum, qui s'est aussi engagée parce que c'est aussi, on connaît tout le monde par là, donc ça fait de nombreuses années qu'on est dans le même genre de collectif, et puis que c'est une occasion sous laquelle on s'est lancé.

AD : Et dans le forum, on a aussi des politiciens qui ont voté pour, puisqu'on a plusieurs conseils municipaux Ville de Genève qui font partie du groupe de pilotage du forum. On a deux vertes et deux socialistes qui ont voté et qui ont appuyé pour pouvoir acquérir ça, qui ont fait voter le budget pour l'acquérir. Du coup, le forum n'était pas une vraie initiative du forum, du coup, ça s'est fait un peu plus par les habitants et puis on ne voulait pas que ce soit une association particulière, donc c'est pour ça qu'ils ont choisi ce groupe.

EP : Oui, Marina nous a expliqué que vous n'aviez pas un statut juridique à proprement parler.

AD : Oui, parce que ça aurait pu être porté par plusieurs associations, puis là, c'était plus l'idée de mettre l'accent sur que c'était des habitants qui se réunissaient, pas des instances en fait. C'est comme ça que ça a été développé comme action collective.

EP : Et est-ce que justement dans le quartier, vous avez eu des réactions peut-être négatives ou des personnes un peu en retrait par rapport à cette proposition de parc qui voyaient peut-être le fait qu'il puisse y avoir des nuisances ou qu'ils auraient pu voir ce projet d'une manière un peu plus négative que vous ?

AD : À ma connaissance, pas trop parce que les nuisances, je pense que les personnes les plus concernées, si c'est fait quelque chose, ça va être les gens qui habitent là, qui sont les anciens de la famille Massé, je crois, qui habitent là, la fille là, je ne sais pas qui. Du coup, je pense que c'est les gens qui sont les plus exposés et

puis qui sont les moins favorables peut-être à un passage, ce qui fait qu'on va mettre leur propriété qui est à peu près... C'est difficile d'accéder par là, c'est vraiment un peu tortueux.

EP : Ah oui, ici il y a un chemin avec un portail.

AD : Voilà, du coup ils sont un peu cloisonnés et puis du coup forcément si on ouvre là, sur un côté en tout cas, il faudra qu'ils se défendent. Les regards insistants de la plèbe, puisque ça fait partie quand même des vieilles familles de Massé et des familles qui est là, qui détenaient tout ce coteau-là et voilà. Donc c'est sûr que je pense que les vrais qui peuvent être contre, après il y a même des gens, des verts libéraux qui étaient, je ne sais pas, c'était juste avant la campagne électorale, on peut se dire qu'il y en a qui essaient d'être positionnés en orthodoxie des dépenses et qui prétendaient que le projet ou que la maison ne se prêtait pas à faire quelque chose de bien, qu'il n'y avait pas assez d'accès. Mais c'est un peu des arguments un peu fallacieux qui sont un peu le politicien qui veut s'opposer à quelque chose pour se distinguer dans la campagne. C'est comme ça que je les interprète. Après il y a peut-être d'autres visions par rapport à ça, mais je pense qu'il y a un peu de ça quand même.

EP : Et est-ce que justement avec le forum, vous aviez eu des idées, est-ce que vous avez eu des concertations entre vous sur quelle est la programmation, parce que c'est une des choses qui a pu aussi être reprochée, des idées de que faire de la maison et où du parc ?

AD : C'était à l'évite en fait cette affaire-là, parce que c'est un peu le municipal qui a appris que c'était en vente et qu'il y a des bâtiments à acheter. Mais ce n'est pas la première tentative d'achat de la ville d'une partie de la campagne qui est là. Dans l'historique, tu le faisais dû voir.

EP : J'ai vu que justement cette partie a été d'abord vendue.

AD : Et puis le cycle, ça a été acheté aussi, toute la parcelle du cycle à l'époque aussi, ça a été acheté aussi à la famille qui est là je pense. Mais du coup, des acquisitions sur ce coteau, il y a déjà eu des projets d'acquisition qui ont échoué. Donc là, s'il y a une occasion, autant la saisir. Parce qu'en effet, je pense que c'est actuellement l'accès au bord du Rhône. Il n'est pas si facile que ça pour l'instant, parce qu'il y a le chemin d'une école ici. On arrive ici au coin. On peut arriver par ici, puis on peut encore croiser. Mais sinon, là, c'est un peu tout bloqué. Il y a un grand mur ici de soutien. Puis il y a l'école ici, depuis l'école à peu près, accéder au bord du Rhône. Il y a un vrai bel espace. Après, il y a la question de quel pourrait être le devenir des vignes. Mais il y a quand même de l'espace aussi qui pourrait être valorisé. Et puis même dans le chemin, puis après sur la parcelle elle-même, que ce soit sur la partie forêt ici, qui pourrait aussi être légèrement aménagée pour avoir des endroits au frais pour les gens de l'EMS qui est à côté. Il y a plein de choses à développer. Pour l'instant, on ne s'est pas trop projeté parce qu'on n'a jamais trop anticipé le fait qu'il allait essayer de vendre. Du coup, on est resté là pour l'instant.

EP : Et suite justement à la non... quand vous avez appris que le référendum était passé, est-ce que vous avez essayé de mettre une stratégie en place ou vous allez attendre... ?

AD : La première chose où ils ont essayé de discuter le collectif, c'est de comprendre pourquoi c'était si tardif les votations parce qu'on n'a pas pu essayer de faire passer aux dernières votations mais il y avait déjà trop d'objets, puis il n'y a pas assez de temps.

EP : Oui, Marina nous a expliqué.

AD : Elle est sûrement encore plus au courant que moi par rapport à ça. Après, ils voulaient mettre ça en octobre. Je crois qu'il y a des votations en septembre, une votation fédérale et cantonale. Et il n'y a plus de place dans les enveloppes, c'était l'argument. Après, moi, je me dis quand même que ça ne concerne que la ville de Genève. On pourrait ajouter une deuxième enveloppe pour mettre le matériel de vote. Ça coûterait moins cher que d'organiser une votation que pour ça ou bien de repousser plus loin. Avec le risque que Zep vende entre-temps. Après, on ne sait pas trop. Je me posais aussi la question par rapport à l'acquisition de cette parcelle justement, qui est sur la ville de Genève, mais qui est vraiment à la frontière avec la commune de Vernier. Et je me suis demandé à quel point vous aviez aussi des contacts avec d'autres entités que le 1203, puisque ça correspond au code postal, je me demandais à quel point vous aviez des contacts justement avec Chatelaine, avec Aïr et les quartiers de la voisine. Le périmètre de l'écoquartier, du plan quartier, il est sur les deux communes. Du coup, on est cofinancé pour les actions communes là-bas, par la ville de Vernier, la ville de Genève. Et puis les maîtres d'ouvrage ici, la fondation Emile-Dupont, la FMCC, etc. Et d'autres propriétaires, même des privés urban projects, qui contribuent aussi aux activités, de faire connaître le développement. On organise aussi une plateforme des maîtres d'ouvrage, deux, trois fois par année, où tous ceux qui ont des projets dans le quartier viennent discuter aussi avec les gens du canton. Donc on organise ça et ça permet de coordonner un peu une partie des travaux et des visions des travaux, de s'informer quand on se tiendra à jour. Pour tenir à jour, on fait un journal, le Concorde, je ne sais pas si vous avez vu déjà.

EP : Je n'ai pas tombé dessus.

AD : Alors, on a le journal, on fait deux fois par année, sur le site du Concorde, on a le journal là, le journal Info Quartier. Et puis, et ça c'est le dernier de l'hiver, on va faire un mois de juin. Et puis, dans ce journal-là, il est distribué tout ménage là-bas. Et puis, vous retrouverez, ça vaut la peine si vous voulez regarder un peu de manière rapide l'évolution du quartier et tout ce qui a été décidé. Après, je vais vous parler du U-turn, du giratoire, ces changements d'aménagement, c'est assez important quand même. Par rapport à ça, et puis on fait toujours aussi des plans pour expliquer les projets. Et du coup, ben voilà, là on a, c'était le journal qui parlait du compte-rendu de cette journée qu'on a eu en octobre à propos de ces changements sur la circulation. Du coup, ben voilà, donc ça c'est les changements qui vont faire comme ça, c'est qu'actuellement, si on veut aller au Lignon, par exemple, depuis le Pont-Boutin, on doit passer, on passe ici, là, on passe la milieu, puis on passe sur le pont comme ça. Et là, l'idée c'est que les gens, ils vont faire, ils vont tourner ici, et là il y aura une boucle de reboursement comme un grand giratoire allongé qui leur permettra de faire ce mouvement-là.

AD : Donc là, tout ce quartier-là, tout ça va pouvoir changer, puis il va y avoir pas mal de changements, puis c'est juste un peu devant l'entrée de chez Zep à peu près, pas tout à fait, mais... Donc là, il y a un terme mobilité, il va y avoir beaucoup de changements, que ce soit pour les voies de bus, parce qu'il y aura des îlots centraux pour les deux, pour les arrêts de bus, il y aura toujours la piste cyclable pépère le long de la contre-allée, mais il va y avoir aussi des bandes cyclables le long de l'avenue d'Aïr pour les vélos à vitesse plus rapide parce qu'ils espèrent que ces changements globaux de circulation vont beaucoup diminuer le trafic par rapport à justement l'avenue d'Aïr. Puis je vais finir avec juste le plan de circulation parce qu'actuellement quand on veut aller sur l'avenue de l'Ain depuis ici, on passe par l'avenue de la Concorde, on fait le petit giratoire là, puis après on s'engage sur l'avenue de l'Ain. Et maintenant ce qu'on va faire c'est qu'ils ont fait une bretelle le long du secteur T là qui permettra de rejoindre directement. Donc ça c'est des gros changements par rapport à tout ça. Et puis là, ça va se densifier là, là, donc le parc il va prendre place dans un contexte qu'il faut se projeter. Et l'avenue de la Concorde va être limitée juste à l'accès et il va s'arrêter en fait. On ne pourra pas aller plus loin quoi. Donc ça permettra juste encore d'accéder ici puis la circulation va être réglée comme ça là. C'est-à-dire qu'on pourra juste accéder ici et puis là aussi ce sera un cul-de-sac. Du coup le trafic de transit

va s'arrêter. Puis ça c'est déjà effectif. C'était depuis longtemps que c'était prévu mais on a insisté pour que ce soit effectif plutôt quoi.

EP : Je me posais justement par rapport à la circulation une question sur l'avenue d'Aïre. Est-ce que vous avez la route, les piétons et la bande cyclable ? Et je me suis toujours demandé pourquoi est-ce que ce n'était pas la route, la bande cyclable et les piétons ? Si vous aviez peut-être des informations ?

AD : La bande cyclable elle est venue après quand même parce que ce n'était pas tout de suite. Du coup je pense... Mais je ne me rappelle plus trop bien comment c'était parce que ça fait quand même longtemps que c'est comme ça. Et c'est que c'était une double allée d'arbres qui a été plantée, offerte par les gens du quartier, les riches du quartier. Et du coup c'était une grande allée, on se baladait comme ça. Et après comme il y avait des pavés au milieu, on a laissé le piéton là puis on a bitumé. Et ça fait pas mal de temps qu'on discutait de réaménagement. Il y a déjà la ville à Genève, il y a déjà eu pour aller aussi l'autre bout qui est après le carrefour ici où il y a encore aussi un bout de contre-allée. De tout réaménager ça, mais ça n'a jamais pris de manière globale. Mais ça justement, ça va être tout refait par rapport à ça. Et puis vous aurez les détails de la présentation parce qu'il y a eu la présentation qui a été faite pendant la soirée qu'on a organisée. Je vous ai mis là tous les URLs parce qu'on a beaucoup de choses sur notre site. On ne trouve pas toujours tout directement. Et puis là vous avez la présentation qui a été faite par les mandataires de la ville de Genève qui expliquent ça. C'est l'emprise du projet qu'ils ont étudié, tout ça. Et après il y avait la présentation de la mobilité. Là on voit aussi les plans de détail de comment sont prévus les espaces publics et les rapports à la rue du secteur T. Du PLQ Michée Chaudron aussi. Il va y avoir des nouvelles végétalisations, changement de principe de circulation. Le trafic qui va diminuer aussi. Le changement des régimes des feux aussi et tout ça.

EP : Est-ce qu'ils sont bien faits ?

AD : Non mais parce qu'ils nous présentent toujours des trucs. Et ça c'est encore presque lisible. Mais la population ne comprend rien à l'enchaînement d'ingénieurs de circulation. Ils ne sont pas très forts pour vulgariser leurs documents. Et puis ils ne font pas forcément, même si ils sont d'accord de les présenter, ils ne font pas tellement l'effort de faire des documents exprès pour la population. C'est aussi un peu notre rôle de vulgariser à travers notamment le journal. Comme ça on fait une carte. On comprend un peu. Ce n'est déjà pas tout simple de lire en carte. Mais d'avoir des schémas qui s'adressent au grand nombre. Puis là ils ont rajouté par-dessus nos schémas. Et ça c'est le projet détaillé avec toutes les voies de circulation. Pour regarder, ça s'appelle un RICO. C'est un giratoire allongé avec les arrêts de bus qui seront au milieu et pas sur les côtés. Du coup ça a quand même beaucoup changé. Et puis il y a une voie cyclable, une bande cyclable côté route. Puis il y aura toujours la bande cyclable pépère. Du coup ça peut être assez intéressant quand même. Et puis il y a aussi le renforcement de la trame verte. Ils ont réfléchi là-dessus. Par contre la place elle-même, là, on ne sait pas trop ce qui va se passer. Ça c'est encore un dossier qui va être étudié plus tard. Et puis là il y aura une zone de rencontre devant cet endroit qui est un peu bizarre là.

EP : Et qui est très animé.

AD : Oui il y a pas mal d'animation, il y a des voitures qui traînent, qui sont parkées là et c'est un peu hybride comme ça. Ça va être un espace public un peu plus soigné aussi cet endroit-là. Et puis on s'est fait un projet d'arborisation.

AD : Et puis ils ont aussi fait un projet d'arborisation, ce qu'ils vont planter, et puis les différents types de sols qui vont aussi changer, le mobilier urbain qu'ils vont mettre, et puis il y a un projet Prends Lumière aussi, l'éclairage public, qui a été fait, c'est assez intéressant. Donc, là, il y a tout un concept de plan lumière aussi.

Donc, il y a quand même déjà eu pas mal de réflexions par rapport à tout ça, que vous trouverez détaillé là-dessus. Et il y a aussi toute la gestion des eaux aussi. Donc, ils essaient de bien faire les choses avec la gestion de toutes les choses un peu de manière moderne, de gérer les eaux, les plantations, qu'on récolte des routes, servir, développement, tout ça. Donc, la présentation est à disposition.

EP : Avec grand plaisir, merci beaucoup. Vous pouvez m'envoyer ça par mail ?

AD : Oui, je vous enverrai tout ça. Donc, j'avais parlé de ça. C'était pour le journal, parce qu'il y en a plusieurs de journaux, vous pouvez regarder les autres aussi, parce qu'il y a différents... Il y a un thème à chaque fois différent, puis toutes les grandes séances, il y a aussi, vous retrouvez sur le site web du forum aussi, vous retrouvez aussi plein d'informations sur d'autres débats plus anciens dans EcoQuartier Concorde, parce que ça, c'est les infos pour le reste, mais c'est là que vous trouvez plein de choses. Il faut un peu fouiller.

EP : Je regarderai ça.

AD : Voilà. Et du coup, on a parlé du U-turn, le PLQ Concorde, on en a parlé aussi, et Michée Chaudron, c'est aussi un truc qui va se faire par étapes, il y a une partie des propriétaires qui ne veulent pas vendre là aussi non plus, il y a une partie qui va pouvoir être faite tout de suite, il y a une coopérative qui va retrouver des bâtiments en coopérative.

EP : Ceux-ci sont touchés par le PLQ ?

AD : Oui, tout est démoli, ça. Et donc, dans le premier bout du L, ils vont retrouver leur coopérative.

EP : C'est la coopérative de la falaise, c'est celle-ci ?

AD : Oui, voilà. Et si vous voulez des infos sur ça, je vous ai mis après, c'est Daniel qui habite là, qui fait partie du groupe de pilotage aussi. Parce que là, ça a été mis à l'enquête, ça aussi, et ça aussi, on ne sait même plus quand on est permis de construire, c'est en rose là. Voilà. Et donc, tout ça, ça bouge encore. Totalement. Du coup, ZEP, on se dit, quand on voit tout le développement qu'il y a là, pourquoi pas améliorer un peu un espace un peu plus... Après, il y a aussi tout un collectif, une association de sauvegarde des bords du Rhône, je ne sais pas si vous avez entendu parler de ça, qui est une partie d'habitants qui sont par là et qui trouvent que le bord du Rhône naturel est un peu malmené par là parce qu'il y a une grosse pression, il y a beaucoup de gens qui viennent et tout ça. Et puis, on prétend protéger la biodiversité. Et puis il y a un dossier quand même qui est l'extension du cycle Cayla

EP : Oui, ça on nous en a parlé.

AD : Et il va y avoir aussi un nouveau bâtiment, une annexe de l'école, ça c'est l'école primaire, qui va se mettre à la place des potagers qu'il y avait là. Donc là ça va se faire à peu près simultanément.

EP : Donc ça, ça serait pour la primaire et ça pour le cycle ?

AD : Voilà. Et du coup, ça va encore augmenter la taille du cycle qui était prévue pour 50, on est déjà à passer 850 et ça a dépassé 1000 élèves. Du coup la pression, la qualité d'enseignement dans des grands établissements, il n'y a personne qui s'y retrouve. Mais comme ils n'ont pas très bien planifié les nouveaux cycles et qu'il y a plusieurs projets qui ont eu deux cycles, comme à Balxert, sur les terrains de foot, il y a le Servette qui s'entraîne, il doit faire un nouveau cycle. Et le Servette, ils n'ont pas eu leur nouveau terrain près du coin à côté de l'aéroport parce que ça a été un projet qui a été refusé, des activités aussi qui étaient prévues des bureaux, et ça avait été refusé en votation populaire. Après ils voulaient mettre l'école de foot aux Evo,

puis après c'est la commune qui ne voulait pas, qui a peur qu'il y ait trop de gens qui viennent à côté des Evo, où il y a déjà des terrains de foot, mais ils ne savent pas. Et à mettre aux normes. Du coup le cycle de Balxert ne va pas se faire avant un bout de temps, et du coup ils ont décidé de refaire le Renard, le rénover. Mais pendant qu'ils rénovent, il faudra bien mettre les élèves ailleurs.

EP : Je me posais la question justement, Châtelaine, il n'y a pas de cycle dans ce quartier justement, les gens vont plus au Renard ou à Cayla ?

AD : Ça change d'année en année en fonction des effectifs, d'où ils déplacent, ils optimisent pour que... Là je ne sais pas le découpage scolaire du cycle. Après, peut-être trouver... Et du coup, on a une démarche sur les jardins aussi, si ça vous intéresse. Parce qu'il y a plein de jardins, historiquement, il y a eu plusieurs secteurs. À la place de ces immeubles, il y avait des petits immeubles historiquement, puis il y avait des premiers jardins qui avaient été établis là. Et il y a aussi le chemin des poules là. Il y a aussi eu dans les anciens immeubles qui étaient ici, il y a aussi des premiers jardins qui étaient là. Et dans ce quartier-là, ça a participé pour essayer de faire cette carte-là. Cette année, on va faire un peu une démarche aussi de faire un peu un état des lieux de tous les types de démarches et quel type de gouvernance il y a. Parce que les maîtres d'ouvrage sont intéressés pour savoir comment gérer ces jardins aussi. Si c'est des choses par quartier, on a aussi la proposition. Il y a eu aussi une jardinière de quartier qui était salariée par la maison de quartier de la Concorde et qui animait plusieurs de ses jardins-là. Donc il y a des choses à faire par rapport à ça. Puis des jardins, il y en a encore en dehors du PLQ. Voilà. Moi, je fais partie du comité du pavillon qui est là aussi.

EP : Ah, génial.

AD : Voilà, puis il y avait ceux qui étaient devant l'école primaire, mais justement, on a offert le refuge de potager à une partie des gens de l'association qui avaient cultivé là, qui a dû fermer. Donc il y a cinq personnes qui viennent cultiver des parcelles au pavillon qui est là.

EP : Quel est le plan du nouveau bâtiment scolaire ?

AD : Ça va être un bâtiment supplémentaire. Je ne suis pas sûr. Mais les anciens potagers ont dû être démantelé ou c'est en voie de démantèlement. Donc ils n'ont pas recommencé la saison potagère là-bas. Dommage. Voilà, puis après, historiquement, il y avait aussi eu un jardin qui était à la place de l'immeuble là. Il y avait de villas, puis il y a eu un jardin aussi, une association de potagers ici. Il y a une partie de ceux-ci après sont partis ici. Voilà, donc ça fait plusieurs projets par rapport à ça. Et en effet, ça pourrait être une partie du programme du parc, de faire une partie potagère aussi. La vigne, je ne sais pas trop quel est son statut légal, si on pourrait imaginer qu'on la rache ou pas. Parce qu'il y a encore toute une législation par rapport à ça. Il me semble que la vigne n'est pas protégée par rapport au reste.

EP : Et je me demandais, parce qu'on trouve que c'est un exercice assez intéressant, si vous pouviez qualifier un peu le périmètre de votre quartier. Vous disiez que vous viviez à Saint-Jean. Mais parce qu'on s'est rendu compte, via justement toutes les recherches qu'on a pu faire, que certaines fois, ce secteur était qualifié selon les documents officiels par les noms des quartiers alentours. Donc on souhaitait, si vous êtes d'accord, de définir ce que vous qualifiez de Saint-Jean, ou autrement.

AD : Le forum ou bien la maison de quartier de Saint-Jean, je fais partie du comité de la maison de quartier de Saint-Jean, on est un peu, on est contre de délimiter les choses de manière stricte. Du coup, on utilise une délimitation utile selon la problématique qu'on traite un peu. Donc après, l'ère d'influence des activités du forum 1203, de manière simple, on y prend une cause postale, mais on n'est pas forcément strictement rattaché à ça. Après, il y a des micro-quartiers, ceux de l'Europe par exemple, ils se considèrent de l'Europe. Et pas forcément,

il y a ceux qui se considèrent de l'Europe. Après, il y en a qui disent qu'ils sont des Charmilles. Après, il y a des choses qui sont très délicates. Saint-Jean, ceux qui habitent là ici ne se considèrent pas vraiment de Saint-Jean. Je pense qu'il faut demander à tout le monde.

EP : C'est justement la démarche qu'on va faire avec les élèves. Sans leur dire, vous êtes de ce quartier-là, mais plutôt demander de définir leur quartier et de le nommer.

AD : Et moi, j'ai un quartier à géométrie variable.

EP : C'est une réponse.

AD : C'est ça. Parce qu'on s'est beaucoup posé la question, puis en tant que géographe, ces délimitations, ça peut s'interpeller tout le temps. Puis après, il y a vraiment l'espace vécu. Puis après, ça devient assez vite individuel. Si vous avez des enfants à l'école de Cayla ou bien à l'école Saint-Jean, ce n'est pas pareil. Parce que ça vous oriente, ça vous fait une pratique, ça fait du temps que vous passez dans le quartier différent. Vous n'avez pas les mêmes trajets ou bien le même vécu des certains endroits et voilà moi je travaille ici du coup je descends tout le temps. Après j'ai ma fille qui habitait un temps ici du coup j'allais la voir aussi. Mais c'est vrai que ces pratiques-là et que ce soit la mobilité douce en vélo en particulier, la géographie elle change beaucoup avec ces pratiques propres et on a peu de la peine à trier. On a plusieurs périmètres qu'on utilise mais c'est vrai qu'entre Concorde, Ouches déjà il y en a qui disent qu'ils sont de l'un ou l'autre. Voilà et après ça on dit que c'est le quartier Eiguneunots, mais il y a plus longtemps on appelait ça plutôt la Campagne-Masset. Et puis le cœur de Saint-Jean c'est un peu ce qu'on voit ici de ce côté de la voie couverte jusqu'à peut-être ici comme ça où William Lescazes dans la bordure parce que les gens qui habitent là ils sortent quand même beaucoup par ici donc leur itinéraire il passe par là. Donc on dirait que c'est un peu ça le Saint-Jean strict cœur de village avec la rue du Peulec qui est le centre du village où il y avait la poste historique, le marché, les petits commerces même si maintenant il est un petit peu à d'autres endroits mais c'était un peu ça mon cœur de Saint-Jean c'est ça.

EP : Merci

Annexe 3 – Interventions au cycle

A. PowerPoint des deux interventions

ATELIER 1 savoir expert et arpentage Jeudi 5 juin 2025

Cycle de Cayla - Classe 1034

Quelques règles pour bien commencer

-  Lever la main et attendre d'avoir la parole
-  Toutes les questions sont les bienvenues = pas de jugement

Participez !

Qui sommes-nous ?



Emmanuelle
De Planta



Kyle
Ogaard



Xenia
Milliuet

Programme

- | | |
|-------------------------|-------------------------------|
| Urbaniste, c'est quoi ? | présentation |
| Mon quartier en carte | travail sur calque |
| Carte des pratiques | travail sur plan |
| Arpentage | questionnaire, plan & terrain |
| Conclusion | retour en classe |

Urbaniste, c'est quoi ?



Urbaniste, c'est quoi ?

Une personne qui travaille à comprendre l'espace urbain pour améliorer le cadre de vie de toutes et tous et préparer la ville pour répondre aux défis de demain.

Les défis de demain ?



Quel rapport avec l'urbanisme ?

La ville =

2% du territoire planétaire

56% de la population mondiale (68% en 2050)
70% de l'énergie mondiale
75% des émissions de CO2
80% du PIB mondial

En Suisse : 4/5 personnes vivent en ville.



Plein de façon d'être urbaniste



Pourquoi on est là ?



Pour nous

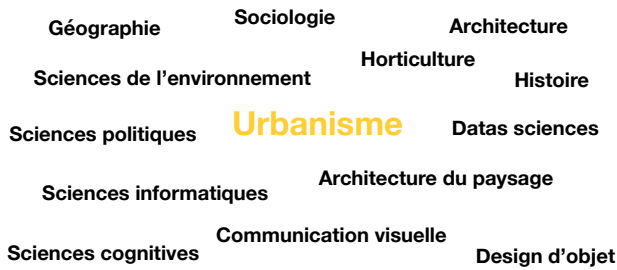


Pour vous

L'urbanisme, un jeu d'équilibre



Comment devenir urbaniste ?



Votre rôle ?



Habitant-es



Urbaniste

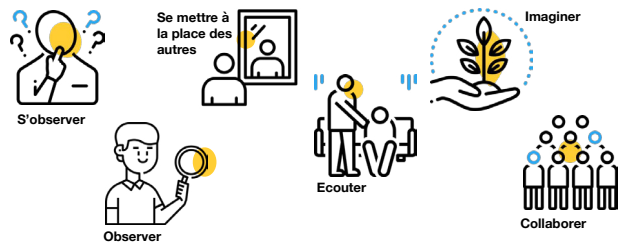
Mon quartier en carte

Sur ton calque

1.



Urbaniste, quelle compétences ?



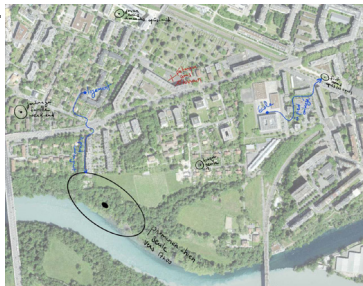
Urbaniste, quels outils ?



Carte des pratiques

Sur ton plan

3 A.



Arpentage

Consignes

- Se mettre par groupe
- Visualiser le chemin depuis le cycle
- Rester ensemble et suivre les consignes de l'encadrant



CONCLUSION

MERCI !
A la semaine prochaine
pour l'atelier 2



ATELIER 2
Et si... imagine pour demain !
Jeudi 12 juin 2025

Cycle de Cayla - Classe 1034

Arpentage
Retour sur l'atelier 1



La Campagne-Masset !
Notre sujet de recherche



Qui sommes-nous ?



Emmanuelle
De Planta



Kyle
Ogaard



Matias
Beltran

Programme

Retour sur l'atelier 1
Notre sujet de recherche
Les fonctions d'un parc
Pause de 5'
Atelier 2
Vernissage

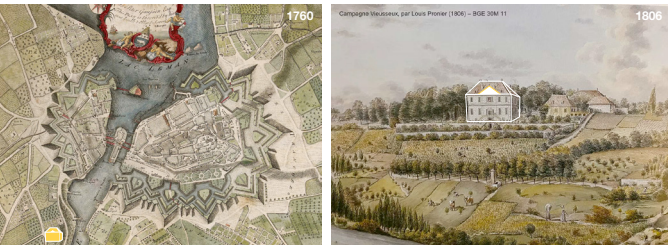
présentation & débat
présentation & débat
présentation & co-réflexion

et si... imaginez !
expo & goûter

La Campagne-Masset !
Qu'en savez-vous ?



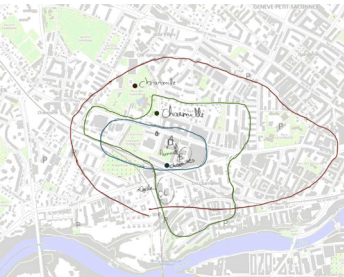
La Campagne-Masset
Qu'est-ce que c'était ?



Retour sur l'atelier 1
Votre avis ?
Qu'avez-vous apprécié ?
Qu'est-ce qui vous a étonné ?



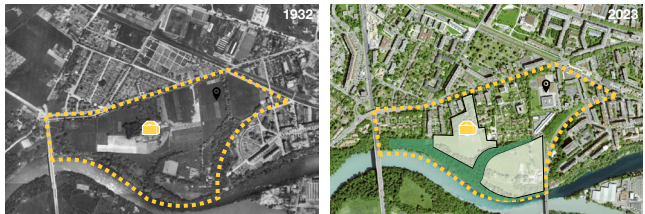
Mon quartier en carte
Retour sur l'atelier 1



La Campagne-Masset
Qu'est-ce que c'était ?



La Campagne-Masset
Qu'est-ce que c'était ?



La Campagne-Masset

Qu'est-ce que c'est aujourd'hui?



La Campagne-Masset

Pourquoi cela nous intéresse ?



Les fonctions d'un parc

B_Fonction sociale

Se retrouver et partager : se poser ou se balader avec ses potes ou sa famille, rigoler, pique-niquer, rencontrer d'autres personnes...
Un lieu pour être ensemble et échanger.



Enjeu : les nuisances et la cohabitation des pratiques



Se retrouver et partager

Se poser ou se balader avec ses potes ou sa famille, rigoler, pique-niquer, rencontrer d'autres personnes... Un lieu pour être ensemble et échanger.

Contrainte : célébrer les moments de vivre ensemble, en minimisant les nuisances sur autrui



La Campagne-Masset

La ville devrait-elle racheter le domaine ?



Le quartier est l'un des plus denses de Suisse et le moins bien loti en parc de Genève.

OUI



Le coût d'achat et d'entretien est trop important et la ville ne sait pas ce qu'elle va en faire.

NON

La Campagne-Masset

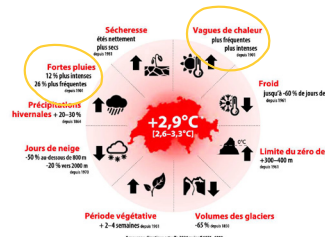
Pourquoi le domaine devrait-il devenir un parc public ?



Les fonctions d'un parc

C_Fonction refuge

Se détendre et se rafraîchir : s'allonger dans l'herbe, écouter les oiseaux, respirer, regarder les nuages... Un coin pour se poser et se sentir bien.



Enjeu : le réchauffement climatique (OFEV, 2025)



Se détendre et se rafraîchir

S'allonger dans l'herbe, écouter les oiseaux, respirer, regarder les nuages... Un coin pour se poser et se sentir bien.

Contrainte : réfléchir aux impacts d'un été caniculaire avec des orages en fin de journée



Les fonctions d'un parc

A_Fonction récréative

S'amuser et bouger : jouer, plonger, courir, grimper, faire du skate ou du vélo... Le parc est un terrain de jeux à ciel ouvert !

Enjeu : inclusivité de l'espace public (genre, âge...)



S'amuser et bouger

Jouer, plonger, courir, grimper, faire du skate ou du vélo... Le parc est un terrain de jeux à ciel ouvert !

Contrainte : permettre aux filles et aux garçons de s'amuser ensemble, à tout âge

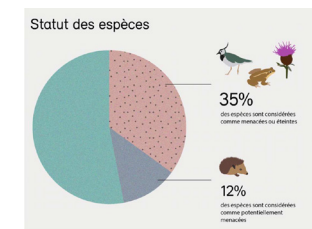


Les fonctions d'un parc

D_Fonction pédagogique

Découvrir et apprendre : observer les plantes, découvrir des animaux, comprendre l'histoire du lieu... Un parc peut aussi éveiller la curiosité.

Enjeu : la chute de la biodiversité en Suisse (OFEV)



Découvrir et apprendre

Observer les plantes, découvrir des animaux, comprendre l'histoire du lieu... Un parc peut aussi éveiller la curiosité.

Contrainte : penser pour les humains ... mais aussi la faune et la flore



Et si... un parc Masset ?

Consignes de l'atelier 2

Objectif :

> Si la Campagne Masset devenait un parc public... quel serait le parc des rêves ?

> Composer votre parc idéal en fonction de 4 thèmes imposés.

Indications générales :

> vos contributions sont anonymes !
> vos contributions seront dans notre mémoire et seront lus par les autorités (Canton de Genève, ville de Genève...)

> A prendre au sérieux et libérez son imagination : c'est l'occasion d'être écouté !



Et si... un parc Masset ?

Consignes de l'atelier 2

Etape 1 : individuel !

A. Tire une carte personnage : la couleur correspond à ton terrain de jeu.

B. Tu as 5 minutes pour inventer un aménagement que tu aimerais... et un autre que ton personnage adorerait ! Sois imaginatif et écris sa description en haut de chaque feuille transparente.

C. Maintenant, fais un petit dessin en dessous pour représenter tes deux idées. Pas besoin que ce soit parfait, tu as 5 minutes !

- S'amuser et bouger
- Se retrouver et partager
- Se détendre et se rafraîchir
- Découvrir et apprendre

Découvre ta contrainte sur la table

Et si... un parc Masset ?

Consignes de l'atelier 2

Etape 2 : par groupe !

D. Place tes deux propositions sur la pièce de puzzle de ton groupe. 5 minutes.

E. Décidez ensemble du positionnement optimal et collez les stickers.

F. Discutez ensemble et proposez des améliorations, de nouvelles idées pour faire de votre bout de parc, le parc parfait ! Dessinez, écrivez directement dessus. 15 minutes.

- S'amuser et bouger
- Se retrouver et partager
- Se détendre et se rafraîchir
- Découvrir et apprendre

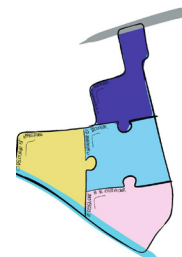
Découvre ta contrainte sur la table

Et si... un parc Masset ?

Consignes de l'atelier 2

Etape 3 : on assemble !

G. Assemblez les 4 pièces : votre parc idéal prend forme !



CONCLUSION



CONCLUSION



Annexe 3 – Interventions au cycle

B. Cartes de personnages



IMRANE - 10 ans

Sa vie ? L'école, le sport sous toutes ses formes (elle boxe, grimpe, court, nage...) et ses ami·es.

Ses parents lui font confiance: elle fait tout à pied et aime découvrir de nouveaux chemins.



MAX - le renard

Dans le quartier, tout le monde le connaît et guette son passage.

Un jardin, une forêt, une place... pas de limites pour lui, sauf les barrières et les routes qui compliquent son passage.



SABRINA - 78 ans

Toujours pleine d'énergie, elle aime voir ses ami·es et défier son petit-fils à la console (elle gagne d'ailleurs la plupart du temps).

Avant, elle aimait marcher pendant des heures, mais maintenant, elle doit faire attention à ne pas tomber, ce qui la frustre beaucoup.



JOAO - 17 ans

Il est né sans la vue. Cela ne l'a jamais freiné dans la vie : naturellement extraverti, il aime se poser avec ses potes et est toujours partant pour tout.

S'il doit parfois demander un peu d'aide, il a développé d'autres capacités : l'ouïe, l'odorat, le touché, mais aussi son intuition !



JULIEN - 30 ans

Il s'occupe à plein temps de son fils de 3 ans. Entre deux tâches domestiques, il aime se balader en poussette et improviser des pauses jeux sur le chemin.

Il doit être attentif : son petit court déjà partout.



ANA - 25 ans

Elle est jeune avocate et a peu de temps pour elle. Très tôt ou très tard, sur tous les terrains possibles, elle aime se défouler en courant seule ou accompagnée.

En été, elle essaie de rejoindre ses ami·es dehors pour décompresser après le travail.

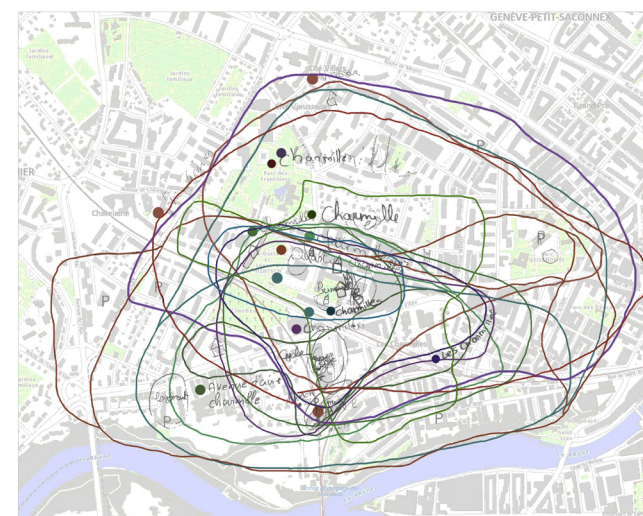
Annexe 3 – Interventions au cycle

C. Mon quartier en carte

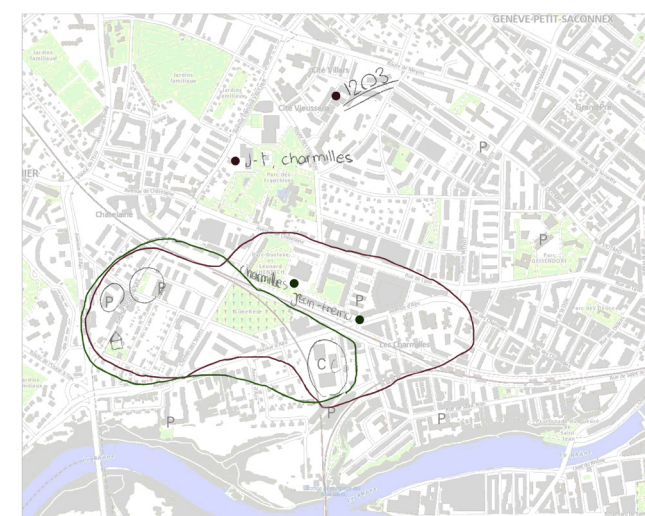
Les 22 cartes mises ensemble



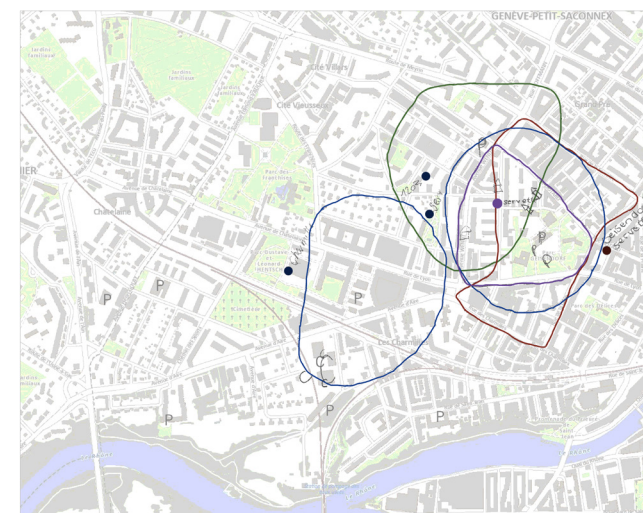
Les Charmilles



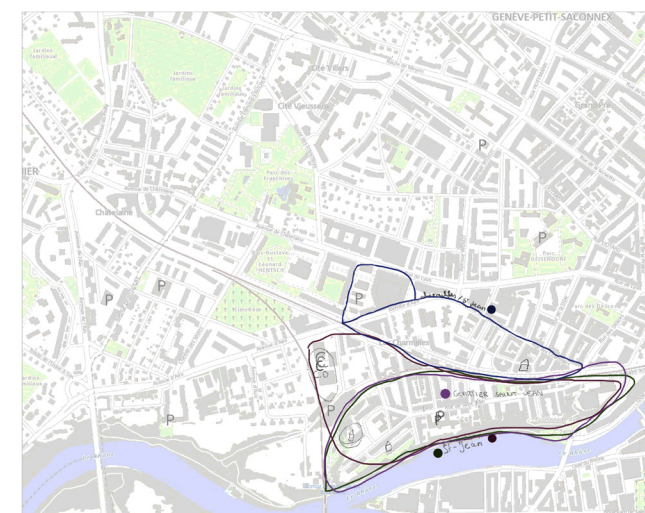
Jean-Treina/Charmilles



Servette



Saint-Jean



Les 22 cartes



Uniquement les pratiques et déplacements

Légende

> travail sur calque

1. Éléments de base

A. identifie ces 3 lieux

- C C.O. de Cayla
P Mon école primaire
A Mon logement

B. dessine puis nomme le périmètre de



Hors cadre ?!

Si un élément sort du cadre, note le dans la marge blanche.

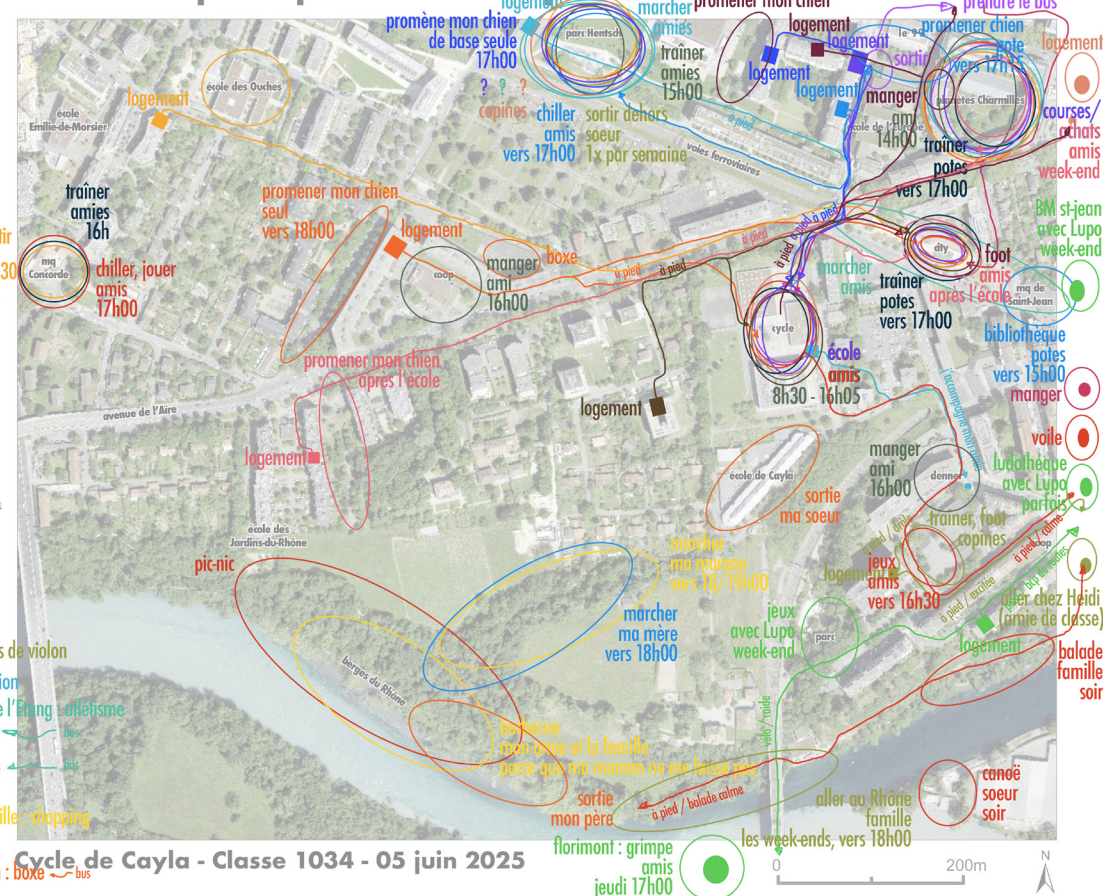
- sig lignon : sport (gym)
amis
20h00
- tenis club air
seul (personne au cours)
2h/3h (après)
- st julien : marcher
famille

Mon quartier en carte



Cycle de Cayla - Classe 1034 - 05 juin 2025

Carte des pratiques et des déplacements



Cycle de Cayla - Classe 1034 - 05 juin 2025

Uniquement les souhaits

Mon quartier en carte

Légende

> travail sur calque

1. Éléments de base

A. identifie ces 3 lieux

- C C.O. de Cayla
P Mon école primaire
A Mon logement

B. dessine puis nomme le périmètre de

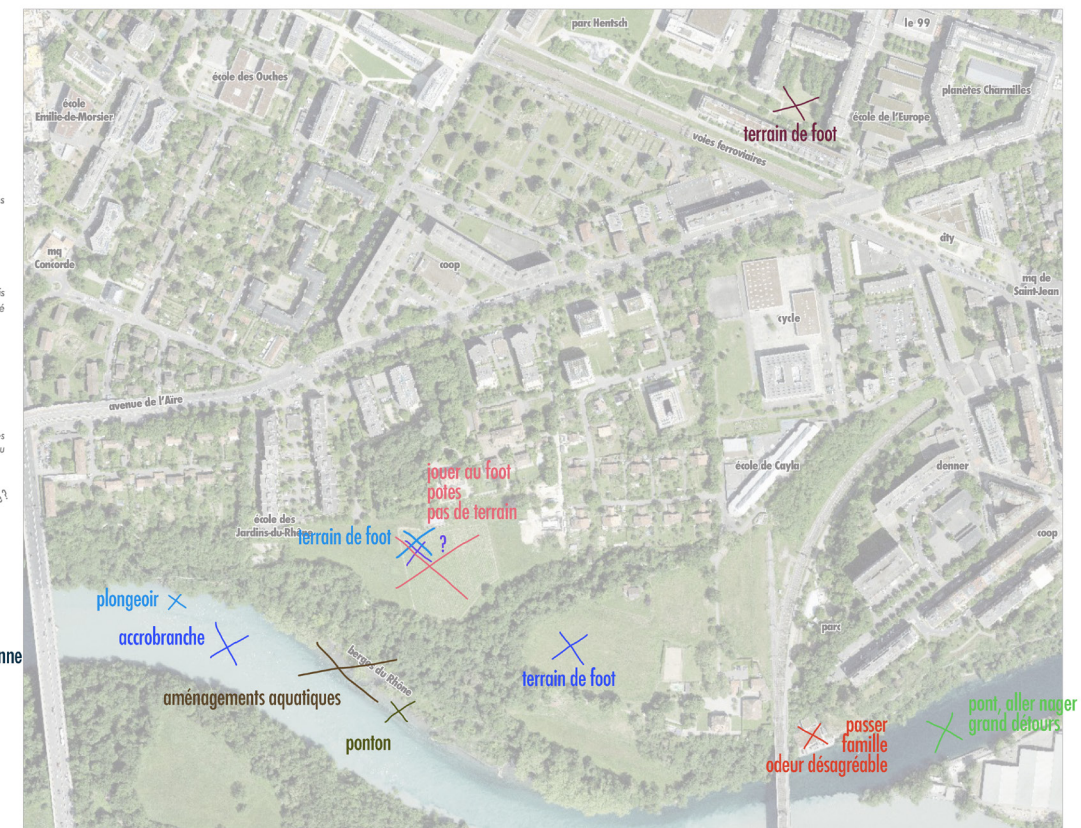


Hors cadre ?

Si un élément sort du cadre, note le dans la marge blanche.

Cycle de Cayla - Classe 1034 - 05 juin 2025

Carte des pratiques et des déplacements



Cycle de Cayla - Classe 1034 - 05 juin 2025

Les 22 cartes



E. Questionnaire d'arpentage

Groupe vert

Légende

Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage
trace un rond sur la carte pour les localiser.

Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage
trace une croix sur la carte pour les localiser.

CARTE D'ARPEMENTAGE

0 200m

Zoom sur les arrêts :

stop 1 2

stop 2 1

FICHE D'ARPEMENTAGE

Nom/Prénom : _____ Prénom du personnage : _____

Consigne avant de partir : Visualise le chemin depuis le cycle. On reste ensemble et on suit les consignes données en classe.
Numéro d'urgence : 076 365 29 10 (Kyle)

ÉTAPE 1 : MES RESSENTIS

Oublie ton personnage pour l'instant. Ce sont tes ressentis qui comptent. Il n'y a pas de vrai ni de faux. C'est personnel.

A. Quelle est l'ambiance du lieu (2/3 mots) :

stop 1 : l'ambiance chill
stop 2 : Pour se reposer

B. Écris 3 choses que tu vois autour de toi :

stop 1 : je vois de la végétation verdoyante
stop 2 : un arbrisseau

C. Écris 2 choses que tu entends :

stop 1 : des oiseaux
stop 2 : des voitures

D. Y a-t-il des odeurs ?

stop 1 : une odeur de terre
stop 2 : _____

E. Est-ce que tu te sens bien ou mal ici ? Pourquoi ?

stop 1 : je suis pas bien
il y a des insectes autour
stop 2 : _____

ÉTAPE 2 : MON PERSONNAGE DANS CE LIEU

Maintenant, mets toi dans la peau de ton personnage. Penses et ressens comme lui pour répondre aux questions suivantes.

F. Pour quelle(s) raison(s) ton personnage viendrait ici (ex : se promener, rencontrer des ami-es, etc.) ?

stop 1 : c'est calme dans son
filin et il aime se promener
stop 2 : _____

G. Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage (explique-le ici et trace un rond sur la carte pour les localiser).

stop 1 : le calme
stop 2 : _____

H. Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage (explique-le ici et trace une croix sur la carte pour les localiser).

stop 1 : que son fils aime caca
stop 2 : pour la vieillesse

I. Pour ton personnage, le chemin pour venir ici était :

stop 1 : ☐ Facile ☐ Compiqué

Pourquoi ? _____

stop 2 : ☐ Facile ☐ Compiqué

Pourquoi ? _____

J. Ton personnage a envie de :

stop 1 : ☒ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleurs

Pourquoi ? Pour son fils

stop 2 : ☒ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleurs

Pourquoi ? _____

K. Et en été, quand il fait chaud ? Ton personnage aurait envie de venir ici ?

stop 1 : ☐ Oui ☐ Non

Pourquoi ? _____

stop 2 : ☐ Oui ☐ Non

Pourquoi ? _____

L. Propose une idée pour améliorer ce lieu pour ton personnage. Tu peux enlever, changer ou ajouter quelque chose. Pas de limite (ex : ajouter un banc, une fontaine, un arbre, un passage, un abri, etc.) !

stop 1 : _____

stop 2 : _____

FICHE D'ARPEMENTAGE

Prénom du personnage : Josua

Consigne avant de partir : Visualise le chemin depuis le cycle. On reste ensemble et on suit les consignes données en classe.
Numéro d'urgence : 076 365 29 10 (Kyle)

ÉTAPE 1 : MES RESSENTIS

Oublie ton personnage pour l'instant. Ce sont tes ressentis qui comptent. Il n'y a pas de vrai ni de faux. C'est personnel.

A. Quelle est l'ambiance du lieu (2/3 mots) :

stop 1 : apaisante
stop 2 : _____

B. Écris 3 choses que tu vois autour de toi :

stop 1 : des chaises, arbres, fleur
stop 2 : _____

C. Écris 2 choses que tu entends :

stop 1 : des oiseaux
stop 2 : _____

D. Y a-t-il des odeurs ?

stop 1 : oui de fleur
stop 2 : _____

E. Est-ce que tu te sens bien ou mal ici ? Pourquoi ?

stop 1 : oui je me sens bien car
c'est chill
stop 2 : _____

ÉTAPE 2 : MON PERSONNAGE DANS CE LIEU

Maintenant, mets toi dans la peau de ton personnage. Penses et ressens comme lui pour répondre aux questions suivantes.

F. Pour quelle(s) raison(s) ton personnage viendrait ici (ex : se promener, rencontrer des ami-es, etc.) ?

stop 1 : car il y a des oiseaux et
des fleurs et ça fait
stop 2 : _____

G. Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage (explique-le ici et trace un rond sur la carte pour les localiser).

stop 1 : calme et son
stop 2 : _____

H. Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage (explique-le ici et trace une croix sur la carte pour les localiser).

stop 1 : l'attente, le sentier étroit et
mal fait
stop 2 : _____

I. Pour ton personnage, le chemin pour venir ici était :

stop 1 : ☐ Facile ☒ Compiqué

Pourquoi ? _____

stop 2 : ☐ Facile ☐ Compiqué

Pourquoi ? _____

J. Ton personnage a envie de :

stop 1 : ☒ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleurs

Pourquoi ? pour profiter

stop 2 : ☐ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleurs

Pourquoi ? _____

K. Et en été, quand il fait chaud ? Ton personnage aurait envie de venir ici ?

stop 1 : ☒ Oui ☐ Non

Pourquoi ? son confort, chill

stop 2 : ☐ Oui ☐ Non

Pourquoi ? _____

L. Propose une idée pour améliorer ce lieu pour ton personnage. Tu peux enlever, changer ou ajouter quelque chose. Pas de limite (ex : ajouter un banc, une fontaine, un arbre, un passage, un abri, etc.) !

stop 1 : rajouter des fleurs et
améliorer le sentier
stop 2 : _____

FICHE D'ARPEMENTAGE

Nom/Prénom : _____ Prénom du personnage : Ana

Consigne avant de partir : Visualise le chemin depuis le cycle. On reste ensemble et on suit les consignes données en classe.
Numéro d'urgence : 076 365 29 10 (Kyle)

ÉTAPE 1 : MES RESENTIS

Oublie ton personnage pour l'instant. Ce sont tes ressentis qui comptent. Il n'y a pas de vrai ni de faux. C'est personnel.

A. Quelle est l'ambiance du lieu (2/3 mots) :

stop 1 : calme, sole,
stop 2 : _____

B. Écris 3 choses que tu vois autour de toi :

stop 1 : fleurs, arbre, immaible
stop 2 : _____

C. Écris 2 choses que tu entends :

stop 1 : oiseaux, voiture
stop 2 : _____

D. Y a-t-il des odeurs ?

stop 1 : fleurs, kebap
stop 2 : _____

E. Est-ce que tu te sens bien ou mal ici ? Pourquoi ?

stop 1 : bien, plutôt calme, beau
stop 2 : _____

ÉTAPE 2 : MON PERSONNAGE DANS CE LIEU

Maintenant, mets toi dans la peau de ton personnage. Penses et ressens comme lui pour répondre aux questions suivantes.

F. Pour quelle(s) raison(s) ton personnage viendrait ici (ex : se promener, rencontrer des ami-es, etc.) ?

stop 1 : courir
stop 2 : _____

G. Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage (explique-le ici et trace un rond sur la carte pour les localiser).

stop 1 : calme
stop 2 : _____

H. Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage (explique-le ici et trace une croix sur la carte pour les localiser).

stop 1 : très le soir, pas bcp de lumière,
stop 2 : _____

I. Pour ton personnage, le chemin pour venir ici était :

stop 1 : ☒ Facile ☐ Compliqué
Pourquoi ? chemin plutôt droit
stop 2 : ☐ Facile ☐ Compliqué
Pourquoi ? _____

J. Ton personnage a envie de :

stop 1 : ☒ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleurs
Pourquoi ? des fleurs
stop 2 : ☐ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleurs
Pourquoi ? _____

K. Et en été, quand il fait chaud ? Ton personnage aurait envie de venir ici ?

stop 1 : ☒ Oui ☐ Non
Pourquoi ? plutôt frais
stop 2 : ☐ Oui ☐ Non
Pourquoi ? _____

L. Propose **une idée** pour améliorer ce lieu pour ton personnage. Tu peux enlever, changer ou ajouter quelque chose. Pas de limite (ex : ajouter un banc, une fontaine, un arbre, un passage, un abri, etc.) !

stop 1 : plus de lumière, fontaine
stop 2 : _____

FICHE D'ARPEMENTAGE

Nom/Prénom : _____ Prénom du personnage : Sabrina

Consigne avant de partir : Visualise le chemin depuis le cycle. On reste ensemble et on suit les consignes données en classe.
Numéro d'urgence : 076 365 29 10 (Kyle)

ÉTAPE 1 : MES RESENTIS

Oublie ton personnage pour l'instant. Ce sont tes ressentis qui comptent. Il n'y a pas de vrai ni de faux. C'est personnel.

A. Quelle est l'ambiance du lieu (2/3 mots) :

stop 1 : calme, nature
stop 2 : _____

B. Écris 3 choses que tu vois autour de toi :

stop 1 : fleurs, arbres, immaible
stop 2 : _____

C. Écris 2 choses que tu entends :

stop 1 : oiseaux, voitures
stop 2 : _____

D. Y a-t-il des odeurs ?

stop 1 : fleurs, nature
stop 2 : _____

E. Est-ce que tu te sens bien ou mal ici ? Pourquoi ?

stop 1 : bien, c'est calme
stop 2 : _____

ÉTAPE 2 : MON PERSONNAGE DANS CE LIEU

Maintenant, mets toi dans la peau de ton personnage. Penses et ressens comme lui pour répondre aux questions suivantes.

F. Pour quelle(s) raison(s) ton personnage viendrait ici (ex : se promener, rencontrer des ami-es, etc.) ?

stop 1 : pour voir ses amis
stop 2 : _____

G. Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage (explique-le ici et trace un rond sur la carte pour les localiser).

stop 1 : calme
stop 2 : _____

H. Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage (explique-le ici et trace une croix sur la carte pour les localiser).

stop 1 : peut pas marcher longtemps
stop 2 : _____

I. Pour ton personnage, le chemin pour venir ici était :

stop 1 : ☐ Facile ☐ Compliqué
Pourquoi ? quadré + chemin droit
stop 2 : ☐ Facile ☐ Compliqué
Pourquoi ? _____

J. Ton personnage a envie de :

stop 1 : ☐ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleurs
Pourquoi ? car elle aime marcher
stop 2 : ☐ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleurs
Pourquoi ? _____

K. Et en été, quand il fait chaud ? Ton personnage aurait envie de venir ici ?

stop 1 : ☒ Oui ☐ Non
Pourquoi ? ombres frais
stop 2 : ☐ Oui ☐ Non
Pourquoi ? _____

L. Propose **une idée** pour améliorer ce lieu pour ton personnage. Tu peux enlever, changer ou ajouter quelque chose. Pas de limite (ex : ajouter un banc, une fontaine, un arbre, un passage, un abri, etc.) !

stop 1 : une fontaine,
stop 2 : _____

FICHE D'ARPEMENTAGE

Nom/Prénom : _____ Prénom du personnage : _____

Consigne avant de partir : Visualise le chemin depuis le cycle. On reste ensemble et on suit les consignes données en classe.
Numéro d'urgence : 076 365 29 10 (Kyle)

ÉTAPE 1 : MES RESENTIS

Oublie ton personnage pour l'instant. Ce sont tes ressentis qui comptent. Il n'y a pas de vrai ni de faux. C'est personnel.

A. Quelle est l'ambiance du lieu (2/3 mots) :

stop 1 : calme, beau
stop 2 : _____

B. Écris 3 choses que tu vois autour de toi :

stop 1 : beaux fleurs, arbres
stop 2 : _____

C. Écris 2 choses que tu entends :

stop 1 : oiseaux, vent
stop 2 : _____

D. Y a-t-il des odeurs ?

stop 1 : fleur, kebap
stop 2 : _____

E. Est-ce que tu te sens bien ou mal ici ? Pourquoi ?

stop 1 : bien, j'p
stop 2 : _____

ÉTAPE 2 : MON PERSONNAGE DANS CE LIEU

Maintenant, mets toi dans la peau de ton personnage. Penses et ressens comme lui pour répondre aux questions suivantes.

F. Pour quelle(s) raison(s) ton personnage viendrait ici (ex : se promener, rencontrer des ami-es, etc.) ?

stop 1 : nature, j's un senar
stop 2 : _____

FICHE D'ARPEMENTAGE

Nom/Prénom : _____ Prénom du personnage : _____

Consigne avant de partir : Visualise le chemin depuis le cycle. On reste ensemble et on suit les consignes données en classe.
Numéro d'urgence : 076 365 29 10 (Kyle)

ÉTAPE 1 : MES RESENTIS

Oublie ton personnage pour l'instant. Ce sont tes ressentis qui comptent. Il n'y a pas de vrai ni de faux. C'est personnel.

A. Quelle est l'ambiance du lieu (2/3 mots) :

stop 1 : calme, joie
stop 2 : _____

B. Écris 3 choses que tu vois autour de toi :

stop 1 : fleurs, arbres, bâtiments
stop 2 : _____

C. Écris 2 choses que tu entends :

stop 1 : oiseaux, voitures
stop 2 : _____

D. Y a-t-il des odeurs ?

stop 1 : fleurs
stop 2 : _____

E. Est-ce que tu te sens bien ou mal ici ? Pourquoi ?

stop 1 : mal, y'a pas d'odeur
stop 2 : _____

ÉTAPE 2 : MON PERSONNAGE DANS CE LIEU

Maintenant, mets toi dans la peau de ton personnage. Penses et ressens comme lui pour répondre aux questions suivantes.

F. Pour quelle(s) raison(s) ton personnage viendrait ici (ex : se promener, rencontrer des ami-es, etc.) ?

stop 1 : car elle aime marcher
stop 2 : _____

G. Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage (explique-le ici et trace un rond sur la carte pour les localiser).

stop 1 : calme
stop 2 : _____

H. Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage (explique-le ici et trace une croix sur la carte pour les localiser).

stop 1 : trop de virages
stop 2 : _____

I. Pour ton personnage, le chemin pour venir ici était :

stop 1 : ☒ Facile ☐ Compliqué
Pourquoi ? c'est simple
stop 2 : ☐ Facile ☐ Compliqué
Pourquoi ? _____

J. Ton personnage a envie de :

stop 1 : ☒ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleurs
Pourquoi ? c'est calme et sole
stop 2 : ☐ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleurs
Pourquoi ? _____

K. Et en été, quand il fait chaud ? Ton personnage aurait envie de venir ici ?

stop 1 : ☒ Oui ☐ Non
Pourquoi ? ça change pas
stop 2 : ☐ Oui ☐ Non
Pourquoi ? _____

L. Propose **une idée** pour améliorer ce lieu pour ton personnage. Tu peux enlever, changer ou ajouter quelque chose. Pas de limite (ex : ajouter un banc, une fontaine, un arbre, un passage, un abri, etc.) !

stop 1 : moins de bêtis bizzari
stop 2 : _____

FICHE D'ARPENTAGE

Nom/Prénom : _____ Prénom du personnage : JaneConsigne avant de partir : Visualise le chemin depuis le cycle. On reste ensemble et on suit les consignes données en classe.
Numéro d'urgence : 076 365 29 10 (Kyle)

ÉTAPE 1 : MES RESSENTIS

Oublie ton personnage pour l'instant. Ce sont tes ressentis qui comptent. Il n'y a pas de vrai ni de faux. C'est personnel.

A. Quelle est l'ambiance du lieu (2/3 mots) :

stop 1 : très humide, vert
stop 2 : calme, pas peuplé

B. Écris 3 choses que tu vois autour de toi :

stop 1 : des arbres
stop 2 : sculpture

C. Écris 2 choses que tu entends :

stop 1 : des oiseaux
stop 2 : des feuilles, eau

D. Y a-t-il des odeurs ?

stop 1 : l'herbe
stop 2 : l'eau humide, eau

E. Est-ce que tu te sens bien ou mal ici ? Pourquoi ?

stop 1 : bien car c'est très
jolie à voir
stop 2 : bien car il n'y a pas
de danger, pas de eau

ÉTAPE 2 : MON PERSONNAGE DANS CE LIEU

Maintenant, mets toi dans la peau de ton personnage. Penses et ressens comme lui pour répondre aux questions suivantes.

F. Pour quelle(s) raison(s) ton personnage viendrait ici (ex : se promener, rencontrer des ami·es, etc.) ?

stop 1 : parce qu'il se sent
suffoqué chez lui
stop 2 : il n'y a rien à
faire

G. Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage (explique-le ici et trace un rond sur la carte pour les localiser).

stop 1 : le fait que c'est pas peuplé
stop 2 : le fait que ça apparaît le
cerveau les sons de l'eau

H. Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage (explique-le ici et trace une croix sur la carte pour les localiser).

stop 1 : le fait qu'il est aveugle
stop 2 : le danger de marcher car
il n'y a pas de barrière, l'eau

I. Pour ton personnage, le chemin pour venir ici était :

stop 1 : ☐ Facile ☒ CompiquéPourquoi ? il est aveuglestop 2 : ☐ Facile ☒ CompiquéPourquoi ? parce que c'est dur de
venir

J. Ton personnage a envie de :

stop 1 : ☒ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleursPourquoi ? car c'est du beaustop 2 : ☒ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleursPourquoi ? parce que c'est agréable

K. Et en été, quand il fait chaud ? Ton personnage aurait envie de venir ici ?

stop 1 : ☒ Oui ☐ NonPourquoi ? pour être dans l'ombrestop 2 : ☒ Oui ☐ NonPourquoi ? pour se baignerL. Propose **une idée** pour améliorer ce lieu pour ton personnage. Tu peux enlever, changer ou ajouter quelque chose. Pas de limite (ex : ajouter un banc, une fontaine, un arbre, un passage, un abri, etc.) !stop 1 : ajouter des barrières
pour la sécurité des aveuglesstop 2 : ajouter des grilles à l'entrée
pour faire du barbecue et
des paillottes

FICHE D'ARPENTAGE

Nom du personnage : SabrinaConsigne avant de partir : Visualise le chemin depuis le cycle. On reste ensemble et on suit les consignes données en classe.
Numéro d'urgence : 076 365 29 10 (Kyle)

ÉTAPE 1 : MES RESSENTIS

Oublie ton personnage pour l'instant. Ce sont tes ressentis qui comptent. Il n'y a pas de vrai ni de faux. C'est personnel.

A. Quelle est l'ambiance du lieu (2/3 mots) :

stop 1 : calme, humide
stop 2 : naturel

B. Écris 3 choses que tu vois autour de toi :

stop 1 : l'arbre
stop 2 : l'eau

C. Écris 2 choses que tu entends :

stop 1 : des oiseaux
stop 2 : de l'eau

D. Y a-t-il des odeurs ?

stop 1 : feuilles
stop 2 : terre

E. Est-ce que tu te sens bien ou mal ici ? Pourquoi ?

stop 1 : Oui ça va c'est tranquillestop 2 : oui c'est agréable on
peut se baigner

ÉTAPE 2 : MON PERSONNAGE DANS CE LIEU

Maintenant, mets toi dans la peau de ton personnage. Penses et ressens comme lui pour répondre aux questions suivantes.

F. Pour quelle(s) raison(s) ton personnage viendrait ici (ex : se promener, rencontrer des ami·es, etc.) ?

stop 1 : se promenerstop 2 : pour se poser

G. Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage (explique-le ici et trace un rond sur la carte pour les localiser).

stop 1 : l'eau
stop 2 : se baigner

H. Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage (explique-le ici et trace une croix sur la carte pour les localiser).

stop 1 : les champs
stop 2 : la terre ferme

I. Pour ton personnage, le chemin pour venir ici était :

stop 1 : ☐ Facile ☒ CompiquéPourquoi ? c'est dur de
venirstop 2 : ☒ Facile ☐ CompiquéPourquoi ? c'est une descente

J. Ton personnage a envie de :

stop 1 : ☒ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleursPourquoi ? c'est beaustop 2 : ☒ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleursPourquoi ? l'air

K. Et en été, quand il fait chaud ? Ton personnage aurait envie de venir ici ?

stop 1 : ☒ Oui ☐ NonPourquoi ? c'est tranquillestop 2 : ☒ Oui ☐ NonPourquoi ? il y a l'eauL. Propose **une idée** pour améliorer ce lieu pour ton personnage. Tu peux enlever, changer ou ajouter quelque chose. Pas de limite (ex : ajouter un banc, une fontaine, un arbre, un passage, un abri, etc.) !stop 1 : l'eaustop 2 : des bancs

FICHE D'ARPENTAGE

Nom/Prénom : _____ Prénom du personnage : MauConsigne avant de partir : Visualise le chemin depuis le cycle. On reste ensemble et on suit les consignes données en classe.
Numéro d'urgence : 076 365 29 10 (Kyle)

ÉTAPE 1 : MES RESSENTIS

Oublie ton personnage pour l'instant. Ce sont tes ressentis qui comptent. Il n'y a pas de vrai ni de faux. C'est personnel.

A. Quelle est l'ambiance du lieu (2/3 mots) :

stop 1 : calme, désolé, forcé
stop 2 : rien, plage

B. Écris 3 choses que tu vois autour de toi :

stop 1 : arbres, feuill, en terre
stop 2 : eau, terre, du ciel

C. Écris 2 choses que tu entends :

stop 1 : oiseaux, vent
stop 2 : des gens, oiseaux

D. Y a-t-il des odeurs ?

stop 1 : l'air qui
stop 2 : non

E. Est-ce que tu te sens bien ou mal ici ? Pourquoi ?

stop 1 : Oui je me reconnecte
à la naturestop 2 : Oui suis calme

ÉTAPE 2 : MON PERSONNAGE DANS CE LIEU

Maintenant, mets toi dans la peau de ton personnage. Penses et ressens comme lui pour répondre aux questions suivantes.

F. Pour quelle(s) raison(s) ton personnage viendrait ici (ex : se promener, rencontrer des ami·es, etc.) ?

stop 1 : pour se poserstop 2 : pour boire

G. Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage (explique-le ici et trace un rond sur la carte pour les localiser).

stop 1 : l'air, l'eau
stop 2 : rien, rien

H. Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage (explique-le ici et trace une croix sur la carte pour les localiser).

stop 1 : l'air, l'homme
stop 2 : l'homme, l'air

I. Pour ton personnage, le chemin pour venir ici était :

stop 1 : ☒ Facile ☒ CompiquéPourquoi ? il y a du traficstop 2 : ☒ Facile ☐ CompiquéPourquoi ? ya beaucoup

J. Ton personnage a envie de :

stop 1 : ☒ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleursPourquoi ? pour se poserstop 2 : ☒ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleursPourquoi ? eau

K. Et en été, quand il fait chaud ? Ton personnage aurait envie de venir ici ?

stop 1 : ☒ Oui ☐ NonPourquoi ? il y a l'eaustop 2 : ☒ Oui ☐ NonPourquoi ? ya de l'eauL. Propose **une idée** pour améliorer ce lieu pour ton personnage. Tu peux enlever, changer ou ajouter quelque chose. Pas de limite (ex : ajouter un banc, une fontaine, un arbre, un passage, un abri, etc.) !stop 1 : un fontainestop 2 : rien

Groupe jaune

Légende

- Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage trace un rond sur la carte pour les localiser.
- Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage trace une croix sur la carte pour les localiser.

CARTE D'ARPENTAGE



Zoom sur les arrêts :



Cycle de Cayla - Classe 1034 - 05 juin 2025

FICHE D'ARPENTAGE

Nom/Prénom : Prénom du personnage : Julien 30 ans

Consigne avant de partir : Visualise le chemin depuis le cycle. On reste ensemble et on suit les consignes données en classe.
Numéro d'urgence : 076 365 29 10 (Kyle)

ÉTAPE 1 : MES RESENTIS

Oublie ton personnage pour l'instant. Ce sont tes ressentis qui comptent. Il n'y a pas de vrai ni de faux. C'est personnel.

A. Quelle est l'ambiance du lieu (2/3 mots) :

stop 1 : buxerie / prison
stop 2 :

B. Écris 3 choses que tu vois autour de toi :

stop 1 : automobile / magasin
stop 2 :

C. Écris 2 choses que tu entends :

stop 1 : musique / mow
stop 2 :

D. Y a-t-il des odeurs ?

stop 1 : pollution / cigarette
stop 2 :

E. Est-ce que tu te sens bien ou mal ici ? Pourquoi ?

stop 1 : mal les odeurs gênent
l'atmosphère possible
stop 2 :

ÉTAPE 2 : MON PERSONNAGE DANS CE LIEU

Maintenant, mets toi dans la peau de ton personnage. Penses et ressens comme lui pour répondre aux questions suivantes.

F. Pour quelle(s) raison(s) ton personnage viendrait ici (ex : se promener, rencontrer des ami-es, etc.) ?

stop 1 : pour se rendre aux parc avec son fils
stop 2 :

G. Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage (explique-le ici et trace un rond sur la carte pour les localiser).

stop 1 : berge / tobac / verdure
stop 2 :

H. Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage (explique-le ici et trace une croix sur la carte pour les localiser).

stop 1 : routes à proximité / vélos
stop 2 :

I. Pour ton personnage, le chemin pour venir ici était :

stop 1 : ☐ Facile ☒ Compiqué

Pourquoi ? il y avait beaucoup de

stop 2 : ☐ Facile ☐ Compiqué danger pour se

Pourquoi ?

J. Ton personnage a envie de :

stop 1 : ☐ S'arrêter ici / profiter ☒ Passer vite / aller ailleurs

Pourquoi ? être plus serein

stop 2 : ☐ S'arrêter ici / profiter ☐ Passer vite / aller ailleurs

Pourquoi ?

K. Et en été, quand il fait chaud ? Ton personnage aurait envie de venir ici ?

stop 1 : ☒ Oui ☐ Non

Pourquoi ? ombre / danger

stop 2 : ☐ Oui ☐ Non

Pourquoi ?

L. Propose une idée pour améliorer ce lieu pour ton personnage. Tu peux enlever, changer ou ajouter quelque chose. Pas de limite (ex : ajouter un banc, une fontaine, un arbre, un passage, un abri, etc.) !

stop 1 : ajouter une brioche pour le

stop 2 : séparer de la route.

Cycle de Cayla - Classe 1034 - 05 juin 2025

FICHE D'ARPENTAGE

Prénom du personnage : Sabrina

Visualise le chemin depuis le cycle. On reste ensemble et on suit les consignes données en classe.
365 29 10 (Kyle)

ÉTAPE 1 : MES RESENTIS

Oublie ton personnage pour l'instant. Ce sont tes ressentis qui comptent. Il n'y a pas de vrai ni de faux. C'est personnel.

A. Quelle est l'ambiance du lieu (2/3 mots) :

stop 1 : il y a du bruit mais c'est possible
stop 2 :

B. Écris 3 choses que tu vois autour de toi :

stop 1 : un banc, des vélos
stop 2 :

C. Écris 2 choses que tu entends :

stop 1 : le bruit des voitures et des vélos
stop 2 :

D. Y a-t-il des odeurs ?

stop 1 : il n'y a rien de spécial
stop 2 :

E. Est-ce que tu te sens bien ou mal ici ? Pourquoi ?

stop 1 : je me sens bien car je suis
bien entouré et c'est tranquille
stop 2 :

ÉTAPE 2 : MON PERSONNAGE DANS CE LIEU

Maintenant, mets toi dans la peau de ton personnage. Penses et ressens comme lui pour répondre aux questions suivantes.

F. Pour quelle(s) raison(s) ton personnage viendrait ici (ex : se promener, rencontrer des ami-es, etc.) ?

stop 1 : elle peut se promener tranquillement
et s'arrêter sur les bancs si elle est
fatiguée
stop 2 :

G. Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage (explique-le ici et trace un rond sur la carte pour les localiser).

stop 1 : il y a des bancs et c'est possible
stop 2 :

H. Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage (explique-le ici et trace une croix sur la carte pour les localiser).

stop 1 : elle pourrait s'ennuyer et le bruit des
voitures
stop 2 :

I. Pour ton personnage, le chemin pour venir ici était :

stop 1 : ☒ Facile ☐ Compiqué

Pourquoi ? car c'est plat

stop 2 : ☐ Facile ☐ Compiqué

Pourquoi ?

J. Ton personnage a envie de :

stop 1 : ☐ S'arrêter ici / profiter ☒ Passer vite / aller ailleurs

Pourquoi ? elle est pleine d'énergie

stop 2 : ☐ S'arrêter ici / profiter ☐ Passer vite / aller ailleurs

Pourquoi ?

K. Et en été, quand il fait chaud ? Ton personnage aurait envie de venir ici ?

stop 1 : ☒ Oui ☐ Non

Pourquoi ? Oui car elle aime la vie et de

stop 2 : ☐ Oui ☐ Non l'énergie.

Pourquoi ?

L. Propose une idée pour améliorer ce lieu pour ton personnage. Tu peux enlever, changer ou ajouter quelque chose. Pas de limite (ex : ajouter un banc, une fontaine, un arbre, un passage, un abri, etc.) !

stop 1 : pour le personnage tout va bien
tant qu'elle fait attention à la piste cyclable
stop 2 :

FICHE D'ARPEPAGE

Nom/Prénom _____ Prénom du personnage : Imrane

Consigne avant de partir : Visualise le chemin depuis le cycle. On reste ensemble et on suit les consignes données en classe.
Numéro d'urgence : 076 365 29 10 (Kyle)

ÉTAPE 1 : MES RESENTIS

Oublie ton personnage pour l'instant. Ce sont tes ressentis qui comptent. Il n'y a pas de vrai ni de faux. C'est personnel.

A. Quelle est l'ambiance du lieu (2/3 mots) :
stop 1 : C'est bruyant et dangereux
stop 2 : _____

B. Écris 3 choses que tu vois autour de toi : ciseau (-)
stop 1 : des arbres et du bitume (transparence)
stop 2 : _____

C. Écris 2 choses que tu entends :
stop 1 : des voitures / des vélos
stop 2 : _____

D. Y a-t-il des odeurs ?
stop 1 : Bof
stop 2 : _____

E. Est-ce que tu te sens bien ou mal ici ? Pourquoi ?
stop 1 : Je me sens mal (surtout l'air)
stop 2 : _____

ÉTAPE 2 : MON PERSONNAGE DANS CE LIEU

Maintenant, mets toi dans la peau de ton personnage. Penses et ressens comme lui pour répondre aux questions suivantes.

F. Pour quelle(s) raison(s) ton personnage viendrait ici (ex : se promener, rencontrer des ami-es, etc.) ?
stop 1 : Il y a des bancs
stop 2 : _____

G. Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage (explique-le ici et trace un rond sur la carte pour les localiser).
stop 1 : bancs arbres
stop 2 : _____

H. Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage (explique-le ici et trace une croix sur la carte pour les localiser).
stop 1 : la route et la piste cyclable autour
stop 2 : _____

I. Pour ton personnage, le chemin pour venir ici était :
stop 1 : ☒ Facile ☐ Complicé
Pourquoi ? _____
stop 2 : ☐ Facile ☐ Complicé
Pourquoi ? _____

J. Ton personnage a envie de :
stop 1 : ☐ S'arrêter ici/profiter ☒ Passer vite/aller ailleurs
Pourquoi ? Il n'y a rien de nouveau
stop 2 : ☐ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleurs
Pourquoi ? _____

K. Et en été, quand il fait chaud ? Ton personnage aurait envie de venir ici ?
stop 1 : ☐ Oui ☒ Non
Pourquoi ? La chaleur des voitures
stop 2 : ☐ Oui ☐ Non
Pourquoi ? _____

L. Propose **une idée** pour améliorer ce lieu pour ton personnage. Tu peux enlever, changer ou ajouter quelque chose. Pas de limite (ex : ajouter un banc, une fontaine, un arbre, un passage, un abri, etc.) !
stop 1 : Mettre la piste à côté des voitures
stop 2 : _____

FICHE D'ARPEPAGE

Prénom du personnage : Imo

Visualise le chemin depuis le cycle. On reste ensemble et on suit les consignes données en classe.
Numéro d'urgence : 076 365 29 10 (Kyle)

ÉTAPE 1 : MES RESENTIS

Oublie ton personnage pour l'instant. Ce sont tes ressentis qui comptent. Il n'y a pas de vrai ni de faux. C'est personnel.

A. Quelle est l'ambiance du lieu (2/3 mots) : tranquille
stop 1 : du bruit mais une ambiance
stop 2 : _____

B. Écris 3 choses que tu vois autour de toi :
stop 1 : des voitures, de la végétation
stop 2 : _____

C. Écris 2 choses que tu entends :
stop 1 : des voitures, la rue, des vélos
stop 2 : _____

D. Y a-t-il des odeurs ?
stop 1 : je ne sens rien
stop 2 : _____

E. Est-ce que tu te sens bien ou mal ici ? Pourquoi ?
stop 1 : Je me sens bien, vu que je suis avec Luz et Heidi
stop 2 : _____

ÉTAPE 2 : MON PERSONNAGE DANS CE LIEU

Maintenant, mets toi dans la peau de ton personnage. Penses et ressens comme lui pour répondre aux questions suivantes.

F. Pour quelle(s) raison(s) ton personnage viendrait ici (ex : se promener, rencontrer des ami-es, etc.) ?
stop 1 : sortir avec c'est ami pour pas tomber
stop 2 : _____

G. Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage (explique-le ici et trace un rond sur la carte pour les localiser).
stop 1 : son amie
stop 2 : _____

H. Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage (explique-le ici et trace une croix sur la carte pour les localiser).
stop 1 : il est aveugle et peut pas voir
stop 2 : _____

I. Pour ton personnage, le chemin pour venir ici était :
stop 1 : ☐ Facile ☒ Complicé
Pourquoi ? aveugle
stop 2 : ☐ Facile ☐ Complicé
Pourquoi ? _____

J. Ton personnage a envie de :
stop 1 : ☒ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleurs
Pourquoi ? pour se reposer
stop 2 : ☐ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleurs
Pourquoi ? _____

K. Et en été, quand il fait chaud ? Ton personnage aurait envie de venir ici ?
stop 1 : ☐ Oui ☒ Non
Pourquoi ? A cause des canicule
stop 2 : ☐ Oui ☐ Non
Pourquoi ? _____

L. Propose **une idée** pour améliorer ce lieu pour ton personnage. Tu peux enlever, changer ou ajouter quelque chose. Pas de limite (ex : ajouter un banc, une fontaine, un arbre, un passage, un abri, etc.) !
stop 1 : Mettre des bornes pour différencier la piste cyclable
stop 2 : _____

FICHE D'ARPEPAGE

Nom/Prénom : _____ Prénom du personnage : Max

Consigne avant de partir : Visualise le chemin depuis le cycle. On reste ensemble et on suit les consignes données en classe.
Numéro d'urgence : 076 365 29 10 (Kyle)

ÉTAPE 1 : MES RESENTIS

Oublie ton personnage pour l'instant. Ce sont tes ressentis qui comptent. Il n'y a pas de vrai ni de faux. C'est personnel.

A. Quelle est l'ambiance du lieu (2/3 mots) :
stop 1 : Bruyant, ouvrier, plaisant
stop 2 : _____

B. Écris 3 choses que tu vois autour de toi :
stop 1 : l'asphalte, arbres, piste cyclable
stop 2 : _____

C. Écris 2 choses que tu entends :
stop 1 : Voitures, vent
stop 2 : _____

D. Y a-t-il des odeurs ?
stop 1 : Bof
stop 2 : _____

E. Est-ce que tu te sens bien ou mal ici ? Pourquoi ?
stop 1 : Oui car il y a une route piétonne assez large
stop 2 : _____

ÉTAPE 2 : MON PERSONNAGE DANS CE LIEU

Maintenant, mets toi dans la peau de ton personnage. Penses et ressens comme lui pour répondre aux questions suivantes.

F. Pour quelle(s) raison(s) ton personnage viendrait ici (ex : se promener, rencontrer des ami-es, etc.) ?
stop 1 : Il se promène dans la rue et cherche de nouvelles personnes
stop 2 : _____

G. Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage (explique-le ici et trace un rond sur la carte pour les localiser).
stop 1 : grand park
stop 2 : _____

H. Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage (explique-le ici et trace une croix sur la carte pour les localiser).
stop 1 : grande route (voiture pas à l'arrêt)
stop 2 : _____

I. Pour ton personnage, le chemin pour venir ici était :
stop 1 : ☐ Facile ☒ Complicé
Pourquoi ? bonjour
stop 2 : ☐ Facile ☐ Complicé
Pourquoi ? _____

J. Ton personnage a envie de :
stop 1 : ☐ S'arrêter ici/profiter ☒ Passer vite/aller ailleurs
Pourquoi ? grande route (lumière)
stop 2 : ☐ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleurs
Pourquoi ? _____

K. Et en été, quand il fait chaud ? Ton personnage aurait envie de venir ici ?
stop 1 : ☐ Oui ☒ Non
Pourquoi ? Très de monde
stop 2 : ☐ Oui ☐ Non
Pourquoi ? _____

L. Propose **une idée** pour améliorer ce lieu pour ton personnage. Tu peux enlever, changer ou ajouter quelque chose. Pas de limite (ex : ajouter un banc, une fontaine, un arbre, un passage, un abri, etc.) !
stop 1 : Rien parce que limite de la verdure
stop 2 : _____

FICHE D'ARPEPAGE

Nom/Prénom _____ Prénom du personnage : Julien

Consigne avant de partir : Visualise le chemin depuis le cycle. On reste ensemble et on suit les consignes données en classe.
Numéro d'urgence : 076 365 29 10 (Kyle)

ÉTAPE 1 : MES SENTIMENTS

Oublie ton personnage pour l'instant. Ce sont tes sentiments qui comptent. Il n'y a pas de vrai ni de faux. C'est personnel.

A. Quelle est l'ambiance du lieu (2/3 mots) :

stop 1 : calme
stop 2 : calme

B. Écris 3 choses que tu vois autour de toi :

stop 1 : arbres, bâtiment, M. bourgeoisie
stop 2 : l'usage

C. Écris 2 choses que tu entends :

stop 1 : oiseaux, le bruit des feuilles
stop 2 : _____

D. Y a-t-il des odeurs ?

stop 1 : l'odeur de l'arbre
stop 2 : _____

E. Est-ce que tu te sens bien ou mal ici ? Pourquoi ?

stop 1 : oui et apaisé
stop 2 : _____

ÉTAPE 2 : MON PERSONNAGE DANS CE LIEU

Maintenant, mets toi dans la peau de ton personnage. Penses et ressens comme lui pour répondre aux questions suivantes.

F. Pour quelle(s) raison(s) ton personnage viendrait ici (ex : se promener, rencontrer des ami-es, etc.) ?

stop 1 : se promener
stop 2 : il viendrait pour un rendez-vous

G. Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage (explique-le ici et trace un rond sur la carte pour les localiser).
stop 1 : un chemin lisse et de la verdure
stop 2 : l'arbre

H. Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage (explique-le ici et trace une croix sur la carte pour les localiser).
stop 1 : _____
stop 2 : le gravier

I. Pour ton personnage, le chemin pour venir ici était :

stop 1 : ☒ Facile ☐ Complicé
Pourquoi ? car il a pas de service
stop 2 : ☐ Facile ☐ Complicé
Pourquoi ? _____

J. Ton personnage a envie de :

stop 1 : ☒ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleurs
Pourquoi ? car c'est pare
stop 2 : ☐ S'arrêter ici/profiter ☐ Passer vite/aller ailleurs
Pourquoi ? _____

K. Et en été, quand il fait chaud ? Ton personnage aurait envie de venir ici ?

stop 1 : ☐ Oui ☒ Non
Pourquoi ? pas assez d'arbre
stop 2 : ☐ Oui ☐ Non
Pourquoi ? _____

L. Propose une idée pour améliorer ce lieu pour ton personnage. Tu peux enlever, changer ou ajouter quelque chose. Pas de limite (ex : ajouter un banc, une fontaine, un arbre, un passage, un abri, etc.) !

stop 1 : _____
stop 2 : _____

FICHE D'ARPEPAGE

Prénom du personnage : Sabrina

Consigne avant de partir : Visualise le chemin depuis le cycle. On reste ensemble et on suit les consignes données en classe.

Numéro d'urgence : 076 365 29 10 (Kyle)

ÉTAPE 1 : MES SENTIMENTS

Oublie ton personnage pour l'instant. Ce sont tes sentiments qui comptent. Il n'y a pas de vrai ni de faux. C'est personnel.

A. Quelle est l'ambiance du lieu (2/3 mots) :

stop 1 : calme
stop 2 : calme, agréable

B. Écris 3 choses que tu vois autour de toi :

stop 1 : arbre, banc, buisson
stop 2 : condes d'eau, haie, rochers

C. Écris 2 choses que tu entends :

stop 1 : bruit, si les vent souffle
stop 2 : l'arbre, vent

D. Y a-t-il des odeurs ?

stop 1 : non
stop 2 : non

E. Est-ce que tu te sens bien ou mal ici ? Pourquoi ?

stop 1 : non parce que je suis
stop 2 : de je suis assis

ÉTAPE 2 : MON PERSONNAGE DANS CE LIEU

Maintenant, mets toi dans la peau de ton personnage. Penses et ressens comme lui pour répondre aux questions suivantes.

F. Pour quelle(s) raison(s) ton personnage viendrait ici (ex : se promener, rencontrer des ami-es, etc.) ?

stop 1 : elle ira avec ses amis
stop 2 : de parce que c'est

G. Identifie 2 choses agréables ou pratiques pour ton personnage (explique-le ici et trace un rond sur la carte pour les localiser).
stop 1 : mon jour
stop 2 : un banc

H. Identifie 2 choses gênantes ou difficiles pour ton personnage (explique-le ici et trace une croix sur la carte pour les localiser).
stop 1 : banc manqué
stop 2 : _____

I. Pour ton personnage, le chemin pour venir ici était :

stop 1 : ☒ Facile ☐ Complicé
Pourquoi ? elle aime marcher
stop 2 : ☐ Facile ☐ Complicé
Pourquoi ? banc

J. Ton personnage a envie de :

stop 1 : ☐ S'arrêter ici/profiter ☒ Passer vite/aller ailleurs
Pourquoi ? elle aime marcher
stop 2 : ☐ S'arrêter ici/profiter ☒ Passer vite/aller ailleurs
Pourquoi ? elle aime marcher

K. Et en été, quand il fait chaud ? Ton personnage aurait envie de venir ici ?

stop 1 : ☒ Oui ☐ Non
Pourquoi ? _____
stop 2 : ☐ Oui ☒ Non
Pourquoi ? _____

L. Propose une idée pour améliorer ce lieu pour ton personnage. Tu peux enlever, changer ou ajouter quelque chose. Pas de limite (ex : ajouter un banc, une fontaine, un arbre, un passage, un abri, etc.) !

stop 1 : une place
stop 2 : _____

Annexe 3 – Interventions au cycle

D. Et si... la Campagne-Masset devenait un parc ?

